



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET

ADMINISTRATEUR SUPERIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

## **Synthèse territoriale des Assises des Outre-Mer**



**Octobre 2017 – Mars 2018**

30/03/2018



# Sommaire

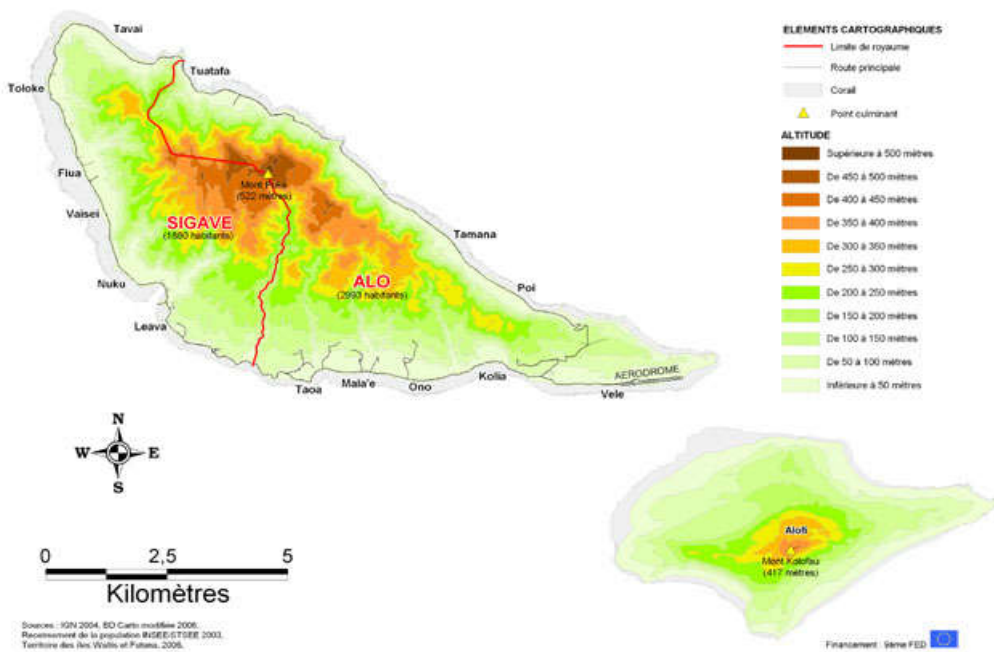
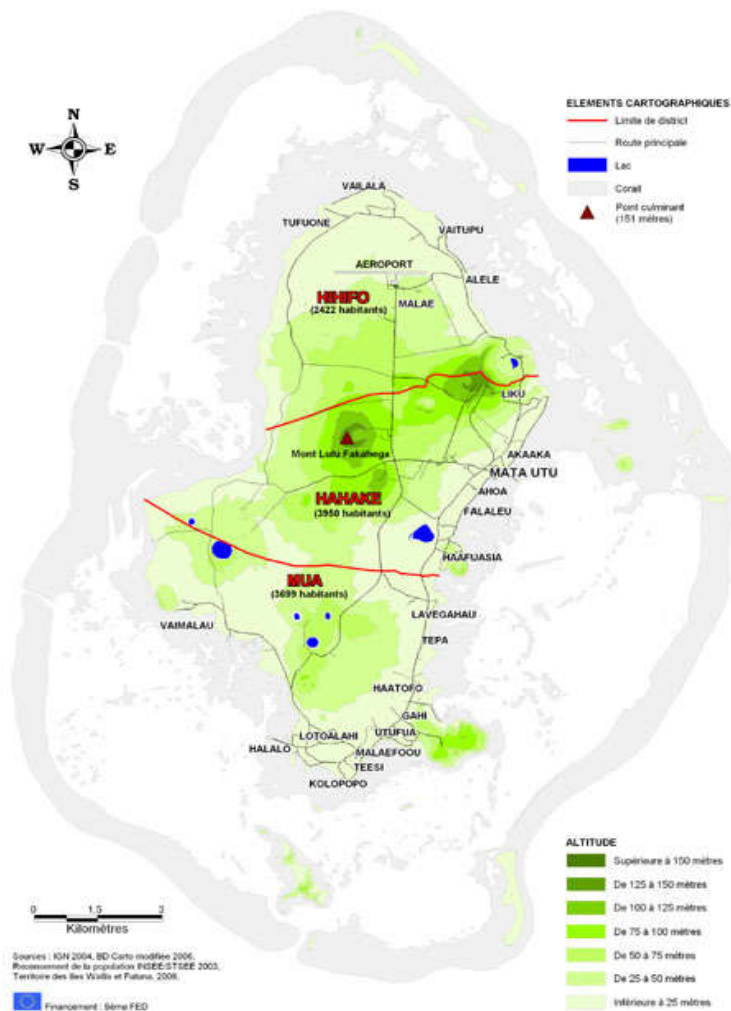
<b>I. Diagnostic du Territoire des Iles Wallis &amp; Futuna</b> .....	<b>7</b>
1. Statut institutionnel.....	9
2. Economie - Emploi - Secteur primaire .....	10
3. Environnement - Biodiversité .....	11
4. Santé et protection sociale .....	12
5. Education et formation numérique .....	13
6. Transport.....	14
7. Sécurité.....	14
8. Coopération régionale.....	15
<b>II. Priorités issues des Assises</b> .....	<b>17</b>
<b>A- Trois axes prioritaires pour le territoire</b> .....	<b>25</b>
1-Promouvoir l'attractivité du territoire et développer l'économie bleue .....	25
2-Soutenir le secteur primaire dans un cadre de transition écologique et d'adaptation au changement climatique .....	27
3-Répondre aux aspirations de la jeunesse et renforcer la protection sociale des plus démunis .....	29
4-Dossiers transversaux.....	31
<b>B- Une large consultation locale</b> .....	<b>33</b>
<b>C- Le classement des 45 projets</b> .....	<b>35</b>
<b>III. Fiches thématiques détaillées</b> .....	<b>43</b>
Fiche thématique n° 1 - Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré, infrastructures.....	45
Fiche thématique n°2 - Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré, économie bleue et tourisme .....	49
Fiche thématique n° 2.1 - Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi, financement de l'économie privée .....	55
Fiche thématique n°2.2 - Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi, situation juridique et institutionnelle du Territoire .....	63
Fiche thématique n°2.3 - Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi, dialogue social .....	69
Fiche thématique n°3 - Faire des outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité .....	71
Fiche thématique n°4.1 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis, éducation.....	77

Fiche thématique n°4.2 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis, culture.....	81
Fiche thématique n°4.3 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis, santé .....	85
Fiche thématique n°4.4 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis, enjeux de société.....	93
Fiche thématique n°4.5 - Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis, vieillesse .....	99
Fiche thématique n°5 - Faire des cultures ultramarines un vecteur d'inclusion sociale .....	103
Fiche thématique n°6 - Garantir à tous les ultramarins le droit à la sécurité.....	109
Fiche thématique n°7 - Donner à l'Etat et aux collectivités les moyens d'engager une véritable politique d'influence .....	113
Fiche thématique n°8 - Accompagner l'ensemble des collectivités dans leurs projets et la construction de leur destin.....	117
<b>IV. Fiches projets issues des ateliers .....</b>	<b>125</b>
<b>I. Grands projets d'infrastructures et de transports.....</b>	<b>127</b>
Projet N°1 - Stratégie routière et transports collectifs .....	129
Projet N°2 - Désenclavement du territoire .....	131
Projet N°3 - Création d'un port de plaisance à Wallis et à Futuna .....	135
Projet N°5 - Aménagement de l'aérodrome de Vele .....	137
Projet N°11 - Création d'un port de pêche hauturière à Wallis et à Futuna .....	139
Projet N°12 - Développement des activités sportives .....	141
Projet n°19 - Desservir en eau potable Futuna et Alofi.....	145
Projet N° 23 - Aménagement urbain des villages.....	147
Projet N°29 - Construction du lycée « <i>Tou 'apogipogi</i> » .....	151
Projet N°31 - Création d'un pôle d'activités Santé et Médico-Social.....	153
Projet N°40 - Doter le Territoire de moyens de secours et de moyens anti-pollution efficaces .....	157
<b>II. Projets industriels et commerciaux .....</b>	<b>161</b>
Projet N°4 - Création d'une structure d'appui à l'investissement privé et de développement du Territoire .....	163
Projet N°10 - Le pavillon français de Wallis et Futuna.....	165
Projet N°14 - Développement des initiatives locales pour une production respectueuse de l'environnement.....	167
<b>III. Projets numériques.....</b>	<b>179</b>
Projet N°6 - Déploiement d'infrastructures réseaudans tous les établissements scolaires.....	181
Projet N°7 - Réduire les zones d'ombre pour la téléphonie, internet, la VHF à Futuna .....	183

Projet N°13 - Création d'une plateforme de recherche d'emploi.....	185
Projet N°32 - Création d'un identifiant territorial unique .....	187
Projet N°33 - Editer un guide des prestations .....	189
Projet N°44 - Création de www.eGreenBook.org, Plate-forme interactive d'expertises, de connaissances et de compétences en développement durable, d'accès gratuit .....	191
<b>IV. Projets de protection et de valorisation de l'environnement – énergie .....</b>	<b>193</b>
Projet N° 16 - Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et notamment le financement d'ampoules LED pour les foyers de Wallis et Futuna .....	195
Projet N°17 - Mise en place d'un plan de modernisation du Centre d'Enfouissement Technique et traitement des déchets métalliques.....	197
Projet n°18 - Schéma directeur d'assainissement .....	199
Projet n° 20 - Suivi physico-chimique et biologique et stratégie de gestion de l'environnement marin et des zones clés de biodiversité de Wallis et Futuna .....	203
Projet N° 21 - Programme de communication, sensibilisation, animations tous publics sur le développement durable .....	207
Projet N° 22 - Application du code de l'environnement et création d'une brigade verte à Wallis et à Futuna.....	213
Projet N°24 - Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie à Wallis et Futuna.....	215
Projet N° 25 - Protection et valorisation du littoral .....	217
Projet n° 26 - Elaboration du plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique .	219
Projet N° 27 - Diagnostic ICPE sur les activités à risques sur l'ensemble du territoire.....	221
Projet N° 28 - Stations de surveillance météorologique.....	223
<b>V. Culture .....</b>	<b>225</b>
Projet N° 30 - Assemblée territoriale des jeunes .....	227
Projet N°34 - Délibération relative au Code du Patrimoine des îles de Wallis et Futuna.....	229
Projet N°35 - Développement de la culture à Futuna .....	231
Projet N°36 - Développer les services à vocation culturelle sur le Territoire .....	235
Projet N°37 - Développer les infrastructures de spectacle.....	237
Projet N°38 - La carte professionnelle des artistes locaux .....	239
Projet N°39 - La politique linguistique à Wallis et Futuna .....	241
<b>VI. Tourisme .....</b>	<b>243</b>
Projet N° 8 - Développement du tourisme à Wallis-et-Futuna.....	245
<b>VII. Dossier institutionnel .....</b>	<b>251</b>
Projet N°9 - Clauses spécifiques locales pour les marchés publics.....	253
Projet N°15 - Situation juridique et institutionnelle du Territoire.....	255

Projet N°42 - Organisation et accueil d'événements régionaux par le Territoire .....	265
Projet N°43 - Création d'un programme de volontariat océanien à Wallis-et-Futuna en partenariat avec France volontaires .....	267
Projet N°45 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna .....	269
Projet N°41 - Renforcer les capacités de la collectivité dans le domaine de la coopération régionale.	273
<b>Annexes .....</b>	<b>275</b>
<b>Annexe 1 - Liste des membres du comité local d'orientation.....</b>	<b>276</b>
<b>Annexe 2 – Formulaire de consultations sur les 45 projets de Wallis et de Futuna .....</b>	<b>277</b>
<b>Annexe 3 – Tableau de classement des projets des Assises des Outre-Mer .....</b>	<b>282</b>
<b>Annexe 4 – Synthèse des états généraux de l'alimentation .....</b>	<b>287</b>

# I. Diagnostic du Territoire des Iles Wallis & Futuna







Avec une population de 12 197 habitants en 2013, les résultats du recensement de 2018 seront connus à l'automne, le Territoire des îles Wallis et Futuna a un potentiel économique limité en raison d'une démographie déclinante. A l'heure où l'émigration vers la Nouvelle-Calédonie et la Métropole se poursuit, la consultation publique que constituent les Assises des Outre-mer (AOM) a permis l'émergence de solutions facilitant le désenclavement du Territoire et la mise en place de conditions favorables au développement de l'emploi.

Entre 2015 et 2017, une nouvelle stratégie générale de développement a été construite, approuvée par l'Assemblée territoriale et rendue exécutoire en juillet 2017. Elle repose sur différentes stratégies sectorielles interdépendantes et complémentaires, élaborées en tenant compte des potentialités et des atouts dont dispose le Territoire à l'horizon 2030.

L'identification des potentiels et des opportunités de croissance du Territoire a servi d'ancrage à la préparation et la formulation des différentes stratégies sectorielles. Ces travaux ont été menés de manière consultative et participative auprès des élus, des autorités coutumières et des acteurs socio-économiques avec l'appui des services de l'État et du Territoire. La stratégie générale de développement, repose sur la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et culturels du Territoire.

L'espace de consultation et d'expression publique constitué par les Assises des Outre Mer s'appuie sur les stratégies de développement adoptées et sur celles en cours d'élaboration.

## **1. Statut institutionnel**

Le statut actuel du territoire est fixé par la loi n°61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre Mer et le décret n°57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale, du conseil territorial et de l'administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna.

Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis et Futuna est devenu une Collectivité d'Outre Mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ne soit modifié.

Plusieurs propositions de réforme statutaire ont vu le jour en 2001 et en 2009 mais sans jamais être adoptées en raison notamment des interrogations des autorités coutumières quant au maintien de leurs traditions culturelles et sociales.

Par ailleurs le constat d'une stabilité sociale acquise depuis l'adoption de la loi du 29 juillet 1961 peut également justifier les réserves à une telle réforme.

La loi statutaire actuelle reconnaît l'existence de la coutume sans lui confier expressément la compétence foncière, qui est au cœur du développement de Wallis-et-Futuna. Dans les faits,

l'autorité coutumière a conservé cette prérogative qui repose sur la mise en œuvre de règles orales et non figées.

Les Assises peuvent donc fournir un cadre afin de réfléchir aux mesures d'amélioration de la loi statutaire qui pourraient être proposées. Ces réflexions qui se poursuivront au-delà de la phase de consultation des Assises serviront de préalable à des propositions quant à l'évolution des institutions de Wallis et Futuna. A ce stade les autorités coutumières et politiques du territoire semblent être disposées à envisager une réforme statutaire.

## **2. Économie - Emploi - Secteur primaire**

Le tissu économique de Wallis et Futuna présente toutes les caractéristiques d'une micro-économie insulaire : dépendance aux transferts majeurs de métropole, départ de la population, revenus inégaux, micromarché, autoconsommation, dépendance aux importations, faiblesse de l'exportation, prix aux consommateurs élevés. S'ajoutent à ces freins, l'absence de cadre juridique pour la propriété foncière, la difficulté d'accéder à des financements, le manque de formation à la gestion comptable et financière, l'enclavement géographique et numérique. Ce dernier devrait s'amoinrir dès cette année avec le raccordement des deux îles Wallis et Futuna au câble sous-marin reliant Samoa à Fidji permettant l'arrivée du haut et très haut débit.



La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible comparé au secteur public qui constitue le premier employeur de Wallis et Futuna et concentre plus de la moitié de la création des richesses. Les activités du secteur privé les plus représentées sur le territoire sont le commerce, les services marchands et la construction.

Par ailleurs, le secteur primaire, qui fait l'objet d'un plan pluriannuel de développement durable, reste peu intégré à l'économie marchande. Il touche néanmoins l'ensemble des habitants de l'archipel. En effet, la grande majorité des Wallisiens et Futuniens produit des fruits et légumes, élève des cochons ou bien encore pêche sur le platier ou dans le lagon. Ces productions sont principalement destinées à l'autoconsommation et aux fêtes coutumières.

Dans ce contexte, la création d'activités économiques dans le secteur privé constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire permettant de diminuer l'émigration des jeunes et la diminution de population. Elle fait par ailleurs l'objet de la stratégie globale de développement durable et de la stratégie territoriale pour l'innovation de Wallis et Futuna adoptées par l'Assemblée territoriale.

Les difficultés liées notamment au financement des entreprises conduisent les autorités locales à réfléchir sur un modèle d'appui technique et financier des entreprises locales.

L'économie bleue et le tourisme constituent des domaines identifiés dans cette stratégie comme porteurs pour la création d'emplois et de richesses et le développement durable du territoire.

Un projet de stratégie durable du tourisme a été présenté à l'Assemblée territoriale à l'automne 2017. Cette stratégie se base sur les actions à mettre en œuvre selon le rapport Atout France de décembre 2015 « *Wallis & Futuna préconisations pour un développement touristique intégré et respectueux des deux îles sœurs* ».

### **3. Environnement - Biodiversité**

L'environnement de Wallis et Futuna est extrêmement fragile avec des écosystèmes très menacés par les activités humaines et les effets du changement climatique. La préservation de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes, outre l'intérêt pour la science, constitue un enjeu économique majeur (agriculture, pêche, artisanat).

La mise en œuvre de la Stratégie pour la biodiversité de Wallis et Futuna, adoptée en juin 2016 par l'Assemblée territoriale, constitue une priorité pour le Territoire avec notamment la mise en place d'aires marines protégées et de réserves naturelles.

Concernant la gestion de l'eau, on constate que l'inefficacité de l'assainissement individuel et l'absence d'assainissement collectif exercent une pression considérable sur le milieu naturel avec une pollution permanente des rivages et en corollaire la mauvaise qualité des eaux de baignade.

Ces pollutions constituent une menace pour la ressource halieutique vitale pour une large partie de la population, la protection des terres arables et la sécurité alimentaire.

La gestion courante des déchets est prise en charge par les centres d'enfouissement technique de Wallis et de Futuna qui doivent être renforcés.

La production et la distribution d'énergie électrique et d'eau sur l'ensemble du Territoire sont assurées depuis 1976 par la société EEFW qui bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022). Le territoire s'est par ailleurs doté d'une programmation pluriannuelle de l'Énergie pour les îles Wallis et Futuna 2016-2018 / 2019-2023, en contrepartie de la péréquation tarifaire de l'électricité. Celle-ci prévoit en part de production, 50% d'énergie renouvelable en 2030 et 100% en 2050.

Les fonds européens de développement régionaux participent au financement des projets environnementaux. Ainsi, dans le cadre du projet INTEGRE (Initiative des territoires pour une gestion régionale de l'environnement) du 10<sup>ème</sup> FED régional du Pacifique, le territoire s'est doté d'une Stratégie d'adaptation au changement climatique 2017-2030.

La préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ont également été retenues pour le 11<sup>ème</sup> FED régional, dont la définition de la programmation s'est achevée fin 2017.

#### **4. Santé et protection sociale**

L'isolement du territoire et l'éloignement de la métropole ont conduit à mettre en place un système de santé spécifique reposant exclusivement sur une Agence de Santé (ADS) créée par l'ordonnance 2000-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'établissement public national à caractère administratif (EPNA). ADS qui n'a pas les mêmes prérogatives et moyens que ceux d'une véritable Agence Régionale de Santé en métropole.

L'Agence de Santé est placée sous la triple tutelle du Ministère des Outre-Mer, du Ministère de la Santé, et du Ministère des Finances, réunis au sein d'un conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration, composé de 19 membres et présidé par le Préfet.

Il faut souligner que le Territoire ne dispose pas de système de sécurité sociale. Pour les résidents, l'accès aux consultations et aux soins est gratuit dans les services gérés sur le territoire par l'agence de santé, pris en charge à 100 % par l'État ce qui est unique au sein de la République.

Parmi les missions principales de l'Agence de Santé, se trouvent :

- l'offre de soins de proximité avec quatre centres de consultations, de prévention et de soins de proximité dénommés dispensaires, répartis sur le territoire ;

- la coopération avec les structures de santé de Nouvelle Calédonie ou de métropole afin d'apporter une réponse aux besoins non couverts par l'organisation locale des soins.

Un projet médical de l'Agence de Santé des îles Wallis-et-Futuna 2016-2020 a été élaboré. Il identifie certaines faiblesses notamment l'insuffisance d'effectifs et de temps médicaux pour répondre à l'ensemble des besoins de santé, l'absence d'un véritable service de santé publique, l'insuffisance d'organisation et de coordination du parcours de santé des patients, l'absence d'une démarche de qualité globale, l'insuffisance du plateau technique des urgences de Futuna.

La baisse du taux d'accroissement naturel de la population ainsi que la progression de l'espérance de vie à la naissance ont pour conséquence un vieillissement de la population d'autant plus problématique qu'il n'existe pas de structure d'accueil des personnes âgées sur le territoire.

En revanche, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) gère le régime de retraite et les prestations familiales au profit des travailleurs salariés et assimilés de l'archipel.

## **5. Éducation et formation numérique**

À Wallis-et-Futuna, la gestion de l'enseignement primaire est entièrement confiée à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), qui est une structure privée. L'enseignement secondaire est géré par le Vice-rectorat, structure administrative de l'Éducation nationale.

Le Territoire compte quatorze écoles élémentaires et/ou primaires (neuf à Wallis et cinq à Futuna), six collèges (quatre à Wallis, dont un avec une section d'enseignement professionnel, et deux à Futuna) et deux lycées implantés à Wallis (un lycée d'enseignement général et technologique avec des sections d'enseignement professionnel, et un lycée agricole, ouvert depuis la rentrée scolaire 2011).

L'offre de formation étant limitée sur le territoire, les jeunes bacheliers sont obligés de quitter le territoire pour poursuivre des études supérieures. Dans ce contexte, la convention cadre « passeport mobilité » entre le Ministère des Outre Mer et le territoire facilite l'accès à une formation qualifiante en finançant annuellement le transport des étudiants vers la métropole.

En outre, l'arrivée imminente sur le territoire du très haut débit permettra de consolider les compétences des Wallisiens et des Futuniens, avec une offre de formations initiales et continues nouvelles (cours à distance, e-formation, universités virtuelles...). Cette action a été intégrée à la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis & Futuna adoptée par l'assemblée territoriale.

## 6. Transport

L'entretien des routes et des accotements constitue une problématique prioritaire conditionnant le développement touristique des îles.

L'aéroport principal (Hihifo), situé à Wallis, peut accueillir des avions à réaction, une seule compagnie Air Calédonie International (Aircalin) y assure des rotations à bord d'Airbus A320. L'aérodrome de Futuna (Pointe Vele) est desservi régulièrement par un Twin Otter exploité par Aircalin. Le transport de passagers inter-îles s'effectue exclusivement par avion.

Situé sur la côte est de l'île de Wallis, le port de commerce de Mata'Utu est le principal port d'entrée à Wallis-et-Futuna. A Futuna, l'unique port est situé à Leava, au sud-ouest de l'île. Ces deux ports appartiennent au Territoire et sont exploités sous la supervision du Service des affaires maritimes, ports, phares et balises (SAMPPB).

L'étude de 2014 sur la desserte maritime et aérienne de Wallis-et-Futuna, réalisée par la Communauté du Pacifique, recommande l'amélioration de la liaison inter-îles et invite le territoire à développer la coopération régionale afin de bénéficier des solutions apportées au niveau régional pour l'amélioration des services de transport.

## 7. Sécurité

La sécurité à Wallis et Futuna est assurée pour l'essentiel par les forces de la gendarmerie Nationale dont l'action est renforcée par celle d'une garde territoriale particulièrement utile dans une action de médiation avec les usagers.

Sur les aspects de sécurité civile, le territoire est particulièrement vulnérable face aux risques naturels. L'état du droit à Wallis et à Futuna n'a pas permis de mettre en place de cadastre. En conséquence aucun règlement d'urbanisme n'existe (SCOT, PLU...) et aucune forme de contraintes n'est possible dans l'optique de sauvegarder les populations les plus exposées aux risques naturels. Aucune mesure de construction et de protection des zones exposées n'existe à ce jour. Si les risques liés à la survenance régulière de cyclone, de séisme et de tsunami sont identifiés et font partie du dispositif ORSEC aucune mesure de protection contre ces risques n'existent à ce stade (construction de digues, bassins de rétention, réglementation anti-sismique...).

Les îles de Futuna et d'Alofi semblent les plus exposées aux risques naturels. La présence d'une faille sismique à proximité, le positionnement des habitations en bord de mer, l'absence de barrière de corail et la fragilité de la liaison aérienne rend l'île très vulnérable.

D'après la consultation réalisée au sein de la population par l'atelier « sécurité » qui s'est déroulée dans le cadre des Assises des Outre-mer, il est nécessaire d'agir en premier lieu sur les moyens de

sécurité civile, en second lieu sur la sécurité routière et enfin de lutter contre les addictions (drogue, alcool...) et contre les violences faites aux femmes et aux enfants.



## 8. Coopération régionale

Wallis et Futuna n'a que très peu d'échanges avec les pays de la région et entretient des liens principalement avec la Nouvelle-Calédonie. Ces échanges ont notamment lieu dans le cadre de compétitions sportives régionales, dans ce domaine, Wallis-et-Futuna a participé aux mini-jeux du Pacifique au Vanuatu en décembre 2017.

Wallis et Futuna, à la différence des autres collectivités françaises du Pacifique, ne dispose pas d'un statut juridique lui permettant de mettre en œuvre une réelle politique régionale<sup>1</sup>.

Si le statut de collectivité d'outre mer de Wallis et Futuna face à des pays indépendants constitue déjà un obstacle, la méconnaissance de l'archipel par les pays voisins et les coûts engendrés par la participation aux instances régionales freinent également cette intégration régionale.

Toutefois on peut noter que Wallis-et-Futuna est membre des organisations régionales techniques telles que la CPS<sup>2</sup> et le PROE<sup>3</sup>, à travers lesquelles s'exécutent les fonds européens dont un des enjeux est l'intégration régionale. Le président de l'Assemblée territoriale présente régulièrement son souhait de renforcer la coopération régionale dans laquelle s'inscrit le territoire de Wallis-et-Futuna. Cela s'est traduit par la candidature officielle au statut de membre associé du FIP<sup>4</sup> et un

<sup>1</sup> Article 7 de la loi n°61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer

<sup>2</sup> Communauté du Pacifique

<sup>3</sup> Programme Régional Océanien pour l'Environnement

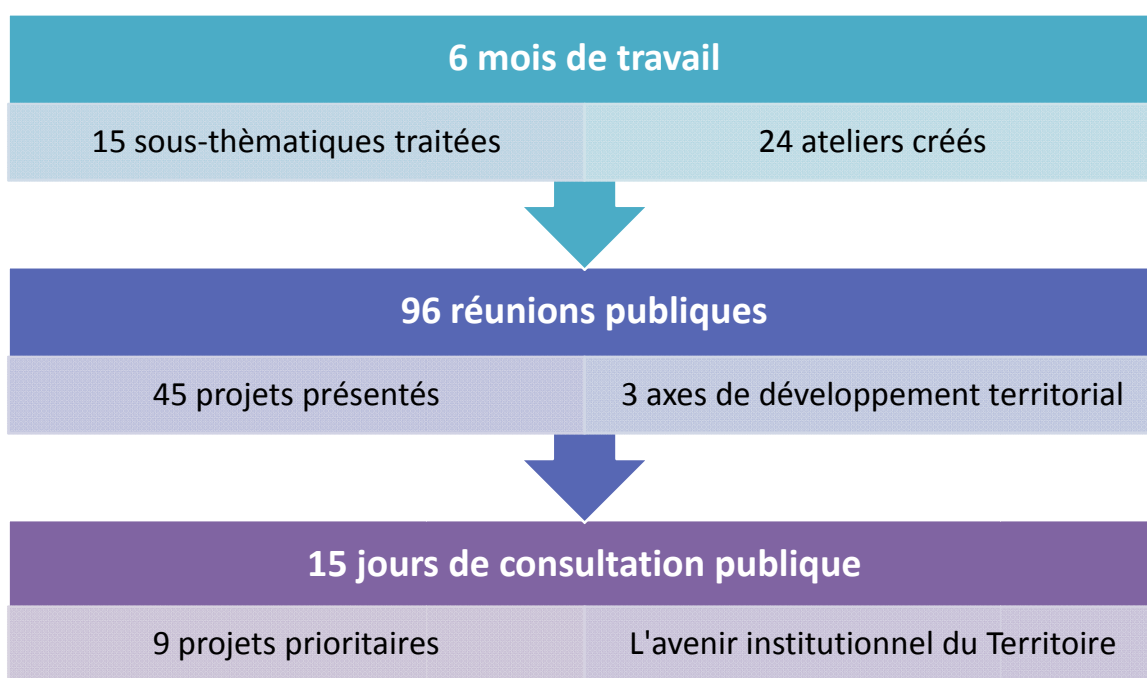
<sup>4</sup> Forum des îles du Pacifique

rapprochement avec les autres territoires français du Pacifique à travers le projet de signature d'un accord cadre avec la Polynésie française et l'organisation d'un Sommet des trois collectivités francophones du Pacifique.



## II. Priorités issues des Assises

---





Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer, a lancé le 4 octobre 2017 les Assises des Outre-Mer. Ce rendez-vous ambitieux avec les ultra-marins a consisté à redonner la parole aux Outre-Mer.

A ce titre 8 grands thèmes ont été proposés notamment à Wallis et Futuna :

1. Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré
2. Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi
3. Faire des Outre-Mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité
4. Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis
5. Faire des cultures ultramarines un vecteur d'inclusion sociale
6. Garantir à tous les ultramarins le droit fondamental à la sécurité
7. Donner à l'État et aux collectivités les moyens d'engager une véritable politique d'influence
8. Accompagner l'ensemble des collectivités dans leurs projets et la construction de leur destin.

La première réunion du comité local d'orientation<sup>5</sup> (CLO) sous la présidence de M. Jean-Francis TREFFEL, Préfet, Administrateur Supérieur des Iles Wallis-et-Futuna a eu lieu le 12 octobre 2017.

Afin de traiter de façon homogène chacun des 8 grands thèmes sur le territoire, le CLO a décidé de créer 15 sous-thématiques dont trois spécifiques au territoire<sup>6</sup>.

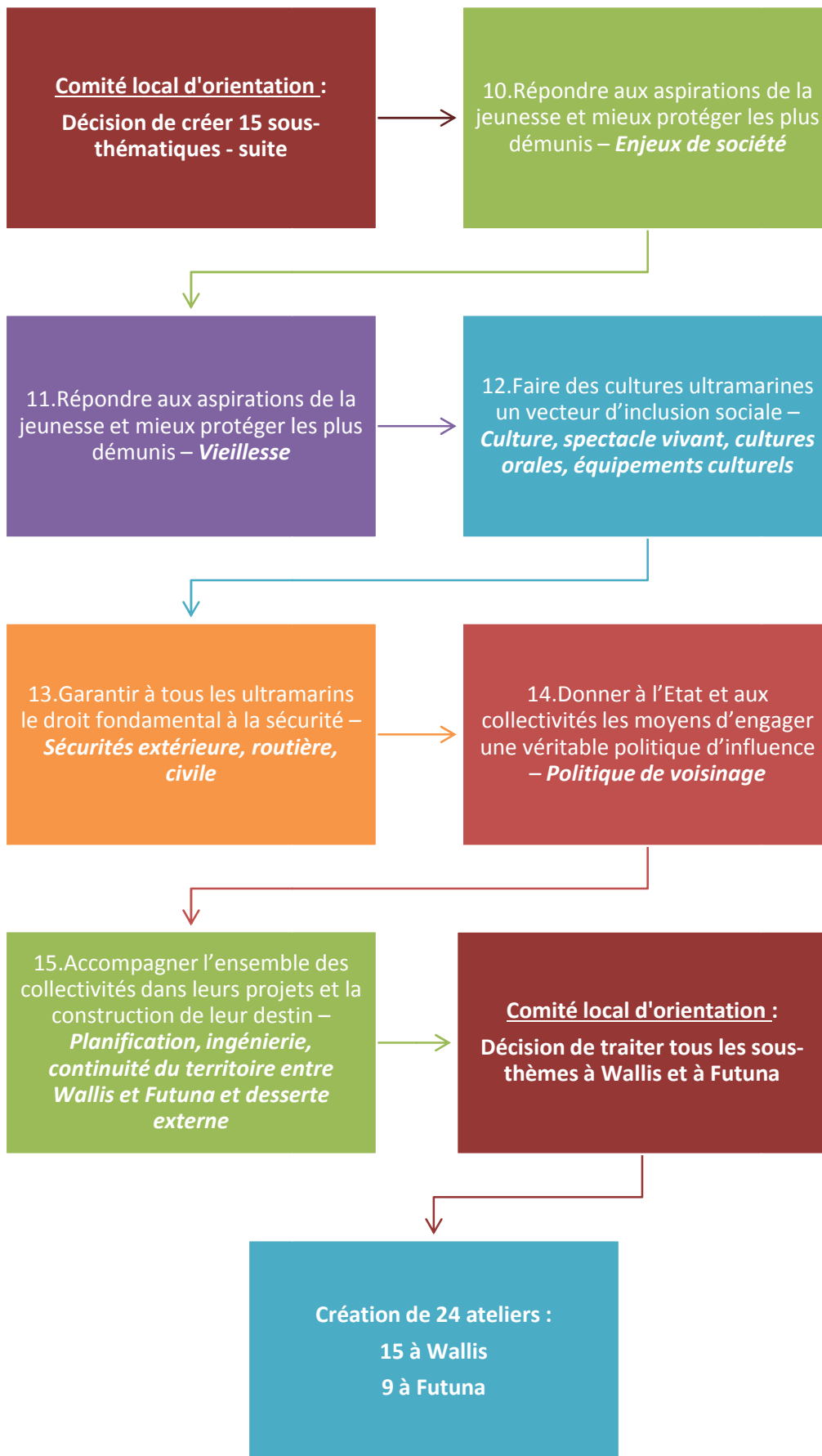


Réunion du comité local d'orientation des Assises.

<sup>5</sup> Cf. Annexe 1 – Tableau de composition du CLO.

<sup>6</sup> Sous-thèmes comportant une étoile sur l'ordinogramme ci-contre.





Les Assises des Outre-Mer ont été ouvertes le 27 octobre 2017 à Wallis et le 30 octobre 2017 à Futuna. Le travail des ateliers s'est poursuivi jusqu'au début de l'année 2018. Les travaux des ateliers ont été clos par la présentation de la synthèse territoriale le 5 février 2018 à Futuna et le 15 février 2018 à Wallis.

Pendant près de 4 mois, se sont 96 réunions publiques d'ateliers qui ont eu lieu, soit une moyenne de près de 4 réunions publiques par ateliers.

En moyenne près d'une quinzaine de personnes ont participé à ces réunions, soit un total de près de 1500 participants sur toute la période. Cette participation de la population a été rendue possible grâce à l'implication des chefferies de Wallis (Uvéa) et de celles de Futuna (Sigave, Alo) mais également de celle des élus du territoire, du député, du sénateur et du président de l'Assemblée territoriale notamment. Les acteurs de la société civile (entrepreneurs, hôteliers...) ont également activement participé à cette grande phase de consultation.

D'octobre 2017 à janvier 2018, les Assises des Outre-mer ont entrepris une importante concertation publique, destinée à appuyer les travaux du Comité local d'orientation et à contribuer au livre bleu des Outre-mer. Un effort significatif a été réalisé pour que cette consultation associe largement les habitants aux Assises.

Ce travail va surtout permettre de réaliser une hiérarchisation des besoins du territoire. L'importance donnée à cette concertation et la prise en compte objective des expressions sont au centre de la démarche et justifient la présentation détaillée qui suit.

La première consultation publique a eu un succès relatif dans la mesure où seules 52 personnes ont répondu au questionnaire. Cette faible participation s'explique principalement par un difficile accès à internet malgré la mise en place de points numériques sur le territoire.

Il ressort toutefois de cette consultation neuf sujets prioritaires pour les Wallisiens et les Futuniens:

- 1- La nécessité d'agir en priorité sur l'infrastructure routière dans le cadre du développement des équipements publics ;
- 2- L'amélioration du développement économique du territoire doit nécessairement passer par une croissance des entreprises ;
- 3- L'apprentissage et la formation professionnelle sont un axe de développement prioritaire pour accéder à l'emploi ;
- 4- La protection de la nature et la lutte contre la pollution sont des enjeux environnementaux majeurs de Wallis et Futuna ;
- 5- Les actions de prévention contre les maladies et les addictions permettront à terme de développer la santé sur le territoire ;
- 6- Le développement de la jeunesse passe en priorité par l'enseignement ;
- 7- La préservation et la mise en valeur du patrimoine local, y compris des cultures orales sont les clefs de voûte de la culture à Wallis et Futuna ;
- 8- La lutte contre les addictions est l'une des priorités en matière de sécurité ;
- 9- L'adaptation des constructions aux risques majeurs est un enjeu fort.

Au-delà, le travail réalisé dans les ateliers et la consultation publique nationale et la richesse des discussions ont favorisé l'émergence de 45 projets qui apparaissent comme prioritaires aux yeux des Wallisiens et des Futuniens. Ceux-ci peuvent se décliner en trois priorités majeures et deux dossiers transversaux.



Réunion de présentation des Assises des Outre-Mer à la délégation de Futuna.

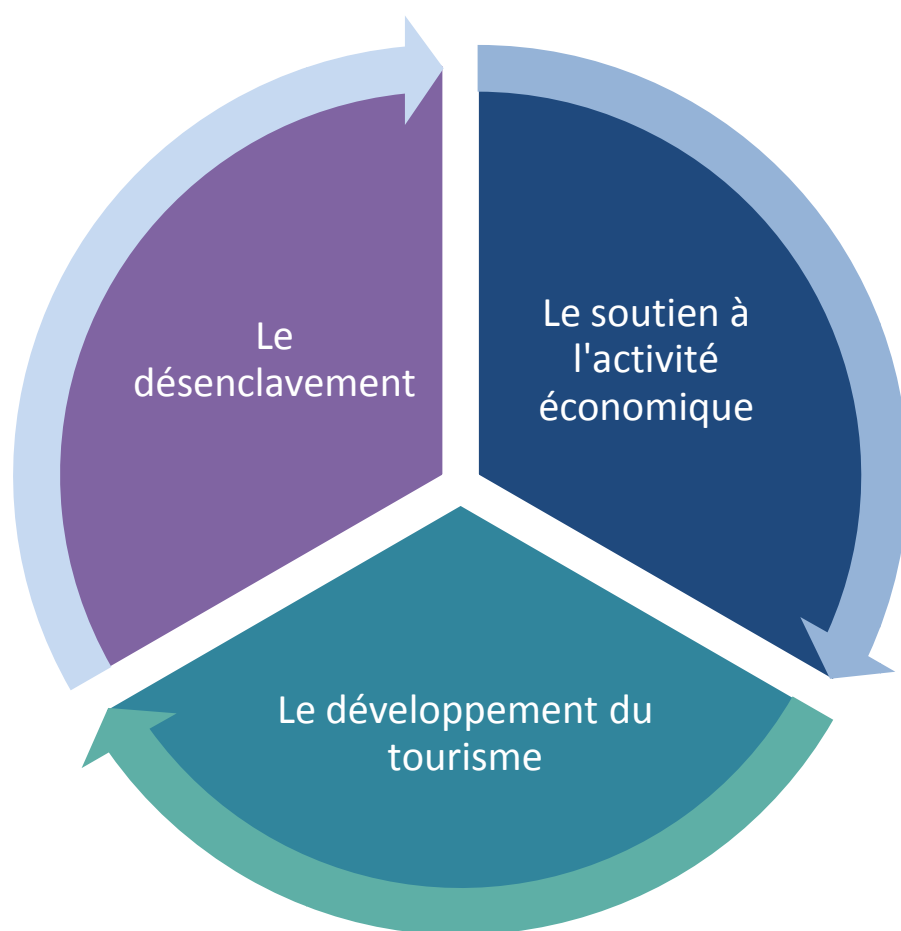




## ***A- Trois axes prioritaires pour le territoire***

---

### **1-Promouvoir l'attractivité du territoire dans son environnement régional et développer l'économie bleue**



### **Le désenclavement du territoire :**

- La rénovation des routes et pistes à Futuna
- La liaison inter-îles
- La modernisation de l'embarcadère de Vele
- L'aménagement de l'aérodrome de Vele

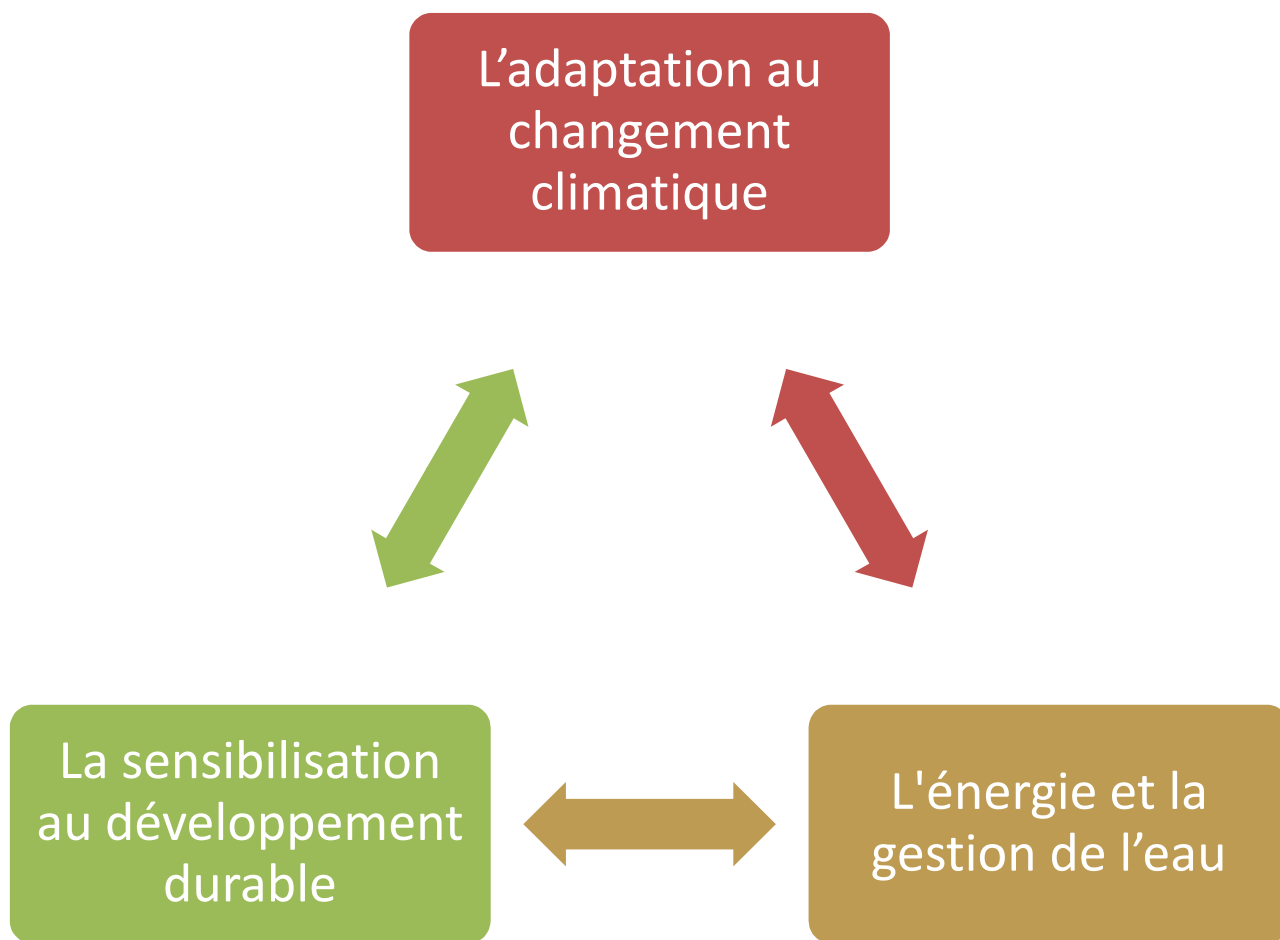
### **Le soutien à l'activité économique :**

- La création d'une structure d'appui aux entreprises
- Le développement des ports de pêche
- Le développement des ports de plaisance
- La création d'une plateforme d'emploi spécifique au territoire
- La création d'un Egreenbook

### **Le développement du tourisme :**

- Le développement de l'attractivité touristique
- Le classement d'Alofi au patrimoine mondial de l'UNESCO
- La promotion du pavillon des îles Wallis et Futuna
- L'organisation d'évènements régionaux
- Le renforcement de la coopération régionale
- Le développement des activités sportives
- La création d'un programme de volontariat océanien

## 2-Soutenir le secteur primaire dans un cadre de transition écologique et d'adaptation au changement climatique



## L'adaptation au changement climatique :

- Le suivi physico-chimique et biologique et la stratégie de gestion de l'environnement marin et des zones clés de biodiversité
- La sauvegarde et le renouvellement de la cocoteraie
- La protection et la valorisation du littoral
- L'élaboration d'un plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique
- Le diagnostic ICPE sur les activités à risques sur l'ensemble du territoire
- Les stations de surveillance météorologique
- L'élaboration d'une stratégie des routes territoriales et le développement des transports collectifs
- Le développement des initiatives privées pour une production locale respectueuse de l'environnement

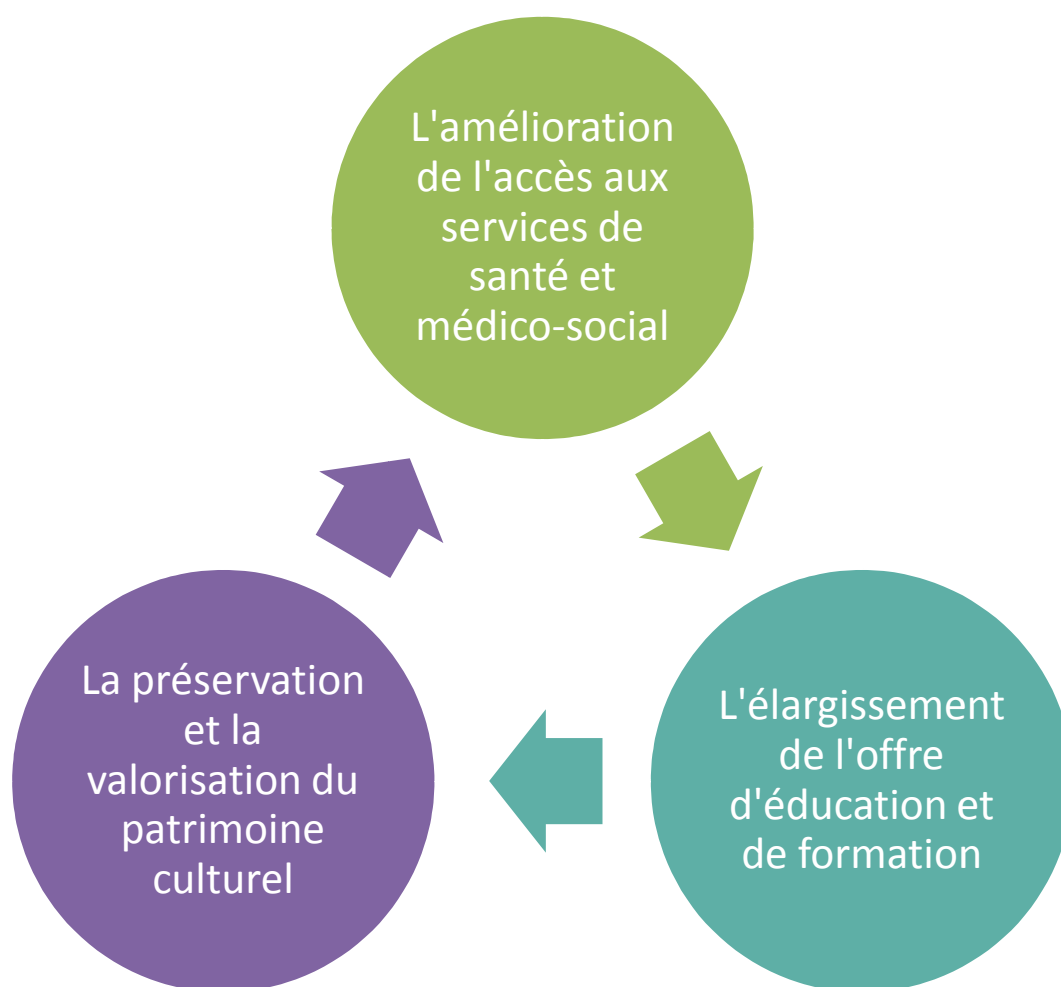
## L'énergie et la gestion de l'eau :

- La mise en œuvre de la PPE notamment à travers le financement d'ampoules LED
- La mise en place d'un plan de modernisation du Centre d'Enfouissement Technique et le traitement des déchets métalliques
- Les études préalables pour le déploiement d'un schéma directeur d'assainissement, la récupération des eaux de pluie et la mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation
- La desserte en eau potable Futuna et Alofi

## La sensibilisation au développement durable :

- La sensibilisation sur le développement durable et la réalisation de sentiers éducatifs botaniques
- L'application du code de l'environnement et la création d'une brigade verte
- Faire de plusieurs villages des sites pilotes du développement durable
- La dotation du territoire en moyens anti-pollution et de secours efficaces
- La structuration de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre à Wallis-et-Futuna

### 3-Répondre aux aspirations de la jeunesse et renforcer la protection sociale des plus démunis



## L'amélioration de l'accès aux services de santé et médico-social

- La création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets santé et médico-social
- La création d'un identifiant territorial unique
- L'édition d'un guide de prestations sociales

## L'élargissement de l'offre d'éducation et de formation

- Le déploiement d'infrastructures réseau internet dans les établissements scolaires
- La construction du lycée « Tou'apogipogi » - « Ton Avenir »
- L'assemblée territoriale des jeunes

## La préservation et la valorisation du patrimoine culturel

- Le développement de la culture à Futuna (académie des langues, écoles des arts et métiers, centre culturel)
- La politique linguistique pour la sauvegarde et la pérennisation du patrimoine linguistique
- La délibération relative au code du patrimoine
- Le développement d'infrastructures de spectacle
- La carte professionnelle des artistes locaux
- La politique linguistique à Wallis-et-Futuna

## 4-Dossiers transversaux

### Réflexion relative au statut du Territoire de 1961

- Groupe de travail ad hoc ;
- réflexions à continuer au delà des Assises.

### Assurer la sécurité des biens et des personnes, apporter une réponse aux défis de sécurité civile du Territoire

- Fournir le territoire en moyens de secours performants
- Assurer la maintenance de ces moyens
- Mettre en place de vecteur de sécurité civile (station potabilisation, poteaux incendie...)
- Adapter et acquérir des moyens maritimes anti-pollution
- Améliorer la surveillance de la ZEE
- Créer une salle opérationnelle à Futuna



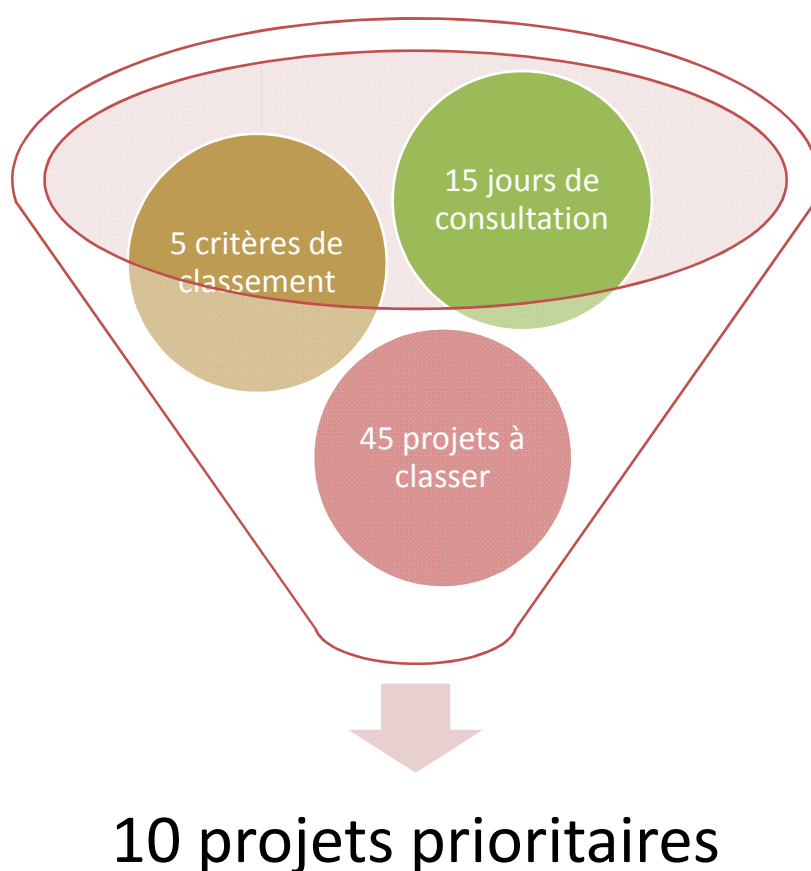


## ***B- Une large consultation locale***

---

A l'issue de la définition de chacune de ces priorités lors des réunions de clôture (cf. supra), les 45 fiches projets ont été mises à la disposition de la population des îles Wallis et Futuna. Un questionnaire de classement de chacun des projets a été mis en œuvre et distribué sur tout le territoire. De plus, une consultation numérique a été mise en place pour que tout le monde puisse s'exprimer. Au total plus de 600 questionnaires ont été distribués sur les deux îles. Du 1<sup>er</sup> au 15 mars tous les wallisiens et futuniens ont pu remplir et retourner le questionnaire.

Cinq critères étaient soumis à notation, à savoir ceux relatifs à la facilité et la rapidité d'exécution, à l'importance stratégique pour le territoire, à la durabilité du projet dans le temps, à la plus-value environnementale et enfin à la création d'emplois. Les deux premiers critères ont été pondérés (x2) en raison de leur importance. Deux notes supplémentaires ont été attribuées par le CLO lorsque le projet correspondait à une stratégie ou à un plan d'action et quand les fiches projets étaient considérées comme complètes. Ainsi une note totale de 0 à 90 est obtenue. Au total près de 300 personnes ont participé à cette consultation publique.





## C- Le classement des 45 projets

Le tableau ci-dessous présente le classement des 45 projets<sup>7</sup>.

Aménagement de l'aérodrome de Futuna-Vele (Projet n° 5)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 83/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• Classement 1/45</li><li>• Coût du projet : 6 millions €</li></ul>
Développement des initiatives privées pour une production locale respectueuse de l'environnement (Projet n° 14)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 83/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• classement 1/45</li><li>• Coût du projet : 2,4 millions €</li></ul>
Protection et valorisation du littoral (Projet n° 25)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 83/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• Classement 1/45</li><li>• Coût du projet : 3,5 millions €</li></ul>
Etudes préalables pour le déploiement d'un schéma directeur d'assainissement et de récupération d'eau (Projet n° 18)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 83/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• Classement 1/45</li><li>• Coût du projet : 1,1 million €</li></ul>
Doter le territoire de moyens anti-pollution et de moyens de secours efficaces (Projet n° 40)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 83/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• Classement 1/45</li><li>• Coût du projet : 8 millions €</li></ul>
Mise en place d'un plan de modernisation des CET et traitement des déchets métalliques (Projet n° 17)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 82/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• Classement 6/45</li><li>• Coût du projet : 3,5 millions €</li></ul>
Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets santé et médico-social (Projet n° 31)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note de 80/90</li><li>• Priorité n°1</li><li>• Classement 7/45</li><li>• Coût du projet : 27 millions €</li></ul>

<sup>7</sup> Note de 80 à 90 = priorité 1 / Note de 70 à 79 = priorité 2 / Note de 60 à 69 = priorité 3 / Note de 50 à 59 = priorité 4 / Note inférieure à 50 = priorité 5

<p>Sensibilisation sur le développement durable et la réalisation de sentiers éducatifs botaniques (Projet n° 21)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 80/90</li> <li>• Priorité n°1</li> <li>• Classement 7/45</li> <li>• Coût du projet : 1 million €</li> </ul>
<p>Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie à Wallis et à Futuna (Projet n° 24)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 80/90</li> <li>• Priorité n°1</li> <li>• classement 7/45</li> <li>• Coût du projet : 280 000 €</li> </ul>
<p>Situation juridique et institutionnelle du Territoire (Projet n° 15)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 80/90</li> <li>• Priorité n°1</li> <li>• Classement 7/45</li> <li>• Coût du projet : 0 €</li> </ul>
<p><b>MONTANT TOTAL PRIORITE n°1</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 53,6 millions d'euros</li> </ul>
<p>Construction du lycée "Tou'apgi-pogi" - Lycée "Ton avenir" (Projet n° 29)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 78/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 11/45</li> <li>• Coût du projet : 27 millions €</li> </ul>
<p>Suivi physico-chimique et biologique et stratégie de gestion de l'environnement marin et des zones clés de biodiversité (Projet n° 20)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 77/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 12/45</li> <li>• Coût du projet : 2 millions €</li> </ul>
<p>Développer l'attractivité touristique de Wallis et à Futuna (Projet n° 8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 76/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 13/45</li> <li>• Coût du projet : 481 000 €</li> </ul>
<p>Pavillon de Wallis et Futuna (Projet n° 10)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 76/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 13/45</li> <li>• Coût du projet : 343 000 €</li> </ul>

Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (Projet n° 16)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 76/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 13/45</li> <li>• Coût du projet : 7,7 millions €</li> </ul>
Aménagement urbain des villages, créer un site pilote du développement durable (Projet n° 23)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 76/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• classement 13/45</li> <li>• Coût du projet : 6 millions €</li> </ul>
Stratégie des routes territoriales (Projet n° 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 75/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 17/45</li> <li>• Coût du projet : 500 000 €</li> </ul>
Desservir en eau potable Futuna et Alofi (Projet n° 19)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 75/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 17/45</li> <li>• Coût du projet : 4 millions €</li> </ul>
Développer la pêche hauturière (Projet n° 11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 72/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 19/45</li> <li>• Coût du projet : 10 millions €</li> </ul>
Politique linguistique à Wallis et à Futuna (Projet n° 39)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 71/90</li> <li>• Priorité n°2</li> <li>• Classement 20/45</li> <li>• Coût du projet : à estimer</li> </ul>
<b>MONTANT TOTAL PRIORITE n°2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 44 millions d'euros</li> </ul>
Désenclavement du territoire (Projet n° 2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 69/90</li> <li>• Priorité n°3</li> <li>• Classement 21/45</li> <li>• Coût du projet : 5 millions €</li> </ul>

Déploiement d'infrastructures réseau dans les écoles (Projet n° 6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 67/90</li> <li>• Priorité n°3</li> <li>• Classement 22/45</li> <li>• Coût du projet : 480 000 €</li> </ul>
Créer une plateforme de l'emploi spécifique au territoire (Projet n° 13)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 65/90</li> <li>• Priorité n°3</li> <li>• Classement 23/45</li> <li>• Coût du projet : 83 000 €</li> </ul>
Elaboration du plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique (Projet n° 26)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 64/90</li> <li>• Priorité n°3</li> <li>• classement 24/45</li> <li>• Coût du projet : 60 000 €</li> </ul>
Développement de la culture à Futuna (Projet n° 35)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 64/90</li> <li>• Priorité n°3</li> <li>• Classement 24/45</li> <li>• Coût du projet : 1 million €</li> </ul>
Application du code de l'environnement et création d'une brigade verte (Projet n° 22)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 62/90</li> <li>• Priorité n°3</li> <li>• Classement 26/45</li> <li>• Coût du projet : 500 000 €</li> </ul>
<b>MONTANT TOTAL PRIORITE n°3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 millions d'euros</li> </ul>
Développement des activités sportives (Projet n° 12)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 57/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 27/45</li> <li>• Coût du projet : 4,8 millions €</li> </ul>
Assemblée territoriale des jeunes (Projet n° 30)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 57/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 27/45</li> <li>• Coût du projet : à estimer</li> </ul>
Stations de surveillance météorologique (Projet n° 28 )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 54/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 29/45</li> <li>• Coût du projet : 30 000 €</li> </ul>

Développer les services à vocation culturelle sur le territoire (Projet n° 36)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 54/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 30/45</li> <li>• Coût du projet : à estimer</li> </ul>
Création d'une structure d'appui regroupant la CCIMA et les services d'appui aux entreprises (Projet n° 4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 53/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• classement 31/45</li> <li>• Coût du projet : 1,1 million €</li> </ul>
Renforcer les capacités de la collectivité locale dans le domaine de la coopération régionale (Projet n° 41)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 51/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 32/45</li> <li>• Coût du projet : 2,8 millions €</li> </ul>
Réduire les zones d'ombre pour la téléphonie, internet, la VHF et la télévision (Projet n° 7)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 50/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 33/45</li> <li>• Coût du projet : 5,2 millions €</li> </ul>
Création d'un identifiant territorial unique (Projet n° 32)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 50/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 33/45</li> <li>• Coût du projet : 215 000 €</li> </ul>
Editer un guide des prestations sociales (Projet n° 33)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 50/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 33/45</li> <li>• Coût du projet : 20 000 €</li> </ul>
Organisation et accueil d'évènements régionaux par le Territoire (Projet n° 42)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de 50/90</li> <li>• Priorité n°4</li> <li>• Classement 33/45</li> <li>• Coût du projet : 520 000 €</li> </ul>
<b>MONTANT TOTAL PRIORITE n°4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14,8 millions d'euros</li> </ul>

Diagnostic ICPE sur les  
activités à risque  
(Projet n° 27)

- Note de 49/90
- Priorité n°5
- Classement 37/45
- Coût du projet : 130 000 €

Création d'un  
Egreenbook  
(Projet n° 44)

- Note de 45/90
- Priorité n°5
- classement 38/45
- Coût du projet : 500 000 €

Maîtrise d'ouvrage et  
maîtrise d'oeuvre à  
Wallis et Futuna  
(Projet n° 45)

- Note de 44/90
- Priorité n°5
- Classement 39/45
- Coût du projet : 50 000 €

Code du patrimoine des  
îles Wallis et Futuna  
(Projet n° 34)

- Note de 42/90
- Priorité n°5
- Classement 40/45
- Coût du projet : 0 €

Carte professionnelle  
des artistes locaux  
(Projet n° 38)

- Note de 41/90
- Priorité n°5
- Classement 41/45
- Coût du projet : à estimer

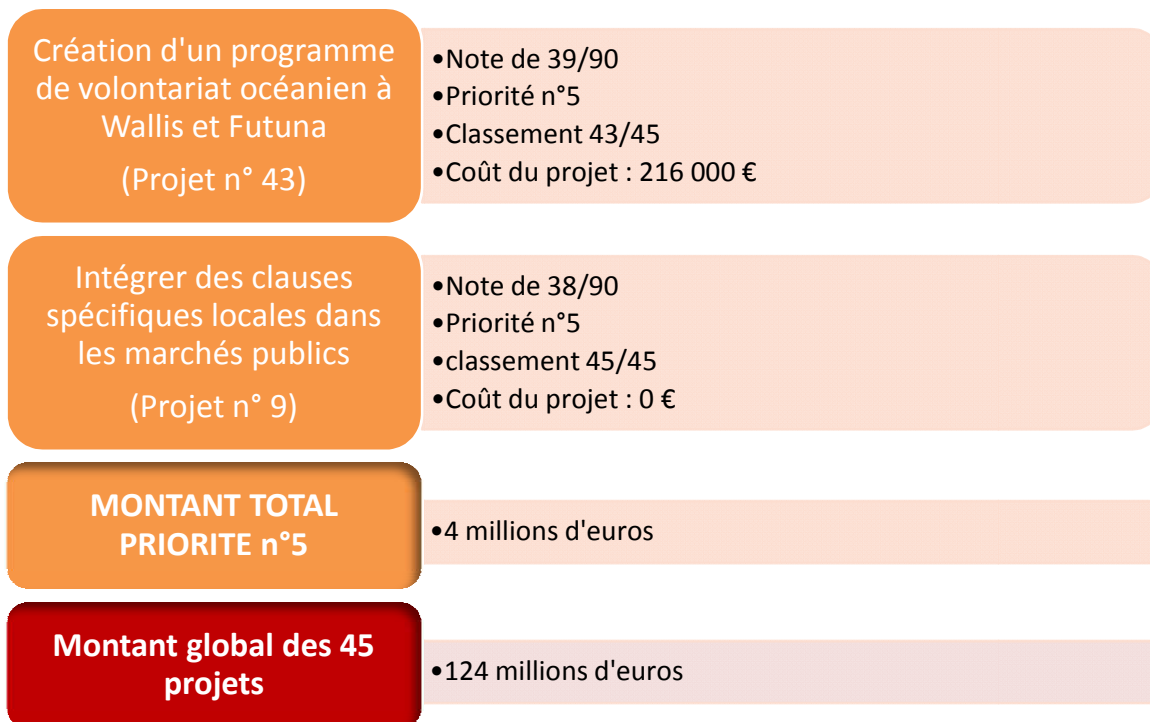
Développement des  
ports de plaisance à  
Wallis et à Futuna  
(Projet n° 3)

- Note de 40/90
- Priorité n°5
- Classement 42/45
- Coût du projet : 2 millions €

Développer les  
infrastructures de  
spectacle  
(Projet n° 37)

- Note de 39/90
- Priorité n°5
- Classement 43/45
- Coût du projet : 1,1 million €





Les notes de classement vont de 83 à 38 sur 90. La totalité des projets ont été classés.

Ce classement fait ressortir dix fiches projets en priorité n°1 pour un montant global de financement de l'ordre de 54 millions d'euros. Les projets classés en priorité 1 font clairement ressortir une forte demande de financement de projets environnementaux et témoignent d'un besoin de modernisation du statut issu de la loi du 29 juillet 1961.

En priorité n°2, dix fiches projets ressortent représentant un montant de 44 millions d'euros. Les dix fiches projets font particulièrement état de besoins d'infrastructures (aménagement urbain, eau potable à Futuna, tourisme, stratégie routière...).

Six fiches projets sont classées en priorité n°3 pour un montant global de 7 millions d'euros. Les dix fiches projets en priorité n°4 représentent quant à elles un montant de près de 15 millions d'euros. Enfin, les neuf fiches projets en priorité n°5 sont estimées à un montant de 4 millions d'euros.

L'ensemble des fiches projets représente un montant de 124 millions d'euros.

Par ailleurs, il est prévu que le groupe de travail sur les institutions puisse continuer à se réunir en dehors du calendrier même des Assises des Outre-Mer. Cela permettra d'affiner les positions et de rapprocher les points de vue des différents membres (chefferies, élus, représentants de la société civile, citoyens...).



### III. Fiches thématiques détaillées

---



Fale de la République avant l'ouverture des Assises à Wallis – Administration Supérieure – Mata'Utu.



# FICHE THEMATIQUE n°1

## Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré

Sous-thème :  
Infrastructures

<b>Pilotes :</b>	Yvan LEFEUVRE, Toma SAVEA
<b>Copilotes :</b>	Atelea VAITOOTAI, Mikaele KELETOLONA, Victor BRIAL
<b>Rapporteurs :</b>	Jean-Michel HERMANT, Alain MESNIER, Lino KAUVATUPU

### 1. Introduction

#### a- Mise en situation de l'atelier

Les termes « **projet de développement équilibré** » sous-entend équilibré entre Wallis et Futuna d'une part et durable d'autre part, le tout au travers des investissements publics.

Le groupe de travail a souhaité décomposer la thématique en six sous-thèmes : les infrastructures génie civil, les infrastructures numériques, le secteur primaire, les réseaux de transports en commun, les méthodes transversales en faveur du développement durable des infrastructures, le développement des structures à Futuna dans le cadre d'un atelier spécifique sur ces thèmes à Futuna.

#### b- Définition des problématiques

Il a été décidé d'utiliser la méthode du brainstorming en faisant ressortir trois problématiques du point de vue du citoyen et puis trois autres du point de vue professionnel.

La méthode a permis de distinguer, du point de vue du citoyen, une préoccupation marquée sur la qualité des routes, des demandes sur le développement des activités nautiques, la maîtrise des pollutions pour garantir la qualité des eaux du lagon et de la lentille d'eau douce. Du point de vue du professionnel, tous les sujets du sous-thème sont abordés en prenant en compte la vision des habitants de l'île.

Concernant la nécessité de développer les infrastructures à Futuna, les problématiques de l'aménagement de l'aérodrome, de l'embarcadère, de la desserte en eau potable, de la rénovation du réseau routier et de la protection du littoral ont été évoquées.

### 2. Analyse des problématiques évoquées

#### Problématique n°1 - Infrastructures routières et piétonnes

Cette problématique met en avant le besoin de planifier, de réaliser et d'entretenir les routes de Wallis et de Futuna pour pouvoir faire le tour des deux îles, améliorer leur état et permettre ainsi le développement touristique.

Les membres présents à l'atelier évoquent la nécessité de travailler sur la réfection et les accotements des routes pour permettre aux piétons de circuler ainsi que sur les éclairages publics notamment.

### **Problématique n°2 - Améliorer la desserte maritime et aérienne**

Cette problématique met en avant le besoin d'améliorer la desserte maritime et aérienne et notamment la mise en place d'un bateau inter île.

La création d'une desserte maritime entre Wallis et Futuna, et/ou entre Futuna et les îles Fidji, à vocation mixte de transport de proximité de personnes du territoire et de petites croisières entre les îles est également envisagée.

### **Problématique n°3 - Infrastructures littorales de loisir**

Cette problématique met en avant l'absence d'infrastructure de loisir notamment nautique à proximité immédiate du littoral (port de plaisance, piscine, aménagement côtier, jardins publics). L'ensemble des membres valide l'idée d'implanter un port de plaisance par district dont un serait spécialisé dans la pêche hauturière à Wallis et à Futuna.

L'atelier valide l'idée de développer des aménagements sur les îlots (électrification solaire, aire de jeu, aménagement de falé, toilettes sèches) et aussi prévoir des corps morts pour protéger l'environnement des ancrages marins.

Dans cette problématique, il est décidé de rajouter le projet d'aménagement urbain du centre village de Mata'Utu et du projet de développement durable du littoral tant à Wallis qu'à Futuna.

### **Problématique n°4 - Infrastructures et bâtiments publics**

Cette problématique met en avant le besoin de planifier la construction de bâtiments publics à vocation médico-sociale par la création de maison de retraite, de centre pénitentiaire et de funérarium notamment.

Pour la création d'un centre pénitentier à Wallis, les élus et la chefferie indiquent qu'un projet mené par la Justice est en cours de réflexion. Il n'est donc utile de développer cette idée.

La création d'un funérarium est une idée qui ne semble pas être partagée par la majorité des membres de l'atelier. Par ailleurs la CCIMA (Chambre de Commerce, d'Industrie et des Métiers de l'Artisanat de Wallis et Futuna) propose de présenter un projet de réaménagement du marché de AKAAKA.

### **Problématique n°5 - Le THD sur le territoire et la réduction des zones blanches**

Cette problématique met en avant le besoin de développer le très haut débit internet sur le territoire et de réduire les zones blanches notamment sur Futuna.

#### **Problématique n°6 - Les équipements scolaires pour le THD**

Cette problématique met en avant l'absence d'équipements scolaires (réseaux informatiques pédagogiques, matériels) nécessaires à l'utilisation du THD dans les écoles.

#### **Problématique n°7 - Infrastructure de pêche**

Cette problématique met en avant l'absence d'un port de pêche sur le territoire pour les professionnels du secteur tant à Wallis qu'à Futuna.

#### **Problématique n°8 - Sauvegarde de la cocoteraie**

Cette problématique met en avant la nécessité de sauvegarder et renouveler les cocoteraies.

#### **Problématique n°9 - développer un réseau de transport collectif privé sur Wallis**

Cette problématique fait ressortir le besoin de transport notamment dans le cadre d'un développement touristique.

#### **Problématique n°10 - développer les modes de transports doux**

Cette problématique met en avant l'absence de mode de transports dit «alternatifs», tels que le transport pédestre et les véhicules 2 et 4 roues électriques en prenant en compte les aménagements associés que sont les cheminements piéton, les pistes cyclables, les modes de production électrique photovoltaïque pour répondre au besoin du mode de transport.

#### **Problématique n°11 - Efficience des infrastructures publiques**

Cette problématique met en avant la nécessité de regrouper et réhabiliter les infrastructures notamment les bâtiments publics avec le souci d'adopter une démarche qualité autour des techniques de construction, du respect de la norme haute qualité environnementale, du zéro énergie, pour optimiser leur utilisation, leur sécurité, et générer une offre de services plus large tout en réduisant leur coût de fonctionnement.

#### **Problématique n°12 - Protection environnementale**

Cette problématique met en avant l'absence de mesures réglementaires et la mise en œuvre d'infrastructures permettant d'envisager la protection du littoral, en aval par la protection du bord de mer, de la qualité des eaux de baignade, des récifs coralliens, mais aussi en amont par la mise en place d'infrastructures d'assainissement EP et EU ainsi que la gestion durable de l'eau.

#### **Problématique n°13 - Matériaux pour le BTP**

Cette problématique met en avant la nécessité de prendre conscience que les ressources en matériaux de carrière sont limitées sur le territoire et qu'il est urgent d'envisager l'avenir de cette filière dans le respect du développement durable.

#### **Problématique n°14 - Financements des investissements publics**

La problématique met en avant l'absence d'aide à l'investissement public ou encore l'absence d'une banque d'investissement permettant de financer des projets en accord avec le développement durable.

#### **Problématique n°15 - Recensement du patrimoine Génie civil**

Cette problématique met en avant l'absence de recensement des patrimoines de génie civil. Il paraît donc indispensable, avant tout, d'envisager un outil d'identification de l'intégralité du patrimoine, permettant par la suite de planifier les besoins pour mieux cibler l'urgence des investissements. Cette démarche représenterait ainsi une aide précieuse à la prise de décision.

#### **Problématique n° 16 – Développement durable des villages du territoire**

Cette problématique vise à définir un guide méthodologique de diagnostic territorial d'un village pour en promouvoir le développement durable et éventuellement définir un site pilote.

### **3. Projets présentés par les ateliers :**

Projet n°1 – Aménagement de l'aérodrome de Velé à Futuna

Projet n°2 - Stratégie et statut des routes territoriales

Projet n°3 – Desservir en eau potable tous les foyers de Futuna

Projet n°2 - Port de plaisance

Projet n°3 - Parcours santé

Projet n°4 - Aménagement ilots

Projet n°5 -Maison de retraite

Projet n°6 - Centre pénitencier

Projet n°7 - Marché AKAAKA

Projet n°8 - Modernisation du Centre d'Enfouissement Technique de Wallis

Projet n°9 - Aménagement urbain du centre village de Mata'utu et éclairage public dans les villages de Futuna

Projet n°10 – Réduire les zones blanches téléphonie, VHF, télévision

Projet n°11 – Prévoir un schéma des carrières et assurer la production de matière première pour le BTP



## FICHE THEMATIQUE n°1.2

### Mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré

Sous-thème :

Économie bleue et Tourisme

<b>Pilote :</b>	M. Hapakuke MATETAU, Toma SAVEA, Frédéric BAUDRY
<b>Copilote</b>	Jean-Paul MAILAGI, Mikaele KELETOLONA, Victor BRIAL
<b>Rapporteur(s) :</b>	Sulia FOLOKA, Barbara CREPET, Alain MESNIER, Lino KAUVATUPU

#### 1. Introduction

Ce sous-thème spécifique à Wallis et Futuna a été divisé en deux parties, la première relative à l'économie bleue et la seconde relative au tourisme.

Les groupes de travail ont souhaité décomposer la thématique en plusieurs sous-thèmes :

Pour l'économie bleue :

- Les activités nautiques
- L'énergie marine
- La biodiversité
- La pêche (hauturière et artisanale)
- Les ressources minières
- La surveillance et l'exploitation de la ZEE
- Les questions économiques

Pour le tourisme :

- Le départ des jeunes diplômés
- Un secteur peu structuré
- L'office du tourisme et la compétence touristique
- L'accessibilité au territoire (desserte aérienne et maritime limitées)

#### 2. Analyse des problématiques évoquées

##### **Problématique n°1- Activités nautiques**

Des discussions menées, il apparaît que l'organisation des activités nautiques doit poursuivre 5 objectifs : santé, attractivité – tourisme, rayonnement sportif, développement d'activités économiques, contribution à la protection de l'environnement. Il ressort un besoin en formation et en investissement (matériel). L'objectif global est de rendre cohérente l'offre d'activités nautiques.

##### **Problématique n° 2 - Énergie marine**

Les intervenants évoquent des projets développés dans les autres territoires ou pays de la région avec l'utilisation d'énergie marine, telle que l'énergie thermique des mers, les hydroliennes, etc. Le potentiel de développement des énergies marines serait à évaluer, en comparaison avec les autres sources d'énergie renouvelable : photovoltaïque, hydraulique.

### Problématique n°3 - Biodiversité

Les actions à conduire dans ce domaine pourraient être :

- améliorer les connaissances sur la ZEE (hauts fonds), pour connaître la biodiversité et l'état des ressources marines, dans une perspective de développement de la pêche hauturière,
- regrouper les connaissances des centres de recherche, - effectuer des études plus ciblées pour évaluer la biodiversité et la biomasse, - programmer une pêche durable,
- mettre en place des aires marines protégées / gérées / surveillées dans le lagon et sur le récif barrière, avec les autorités, pour gérer durablement les ressources marines, - intensifier les actions de lutte contre les pollutions, de restauration des milieux naturels (ex : mangrove).

La collaboration de l'Agence Française pour la biodiversité pourrait être envisagée sur ces opérations dans la cadre de la convention État – Territoire.

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de connaissances sur la biodiversité et les stocks (biomasse) de la ZEE ou connaissances par les centres de recherche non communiquées au Territoire.</li> <li>• Absence de zones protégées dans et hors lagon.</li> </ul>
Idée de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire les hauts fonds situés au nord de Wallis en zone protégée dès à présent.</li> </ul>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les études scientifiques pour pouvoir gérer la pêche et les ressources naturelles.</li> <li>• Volonté politique locale des autorités pour instaurer sans délai des mesures de protection.</li> </ul>

### Problématique n°3 - Pêche

Il paraît à tous qu'il serait opportun de disposer d'un port de pêche. Un projet de la CCIMA consiste en l'acquisition de bateaux de pêche hauturière, la formation à la pêche en haute mer et la création de deux structures de transformation.

Une attention particulière doit être portée sur l'impact du dépôt de carburant à Halalo sur les alentours. Les moyens doivent être mis pour réduire l'impact du site sur l'environnement.

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de port de pêche.</li> <li>• Difficultés d'accès aux aides publiques pour les investissements nécessaires par les contraintes limitatives d'ouvertures de comptes bancaires. Une seule banque présente.</li> </ul>
Idée de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction / aménagement d'un port de pêche</li> <li>• Bien réglementer les périodes de pêche, ou les</li> </ul>

	quantités pêchées, pour ne pas détruire la faune sous marine.
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique locale de structurer et développer l'économie.</li> <li>• Évaluation environnementale du dépôt pétrolier de Halalo et mesures correctrices à mettre en œuvre en urgence.</li> <li>• Solliciter la banque présente sur le territoire pour la facilitation d'ouverture de comptes bancaires permettant le versement d'aides publiques.</li> </ul>



Vue de la côte dans le sud de Futuna.

#### **Problématique n°4 - Les ressources minières**

Les participants s'accordent sur l'importance des ressources minières et l'opportunité de développement qu'elles représentent pour le Territoire. En revanche, une attention particulière doit être portée au préalable sur les impacts environnementaux que leur exploitation occasionnerait.

Il est indiqué que Fidji, située au sud de Futuna, dispose également de ressources minières marines. Dans l'éventualité où les îles Fidji exploiteraient leurs ressources minières situées à proximité de Futuna, le Territoire en souffrirait sur le plan environnemental.

Une entente préalable entre les 3 chefferies est indispensable avant de statuer sur l'utilisation des ressources minières sous-marines. Une mission de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) est prévue l'année prochaine sur les ressources minières à Wallis et Futuna, la nécessité d'informer sur cette mission et de rassurer apparaît clairement. Les participants s'interrogent sur l'objet de cette mission.

En conclusion, il est important de souligner que l'exploitation de ces ressources n'est envisageable qu'à long terme. À cet effet, les ressources minières ne représentent pas un sujet à traiter en priorité pour les Assises.

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'information sur les résultats des campagnes de prospection</li> </ul>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser et communiquer les résultats des campagnes effectuées sur les ressources minières.</li> </ul>

### Problématique 5 - La surveillance de la ZEE

A ce jour, une seule personne assure la surveillance de la ZEE à Wallis et Futuna. Les participants s'accordent sur le manque de moyens alloués à la surveillance et à l'interception des bateaux en situation de pêche illégale dans la ZEE de Wallis et Futuna.

Les bateaux de pêche hauturière du projet de la CCIMA pourraient être utilisés pour la surveillance de la ZEE. De plus, un agenda des passages des bateaux dans la zone pourrait être envisagé et ainsi effectuer une surveillance plus régulière.

Le financement de la surveillance de la ZEE par des drones est également évoqué et pourrait faire l'objet d'un projet. Tous les acteurs s'accordent à ce que les moyens soient demandés pour permettre le développement économique de Wallis et Futuna.

Il est souligné que les limites de la ZEE de Wallis et Futuna sont aujourd'hui reconnues internationalement. Cependant, il existe encore une partie située au Nord, en commun avec les eaux internationales, qui fait l'objet de discussions avec les États de NIUE, TOKELAU et TUVALU. Ces discussions, qui dureront encore des dizaines d'années, aboutiront sur une définition des compétences sur les fonds marins exercés par l'État à Wallis et Futuna.

Il est également évoqué l'absence de véritable service de secours en mer qui pourrait également surveiller la ZEE.

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût financier.</li> </ul>
Idée de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des drones pour la surveillance de la ZEE.</li> </ul>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	Négocier avec l'État le renforcement des moyens alloués au Territoire pour la surveillance de la ZEE.

### Problématique n°6 – Économie

L'IEOM (Institut d'Émission d'Outre-mer) a produit une note sur l'économie bleue en 2016. Il apparaît que certains territoires sont en avance quant au développement de l'économie bleue, celle-ci regroupe beaucoup d'activités dont le nombre doit être limité car tous les sujets ne peuvent être traités. Il est important d'identifier quels sont les points forts à mettre en avant et à étudier en priorité.

La note évoque :

- l'importance de la préservation de la biodiversité
- la surveillance des activités polluantes
- le développement des transports

- l'existence de secteurs prometteurs : le secteur des activités nautiques et sportives, et le registre de Wallis et Futuna sous pavillon français pour l'immatriculation des navires.

### **Problématique n°7 - Départ des jeunes diplômés du tourisme**

Il est regretté que les jeunes lycéens à l'issue de leur formation quittent le Territoire. La formation a été créée initialement pour répondre aux besoins des professionnels du Territoire. Le développement du tourisme suppose de disposer d'une main d'œuvre qualifiée. Cette difficulté est rencontrée dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et des activités récréatives.

Points de blocage	Pas d'emplois pour les jeunes formés sur place.
-------------------	---

### **Problématique n°8 - Le secteur n'est pas structuré**

L'absence de structuration du secteur est soulignée. Plusieurs projets privés et publics sont envisagés afin de mieux organiser les séjours touristiques. Il apparaît nécessaire de coordonner les actions afin d'éviter tout risque de déperdition.

A titre d'exemple, aucun bateau à fond plat transparent n'existe comme en Polynésie-Française ou en Nouvelle-Calédonie afin de montrer les richesses du monde sous-marin. Il n'y a pas de tour opérateur, ni à Wallis, ni à Futuna.

### **Problématique n°9 - L'office du tourisme**

Ce projet relève de la compétence de la chambre de commerce et d'industrie qui doit être un véritable coordinateur. Un responsable sur chacune des îles quant à ce projet pourrait être nommé.

Points de blocage	Le secteur touristique n'est pas structuré. Actuellement, aucun service du Territoire n'est chargé du tourisme. La CCIMA prévoit le développement de la filière.
Projets d'initiative locale classés	Création d'un office du tourisme sous la forme d'une association dans un premier temps.
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	S'appuyer sur les compétences privées si nécessaire. Faciliter la création d'activités (prestations). Former et fédérer les prestataires, les rendre accessibles et visibles.

### **Problématique n°10 - L'accessibilité au territoire**

Il est important pour le développement du tourisme d'améliorer l'accessibilité des deux îles, notamment au regard du coût du billet qui est élevé. La création de « packages » ou paquets

d'offres commerciales comportant plusieurs services combinés à coût réduit/optimis , constitue une solution   cette probl matique et permettrait de r duire le co t du billet.

La difficult  rel ve de l'absence des prestataires proposant des services sp cifiques, r guliers et de qualit  en termes d'activit s de loisirs, d'h bergement, de restauration, de transports, etc. L'acc s   des prestataires, s'ils existent ou lorsqu'ils existeront, leur visibilit , constitue un blocage   lever.

Points de blocage	Les prestataires ne sont pas identifi�s, form�s, organis�s, structur�s, accessibles, visibles. L'a�rodrome de Futuna ne permet pas l'acc�s aux touristes et son d�veloppement touristique. L'absence de port de plaisance � Wallis et � Futuna. L'absence de route c�ti�re continue � Futuna pour acc�der au site des pyramides et la faible qualit� du r�seau routier sur Wallis et Futuna en g�n�ral.
Projets d'initiative locale class�s	Encourager l'organisation de s�jours touristiques, par la proposition d'offres commerciales incluant plusieurs services, permettrait de dialoguer avec la/les compagnies a�riennes pour r�duire le co�t du billet d'avion.
Mesures � prendre pour en assurer la facilitation	S'appuyer sur les comp�tences du secteur priv� pour la conception des s�jours touristiques � proposer.

### 3. **Projets pr sent s par les ateliers**

 conomie bleue :

Projet n 1 – D velopper le secteur de la p che

Projet n  2 – D veloppement de projets aquacoles

Projet n  3 – Cr ation d'une gendarmerie maritime

Projet n  4 – D veloppement des activit s nautiques

Tourisme :

Projet n 5 – Recruter un coordonateur tourisme

Projet n  6 – Organiser la visite des bateaux de croisi re

Projet n  7 – Am nager les sites touristiques

Projet n  8 –  laborer un catalogue de produits pour le tourisme

Projet n  9 – Structurer l'offre touristique

Projet n  10 – Accompagner l'offre d'h bergement

Projet n  11 – Appui financier au secteur

Projet n  12 – Faire une  tude du transport maritime de passager

Projet n  13 – D finir un plan d'action pour la client le

Projet n  14 – Cr er un site internet de promotion Wallis – Futuna

Projet n  15 – Tous des ambassadeurs du tourisme

Projet n 16 – Labels H teliers

Projet n  17 – Cr er un outil d'observation de la fr quentation touristique

## FICHE THEMATIQUE n°2

### Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi

#### Sous-thème

Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi

<b>Pilote :</b>	Lauriane VERGE, TUKUMULI Lafaele, TAKANIKO Setefano, BRIAL Victor LELEIVAI Peata
<b>Copilote</b>	Stéphane ATTALI, GAVEAU Nau Sesuina, LATAIUVEA Esau, MOEFANA Malia Sanele
<b>Rapporteur(s) :</b>	Maxime PERNEL, TAKASI Tololisima, TUISEKA Elisa, LIE Esekiele

#### 1. Introduction

Les entreprises ont des difficultés pour obtenir un appui financier pour se développer. Plusieurs handicaps sont identifiés :

- Un tissu majoritaire de petites entreprises avec une faible diversité sectorielle
- Une faiblesse de la capitalisation de ces entreprises
- Des lacunes importantes dans la gestion financière des entreprises
- Un manque de formation à la gestion et comptabilité d'une entreprise
- Wallis et Futuna sont 2 territoires actuellement enclavés numériquement et géographiquement

Il y a une frilosité dans l'accompagnement de ces entreprises car elles constitueraient un risque au niveau bancaire. Il est pourtant important de rendre le territoire attractif pour les investisseurs afin de soutenir l'emploi et fixer les populations sur l'archipel.

Quelles sont les normes appliquées et applicables sur le territoire ?

Il existe des normes européennes et nationales. Pour que ces normes soient applicables sur le territoire de Wallis et Futuna, une mention spécifique définie par l'Assemblée Territoriale ou par l'Administration supérieure est nécessaire.

Le constat qui est fait au niveau du territoire, c'est que très peu de normes sont appliquées et que la plupart du temps les normes existent mais ne sont pas applicables car elles ne sont pas adaptées au contexte territorial. Par ailleurs, des normes trop strictes peuvent conduire à un renchérissement des coûts.

#### 2. Analyse des problématiques évoquées

##### Problématique n° 1 – Le financement des entreprises

L'accès au haut débit numérique en 2018 permettra aux entreprises d'accéder aux informations et outils disponibles pour l'accompagnement et la formation à la gestion financière. Plusieurs outils ou initiatives existent ou sont en voie de constitution.

Par exemple, un guide très pratique sur le financement des entreprises a été diffusé en métropole et outre-mer en 2016. Ce guide a été réalisé par un partenariat entre de nombreux experts du financement des entreprises et prend la forme d'un « Guide du routard ». La réalisation par la CCIMA d'un guide de l'entrepreneur sous forme d'une plaquette ou d'une brochure d'information aurait pour objectif de présenter les étapes à suivre pour la création de son entreprise.

Des informations précises (où trouver des financements ? comment trouver des financements ? à qui s'adresser ? comment créer mon entreprise ?) seront renseignées dans ce document. Ce guide devra être simple de compréhension, pratique d'utilisation, et il sera traduit en wallisien et en futunien. L'ensemble des outils de financement disponibles (ou futurs) sur le territoire devra être cartographié dans ce guide.

Concernant l'IEDOM et la Banque de France, une mission TPE est en cours de déploiement pour aider à l'information des très petites entreprises. Le programme « Educfi » permettra d'améliorer la formation et l'éducation financière des populations sur les questions liées à l'argent : budget, compte bancaire, épargne, placement, assurance, avec l'accès à un portail d'information (Mes questions d'argent- [www.mqda.fr](http://www.mqda.fr)).

Les entreprises sur Wallis et Futuna ne réalisent pas de gestion comptable. La formation des jeunes à la gestion budgétaire n'est pas suffisante et nécessite une refonte. La plupart des entrepreneurs présents ont souligné la difficulté d'obtenir un financement ou d'ouvrir un compte professionnel lors de la création de l'entreprise auprès de l'unique établissement bancaire de la Collectivité.

Les témoignages nous indiquent que les entrepreneurs ont des difficultés pour constituer un dossier de création qui soit complet et bien détaillé pour faciliter l'obtention d'un prêt (difficultés pour réaliser un « Business plan », difficultés pour réaliser un plan de financement prévisionnel, pas d'études de marché réalisées pour appuyer la pertinence de création de l'entreprise, etc.). La mise en place d'une structure d'accompagnement et d'orientation (centre de gestion agréé, ...) est essentielle pour accompagner au mieux les entrepreneurs dans la réalisation d'un projet de création. L'entreprise doit pouvoir avoir recours à un comptable ou un expert comptable pour crédibiliser son bilan.

Par ailleurs, même avec un dossier étayé et solide, les délais d'ouverture d'un compte bancaire pour un entrepreneur restent scandaleusement élevés, et les formalités compliquées. Cela constitue indéniablement un frein à l'entrepreneuriat qu'on ne trouve pas ailleurs en outre-mer, où existe de la concurrence bancaire (cf. en 2017, le plus fort accroissement du nombre de création d'entreprises en France, avec 16% était à Mayotte, qui devance ainsi l'Île de France et la nouvelle Aquitaine).

Il est important de noter que d'autres sources de financement que la BWF existent sur le territoire et sont disponibles mais parfois méconnues pour l'ensemble des entrepreneurs qui en font la demande :



- Le CTI (Code Territorial des Investissements) est un dispositif d'aide aux entreprises permettant d'appuyer leur développement en favorisant une aide à l'investissement et des aides à l'exploitation.

Une difficulté liée aux demandes d'aides du CTI serait le délai d'obtention des subventions ou d'exonérations (jusqu'à 1 an de délai entre la demande et l'obtention).

- L'ADIE facilite la création des petites entreprises en leur permettant d'obtenir des microcrédits facilitant des investissements de départ.
- La défiscalisation.

Par ailleurs, des organismes actuellement absents de la Collectivité comme BPI France pourrait être sollicités afin d'apporter des garanties. Un état des lieux des sources de financement (actuels et possibles) devrait être réalisé afin de mieux faire connaître les dispositifs et faciliter le montage des projets de création d'entreprise.

De plus, le contexte culturel spécifique au territoire est une difficulté supplémentaire dans le développement durable d'une entreprise et son financement. Les wallisiens et futuniens n'ont souvent pas une mentalité capitaliste et favorisent plutôt la culture du partage. Plusieurs entrepreneurs mentionnent les difficultés qu'ils ont pour maintenir le courant d'affaire de leur entreprise.

Du fait d'une diminution importante de la population du territoire depuis plusieurs années, les entreprises voient leur activité diminuer voire même se stopper pour certaines à certain moment de l'année.

Face à ce déclin, il est nécessaire de générer un courant d'affaire sur le territoire orienté vers l'investissement permettant aux entreprises de se maintenir. Il est également important pour ces entreprises de bien orienter les dépenses afin de générer des investissements locaux permettant un renouvellement de l'emploi et de l'activité économique.

## **Problématique n° 2 - Des démarches administratives lourdes pour les entreprises**

Comment simplifier les démarches administratives pour la création et la gestion de son entreprise sur le territoire ?

Tout jeune entrepreneur sur le territoire est confronté à des lourdeurs administratives pénalisantes pour la création de son entreprise (inscription au registre des entreprises par le tribunal de commerce).

Avec l'arrivée du haut débit sur le territoire, il devrait être possible de dématérialiser les démarches administratives, afin de les simplifier et les accélérer.

De plus, les entreprises auront un accès direct à un ensemble de bases de données et d'outils leur permettant de faciliter un ensemble de démarches. Il sera également utile de favoriser l'hébergement de site Internet pour faciliter l'ouverture vers l'extérieur.

La mise en place du CFE (Cotisation de Formalité des Entreprises) et du CGA (Centre de Gestion Agréé) au sein de la CCIMA permettront de concentrer l'ensemble des démarches administratives et de faciliter l'accompagnement aux porteurs de projet.

En résumé, la dématérialisation des démarches administratives avec l'arrivée du haut débit sur le territoire permettra de simplifier la création d'une entreprise comme c'est aujourd'hui le cas en métropole.

### **Problématique n° 3 - Des taxes importantes sur le territoire pour les entreprises**

Les entrepreneurs considèrent les taxes sur le territoire comme un frein pour le développement de leur activité. Certains entrepreneurs souhaiteraient l'exonération de la patente pendant les deux premières années de la phase de création. Il a été rappelé que les entrepreneurs ne payent aucun impôt sur la société, ni l'impôt sur le revenu sur le territoire.

De plus, il est possible pour une entreprise d'obtenir une exonération de taxes en faisant une demande au CTI. Concernant les taxes sur les marchandises à l'import, les entreprises ont la possibilité de les mettre en « entrepôt sous douane ». Elles peuvent également bénéficier d'un crédit d'enlèvement à condition de présenter des garanties.

### **Problématique n° 4 - Le foncier freine l'installation des nouvelles entreprises**

Il n'existe pas de zone d'aménagement particulière pour aider les jeunes entreprises à s'installer. La création d'une telle zone avec des baux emphytéotiques de 20 à 30 ans, permettrait de sécuriser à minima, participant ainsi au montage du dossier de création des entreprises.

Par ailleurs, il est aujourd'hui difficile d'évaluer un bien immobilier, ce qui complique la gestion des entreprises.

### **Problématique n° 5 - Un manque de « textes juridiques » permettant de régir des normes**

Si nous prenons l'exemple des douanes, il existe une réglementation sur les marchandises importées. Cependant, il existe très peu de textes qui régissent les normes spécifiques aux marchandises importées sur le territoire, notamment sur les produits industriels.

- Il est nécessaire de développer des textes sur le territoire qui permettent de régir les normes douanières permettant de refouler certaines marchandises dangereuses et de favoriser des produits de qualité.
- La mise en place d'une structure de contrôle permettrait de s'assurer de l'application des normes spécifiques à chaque secteur d'activité (exemple : application de normes de construction pour les entreprises du bâtiment, sécurité alimentaire, protection environnementale, etc.).
- En conséquence, certaines garanties ne sont pas applicables comme la garantie décennale.

Un défi important pour le territoire est de définir des textes de loi permettant de protéger les entrepreneurs lors de l'importation de certaines marchandises et de faire en sorte d'appliquer les décisions juridiques nationales sur le territoire.

On notera toutefois que la plupart des produits importés (hors hydrocarbures) viennent de l'Union Européenne (France comprise). Une vigilance serait toutefois à exercer sur les produits en provenance des autres pays (Fidji, Chine, ...) qui n'ont pas le label européen.

Il est espéré que la mise en place du haut débit permettra d'améliorer l'efficacité dans la gestion des normes pour le Territoire avec un meilleur accès aux bases de données nationales. Le haut débit permettra de dématérialiser les démarches administratives lourdes pour les entrepreneurs et facilitera le désenclavement du territoire. Des formations informatiques devront être organisées pour accompagner efficacement les entrepreneurs vers cette dématérialisation des procédures. Des postes informatiques devront être mis à disposition en libre service pour permettre à ceux ne disposant pas d'outils informatiques de ne pas être pénalisés. Des moyens humains devront être renforcés pour assurer le maintien de ce service aux entreprises.

### **Problématique n° 6 - Une concurrence importante à l'échelle du territoire**

En ce qui concerne la concurrence entre les produits locaux et importés, l'Assemblée Territoriale a le pouvoir de mettre en place des quotas d'importation permettant de protéger et favoriser la production locale. Au sujet de la concurrence locale entre les entreprises, il est difficile pour des petits entrepreneurs de se démarquer des grandes sociétés qui détiennent le monopole des activités sur des secteurs spécifiques et qui imposent leur politique des prix. De plus, les règles de la concurrence nationale ne sont pas applicables sur le territoire.

Il n'existe aucune structure permettant de contrôler la concurrence entre les entreprises et de s'assurer des « bonnes pratiques » mises en œuvre. L'autorité de la Concurrence est-elle compétente sur le territoire ?

La diminution du budget territorial alloué pour la réalisation de travaux d'aménagements sur le territoire est une difficulté supplémentaire pour le maintien des activités des entreprises. En effet, les entreprises du bâtiment sont en concurrence directe sur des appels à projet du territoire. De plus, les délais de réalisation des activités sont trop courts (plan d'actions annuel) pour permettre aux entreprises d'avoir une certaine marge de manœuvre pour la réalisation des activités prévues. Il est nécessaire de mettre en place des plans d'actions pluriannuelles pour faciliter la réalisation des travaux par les entreprises et garantir l'utilisation des crédits alloués pour l'activité prévue.

### **Problématique n°7 – L'absence de structure de coordination**

Il est envisagé la mise en place d'une « Maison des TPE/pépinière des entreprises » qui faciliterait la mise en relation des entrepreneurs avec des partenaires financiers présents sur le territoire et à l'extérieur au travers de partenariats (BWF, CTI, IEOM, ADIE, autres COM, etc.).

La CCIMA pilote la mise en place d'un tel service afin de renforcer son accompagnement aux entreprises. Ce projet réunira dans un bâtiment unique des conseils et aides aux créateurs, des espaces de travail pouvant leur être loués, des salles de réunion, le siège de la CCIMA et l'office de tourisme de Wallis. Cette pépinière sera la vitrine de ce que font les entrepreneurs wallisiens et futuniens dans les 3 secteurs : primaire, secondaire et tertiaire.

Partant du constat de l'enjeu, pour l'emploi et l'économie, de la mise en place d'un environnement favorable au développement des TPE, il est proposé de créer une « Maison des TPE » qui sera un point focal d'accompagnement des TPE.

Un parcours de formation sera proposé aux entrepreneurs. Les modules de formations pourront être organisés en coopération avec nos partenaires régionaux (Chambre d'Agriculture de Nouvelle-

Calédonie, CCI Nouvelle-Calédonie, CM Nouvelle-Calédonie) qui pourraient aboutir à une certification.

Plusieurs thèmes seront abordés au cours de ses formations : Gestion et comptabilité de l'entreprise, Création d'une entreprise, les statuts juridiques, le financement de l'entreprise.

Points de blocage	<p>Concilier la culture wallisienne du partage et l'esprit entrepreneurial du profit.</p> <p>L'absence de structure d'accompagnement des entreprises (CFE, Coopérative d'entrepreneurs, pépinière d'entreprise, etc.).</p> <p>Le manque de formation à la gestion budgétaire d'une entreprise.</p> <p>La connexion Internet bas débit.</p> <p>La difficulté d'accéder à des crédits bancaires classiques.</p> <p>Le système actuel pour la gestion du foncier est un frein pour l'installation des entreprises.</p> <p>Une méconnaissance globale des dispositifs d'aides existants (CTI, ADIE, BPI France, etc.).</p> <p>L'absence de textes permettant de définir des normes.</p> <p>La non-application des normes et des lois sur le territoire car pas adaptées au contexte territorial.</p> <p>La diminution des budgets alloués par le Territoire pour les appels d'offres.</p> <p>La lourdeur des démarches administratives pour la création d'entreprise.</p> <p>Les freins bancaires, la BWF n'accompagnant pas les entrepreneurs.</p> <p>Un surcoût supplémentaire est supporté par le consommateur futunien par rapport au wallisien notamment pour l'acquisition d'un bien, pour l'importation d'une marchandise, pour un déplacement à l'extérieur.</p>
Projets d'initiative locale priorités	<p>Définir des textes de loi adaptés au Territoire et permettant d'appliquer des normes par les entreprises.</p> <p>Mettre en place un CGA et un CFE au sein de la CCIMA.</p> <p>Définir des plans d'actions pluriannuelles pour faciliter la marge de manœuvre des entreprises pour la réalisation de leurs activités.</p> <p>La dématérialisation des procédures administratives des entreprises grâce à l'arrivée d'internet haut débit.</p> <p>Mise en place d'un <b>guide de l'entrepreneur</b> wallisien et futunien.</p> <p>La programmation de modules de formations pour renforcer les capacités techniques des entrepreneurs.</p> <p>Mise en place de la « <b>Maison des TPE</b> ».</p> <p>La dématérialisation des procédures administratives des</p>

	<p>entreprises grâce à l'arrivée d'Internet haut débit.</p> <p>La réalisation d'un <b>portail d'appui aux TPE/PME</b> en ligne.</p> <p>La réalisation d'un intranet pour suivre les projets financés localement.</p> <p>Renforcer l'accompagnement des entreprises dans la gestion de leur entreprise.</p> <p>Appuyer les jeunes entrepreneurs dans la réalisation de leur dossier de création d'entreprise (Comment faire un business plan ? Comment réaliser une Étude de Marché ? etc.).</p> <p>Réforme de la patente pour favoriser la création d'entreprise et rendre attractif le secteur privé.</p> <p>Alléger la procédure administrative et juridique à la fois pour la création d'entreprise ou pour la cessation d'activité.</p> <p>Création d'un comité de suivi pour l'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques, à savoir les entrepreneurs, les circonscriptions, le monde associatif et les initiatives individuelles...</p> <p>La création d'une zone d'aménagement sécurisée au niveau du foncier</p> <p>Faire un inventaire des outils de financement disponibles actuellement sur le Territoire et noter ce qui manque.</p> <p>Définir les secteurs prioritaires pour les projets à présenter</p> <p>Mettre en place un outil de financement et d'accompagnement spécifique pour résoudre la problématique du financement des entreprises.</p> <p>Création d'une activité économique accompagnée par les autorités locales.</p> <p>Création d'un label « Made in Futuna » et « Made in Wallis » pour l'ensemble des produits locaux (artisanaux, de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture...)</p>
<p>Mesures à prendre pour en assurer la facilitation</p>	<p>Création d'un dispositif de péréquation interne.</p> <p>Renforcer les capacités techniques, financières et administratives de la CCIMA.</p> <p>Réaliser un inventaire des aides et des outils disponibles sur le territoire pour l'accompagnement des entreprises.</p> <p>Renforcer les moyens humains pour assurer un accompagnement efficace.</p> <p>Réalisation d'un guide de l'entrepreneur wallisien et futunien (où et comment chercher des financements sur le territoire ? A qui s'adresser ? Capitaliser l'ensemble des outils de financement disponibles sur le territoire).</p> <p>Proposer des outils supplémentaires innovants adaptés au contexte territorial pour accompagner le financement des entreprises (« crowdfunding », ...).</p>

### 3. Projets présentés par les ateliers

- Projet n°1 – Création du « pôle entreprise » à Wallis et Futuna
- Projet n°2 – Création d'une structure d'investissements et de développement du Territoire : POMOWF
- Projet n°3 – Effectuer un état des lieux sur les aspects économiques de Futuna
- Projet n°3 – Production et vente de granulés alimentaires pour l'élevage porcin
- Projet n°4 – Réalisation d'une Usine Locale de Production Agroalimentaire
- Projet n°5 – Création d'une plateforme de l'emploi pour le territoire de Wallis et Futuna
- Projet n°6 – Création d'une micro-brasserie
- Projet n°7 – Création d'une « miellerie » traditionnelle
- Projet n°8 – Réouverture du golf de Wallis
- Projet n°9 – Création d'une desserte maritime Wallis-Futuna

## FICHE THEMATIQUE n°2.2

### Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi

Sous-thème :

Situation juridique et institutionnelle du Territoire

<b>Pilote :</b>	Christian VAAMEI, Setefano TAKANIKO, Victor BRIAL
<b>Copilote</b>	Mikaele HALAGAHU, Robert LAUFOAULU, Olga NAU, Malia Sanele MOEFANA
<b>Rapporteur(s) :</b>	Petelo Sanele TELEPENI, Romain CHANCELIER, Tololisima TAKASI, Esekiele LIE

#### 1. Introduction

Le thème abordé porte sur la définition d'un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi avec comme sous-thème la situation juridique et institutionnelle du Territoire. L'enjeu de la réflexion est donc de se demander si l'actuel cadre juridique favorise-t-il le développement économique du Territoire et, le cas échéant, réfléchir sur les mesures d'amélioration de la loi statutaire qui pourraient être proposées.

Pour mémoire, plusieurs tentatives de réforme ou d'amélioration de la loi statutaire du 29 juillet 1961 ont été menées depuis 1976 mais toujours restées vaines en raison – à chaque fois – d'une certaine hostilité et méfiance des autorités coutumières qui, tantôt craignent une altération de leurs prérogatives, tantôt redoutent un renforcement des pouvoirs des autorités politiques et administratives.

Compte tenu de la complexité du thème abordé, plusieurs réunions en comité restreint et en groupe de travail élargi se sont tenues avant le premier atelier. Ces réunions préparatoires ont permis d'obtenir, d'une part, l'adhésion unanime des participants à l'idée d'une réflexion tendant vers l'amélioration des dispositions de la loi statutaire et, d'autre part, de préparer les propositions d'amélioration qui pourraient être soumises à débat lors des ateliers prévus dans le cadre des assises.

Les débats portaient essentiellement sur les points suivants :

- le foncier ;
- le transfert de l'exécutif ;
- l'organisation de l'assemblée territoriale ;
- l'organisation des circonscriptions ;
- le besoin de clarification de la place de Futuna au sein du territoire.

Les interventions se sont déroulées dans une ambiance sereine et aucune réaction hostile à l'idée d'une réflexion statutaire n'a été remarquée. D'une manière générale, les participants ont souligné le besoin d'explication et de transparence dans la réalisation de ce projet de réforme.

A noter que les discussions au sein de l'atelier de Futuna font apparaître le souhait d'une autonomie administrative et financière au sein du Territoire. Toutefois, concernant les autres mesures, les deux groupes de travail sont arrivés aux mêmes conclusions et aux mêmes souhaits de modernisation du statut. La volonté d'autonomie est vue comme une étape à long terme alors que la modification du statut pourrait être réalisée rapidement.

Au-delà du travail réalisé durant les Assises, il sera nécessaire que les trois chefferies du territoire puissent engager une discussion commune afin de présenter un projet global pour tout le territoire. Cette première ébauche de réponse nécessitera un travail beaucoup plus long et un nécessaire affinage.

## **2. Analyse des problématiques évoquées**

Il est à noter un certain engouement collectif pour un projet de réforme statutaire. Le point qui est souvent évoqué est celui du foncier ; les divers intervenants s'accordent sur le principe d'une clarification de la compétence foncière dans le statut. Ils demandent la modification du décret 57-811 (abrogation de toute disposition concernant le foncier) et la reconnaissance officielle de l'autorité coutumière comme seule détentrice sur le Territoire de la compétence en matière foncière.

### **Problématique n°1 - Le conseil du territoire**

Le choix des trois membres du conseil du Territoire est réalisé par l'Assemblée territoriale et se fait uniquement parmi les Wallisiens, en occultant la population de Futuna. Il est souligné que si les trois rois occupent les postes de vice-président dans ce Conseil, il n'en exerce jamais la présidence, même en l'absence du Préfet. C'est alors le secrétaire général qui en assure l'intérim.

Enfin, les réunions du conseil du Territoire se font exclusivement à Wallis, il pourrait être intéressant dans la mesure où rien n'empêche la tenue de ces réunions à Futuna qu'elles puissent se tenir à la délégation de Futuna.

### **Problématique n°2 - La question du foncier**

La loi statutaire a reconnu l'existence de la coutume, mais elle ne lui a pas confié expressément la compétence foncière. Pourtant dans les faits, l'autorité coutumière a gardé cette prérogative qui repose sur la mise en œuvre de règles coutumières non écrites et non figées, et peu adaptées aux impératifs du monde moderne. Il ressort des débats une volonté nette de clarification de la compétence en matière foncière dans la loi statutaire, notamment par la reconnaissance officielle de l'autorité coutumière comme seule détentrice de cette compétence.

### **Problématique n°3 - Abrogation du décret du 25 juin 1934 relatif au transfert des propriétés immobilière dans les îles Wallis et Futuna**

Prévu initialement pour la Polynésie française, ce texte a été rendu applicable à Wallis et Futuna par l'article 8 de la loi du 29 juillet 1961. Contrairement à ce qui existe réellement, ce texte confère le pouvoir de décision et d'autorisation en matière de transfert de propriété immobilière entre vifs



sur le Territoire à l'Administrateur supérieur : toute vente ou transfert de propriété immobilière effectué sans l'autorisation de ce dernier est nul et non avenu.

Comme évoqué plus haut, les dispositions de ce texte sont contraires à la conception coutumière du foncier ; c'est la raison pour laquelle l'ensemble des participants demandent l'abrogation immédiate de ce décret.

#### **Problématique n°4 - Actualisation de l'arrêté portant création d'une juridiction de droit locale**

L'article 5 de la loi du 29 juillet 1961 prévoit, dans son dernier alinéa, la création et l'organisation d'une juridiction de droit local à Wallis et Futuna. En vertu de ces dispositions, l'arrêté n° 2063 du 20 septembre 1978 du Haut Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie organisait cette juridiction qui se traduisait par la création de tribunaux de 1er et second degré avec, au final, la possibilité de se pourvoir en cassation devant la Chambre d'annulation de la Cour d'appel de Nouméa.

Les participants sont favorables à la révision de ce texte (qui, d'ailleurs n'a jamais été appliqué) afin de l'adapter à la situation locale, mais sous réserves que les modalités de fonctionnement de la justice coutumière ne soient pas dénaturées et que l'autorité coutumière soit préalablement consultée avant la signature du nouveau texte, ceci pour éviter tout nouveau malentendu sur le sujet.

#### **Problématique n°5 - Le statut de droit personnel**

Il est prévu à l'article 2 de la loi statutaire que les originaires du Territoire qui n'ont pas le statut de droit commun conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas expressément renoncé.

Il est clair qu'à ce jour, aucun texte n'a défini précisément ce régime de droit particulier reconnu aux originaires de Wallis et Futuna par la loi statutaire. Pour autant, la détermination de règles en matière civile qui prennent en considération les particularités locales, notamment dans les domaines de la filiation, du mariage, de la succession, de la gestion des biens et du foncier est impérative.

Mais si les participants reconnaissent l'importance du sujet, ils admettent également qu'il ne pourra pas être réglé dans le cadre des assises et qu'un travail sur plusieurs mois qui mobiliserait l'ensemble des forces vives du Territoire sera nécessaire.

#### **Problématique n° 6 - Le transfert de l'exécutif**

Le statut actuel dispose – dans son article 9 – que l'exécutif du Territoire est assuré par le représentant de l'État. Cette situation est contraire à l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 qui prévoit que les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

Après un débat très animé, les participants se sont déclarés favorables sur le principe d'un transfert de l'exécutif aux autorités locales selon des modalités qui seront définies ultérieurement, et sous réserves, d'une part, qu'il y ait également transfert des moyens (matériel, financier et

humain) et, d'autre part, que l'autorité coutumière – qui siège jusqu'à présent au conseil du Territoire – ne soit pas totalement écartée dans cette nouvelle organisation administrative.

### **Problématique n°7 - L'organisation de l'Assemblée territoriale**

Composée de 20 conseillers élus au suffrage universel, l'Assemblée territoriale se renouvelle intégralement tous les cinq ans.

Les propositions recueillies tendent essentiellement vers la modification du nombre de conseillers, du mode de désignation des élus et de la durée du mandat du bureau.

a- Sur le nombre de conseillers territoriaux :

Le chiffre 20, qui correspond au nombre total de conseillers territoriaux, est un chiffre pair. Il présente souvent des difficultés pratiques dans le fonctionnement de l'Assemblée territoriale, notamment lors des opérations de désignation du bureau où, parfois, le recours à la règle du candidat le plus âgé en cas d'égalité des voix était inéluctable.

Il est donc proposé de porter le nombre de conseillers territoriaux à 21.

b- Sur le découpage électoral :

Les élections territoriales se déroulent actuellement dans les cinq circonscriptions électorales du Territoire selon la répartition suivante : 6 pour Mua, 4 pour Hahake, 3 pour Hihifo, 4 pour Alo et 3 pour Sigave. Cette répartition qui a été fixée en fonction de la situation démographique de 1961, ne correspond plus à la situation actuelle (Hahake est maintenant plus peuplé que Mua). Les circonscriptions électorales privilégient le choix familial au détriment de la compétence et de l'excellence des candidats. Or, il n'apparaît plus souhaitable d'élire à l'assemblée territoriale des personnes qui n'ont pas la fibre politique voire qui ne maîtrise pas la langue.

Il est ainsi proposé de modifier le découpage électoral par l'institution de deux circonscriptions électorales pour l'ensemble du Territoire (une pour Wallis avec 14 sièges et une pour Futuna avec 7 à pourvoir).

c- Sur la durée du mandat du bureau :

La durée du mandat du président de l'Assemblée territoriale et de son bureau, actuellement d'1 an ne favorise pas la stabilité et l'efficacité de l'action de l'équipe dirigeante. Les majorités au sein de cette instance se font et se défont au fil des humeurs des élus. Les élus ne disposent pas non plus d'outil juridique pour renverser le bureau de l'Assemblée en cas de désapprobation de leur politique. Le renouvellement des membres du bureau de l'Assemblée territoriale et de la Commission permanente a lieu tous les ans, après l'ouverture de la session budgétaire. Il n'est plus contesté que cette situation est souvent à la source d'instabilité politique qui empêche souvent le bureau de s'inscrire dans une perspective de développement à moyen ou long terme ; elle n'est pas du tout favorable à la bonne marche des institutions du Territoire.

Afin de remédier à la situation, il est proposé de modifier les dispositions de l'arrêté n° 1081 du 1er décembre 1944 pour porter cette durée à 2 ans et demi. Certains évoquent également la possibilité de passer cette durée à 3 ans et pourquoi pas 5 ans. La contre partie serait la mise en œuvre d'une possibilité de destitution du bureau de l'assemblée.

### **Problématique n° 8 - L'organisation des circonscriptions**

Les circonscriptions administratives de Wallis et Futuna, instaurées par la loi statutaire, sont régies par l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964. Modifié à plusieurs reprises, ce texte limite les attributions du conseil de circonscription à l'organisation des marchés, des travaux collectifs et de la production vivrière.

L'idée d'une réforme de cette institution est admise, ce qui permettrait l'extension des compétences des conseils de circonscriptions par l'octroi de véritables attributions politiques et de gestion.

Conclusion : la tenue de trois ateliers consécutifs était nécessaire pour examiner l'ensemble des propositions d'amélioration de la loi statutaire. À l'instar du premier atelier, les interventions se sont déroulées dans une ambiance sereine et constructive.

Le dernier atelier prévu pour le lundi 18 décembre 2017 sera l'occasion de présenter au public la synthèse des propositions, et la détermination de celles qui peuvent d'ores et déjà être intégrées dans le cadre des assises, ainsi que celles dont le traitement nécessite l'octroi d'un délai suffisant aux forces vives du Territoire pour s'accorder sur les modifications et améliorations souhaitées.

### **Problématique n° 9 - Le sentiment de marginalisation de Futuna et sa place au sein du territoire**

Les discussions font état de l'absence de pouvoir décisionnel dans tous les domaines, lenteurs administratives, manque de transparence dans la gestion de tous les crédits affectés au territoire, inégalités dans la répartition des crédits, l'état catastrophique et non circulaire de la route territoriale depuis le cyclone Tomas en 2010, l'absence d'un deuxième moyen de transport des personnes, vétusté du Twin-Otter assurant la liaison entre les 2 îles, l'absence d'identité des enfants futuniens qui naissent tous à Wallis, l'absence de structure d'accueil des familles « évasanées » sur la Nouvelle-Calédonie en transit à Wallis, et à leur retour sur Futuna, l'état de dégradation avancée de l'hôpital de Kaleveleve...

Le groupe de travail à Futuna préconise l'autonomie de Futuna et son détachement de Wallis pour constituer une entité administrative et financière distincte avec un organe exécutif propre.

Il est également souhaité de consulter la population par voie de référendum sur le passage du statut de territoire d'outremer à celui de collectivité d'outremer, et sur l'autonomie de Futuna. Ce nouveau statut de Futuna permettrait de prendre en compte la primauté de l'identité futunienne, selon les dispositions de l'article 75 de la Constitution, sous réserve d'une contribution franche et active de la Coutume.

### **Problématique n°10 - Vœux des membres de l'atelier :**

À l'issu des travaux, les participants formulent deux requêtes auprès du Préfet :

- signature d'un accord cadre entre l'État et les autorités du Territoire, à l'instar des accords conclus avec les autorités de la Nouvelle – Calédonie. L'objectif de cette démarche est, d'une part, de délimiter précisément le champ de la réflexion (nécessité de cadrer au préalable le champ de la réflexion) et, d'autre part, de prendre acte de l'engagement des parties signataires dans le cadre de ces travaux (la signature d'un écrit oblige les parties à respecter leur engagement).
- organisation d'une rencontre entre les chefferies des deux îles avant la restitution des synthèses établies par les ateliers afin de permettre l'harmonisation des propositions. En effet, il s'agit d'un sujet important pour l'avenir institutionnel des deux îles.

## FICHE THEMATIQUE n°2.3

### Définir un cadre stable, plus lisible, en faveur de la croissance économique et de l'emploi

Sous-thème :

Le dialogue social

<b>Pilote :</b>	Éric PIECKO, Peita LELEIVAI
<b>Copilote</b>	- néant
<b>Rapporteur(s) :</b>	- néant

#### 1. Introduction

Sur le territoire, il existe une forte pratique du débat et du compromis social. Le code du travail connaît des évolutions régulières qui donnent lieu à des échanges. L'accord interprofessionnel territorial, les conventions collectives sont le résultat des négociations entre employeurs et syndicats. Il existe une pratique réelle du dialogue social au niveau des représentants des employeurs et des responsables des organisations syndicales.

La commission consultative du travail est un organe de dialogue. Les participants soulignent l'importance d'une veille sociale en anticipation de conflits. Ils s'accordent sur le fait que le conflit, la grève, le blocage pourraient être évité par un dialogue social anticipé.

#### 2. Analyse des problématiques évoquées

##### **Problématique n°1 – Mise en place d'une veille sociale**

Ils préconisent la mise en place d'une veille sociale partagée entre les représentants des employeurs, les responsables syndicaux et l'administration du travail afin d'échanger autour de situations ou de points de conflits perceptibles. Suivant les cas, une forme de médiation préventive pourrait être mise en place. Il s'agit d'adapter les conditions du dialogue social aux différents contextes (nature du conflit, périmètre, problématique soulevée).

##### **Problématique n° 2 – Accompagnement des entreprises**

Le tissu économique privé est constitué pour beaucoup par de petites entreprises. L'information et la formation des chefs d'entreprise sont primordiales. La diffusion de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'une véritable culture de la prévention des risques professionnels au sein des entreprises nécessitent un accompagnement dédié. Les évolutions réglementaires envisagées imposent, dans le contexte du territoire, de s'interroger sur les moyens d'application (campagne de communication, interventions organisées dans des entreprises).

Les partenaires sociaux expriment également le souci d'être associé sur le volet de la formation et de la qualification des salariés et des demandeurs d'emploi du territoire.

Il ressort 3 axes des débats :

- la mise en place d'une veille sociale,

- l'accompagnement des entreprises,
- l'information et la consultation des représentants des entreprises et des salariés sur des champs tels que la formation et l'accès à l'emploi des jeunes.

A ce titre, concernant Futuna, il est émis l'idée de création d'un 4ème partenaire social sur Futuna notamment regroupant les consommateurs (des différents commerces), des usagers (des différents biens publics) et de tous les habitants de l'île - Association Futunienne de ses Consommateurs, de ses Habitants et des Usagers (A.F.C.H.U).

#### **4. Projets présentés par les ateliers**

Projet n° 1 – Création d'une conférence sociale à Wallis et à Futuna

## FICHE THEMATIQUE n°3

### Faire des outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité

<b>Pilote :</b>	Matilité TALI, Christian NEUMÜLLER
<b>Copilote</b>	Vahai TUULAKI, Robert CLAUDEL
<b>Rapporteur(s) :</b>	Atoloto MALAU, Didier LABROUSSE

#### 1. Introduction

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité sont des sujets à traiter en parallèle pour favoriser le développement durable du Territoire. La transversalité de ces thématiques a conduit les deux ateliers de Wallis et de Futuna à évoquer plusieurs sujets à l'intérieur du sous-thème :

- Politique énergétique et énergies renouvelables ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Lutte contre le changement climatique ;
- Gestion des déchets ;
- Sécurité alimentaire.

#### 2. Thèmes abordés

##### **Problématique n° 1 – Politique énergétique et énergies renouvelables**

Comment participer à la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effets de serre notamment par l'utilisation des sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, hydraulique ou hydrolienne) ? Et dans le même temps :

- Réduire l'utilisation des énergies fossiles.
- Réduire la facture énergétique ;
- Développer les moyens de traction animale dans certaines activités.
- Favoriser les déplacements en transport en commun, en covoiturage et en véhicules propres.

##### Maîtrise de la consommation d'électricité :

- un volet sensibilisation à mener en partenariat avec Eau Électricité de Wallis et Futuna.
- campagne d'attribution d'ampoules basse consommation à chaque foyer, donc suppose une enquête à mener si nécessaire sur l'équipement en points lumineux, enveloppe à fixer et appel d'offre à faire

##### Éclairage public :

Ce projet consiste à utiliser des dispositifs photovoltaïques autonomes et ne plus connecter l'éclairage au réseau. L'objectif recherché est de baisser à la fois la consommation énergétique fossile mais également la facture éclairage public. Si on doit mettre en relation ce dispositif avec le

plan d'action numérique, on peut coupler sur certains sites des bornes Wifi afin de favoriser la connexion Internet gratuite et l'accès pour tous.

Centrales solaires :

Le projet consiste à mettre une ferme solaire par paroisse sur du foncier attribuée par la chefferie (jusqu'à 1ha).

Eco-mobilité :

- aménagement de tronçons de routes pour les piétons et les 2 roues,
- développement d'un projet pilote pour les administrations autour de véhicules électriques,
- Appui au développement des vélos électriques,
- faisabilité de transports scolaire avec bus électrique.

Diminution des consommations électriques des bâtiments administratifs ou ERP :

La climatisation constitue une part importante de la facture électrique des administrations, écoles, bâtiments publics, etc. Le projet consiste à utiliser l'énergie solaire pour le fonctionnement de la climatisation pendant la journée

Micro centrales hydroélectrique de Futuna :

Une première phase d'étude a été réalisée, il reste la seconde phase et la mise en œuvre de ce programme, en collaboration avec EEWF. Cette option utilise une énergie renouvelable moins fatale que le photovoltaïque.

Dotation en ampoules LED pour les foyers du territoire de Wallis et de Futuna : Opération ampoules LED gratuites.

Cela aurait pour objectif de faire diminuer la consommation électrique des foyers et de réduire le pic de charge de la station de production, donc moins de consommation d'énergie fossile, et moins de besoin de stockage en cas d'énergie renouvelable. En conséquent, cela entrainerait une diminution des émissions de gaz à effet de serre,

Il pourrait être prévu de récupérer l'ensemble des ampoules incandescentes et au fluo-compactes afin de les expédier pour leur traitement hors du territoire. Il convient d'accompagner cette opération par une récupération des ampoules incandescentes et fluo-compactes pour une expédition dans un centre de traitement spécialisé.

Points de blocage pour le projet dotation en ampoules LED.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement de l'opération.</li> </ul>
Projets d'initiative locale classés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations électriques des ménages.</li> <li>• Protéger de l'environnement.</li> </ul>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et communication.</li> <li>• Moyen financier.</li> <li>• Organisation de la filière de traitement des ampoules usagées.</li> </ul>

**Problématique n° 2 – Déchets et Pollutions**

La gestion des pollutions et ses différentes sources participent à la préservation de la biodiversité et de la santé des populations. En ce sens, les déchets constituent un risque important de



pollution étant donnée la taille et la fragilité de nos milieux insulaires, notamment vis-à-vis de la ressource en eau, des espaces littoraux et des ressources et milieux marins.

Une meilleure gestion des déchets peut également ouvrir des perspectives de valorisation favorables à d'autres secteurs économiques.

Modernisation du CET de Vailepo à Wallis : une première enveloppe acquise sous Fonds Européen exceptionnel d'Investissement pour l'assistance à maîtrise d'œuvre et Études.

Il paraît nécessaire de mettre en place un schéma directeur de l'assainissement sur tout le Territoire, que ce soit pour les eaux domestiques ou les eaux usées ainsi que les eaux pluviales.

Une réflexion doit être menée sur la mise aux normes/réparation de l'assainissement autonome ou encore l'appui à la création de mini-station d'épuration pour établissements recevant du public (ex : établissements scolaires).

Traitement et Valorisation des déchets :

- ✓ Fournir des fertilisants organiques à destination de l'agriculture mais également mener une expérience pilote pour la production d'énergie ;
- ✓ Projet VHU (véhicules hors d'usage) :

Il s'agit de répondre au nombre croissant de carcasses de véhicules, en favorisant des ateliers de dépollution, récupération de pièces détachées et compactage. La destination finale de ces carcasses est à définir, éventuellement l'exportation.

- ✓ DEEE : adapter l'Article R543-181 du Code de l'Environnement national et la directive 2012/19/UE, (directive WEEE) pour favoriser le traitement de ce type de déchets (collecte, démantèlement, exportation).

Une analyse complémentaire est faite à Futuna concernant la valorisation des déchets verts et des lisiers de porcs par la méthanisation. Il y a de nombreux élevages porcins à Futuna ; on dénombre environ 9 000 porcs. Les lisiers sont déversés directement dans le sol et sont entraînés par le ruissellement vers les plages et le plateau corallien.

On a donc là des problèmes de pollution visuelle, olfactive, terrestre et marine. Le déplacement des porcheries en les éloignant des zones littorales et la valorisation des lisiers permettraient de réduire ces pollutions. Dans le cadre de la méthanisation du lisier, cela nécessiterait une réduction de l'utilisation de l'eau consacrée au nettoyage des parcs et au lavage des porcs afin de conserver le pouvoir de fermentation des lisiers.

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La résistance de la population aux changements de comportements, de méthodes,...</li> </ul>
Projets d'initiative locale priorités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne d'information et de sensibilisation.</li> </ul>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une politique d'ER avec les aides financières à l'investissement.</li> <li>• Mise en application des réglementations existantes, affinages du code de l'environnement et mise en place d'une « Brigade Verte », révision du code de l'Environnement avec son élargissement, par un/une juriste en concertation avec les services administratifs et les chefferies. Quelques points prioritaires : pêche et chasse, prélèvement de sable, loi et zone littorale, travaux de constructions, de</li> </ul>

En complément, certains participants souhaitent la création d'une brigade verte.

Il pourrait être créé une « Brigade Verte » de 4-6 agents par île (Wallis et Futuna). Cette brigade permettrait de sensibiliser, communiquer avec la population afin d'alerter sur les dispositions réglementaires territoriales et internationales (capture de tortues,...) mais aussi à terme verbaliser dans le cadre de l'application du code.

### Problématique n° 3 – Biodiversité

La préservation de la biodiversité permet d'assurer un cadre de vie sain, valorisable dans le cadre d'une politique de développement durable. La biodiversité est soumise aux pressions anthropiques et naturelles, certainement accentuée par un manque de connaissance et d'information. Les pistes de projets visent donc à éveiller les consciences, développer la connaissance et permettre la préservation des espèces et des espaces par une gestion adaptée et concertée afin de valoriser cette biodiversité :



- Projet de plan global de sensibilisation : il vise tous les domaines de l'environnement, pour permettre la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation. Il comprendra à la fois les outils et le matériel adapté, les ressources humaines pour l'animation et un programme de communication. Il devra s'étaler sur la période du quinquennat et au-delà. Il devra également cibler tous les publics (scolaires, communautés, etc.) et doit permettre d'associer les différents partenaires. Il pourra aussi faire émerger des initiatives concrètes et novatrices qui favoriseront des projets de protection et de préservation.
- Analyse stratégique de la zone maritime : c'est une étape incontournable et même préalable au développement de la pêche notamment. Ce projet vise à la connaissance de la zone en matière de biodiversité, de biomasse et des différents écosystèmes. Plusieurs phases peuvent être envisagées, en commençant par un recensement des connaissances existantes pour les rendre disponibles d'une part, compréhensibles et partagées, mais aussi cibler les études complémentaires à mener et prévoir la gestion de la zone, par des quotas de pêche notamment, la définition de zones protégées, etc.
- Mise à jour et application des réglementations
- Études sur sites à risques (ICPE)
- Autres petits projets de réhabilitation, protection d'espèces ou sites d'intérêt, sentiers pédagogiques et botaniques, parcours de santé, éducatif, etc.

### Problématique n° 4 - Adaptation au changement climatique

Les îles du territoire sont de très petite taille. Ainsi, le foncier constitue un facteur limitant important, de même que la ressource en matériau de construction en relation avec le développement des infrastructures et la modification significative du modèle de l'habitat.

Le changement climatique et ses effets induits que sont l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de l'intensité des événements majeurs favorisent l'érosion et le recul du trait de côte ou mettent en danger les populations sur la bande littorale. Les habitants souhaitent gagner

de la surface sur la mer, prélèvent le sable sur les plages et construisent des protections en murs verticaux. La conjonction de ces phénomènes rend difficile l'élaboration d'une politique d'adaptation au changement climatique, qui implique des actions adaptées et très coûteuses.

Parmi les réflexions et les pistes de projets, plusieurs sont à étudier, notamment :

- Protection du littoral, suite du programme initié sur financement FEI,
- Programme de récupération de l'eau de pluie. Objectif : diminuer la pression sur le réseau d'eau potable et sur la ressource, diminuer les coûts d'exploitation,
- Élaboration du plan d'action d'adaptation au changement climatique
- Mise en place de réseau de surveillance (station météo, surveillance réchauffement de la mer, surveillance trait de côte et niveau de la mer, etc.)
- Politique d'aménagement du territoire, d'aide à la relocalisation de certaines populations dans des zones à moindre risque ou l'appui à une politique pour un bâti adapté

Il semble donc important de réaliser des protections côtières adaptées.

Toutefois un manque de réglementation précise par rapport au littoral entraîne des dérives importantes ; prélèvement de sable et remblais ...

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comportement de la population,</li> <li>• le foncier en zone littorale,</li> <li>• l'absence de règle spécifique au littoral.</li> </ul>
Projets d'initiative locale classés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des protections contre l'érosion.</li> <li>• Mise en place de règles et leur application pour cette zone côtière.</li> </ul>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation, communication.</li> <li>• Urbanisation des plateaux pour faciliter le déplacement des populations vers les hauteurs.</li> </ul>



Vue depuis le Mont Puke à Futuna.

### 3. Projets présentés par les ateliers

Projet n°1 – Programme de communication, sensibilisation, animations tous publics, sur le développement durable (environnement – changement climatique – santé – culture – développement économique) spécifiques à WALLIS et à FUTUNA

Projet n° 2 – Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Wallis et Futuna

Projet n°3 – Connaissance et stratégie de gestion milieu marin de Wallis et de Futuna

Projet n°4 – Protection du littoral

Projet n°5 – Élaboration du plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique

Projet n°6 – Gestion et valorisation des déchets organiques

Projet n°7 – Diagnostic ICPE de l'ensemble du territoire

Projet n°8 – Application du code de l'environnement

Projet n°9 – Création d'une brigade verte

Projet n°10 – Traitement des déchets métalliques

Projet n°11 – Financement d'ampoules LED

Projet n°12 – Élaboration de plans de gestion des zones clefs de biodiversité

Projet n° 13 – Valorisation des effluents porcins

Projet n°14 – Réalisation de sentiers éducatifs botaniques

Projet n°15 – Classement d'Alofi au patrimoine mondial de l'UNESCO

Projet n°16 – Mise en place d'un plan de modernisation du CET

Projet n°17 – Stations de surveillance météorologique

Projet n°18 – Création d'une petite fonderie d'aluminium et d'acier

Projet n° 19 – Réaliser un suivi psycho-chimique et biologique de l'environnement marin du territoire

Projet n° 20 – Installation d'une pépinière pour la production de plants forestiers et agricoles

Projet n°21 – Production et vente de briques de terre compressées à Wallis

Projet n°22 - Mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation des eaux pluviales

Projet n°23 - Programme de récupération des eaux de pluie

Projet n°24 - Étude des ressources marines et terrestres utilisées dans l'artisanat local

## FICHE THEMATIQUE n°4.1

### Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis

Sous-thème :

Éducation

<b>Pilote :</b>	<b>Annick BAILLOU, Edmond FANENE</b>
<b>Copilote</b>	Napole POLUTELE, Niuila LELEIVAI,
<b>Rapporteur(s) :</b>	Sesilia LAUFOAULU, Michèle PROVOOST, Lutimila ATUVASA et Malia Finau MAILETOGA

#### 1. Introduction

Les groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises, les élèves de première et terminale de lycée ont également participé à un atelier où ils ont fait remonter leurs attentes et problématiques. Les parents d'élèves ont également activement participé à cet atelier. Durant les ateliers, il a été exprimée une attente forte pour l'élaboration d'orientations politiques en matière d'éducation pour le Territoire que définirait les élus locaux et nationaux, en cohérence avec les orientations nationales et les besoins socio-économiques locaux.

#### 2. Thèmes abordés

Les discussions se sont engagées sur les sujets tels que les locaux et les équipements, l'offre de formation sur le Territoire, l'apprentissage, l'accompagnement des plus démunis et des élèves en difficulté et les parcours après la scolarité sur le Territoire.

##### **Problématique n°1 – La scolarité sur le territoire**

Plusieurs items ont été retenus :

- La formation des enseignants  
→ Faire évoluer le statut des enseignants du 1<sup>er</sup> degré : travail avec les élus locaux
- « L'école des parents »  
→ Organiser des espaces d'expression des parents : structure(s) – espace(s) physique (s) pour rassembler les parents, réactiver des rendez-vous dans les « falé fono ».
- La pédagogie : apprentissages, évaluation  
→ Le numérique : stratégie numérique et Projet en atelier 4.1  
→ L'accompagnement des plus démunis et des élèves en difficulté - 2 projets vus en atelier santé 4.3: Pôle d'accompagnants pour le territoire ; création d'un établissement du type ESAT (établissement et service d'aide par le travail) pour l'emploi des personnes en situation de handicap

→ L'évaluation à l'école : assises de l'évaluation éducation nationale, en 2018 avec l'inspection générale

- Les parcours après la scolarité sur le Territoire  
→ Travail à construire notamment avec le Service Territorial des Œuvres Scolaires et de la Vie Étudiante (STOVSE)

### **Problématique n° 2 - l'offre de formation sur le territoire**

Une expérimentation en 2017 de FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) à poursuivre, à développer en fonction des besoins locaux et dont il faut bien étudier la suite pour les personnes formées.

→ Élaboration en 2018 d'un plan triennal sur la carte des formations avec une attention particulière pour le post-bac (organisée par le vice-rectorat).

### **Problématique n°3 – Les locaux et les équipements**

Compte tenu de l'évolution des effectifs et de la vétusté de l'ensemble du parc scolaire immobilier, se pose la question de la réhabilitation des bâtiments ou de nouvelles constructions, ainsi que la question de l'utilisation des bâtiments qui n'accueilleront plus d'élèves.

Questionnement :

- Certains bâtiments scolaires ont été construits par les parents d'élèves, plus envisageable aujourd'hui (source de conflits).
- Place et rôle des parents d'élèves dans les écoles?
- Regroupement et fermeture des écoles : comment et lesquelles ?
- État de ce qui a été fait et de ce qui doit se faire.
- Les problèmes de financement des travaux et équipement des écoles : comment avoir des fonds et comment utiliser les fonds donnés ?
- En termes de moyen, créer un fond pour financer les matériels pédagogiques comme les outils informatiques et autres.

Pistes d'actions :

Préparer un schéma directeur, une stratégie afin de programmer les rénovations et/ou constructions, groupe de travail à constituer

Projet d'un établissement de formation initiale, tout au long de la vie et en alternance - Fiche projet de création d'un grand lycée polyvalent pour Wallis & Futuna.

### **Problématique n° 4 - L'accompagnement des plus démunis, des élèves en difficulté**

La scolarité des jeunes en situation de handicap du territoire est désormais cadrée de la maternelle au lycée (\*) : Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) 1<sup>er</sup> degré, ULIS collège puis ULIS Pro. Il demeure cependant à résoudre la question de leur accompagnement et de leur devenir après leur scolarité.

Questionnement et constat :

- Difficulté scolaire ? Comment y remédier ?
- Comment et par quels moyens ? quelles méthodes ?
- Élargir les propositions
- Réfléchir ensemble avec les compétences de chacun
- Autonomie, comment ?
- Investissement des parents
- Importance des modifications de fonctionnement de la famille
- Place de l'instruction des enfants pour les parents? Ne souffre-t-elle pas de leurs activités économiques, coutumières, religieuses ?
  
- Constat :
  - PS – participation de 100% des parents pour les réunions et les portes ouvertes
  - CP – participation de 60%
  - 4<sup>ème</sup> – participation de 50%
  - 2<sup>nde</sup> – participation de 30%
  - 1<sup>ère</sup> – participation de 20%
  - Tle – participation de 1%
  
- Rôle des parents dans le décrochage des élèves, avant le bac ? une fois le bac obtenu ? Permettre l'accueil à l'école du plus grand nombre d'élèves en situation de handicap par la création d'un pôle d'accompagnants professionnels
  
- L'école inclusive : accueil, formation, équipement

Pistes d'action :

Pour que les élèves puissent bénéficier pleinement d'une scolarité dans de bonnes conditions, il peut être nécessaire de leur attribuer un accompagnement individuel ou collectif. Compte tenu des petits effectifs des ULIS, les besoins en intervention d'accompagnants pour les élèves uniquement sur temps scolaire ne permettent pas de créer des emplois à temps complet. Or, il y a un besoin d'accompagnement également hors temps scolaire pour les jeunes, ainsi que pour des adultes et des personnes âgées.

Ce besoin ouvre une perspective de création d'emplois pérennes. En particulier, les jeunes issus de la formation SAPAT qui existe sur le territoire pourraient occuper ces emplois.

### **Problématique n°5 - Les parcours après la scolarité sur le Territoire**

Questionnement et constat :

- Formation des jeunes et préparation à ces parcours.
- Les moyens à mettre en place pour minimiser l'échec de la 1<sup>ère</sup> année d'étude post-bac
- Soutien financier, moyens humains.
- Les informations à la disposition des jeunes ; où, comment trouver les renseignements ?
- Comment retenir nos enfants ?
  
- Disposer d'une étude sur les jeunes qui quittent le Territoire après les études locales afin de poursuivre :
  - un parcours universitaire

- un parcours de formation professionnelle
  - une embauche
  - une création d'entreprise
- Suivre nos étudiants durant leurs études après le BAC ? Avec quels moyens ? (Pas de « moyens fantômes »)

### **Problématique n°6 – La carrière des instituteurs à Wallis et à Futuna**

La question de l'évolution de la carrière des instituteurs du 1er degré de Wallis et Futuna reste une problématique qui nécessite un traitement de fond. Un instituteur du 1er degré de Wallis et Futuna ne voit pas ses compétences professionnelles reconnues en dehors du territoire.

Pistes à explorer :

Validation des acquis de l'expérience et accès au corps des professeurs des écoles.

Dispositif de reconversion professionnelle.

### **3. Projets présentés par les ateliers**

Projet n°1 – Construction d'un lycée polyvalent et de formation professionnelle :

Construction d'un lycée polyvalent intégrant des spécialités des domaines tertiaire, service à la personne, industrielle (notamment dans le domaine du développement durable), agricole, hôtellerie restauration, métiers de la mer. Ce lycée serait doté d'un internat et d'un centre numérique territorial pour la formation des apprenants. L'établissement aurait vocation à proposer des formations initiales et en alternance pour l'ensemble du territoire.

Projet n°2 - Création d'un pôle d'accompagnants, structure territoriale.

Projet n°3 - Création d'un établissement de type ESAT (établissement et service d'aide par le travail), pour l'emploi de personnes en situation de handicap.

Projet n° 4 – Développer les formations professionnelles notamment pour les filles (veiller à la place des filles dans les formations) :

La nécessité d'associer les familles aux prochaines discussions pour la carte des formations en tenant compte des besoins économiques du territoire a été soulignée. (Formations autour de la communication / Développement de formations autour de l'hygiène et de l'entretien / Métiers de la mer : les FCIL pourraient permettre souplesse et variété des réponses aux besoins / Développer les actions qui peuvent permettre aux élèves de se projeter).



## FICHE THEMATIQUE n°4.2

### Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis

Sous-thème :

Culture

<b>Pilote :</b>	<b>Bernadette PAPILIO-HALAGAHU, Eusenio MOLEANA</b>
<b>Copilote</b>	Lavinia TAGANE, Edmond FANENE
<b>Rapporteur(s) :</b>	Belinda TAKATAI, Lolesio LAUOUVEA, Sita PUAKAVASE

#### 1. Introduction

Dans le cadre de l'atelier, les participants se mettent d'accord sur l'utilisation des termes qu'ils utilisent et sur la façon de les appréhender :

Le mot « culture » :

-Enrichissement de l'esprit par des exercices intellectuels ou connaissances dans un domaine particulier ou ensemble des phénomènes matériels et idéologiques qui caractérisent un groupe ethnique ou une nation, une civilisation, par opposition à un autre groupe ou à une autre nation.

-Dans un groupe social, ensemble de signes caractéristiques du comportement de quelqu'un (langage, gestes, vêtements, etc.) qui le différencient de quelqu'un appartenant à une autre couche sociale que lui : Culture bourgeoise, ouvrière.

Le mot « acculturation » :

En schématisant, l'acculturation est perçue comme positive quand elle n'affecte pas « le penser » de l'individu et quand elle permet un enrichissement de la personnalité.

À l'inverse, elle est dite négative quand elle est un facteur de désintégration (déculturnation) ou quand elle entraîne des tensions perceptives ou affectives pouvant aboutir à des conflits internes et/ou sociaux.

Le mot « Intégration » :

L'intégration est un processus par lequel un individu intériorise des normes et des valeurs de la culture avec laquelle il est en contact et ce, d'une façon conduisant à une insertion réussie à cette culture.

#### 2. Thèmes abordés

##### **Problématique n°1 - La Culture des jeunes**

Les problèmes émis sont multiples et les participants s'accordent à constater que :

- Les jeunes disent qu'il faut préserver notre coutume, nos traditions, notre culture mais c'est contradictoire avec les actions qu'ils font.
- Le problème de l'alcool et de la drogue : les jeunes boivent parce qu'ils n'ont rien à faire.
- La culture wallisienne chez les jeunes s'exprime mieux en Métropole qu'à Wallis.
- Il n'existe pas d'activités culturelles proposées aux jeunes.
- La parole n'est pas donnée aux jeunes dans les réunions de village.
- Les jeunes sont « surprotégés » à Wallis et doivent partir pour voir la réalité de la vie.
- L'écrit de la langue wallisienne et du français n'est pas maîtrisé par les jeunes.
- La perte des valeurs culturelles.

Afin de répondre à ces difficultés, il est fait état de diverses propositions :

- Le Service Territorial des Affaires Culturelles (STAC) doit travailler au sein des villages pour faire connaître la Culture aux jeunes.
- Le STAC doit approfondir son travail de collaboration avec les écoles pour l'éducation culturelle des enfants dès le plus jeune âge.
- Il est nécessaire de trouver un leader pour encadrer les jeunes.
- Proposer plus d'activités culturelles et d'emplois pour garder les jeunes sur le Territoire.

### **Problématique n° 2 - La création d'entreprise**

Les problèmes énoncés :

- Le manque de capitaux et de banque d'investissement sur le Territoire.
- Pour arriver à tenir le coup, les projets doivent être soutenus par des institutions et/ou entreprises extérieures.
- Les jeunes rencontrent souvent des obstacles pour mener un projet jusqu'au bout.
- Absence de soutien institutionnel ou entrepreneurial.

Les propositions :

- Réactiver le Conseil territorial des jeunes, organisme qui travaille en collaboration avec la Caisse de Prestations Sociales, permettrait la création d'emplois pour les jeunes avec des formations en amont.

### **Problématique n° 3 - Sport et jeunesse**

Les problèmes soulevés :

- L'arrivée tardive des bourses pour les étudiants en Métropole rend la vie très difficile.
- Une bourse d'excellence est attribuée aux jeunes étudiants sportifs pour leur palmarès mais n'est pas suffisante pour combler les dépenses. Pourquoi ne pas encourager les jeunes en études pour leur permettre d'accéder à plus de débouchés. À quelle hauteur peut aller le Territoire ?
- Impression de « passe-droit » avec des aides données selon l'étudiant.

Les propositions :

- Mettre en place le sponsoring à Wallis et Futuna.
- Renforcer le système d'accueil et d'information de nos boursiers et non boursiers en Métropole à l'instar des collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française. Sinon proposer à l'assemblée territoriale de négocier une convention ou un accord cadre avec ces 2 collectivités afin

que les boursiers de Wallis et Futuna bénéficient de leurs services d'encadrement dans les villes où ils existent.

#### **Problématique n° 4 – Mise en place d'une plate-forme numérique**

Pour un meilleur suivi de nos jeunes bacheliers, il est proposé la mise en place d'une plate-forme numérique qui recenserait aussi bien les étudiants boursiers et non-boursiers ainsi que les jeunes diplômés.

#### **Problématique n° 5 - Aide à l'emploi**

Il est proposé l'établissement d'une liste des secteurs d'activités qui offrent de l'emploi par l'Assemblée territoriale et au niveau du SCOPPD afin de mieux orienter les jeunes bacheliers sur leur poursuite d'études et ainsi leur donner les meilleures chances de trouver un emploi sur le Territoire au retour. Une aide pourrait être proposée pour les jeunes créateurs d'entreprise : prime à l'emploi, aide à l'emploi, exonération de la patente dans les premiers temps. La CCIMA devrait avoir le même rôle que la chambre des métiers et des arts de la Nouvelle-Calédonie, avoir un rôle de « commercialisation » et suivre les jeunes entreprises dans les premières années.

#### **Problématique n° 6 - Renforcer le travail du service des bourses et du Vice-rectorat pour le suivi des étudiants**

Le manque de suivi de nos étudiants nécessite un renforcement du service territorial des bourses en personnel et en équipement. Il est également proposé la création d'une cellule voire d'un service de nuit pour répondre aux besoins des étudiants de la métropole et de la Polynésie française.

Pour un meilleur suivi des étudiants en Métropole, il est proposé de choisir des représentants dans les différentes régions de France afin de recueillir auprès de chacun leurs besoins, leurs difficultés ... et de les soutenir au maximum.

#### **Problématique n° 7 - Réforme du statut 1961**

Il est envisagé une possible réforme du statut pour que la scolarité de nos enfants soit reprise entièrement par l'État et non plus laissée en partie pour la maternelle et le primaire à la direction de l'enseignement catholique.

#### **Problématique n° 8 - Orientation des jeunes – Forum des métiers**

L'idée de la mise en place d'une plate-forme numérique va faciliter l'orientation des jeunes bacheliers. Les jeunes doivent être orientés dès le départ. L'actuel service d'orientation du Vice-rectorat fournit un travail qui doit être perfectionné. L'idée est de réfléchir à la mise en place d'une cellule de suivi, d'information et d'orientation tenue par des wallisiens et des futuniens.

Il paraît indispensable de mettre en place un forum des métiers ouvert à tous les jeunes (Classes de Terminale, Classes de 3ème des collèges, ...) mais également les jeunes dans la vie active.

Les besoins des services administratifs seraient exprimés lors de cette journée et permettraient une meilleure orientation des élèves.

Les services administratifs utiliseraient la plate-forme numérique pour insérer les profils de poste recherchés pour ainsi mieux orienter les étudiants et les jeunes de la vie active à demander des formations ; l'orientation des jeunes devrait être conduite par des wallisiens et des futuniens qui connaissent mieux le tissu social local.

Faire cohabiter durant ce forum les jeunes scolarisés et ceux de la vie active pourraient motiver ces derniers à reprendre leurs études par l'intermédiaire de e-formations, formations proposées par le SITAS ex : opération 40 cadres = « cadre avenir ».

Pour les enfants en difficulté et leur insertion dans la société civile, il faudrait renforcer la cellule sociale au niveau du SITAS et permettre une meilleure assistance aux familles.

### **3. Projets présentés par les ateliers**

Projet n°1 – Maisons communes pour les jeunes et la culture dans les districts

Projet n°2 – Élaborer une politique publique culturelle

Projet n°3 – Centre culturel polyvalent

Projet n°4 – Assemblée territoriale des jeunes

Projet n° 5 – Mettre en place des complexes sportifs

Projet n°6 – Créer un circuit culturel

Projet n°7 – Renforcer le système océanien traditionnel et les structures culturelles

Projet n°8 – Création d'un centre culturel

Projet n°9 - Renforcement des capacités de la Chambre de commerce et de l'Industrie des métiers et de l'Agriculture

Projet n°10 - Renforcement des capacités du Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales

## FICHE THEMATIQUE n°4.3

### Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis

Sous-thème :

Santé

<b>Pilote :</b>	Patrick LAMBRUSCHINI, VEA Savelina, TAKALA Sosefo, Malia LAPE
<b>Copilote</b>	Atoloto KOLOKILAGI, Malia Lita FALELAVAKI, VAKAMUA Soane, Kapeliele KATOA, Palatina MUSULAMU
<b>Rapporteur(s) :</b>	Patrick LAMBRUSCHINI, Elisa TUISEKA Elisa, Ilene KELETAONA

#### 1. Introduction

Les participants s'accordent pour aborder les sous-thèmes suivants : la prévention, le sport et santé, le planning familial, la prise en charge du handicap, l'offre de soins et dispositifs médico-sociaux, l'offre médicosociale, la santé, les personnes âgées.

87% de la population de Wallis-et-Futuna est obèse ou en surpoids ;

65% d'obésité sur le territoire, à savoir, supérieur à 30 selon les critères IMC ;

17% de la population est diabétique, soit 1662 personnes diabétiques déclarées sur le territoire.

47 nouveaux cas de diabétiques déclarés depuis le début de l'année 2017 ;

36% de la population de Wallis-et-Futuna souffre d'hypertension ayant pour conséquence de déclarer chez les patients des AVC, des infarctus nécessitant de procéder à des évacuations sanitaires ;

90% des diabétiques sont touchés par le diabète de type 2 : « diabète du gros » ;

Tendance d'évolution à la hausse du nombre de cancers sur le territoire, principalement des cancers gynécologiques, des cancers colorectaux, des cancers pulmonaires, cancers de la prostate.

Une analyse précise des types de cancers est actuellement en cours en lien avec la DASS de Nouméa au travers la mise en place d'un registre du cancer.

#### 2. Thèmes abordés

##### **Problématique n° 1 – La prévention**

Axe de travail : Qu'est-ce que la prévention ? A quoi sert-elle ? Il en est ressorti les réflexions suivantes :

La prévention permet d'anticiper le risque (éviter les accidents, les maladies), d'accompagner la personne tout le long de la vie. La prévention est une question d'hygiène de vie et une nécessité de changement des pratiques. La prévention est aussi une question de communication et d'information mais également une question d'accompagnement et de sensibilisation.

La prévention est également une question de dépistage et de vaccination. Il a également été convenu que la prévention pouvait se définir comme :

- un levier pour le bien-être de la population et pour sa santé ;

- le maintien de l'état de santé ;
- la nécessité d'accompagnement du vieillissement ;
- le sport – outil de prévention.

La nécessité d'un renforcement des dispositifs actuels de prévention et le renforcement par conséquent des équipes en charge de prévention paraît nécessaire. Ex : besoin d'un psychologue, besoin d'un psychiatre, besoin d'un diététicien, besoin d'éducateurs sportifs, besoin d'un médecin de santé publique.

D'une manière générale, il est nécessaire de mieux structurer la prévention sur le territoire en associant les chefs coutumiers, la Direction de l'Éducation Catholique, le Vice-Rectorat et l'Agence de Santé. Cette structuration devra, entre autre permettre de poser une politique générale de prévention territoriale partagée par tous et facilitant le transfert et le partage de données et d'informations entre tous les acteurs concernés. Il en est ressorti la création d'un Centre de Prévention, de Nutrition et d'Activités Physiques. Centre pour lequel il conviendra de définir plus avant : son lieu d'implantation, sa gouvernance - pilotée par l'Agence de Santé mais ouverte aux acteurs concernés au travers, par exemple, un comité de pilotage -, son financement en exploitation, son financement en investissement, etc.

L'implication, la mobilisation des « forces coutumières », particularité du territoire de Wallis-et-Futuna, sera le gage d'une totale réussite du déploiement de la politique globale de prévention définie et suivie par ce centre de prévention-nutrition-activités physiques à créer sur le territoire.

## **Problématique n°2 – Le sport et la santé**

Il a été nécessaire de bien distinguer le sport de l'activité physique. Le sport est un sous-ensemble des APS (Activités Physiques et Sportives). Aussi conviendrait-il d'adopter une vision très large et systémique en la matière (dans le sens de l'organisme qui se met en mouvement). Il est précisé que le volet psychologique est bien trop souvent laissé de côté en ce domaine. Or, il est essentiel.

Il est ensuite ressorti du débat les pistes de réflexions suivantes :

- Ce n'est pas parce que l'on fait du sport que l'on est en bonne santé ;
- En stimulant son corps, on participe à notre santé au sens large du terme ;
- Le sport, un outil de prévention primaire mais aussi secondaire ;
- Le sport, un outil de prévention secondaire (via les prescriptions médicales) ;
- La pratique du sport, une question personnelle (encore faut-il s'y intéresser) ;
- La santé est la force du wallisien et du futunien ;
- Le sport, nécessaire à la santé mais pas suffisant (à mettre notamment en lien avec l'alimentation) ;
- Le sport pour la santé : une nécessité d'accompagnement (sur un plan financier mais pas que) ;
- Le sport pour la santé comme politique publique et tous les avantages qui s'en suivent ;
- Le sport, nécessaire à la santé mais qui subit de nombreux freins à Wallis (mentalités rendant parfois difficile la pratique sportive- regard des autres) ;
- Le sport pour la santé : nécessité d'avoir des professionnels compétents ;
- L'absence de structure sportive digne de ce nom à Futuna.

Mais également les propositions suivantes :

- Il conviendrait, pour développer la pratique sportive sur le territoire et participer ainsi à la bonne santé de la population de soutenir dans un premier temps les associations locales sur un plan financier. Celles-ci souhaiteraient en effet bien souvent proposer des activités notamment aux jeunes mais se trouvent limitées par le coût qu'elles occasionnent. La question de la coordination des associations est posée et notamment au travers une maison des associations existante sur Wallis mais également sur Futuna. Aucune piscine de pleine mer n'existe sur les deux îles. En construire à Futuna et à Wallis permettrait de développer cette culture du sport et également aux habitants d'apprendre à nager contre un faible coût de réalisation et d'entretien (ex : piscine de mer en Australie – Sydney) ;
- Faire du sport pour la santé une véritable politique publique sur le territoire avec tout ce qui s'en suit (formations adaptées, etc.).
- Mettre en place des actions de promotion des activités physiques et sportives dans les villages en lien avec la chefferie.

### **Problématique n°3 – La mise en place d'un planning familial**

Axe de travail : Est-il opportun ou non de mettre en place un Centre de planning familial sur le territoire de Wallis et Futuna ?

Les interventions permettent de retenir les réflexions suivantes :

- Le planning familial est important et c'est un vrai manque sur le territoire ;
- Tout se passe actuellement dans le service de la maternité de l'ADS pour ceux et celles qui osent franchir le pas ;
- Le planning familial pose le problème de la confidentialité et par conséquent la question du regard des autres ;
- Le planning familial permettrait de traiter des questions de dépistage des maladies sexuellement transmissibles ;
- Il y a un grand manque sur le territoire de l'accompagnement des familles sur des thématiques relevant de l'intime.
- Un planning familial oui mais ne pas l'afficher en tant que tel pour des questions de confidentialité et de respect de l'intime. Ce centre pourrait être confondu dans le Centre de Prévention, Nutrition et Activité Physique.
- Il est constaté la pratique d'IVG de manière sauvage, ce qui comporte un risque pour la santé de la femme et parfois ayant des conséquences très graves. Le planning familial pourrait sans nul doute être une réponse adaptée.
- Il faut souligner que dans le cadre des discussions, une partie des personnes présentes estime qu'il appartient à l'individu de se prendre en main, de se respecter et de se connaître. Il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place un planning familial pour elles. Il est fait le constat que ces questions d'IVG, de contraception (...) étaient auparavant traitées par les religieuses.

En conclusion, il ressort de la majorité des interventions la nécessité de mettre en place un planning familial en ne calquant pas le modèle de métropole mais en l'adaptant afin de respecter la question de l'intime et de la confidentialité sur un petit Territoire où tout le monde se connaît et où tout se sait. Ce planning familial doit être « noyé » au sein du futur Centre de Prévention, Nutrition et Activité Physique.

### Problématique n° 3 - Prise en charge du Handicap

- État des lieux de la prise en charge du handicap sur le Territoire.

- La loi de 2005 sur le handicap n'est pas transposée sur le Territoire. Il n'existe pas de réponse médico-sociale pour la prise en charge du handicap sur le Territoire. De ce fait, il n'existe pas de dispositif de prise en charge des jeunes en situation de handicap, hormis l'école.

- Appliquer la loi pour l'égalité des droits & des chances de la personne handicapée adopté le 11/02/2005 par l'ONU à Wallis et Futuna en l'adaptant aux spécificités locales.

Ce qui est actuellement en place :

- En ce qui concerne les adultes :

- Une délibération de l'Assemblée Territoriale ;
- La mise en place de la Commission Territoriale Handicap et Dépendance (CTHD) ;
- Un système d'allocation qui différencie l'allocation pour le handicap (APH) et l'allocation pour la dépendance (APAD) sur la base d'une grille AGIR ;
- Depuis l'arrêté et la délibération portant création de la CTHD (juillet 2017) les allocations pour personnes handicapées (APH) sont déterminées en fonction du taux d'incapacité ;
- Absence de service de soins spécialisés pour ce type de patient. Seule réponse pour le moment le service de médecine de l'Agence de Santé de Wallis et Futuna (ADSWF) pour traiter l'aigu ;
- Le financement de l'aide à la personne pour les actes de la vie quotidienne par un membre de la famille se fait par le biais du chantier de développement, dispositif temporaire ;
- A la marge, des emplois sont réservés dans les services de l'État du Territoire.

- En ce qui concerne les enfants :

- Dans le cadre de la CTHD, les droits à compensation : APH, Aide humaine sont déterminées en fonction du taux d'incapacité ;
- La prise en charge est principalement pour les enfants de 3 à 20 ans une prise en charge en milieu scolaire ;
- 53 enfants et jeunes sont enregistrés en situation de handicap sur le Territoire.
  - Pour 3 d'entre eux, il n'y a pas de réponse en raison d'un handicap trop lourd et sévère. Ceux-ci devraient normalement relever de structure de type IEM 3.
  - Pour les 50 autres, 3 types de réponses : Vivre au plus près des autres enfants à savoir en milieu ordinaire de l'école permettant à l'enfant de s'y rendre seul pour certains et accompagnés pour



d'autres. Ces derniers ont un besoin d'un AESHI (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap Individuel). Il existe 7 accompagnants sur le Territoire, dispositif mis en place avec le service social du SITAS. Ce dispositif manque de flexibilité et n'est pas sécurisé car financé sur le chantier de développement depuis de nombreuses années. Le dispositif ayant ses limites, les accompagnants alternent entre un financement au titre du chantier de développement et les emplois CIVIQUES.

- Dispositif spécialisé à savoir les ULIS +AESH (une Ulis à l'école de Malaetoli, une ULIS à l'école de Fiua, une Ulis dans un collège à Wallis et un collège à Futuna ; une Ulis pro à la Section d'Enseignement Professionnel du collège de Lano)
- Il est mis en avant le problème de la pérennisation du dispositif des accompagnants ;
- Manque d'emplois réservés sur le Territoire pour les personnes souffrant de handicap ;
- Manque de structure de prise en charge telle que l'ESAT (anciennement CAT) qui permettrait une approche éducative et commerciale pour les personnes qui pourraient entrer dans ce dispositif s'il existait. Ce type de structure permet d'offrir à la personne souffrant de handicap un travail. Il conviendrait d'en déterminer les secteurs d'activités en phase avec les besoins du Territoire.

Il est aussi porter à la connaissance des participants les expériences de parents d'enfants souffrant de handicap :

- Pas d'accompagnement des parents lors de l'annonce du handicap à la naissance ou par la suite ;
- Sur le plan culturel le handicap est quelque chose de compliqué. Sentiment de culpabilité ;
- Nécessité de mettre en place une communication d'une manière générale sur le handicap sur le Territoire ;
- L'école, une véritable bouffée d'oxygène pour les parents et indispensable pour le développement et le bien-être de l'enfant ;
- Constat très favorable de ce qui est fait par les équipes du Vice-rectorat et de la DEC mais quid de l'après ? L'enfant devenu adulte reste à la maison sans perspective. L'ESAT et des emplois réservés pourraient être une réponse

Il est aussi ressorti du débat les réflexions suivantes :

- L'ADSWF partage avec les participants ses difficultés liées à certains patients qui occupent des lits et qui ne relèvent plus de l'aigu mais qui relèveraient d'une prise en charge médico-sociale voire de santé mentale. Il est très compliqué de mettre fin à leur hospitalisation car pour certains patients il n'y a pas de famille et encore moins de structure pour les accueillir. Ces patients restent donc à l'ADSWF sur une longue DMS en alternant hospitalisation en service de médecine ou de chirurgie. Les capacités d'accueil de l'Hôpital de Sia étant limitées, cela ne va pas sans poser des problèmes de disponibilité de lits sur certaines périodes de l'année.

- Le Territoire ne dispose pas de lits d'EHPAD, d'accueil temporaire ni d'accueil de jour qui pourraient être une réponse pour les aidants quand ils existent. Des séjours de répit seraient une bonne chose à mettre en place.
- Le Vice-rectorat contribue très largement à la prise en charge du Handicap mais il manque des moyens, services, structures sur les soins. Pas de psychiatre, de psychomotricienne, d'orthophoniste, ni de psychologue (hors des deux psychologues scolaires), de soins infirmiers à domicile, équipe mobile, service de portage de repas sur le Territoire. Manque de personnels spécialisés.

Par conséquent, il en ressort les besoins suivants :

- Le renforcement et la pérennisation du dispositif des accompagnants ayant vocation à intervenir sur le lieu de vie (pour les enfants comme pour les adultes) et de ce fait, en milieu scolaire comme au domicile ;
- La généralisation de l'ouverture sur tout le Territoire des emplois réservés pour les personnes souffrant de handicap (application de la Loi métropolitaine des 6%) ;
- La création d'une petite structure médico-sociale pour personnes âgées (10 lits d'EHPAD) ;
- La création d'une structure de forme associative de type Esat ;
- La création d'une équipe mobile de gériatrie et ou de psychiatrie ;
- La création d'un service de soins infirmiers à domicile ou autre structure de ce type ;
- La création de structure d'accueil de type accueil temporaire et ou accueil de jour (droit au répit et aide aux aidants) ;
- Ouvrir les structures sportives aux personnes handicapées ;
- Prévoir des moyens de transports adaptés à Wallis et à Futuna.

Tout ceci pourrait prendre la forme originale et adaptée au territoire de Wallis et Futuna de Pôle santé et Médico-social qui pourrait être porté par l'ADSWF et favorisant la mutualisation des moyens avec les dispositifs déjà existants et futurs. (Lien avec le projet proposé dans les deux premières réunions de l'atelier 4.3 sur le centre de Prévention, Nutrition et activité physique, intégrant le planning familial dont les professionnels formés et spécialisés pourraient en partie être mutualisés).

#### **Problématique n° 4 - la santé mentale**

La santé mentale n'est pas prise en charge sur le Territoire. Pour les adultes, il n'existe aucun service ni aucune structure. La santé mentale pouvant être étroitement liée au Handicap, pour les enfants comme vu supra le Vice-Rectorat apporte une réponse sur le plan pédagogique avec les moyens dont il dispose.

La réponse à apporter pourrait être :

- Le renforcement sur le Territoire de Personnels Formés de type IDE Psy, Psychologue, Psychiatre ;
- La création d'une équipe mobile de psychiatrie ;
- Cette réponse pourrait être intégrée dans le projet de création du Pôle Santé et Médico-social présenté supra.

Enfin la création de ce Pôle santé et médico-social en charge de la coordination de structures, services et professionnels mutualisés, pose la problématique du Foncier et du lieu d'implantation de ce dernier.

S'agissant de ce premier sous-thème, il a été constaté l'inexistence sur le Territoire d'une offre médico-sociale. Il convient sur cette thématique de se référer aux conclusions notamment de l'avant dernière réunion faisant état d'un besoin d'une structure médico-sociale à savoir d'une maison de retraite de 10 lits environ mais aussi d'une structure de type Esat pour la prise en charge de personnes atteintes de handicap. Ces structures devront être intégrées dans un pôle santé et médico-social.

### **Problématique n° 5 - L'offre de soins**

Un état des réflexions des participants est tout d'abord réalisé :

- Le Territoire dispose du minimum pour fonctionner en matière de soins ;
- Bon niveau de prise en charge et infrastructures des dispensaires ;
- Turnover des médecins dans certains dispensaires ne facilitant pas le suivi de la prise en charge et la continuité des soins ;
- Absence de médecins wallisiens et futuniens sur le Territoire ;
- La question d'une politique d'attractivité est posée ;
- Peu de prise en charge médicale au domicile des patients ;
- Absence de spécialités médicales sur le Territoire ;
- Une offre médicale dentaire réduite à sa plus simple expression (dentisterie de base : pas d'implantologie, pas d'orthodontie etc.) ;
- L'accueil dans le dispensaire peut être amélioré (accès aux sanitaires, salle d'attente climatisée...) ;
- Nécessité d'avoir des urgentistes présents sur chacune des deux îles.

Dés lors, il apparaît nécessaire de valoriser le métier de médecin auprès des jeunes de Wallis et de Futuna afin de susciter des vocations avec en fine l'espoir d'un retour sur le Territoire de ces professionnels. Aussi il pourrait être utile de favoriser les stages d'internes à l'ADS pour faire découvrir le Territoire et la pratique de la médecine mais aussi de renforcer les équipes médicales de l'ADSWF. La politique actuelle de contrat court pour certain personnel de santé apparaît contre-productive notamment pour créer un lien de confiance entre le médecin et ses patients.

La prise en charge médicale à domicile doit être plus développée. Cela existe sur le Territoire mais pas de façon homogène et uniforme. Il est proposé la création d'un poste de médecin généraliste supplémentaire afin d'offrir à l'ensemble de la population cette visite médicale à domicile auprès de patients qui en ont besoin.

Il apparaît également nécessaire de revoir l'offre en odontologie permettant l'amélioration de la prise en charge et notamment favorisant l'implantologie mais aussi l'orthodontie. Un programme de prévention buccodentaire pourrait être créé ainsi que le développement nécessaire d'un lien entre l'ADSWF et le Vice-rectorat et la DEC en la matière. Exemple : création d'une plateforme roulante qui pourrait passer dans toutes les écoles et qui permettrait le développement d'un suivi dentaire annuel dès le plus jeune âge

Enfin avec la mise en place du câble haut-débit en 2018, plusieurs projets pourront être développés à savoir un projet de télémédecine, télé radiologie, téléconsultation et télé diagnostique afin de renforcer, au-delà des missions de spécialistes organisées par l'ADSWF, la médecine de spécialités.

Il ressort des débats les réflexions suivantes :

- Valoriser le métier de médecin auprès des jeunes de Wallis et de Futuna afin de susciter des vocations avec in fine l'espoir d'un retour sur le Territoire de ces professionnels
- Favoriser les stages d'internes à l'ADS pour faire découvrir le Territoire et la pratique de la médecine dans notre Territoire isolé mais aussi renforcer les équipes médicales de l'ADSWF
- Développer la prise en charge médicale à domicile. Cela existe mais ce n'est pas fait de la même manière sur tout le Territoire. Il est proposé la création d'un poste de médecin généraliste supplémentaire afin d'offrir à l'ensemble de la population cette visite médicale à domicile auprès de patients qui en ont besoin.
- Revoir l'offre en odontologie permettant l'amélioration de la prise en charge et notamment favorisant l'implantologie mais aussi l'orthodontie
- Bâtir un programme de prévention buccodentaire et développer le lien entre l'ADSWF et le Vice-rectorat et la DEC en la matière. Exemple du petit camion qui pourrait passer dans toutes les écoles et qui permettrait le développement d'un suivi dentaire annuel dès le plus jeune âge
- Mettre en place à l'ADSWF un projet de télémédecine, télé radiologie, téléconsultation et télé diagnostique afin de renforcer, au-delà des missions de spécialistes organisées par l'ADSWF, la médecine de spécialités

### **3. Projets présentés par les ateliers**

Plusieurs projets à Futuna et à Wallis ont été proposés entre différents ateliers sur le sujet. Suite aux discussions qui ont eu lieu avec les pilotes des ateliers de Wallis et de Futuna, il est proposé un projet d'envergure permettant de répondre aux problématiques des sous-thèmes Santé, Enjeux de société et Vieillesse.

Ce projet unique sur 4 ateliers a pour objectif la création d'un pôle d'activités sanitaires et médico-sociales avec une antenne principale à Wallis et une antenne secondaire à Futuna qui permettrait de traiter cette problématique sur les deux îles.

Projet n° 1 – Structure médicosociale sur Wallis et Futuna.

## FICHE THEMATIQUE n°4.4

### Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis

Sous-thème :

Enjeux de société

<b>Pilote :</b>	Sidonie FULUHEA, VEA Savelina, TAKALA Sosefo, Malia LAPE
<b>Copilote</b>	Mireille LAUFILITOGA, Malia Lita FALELAVAKI, VAKAMUA Soane, Kapeliele KATOA, Palatina MUSULAMU
<b>Rapporteur(s) :</b>	Angéla NOFU, Elisa TUISEKA Elisa, Ilene KELETAONA

#### 1. Introduction

Cet atelier a, notamment, été animé à Wallis par la Déléguée aux droits des femmes qui s'est rapprochée du pilote de l'atelier concerné à Futuna. Les deux ateliers de Futuna et Wallis ont traité des mêmes problématiques à savoir : les violences faites aux femmes et la prise en charge des plus démunis.

La parole dans chacun des ateliers a été libre et si de nombreux débats ont eu lieu, les conclusions et les projets sont partagés par l'ensemble des participants.

#### 2. Thèmes abordés

##### **Problématique n° 1 - Les Violences faites aux femmes**

Quelle définition pour la violence ? Le mal fait aux femmes

Il existe plusieurs types de violences :

- violence physique
- violence psychique et moral
- violence sexuelle
- violence verbale

Quid de l'existence de la violence faite aux femmes sur le Territoire ?

Les violences faites aux femmes est un sujet « tabou ». De nos jours, certaines violences restent encore dans l'ombre ; pourquoi ? Que faut-il faire ?

*Qu'est ce que la justice coutumière propose comme solution pour aider les personnes victimes de violences?*

Le rôle des chefferies apparait comme essentiel sur le sujet.

Un représentant de la chefferie d'Uvéa précise : « *Il est vrai qu'au temps de nos grands-parents, les violences étaient un sujet tabou. Aujourd'hui il faut arrêter tout cela. Il faut maintenant que les femmes osent parler haut et fort des violences qu'elles peuvent subir. La chefferie ne souhaite plus qu'on protège l'agresseur, il faut le dénoncer afin que celui-ci reçoive une punition.* »

« *Quel serait le rôle de la chefferie au moment où la victime dénonce son agresseur? Nous savons tous que les wallisiennes n'oseront jamais parler de ce qu'elles ont subi. Comment la chefferie procéderait-elle pour que les femmes wallisiennes osent en parler ?* » Il est rappelé qu'il existe une procédure coutumière : avant que l'affaire ne soit remise entre les mains de la justice française, la situation doit d'abord être présentée aux coutumiers, ensuite au chef du village, puis au chef de district qui en informe un ministre et le Lavelua – roi coutumier.

Il est constaté qu'il y existe un gros problème de communication entre les femmes wallisiennes et futuriennes, les victimes, les coutumiers et les associations. Il paraît nécessaire de travailler sur une bonne communication sur le sujet notamment au sein des familles.

D'autres participants se sont interrogés sur le rôle des chefferies « *Quelles sont les attributions des coutumiers en matière de violences faites aux femmes ? À quel moment, et comment, les coutumiers interviennent-ils pour aider une victime ? Vers quelle justice la victime doit-elle se tourner ? Est-ce la justice républicaine ou la justice coutumière ? Est-ce qu'il existe un statut coutumier, un écrit, dans lequel est inscrite la limite de l'intervention coutumière ?* »

Les victimes de violences ne semblent pas savoir s'il faut d'abord se tourner vers les chefferies ou vers la justice « républicaine ». Toutefois si la victime ne se tourne que vers les chefferies, ce choix ne doit pas lui être imposé. Si la victime veut se tourner vers la justice « républicaine », il faudrait pouvoir l'aider et la protéger or il apparaît parfois que la victime peut faire l'objet de pressions. Il semble nécessaire pour certains de penser à mettre en œuvre un protocole.

Ce système traditionnel doit être travaillé et amélioré, il faut que les chefferies mettent en place les moyens nécessaires et adaptés à la population. Les participants s'accordent pour que toutes les instances, puissent mettre en place un protocole quant au suivi des victimes.

Certains participants évoquent également la peur de parler, la peur de trahir leur coutume et de se faire rejeter par la famille et par la société.

Certains participants évoquent les règles et les punitions coutumières qui existaient en 1969. Aujourd'hui, il apparaît que ces punitions sont en voie de disparition, qu'on n'applique plus cette justice. La situation de division coutumière à Wallis en est-elle en partie responsable ?

Un représentant de la chefferie d'Uvea indique qu'un travail est mené pour mettre en place une « contribution coutumière ». Cette contribution permettrait de formaliser les règles appliquées coutumièrement, et les différentes interventions de la chefferie en cas de conflit ou autres. Il dit que cette contribution permettrait à chaque instance de connaître ses limites en fonction de son domaine de compétence.

Ensuite les ateliers se sont interrogés sur le fait d'approcher les personnes violentées en raison de la petite taille des deux îles où tout se sait ? Les intéressé(e)s sont replié(e)s sur eux-(elles)-mêmes, de peur d'être montrés du doigt par la collectivité.

Certes il existe le téléphone vert que les victimes pourraient joindre mais tout le monde ne dispose pas de téléphone. Il apparaît nécessaire de réactiver les associations de lutte contre les violences faites aux femmes tant à Wallis qu'à Futuna. Seule la parole avec ces associations permettra de dépasser le qu'en dira-t-on.

Il est également souhaité une rencontre entre la Justice, la Gendarmerie, la Déléguée aux Droits des Femmes, le pôle social et les associations afin de convenir de certaines démarches à suivre en cas de problèmes rencontrés avec les victimes.

Points de blocage	<p>Le regard porté sur cette problématique, manque de considération des violences en tant que fléau, manque de professionnels, pas assez de communication, des associations qui ne sont plus actives (OSER), nécessité de remise à jour des statistiques en date de 2012, manque de moyen financier,</p> <p>Sujet « tabou »</p> <p>Manque d'information</p> <p>Recensement des victimes.</p>
Projets d'initiative locale priorités	<p>Mise en place d'une structure d'accueil polyvalente avec un encadrement de professionnels.</p> <p>Création d'un pool de techniciens d'intervention sociale et familiale,</p> <p>Créer une cellule d'écoute et d'information pour les toutes les personnes</p> <p>Former des personnes compétentes</p> <p>Renforcer les associations existantes (SOS Violence et Dis-le)</p> <p>Structure adaptée/complexe avec du personnel qualifié (psychologue, psychiatre, médecins....)</p>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<p>Former, sensibiliser la population, améliorer la solidarité, réactiver le n° vert attribué précédemment en cas d'urgence et améliorer la communication par des spots télé</p> <p>Centre d'accueil pour personnes battues (hommes, femmes et enfants)</p> <p>Relancer les associations existantes (SOS Violence et association Toa'ile Masau - DIS-LE)</p> <p>S'intégrer dans une structure existante afin de bénéficier de l'existant.</p> <p>Travailler la contribution coutumière.</p> <p>Travailler en toute transparence et ensemble (la chefferie, le territoire, État, les services concernés, les associations...),</p> <p>Ouvrir le dialogue,</p> <p>Mettre en place une procédure permettant aux différentes instances de s'articuler et s'harmoniser autour du suivi des signalements.</p>

## Problématique n° 2 - Les plus démunis

Plusieurs situations de grande précarité ont lieu sur le Territoire. Il y a, tout d'abord, les familles qui ne peuvent participer à la mise en commun ou à des événements coutumiers et peuvent s'en trouver marginalisées. Il y a également les familles dont un parent élève seul les enfants, sans revenu financier et également un parent qui ne peut pas s'occuper de ses enfants à cause d'un handicap et enfin ceux qui ont un emploi précaire ou qui se retrouvent sans ressource.

Points de blocage	Peu d'offres d'emploi
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	Création d'entreprises Formation de personnes diplômées
Projets d'initiative locale priorités	Création d'emploi Mettre en place un projet social (ex: création d'une épicerie sociale pour personnes démunis) Chèque d'accompagnement personnalisé Le territoire envoie des personnes en formation dans un domaine précis pour un certain nombre d'années et retourne travailler sur le Territoire pour rembourser ce qui a été payé.

Les discussions portent ensuite sur la question du handicap. Wallis et Futuna est le seul Territoire Français où il n'y a pas de structure d'accueil adaptée aux personnes handicapées.

Enfin un point est réalisé sur les mineurs empruntant des itinéraires particuliers à savoir ceux dont les parents vivent à l'étranger et dont la garde est confiée aux grands parents et ceux victimes de la défaillance parentale. Les parents, de par leur façon d'être, induisent un comportement déviant chez leurs enfants déjà fragilisés par la structure familiale.

Points de blocage	manque de soutien à la parentalité, manque de moyen financier, manque de professionnels, manque de structure d'accueil, pas de statut professionnel.
Projets d'initiative locale classés	
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	Formation en fonction des besoins repérés sur le Territoire.

### 3. Projets présentés par les ateliers



Tous les participants ont participé activement à l'ensemble des débats et ils sont tous d'accord pour la mise en place d'une maison d'accueil, d'une structure, pour accueillir les personnes victimes de violences. Ce projet sera mis en commun avec les ateliers 4.3 et 4.5.

Projet n°1 – Structure d'accueil des personnes en difficulté à Wallis et à Futuna

Projet n°2 – Relancer les associations existantes



## FICHE THEMATIQUE n°4.5

### Répondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis

Sous-thème :

Vieillesse

<b>Pilote :</b>	<b>Gabriel BARES, VEA Savelina, TAKALA Sosefo, Malia LAPE</b>
<b>Copilote</b>	Atoloto KOLOKILAGI, Malia Lita FALELAVAKI, VAKAMUA Soane, Kapeliele KATOA, Palatina MUSULAMU
<b>Rapporteur(s) :</b>	Elisa TUISEKA Elisa, Ilene KELETAONA

#### 1. Introduction

Comme les autres sous-thèmes, deux ateliers distincts se sont déroulés à Futuna et à Wallis. Les deux ateliers ont travaillé sur des sujets similaires tout en prenant en compte les particularités de chacune des deux îles.

Ainsi les sujets évoqués ont globalement été les suivants :

- La question du recensement de l'existant (population, mesures en places etc.) ;
- L'amélioration de la communication liée à la vieillesse et au handicap (droits des personnes, etc.) ;
- L'amélioration de la prise en charge de la vieillesse et du handicap (création des structures ou systèmes ad hoc, liens intergénérationnels, etc.) ;
- L'amélioration de l'emploi en lien avec la prise en charge de la vieillesse et du handicap (générer l'emploi par l'amélioration de la prise en charge etc.) ;
- L'amélioration de la couverture sociale de la vieillesse et du handicap (quelle couverture ? pour qui ? quel financement ?)

#### 2. Thèmes abordés

##### **Problématique n° 1 – le recensement de la population à risque**

Les discussions permettent d'attester que l'ensemble des institutions du territoire effectue un suivi des différentes populations que sont les personnes âgées, les handicapés et les plus démunis. Ce suivi est effectué sur la base d'indicateurs propres à chaque activité. Malheureusement ce travail n'est à aucun moment partagé territorialement et ne favorise pas une vision exhaustive, publique, de la situation du territoire sur les populations qui nécessitent un suivi.

Points d'amélioration	Améliorer le recensement de l'existant en termes quantitatifs (retraité, handicapé et les plus démunis) et qualitatifs (niveau de handicap, définir la notion de plus démunis etc.)
Projets d'initiative locale priorités	Centraliser la transmission obligatoire des données des différentes administrations/institutions du Territoire au

	service des statistiques
Porteur de projet	Service des statistiques du Territoire
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<p>Renforcer le service des statistiques du Territoire pour traiter l'ensemble des données transmises, permettant à terme une vision exhaustive de la situation sur la vieillesse, le handicap et les plus démunis ainsi que la parution d'une veille sociale publique, à un rythme qu'il conviendra de définir.</p> <p>Ce renforcement devra s'accompagner de la mise en place d'un comité de pilotage d'analyse des données constitué des acteurs contributifs (Vice rectorat, Agence de santé, DEC, SITAS, CPSWF etc.....) et des acteurs locaux nécessaires.</p>

Dans la continuité de ce point, pour permettre le partage des données entre Administrations/ Institutions et faciliter le recensement des populations qui nécessitent un suivi, les participants ont soumis l'idée de la création d'un identifiant territorial.

Projets d'initiative locale priorisés	Création d'un identifiant territorial unique permettant l'échange d'informations anonymisé ainsi qu'une base de partage territoriale sur les populations nécessitant un suivi.
Porteur de projet	La CPSWF
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<p>Généraliser l'utilisation d'un identifiant territorial unique sur la base de l'identification d'ors et déjà délivrée par la CPSWF.</p> <p>Cette généralisation devra s'accompagner de la mise en place d'un comité de pilotage définissant le cadre d'utilisation de cet identifiant territorial par les acteurs territoriaux et les possibles évolutions de l'utilisation de cet identifiant en dehors du territoire.</p>

### **Problématique n° 2 – la question de la retraite et du support des personnes qui ne sont plus en âge de travailler**

Les débats débouchent sur la fiche de synthèse suivante et les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

Points de blocage	Charge pour la famille
-------------------	------------------------

	<p>Insuffisance de l'aide sociale</p> <p>Toute personne atteignant l'âge de la retraite doit bénéficier de l'allocation de vieillesse (y compris la retraite Cafat si inférieur au SMIG)</p>
<p>Mesures à prendre pour en assurer la facilitation</p>	<p>Revalorisation de l'aide sociale (Proche du SMIG)</p> <p>Participation des allocataires pour le fonctionnement du centre</p> <p>Soins à domicile</p>
<p>Projets d'initiative locale priorités</p>	<p>Création d'une maison d'accueil</p> <p>Créer des actions qui luttent contre l'isolement</p>

### 3. Projets présentés par les ateliers

Si plusieurs projets ont été proposés à Futuna et à Wallis, il est envisagé de présenter un projet regroupant diverses idées (maison d'accueil, lutte contre l'isolement...) au sein d'un projet commun des ateliers 4.3, 4.4 et 4.5 qui tendrait à la création d'une structure d'accueil pluridisciplinaire à Futuna et à Wallis afin de répondre aux attentes et aux besoins des personnes nécessitant un suivi régulier.

Projet n°1 – Création d'un centre d'accueil à Wallis et à Futuna

Projet n°2 – Lutter contre l'isolement



## FICHE THEMATIQUE n°5

### Faire des cultures ultramarines un vecteur d'inclusion sociale

<b>Pilote :</b>	<b>Siolesio PILIOKO, Atonio TAKASI</b>
<b>Copilote</b>	Yannick FELEU, Michel LATAIUVEA
<b>Rapporteur(s) :</b>	Isamel LELEIVAI, Atonio TAKASI

#### 1. Introduction

##### Qu'est-ce qu'on entend par la notion de culture ?

- La culture traditionnelle (patrimoine matériel et immatériel)
- La culture religieuse depuis 1837 (histoire de la Mission catholique, leur influence sur les cultures locales)
- L'influence républicaine depuis 1887 (évolution institutionnelle, influence culturelle...)

##### Quid de la définition « Faire des cultures ultramarines un vecteur d'inclusion sociale » ?

Les participants des deux ateliers se sont accordés pour la définition de la problématique. Cette « inclusion active » doit permettre de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté en intégrant au marché du travail des citoyens qui en sont le plus éloignés. Mais l'inclusion sociale ne se résume pas seulement à des processus d'insertion professionnelle et d'intégration économique, elle consiste aussi en une participation sociale, culturelle et civique à la société. On entend en cela promouvoir un individualisme citoyen nécessitant que soit portée attention aux préoccupations des individus, que se concrétisent leurs attentes et qu'ils s'impliquent activement dans les diverses composantes de la vie en société.

#### 2. Thèmes abordés

##### Problématique n° 1 – Langue et culture : vecteur d'inclusion ?

*« Comment la langue et la culture peuvent elles contribuer au développement du territoire et devenir un vecteur d'inclusion sociale c'est-à-dire permettre aux jeunes, à tous de vivre de leur culture dans le territoire? »*

Point d'attention sur l'enseignement : « Est-ce que la langue et la culture peuvent contribuer à la réussite scolaire et l'inclusion sociale ? »

Dans le domaine de l'enseignement, il y a eu ces dernières années de nombreuses avancées et la mise en place de projets :

- L'inclusion du futunien et du wallisien dans la loi Deixonne (autorisation d'enseigner les langues régionales), avec options possibles au baccalauréat (depuis 2016) au DNB (2018), dans les séries professionnelles (2018)
- Les formations concernant la culture et la langue
- Des journées du patrimoine à Wallis
- Des classes "patrimoine" aux collèges de Futuna
- Sur Futuna, il existe également :
- Les programmes du futunien de la maternelle au lycée et l'enseignement de la langue vernaculaire (depuis 1992 au collège) ;
- L'habilitation à enseigner la culture et la langue futunienne (en 2018).

Les participants souhaiteraient voir la mise en place d'une « École des Arts et Métiers traditionnels », l'implantation d'une structure d'académie pour la langue futunienne à Futuna, l'utilisation du futunien comme langue d'enseignement et le développement de la production de documents culturels et pédagogiques.

### **Problématique n° 2 - Comment et par quels moyens peut-on réserver et promouvoir la culture orale pour en faire un secteur d'insertion sociale et professionnel sur Wallis et Futuna ?**

- Un patrimoine en danger !
- Une politique linguistique pour l'Académie locale
- la Collecte, conservation et communication du patrimoine immatériel local
- le renouvellement culturel des moyens et espaces traditionnels de transmission

Point d'attention sur la culture « Dans quelle mesure la culture peut-elle contribuer au développement du territoire et proposer un modèle de développement durable qui permettrait à chaque génération une participation sociale, culturelle et civique à la société ? »

Il existe dans ce domaine des activités qui valorisent déjà notre culture sur le territoire. Par exemple, la participation du territoire aux festivals des arts du pacifique, l'exposition des produits artisanaux à l'extérieur (ex : Foire de l'agriculture), la réalisation de fouilles archéologiques, des recherches linguistiques qui ont aboutie à la publication d'ouvrages universitaires (*Terre noire*, *Tortue au dos moussu*). La société futunienne, comme d'autres cultures dites « minoritaires » cherche à préserver sa culture vivante et son authenticité menacée par la mondialisation et l'exode des jeunes.

### **Problématique n°3 - des projets à mettre en place ?**

Les projets sont à mettre en place pour sauvegarder la culture wallisienne et futunienne dans toute son authenticité :

- Création d'un centre culturel à Wallis et à Futuna ;
- Mise en place d'un programme de fouilles archéologiques sur le territoire (ex : à Alofi et Futuna en coopération avec le Centre d'Archéologie de Nouvelle Calédonie et le CNRS) ;
- Travail de collecte – réalisation d'un atlas - sur le patrimoine culturel (fanaga, techniques de pêche traditionnelles, les recettes traditionnelles, etc.) ;



- Implantation des instituts scientifiques (IRD, CNRS...) et de formation (IFAP)

Point de situation sur l'économie « Dans quelle mesure la culture vivrière et la pêche traditionnelles peuvent – elles être des facteurs de développement et devenir un vecteur d'inclusion sociale ? »

Nous constatons que dans ce domaine, il existe déjà sur le territoire un marché où des produits locaux et traditionnels sont vendus. On y trouve également des points de vente de produits artisanaux. Cependant, sur l'île de Futuna, aucun marché de ce type n'existe. Donc, des projets sont proposés par le groupe comme par exemple : « la création d'une coopérative pour la vente et l'exportation des produits locaux (taros, ignames, maniocs, tabac, ama, etc.) vers la Nouvelle Calédonie notamment »

Quid du rôle des médias « Dans quelle mesure les médias peuvent-ils devenir de véritables vecteurs d'inclusion sociale et participer à la réussite des jeunes d'aujourd'hui ? »

Wallis et Futuna 1<sup>ère</sup> élabore de plus en plus des émissions comme « Talanoa » qui donne la parole aux jeunes Futuniens et Wallisiens. Dans la radio, on entend également des émissions en langue vernaculaire ainsi que les animations. C'est encourageant et WF 1<sup>ère</sup> doit continuer cet intérêt qu'elle porte à la culture et la langue futunienne car elle demeure toujours un partenaire incontournable pour la transmission de notre patrimoine culturel et linguistique.



Vue de la côte nord de Futuna.

Il est également souhaité :

- Un « Réseau d'échanges sur Internet » avec les pays voisins (centres culturels, universités, académie, etc.) dans le but de se faire connaître et d'inciter les doctorants à faire leurs recherches sur la langue et la culture futuniennes ;
- Un renforcement à la radio et à la télévision des émissions culturelles qui permet la valorisation de la transmission de notre culture de la coutume est également étudiée.  
Comment la coutume peut elle contribuer à la réussite des jeunes et les encourager à rester à sur le territoire ?

La coutume se manifeste au quotidien en réalisant des activités comme :

- Fête du territoire ;
- Fêtes de village
- Tauasu des villages et des jeunes. (Vecteur culturel)
- Les chants traditionnels et religieux- Les fêtes religieuses (communion, mariage, confirmation) dans l'exercice des différents arts par exemple l'art culinaire (les mets traditionnels), les techniques de pêches traditionnelles sont encore préservées.

Un patrimoine d'une richesse spectaculaire :

- les cérémonies coutumières et religieuses. Ex : en 2017 sur Wallis nous avons évoqué plus de cinquante célébrations coutumières et religieuses sur l'ensemble des trois districts.
- les spectacles dits « populaires »
- les spectacles organisés dans le cadre de l'enseignement

Points de blocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de politique publique linguistique</li> <li>- Manque de moyens financiers</li> <li>- Manque de motivation et d'implication des autorités</li> <li>- Manque d'autonomie (cadre juridique et institutionnel restrictif)</li> <li>-Manque de politique publique culturelle</li> </ul>
Projets d'initiative locale priorités	<p>1 – Développer la culture à Futuna :            Implantation d'une structure d'académie pour la langue futunienne sur l'île de Futuna            Création d'une École des Arts et Métiers traditionnels de Futuna            Utilisation du futunien comme langue d'enseignement            Création d'un centre culturel à Futuna</p> <p>2 – Production de documents pédagogiques sur la culture</p> <p>3- Mise en place d'un programme de fouilles archéologiques</p> <p>4 - Travail de collecte – réalisation d'un atlas - sur le</p>

	<p>patrimoine culturel (fanaga, techniques de pêche traditionnelles, les recettes traditionnelles, etc.)</p> <p>5 - Implantation des instituts scientifiques (IRD, CNRS...) et formation (IFAP)</p> <p>6- Création de coopératives pour la vente et l'exportation des produits locaux (taros, ignames, maniocs, tabac, ama, etc.) vers la Nouvelle Calédonie notamment (diaspora futunienne et wallisienne). → Marché</p>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure des dispositions concernant le projet dans les Accords de Nouméa</li> <li>- Collaboration et aide de la diaspora futunienne et wallisienne en NC</li> <li>- Aide juridique pour la rédaction des statuts et des conventions</li> <li>- Aide sur les montages financiers</li> <li>- Inscription au classement mondial du patrimoine de l'UNESCO : Ile d'Alofi, réserve marine pour la protection des coraux (Missions TARA)</li> </ul>

- **Projets présentés par les ateliers**

Projet n° 1 – Podium

Projet n° 2 – Création d'un service d'archive

Projet n°3 – Création d'un musée (+ musée Futuna)

Projet n°4 – Création d'un bureau de l'archéologie (+ programme de fouilles à Alofi et Futuna)

Projet n°5 – Création d'une salle polyvalente

Projet n°6 – Foyer culturel pour les jeunes (+centre culturel Futuna)

Projet n°7 – Politique linguistique de Wallis et de Futuna (+ création académie langue Futuna + Ecole des Arts et Métiers traditionnels de Futuna + panneaux et documents administratifs Futuna)

Projet n°8 – Carte professionnelle des artistes locaux

Projet n°9 – Code du patrimoine

Projet n°10 – Le renouveau culturel (+ journée patrimoine Futuna)

Projet n°11 - Mise en place d'un Réseau d'échanges sur Internet avec les pays voisins (centres culturels, universités, académie, etc.) dans le but de se faire connaître et inciter les étudiants doctorants à faire des recherches sur la langue et la culture des îles Wallis et Futuna

Projet n°12 – Création d'une coopérative pour la vente et l'exportation des produits locaux



## FICHE THEMATIQUE n°6

### Garantir à tous les ultramarins le droit à la sécurité

<b>Pilote :</b>	Léon SIAKINUU
<b>Copilote</b>	Sosefo MASEI
<b>Rapporteur(s) :</b>	Germaine FILIMOHAAU

#### 1. Introduction

Le Territoire des Iles Wallis et Futuna est peu criminogène. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de questions sur les problèmes de sécurité. Suite aux premières discussions des ateliers, il a été convenu de traiter les problématiques suivantes :

- La sécurité juridique, sécurité des biens et des personnes ;
- La sécurité civile ;
- La sécurité routière.

Il a également été fait passer au sein de la population un questionnaire portant sur les principaux risques à Wallis et à Futuna.

#### 2. Thèmes abordés

##### **Problématique n° 1 – La sécurité juridique, sécurité des biens et des personnes**

Si les habitants de Wallis et de Futuna se sentent globalement en sécurité, il ressort des débats la nécessité d'éviter les incivilités et de faire émerger une prise de conscience quant aux actes de violence intrafamiliale.

La question du rapport de la justice coutumière et de la justice « Républicaine » est également posée à l'image des discussions qui ont eu lieu dans l'atelier 4.4 relatif aux enjeux de société (cf. supra).

Les participants s'accordent également à souligner la nécessité de disposer de forces de sécurité suffisantes tant à Wallis qu'à Futuna permettant le maintien de l'ordre si nécessaire. Les contacts entre la gendarmerie nationale et la population apparaissent positivement.

Il est fait état que le territoire puisse être doté d'une véritable maison d'arrêt permettant aux détenus d'avoir une bonne réinsertion.

La sécurité est considérée comme bonne sur le Territoire à l'exception peut-être de la sécurité routière (cf. infra).

##### **Problématique n° 2 – La sécurité civile**

S'agissant de « Sécurité Civile » il a été mis en évidence de nombreuses faiblesses. La population s'est clairement positionnée sur ses attentes. Elle attend que l'État assume ses responsabilités en matière de sécurité civile en priorité contre les risques naturels, industriels, de transport et maritime.

La population n'attend pas de contraintes législatives individuelles supplémentaires. Elle attend un développement des capacités d'action. L'effort de l'État doit porter sur l'acquisition et l'entretien de moyens opérationnels neufs.

Il apparaît qu'il devient urgent de doter Wallis et Futuna de :

- Moyens d'alerte des populations efficaces
- Moyens de réactions adaptés
- Moyens de projection
- Moyens de sensibilisation et de formation
- Moyens de prise en charge des populations sinistrées.

Et enfin de budgets d'entretien de tous les moyens précités.

L'expérience des années précédentes met en évidence le besoin pour le Territoire d'être doté d'un hélicoptère ayant une grande capacité de vol pour faciliter la surveillance de la zone maritime, les recherches en mer dans un temps limité mais aussi pour sécuriser ou porter secours à des personnes sur le Territoire. Les contraintes de navigation sont moins lourdes que celles des avions.

La population de Futuna doit pouvoir être évacuée de Futuna de jour et de nuit, ceci impose un balisage lumineux permettant de faire face à cette problématique.

La complémentarité sera dans un même temps d'avoir un remorqueur de puissance moyenne ou forte pour parer à la sécurisation de l'arrivée et la manœuvre des bateaux à Wallis et à Futuna. Un remorqueur a la possibilité par tout temps de rejoindre l'île sœur Futuna pour éviter un enclavement de celle-ci face à un événement climatique destructeur. La demande englobe, le matériel, les personnes en capacité de l'utiliser ainsi que d'en faire l'entretien.

Wallis et Futuna montre une volonté de s'ouvrir à un tourisme et voit de plus en plus de bateau faire escale, il est primordial pour la sécurité d'avoir ces moyens lourds pour être réactif au sein même de notre Territoire sans être trop dépendant de la Nouvelle-Calédonie.

Les bateaux de transports (commercial, butanier ...) utilise du fuel lourd qui est à chaque accostage une menace potentielle de pollution pour Wallis et Futuna.

Un remorqueur permettra d'utiliser efficacement les barrages actuellement acquis par la SWAFFEP ou le service de l'Environnement. La prévention, la préservation et la sécurité obligent l'acquisition de barrages flottants plus imposants permettant de faire face à ces risques de pollution précisant que s'agissant de Futuna, une telle catastrophe sans moyen de lutte à portée de main pourrait entraîner des dommages et des répercussions chez nos voisins les plus proches étant donné qu'elle n'est pas dotée d'un récif de protection.

S'agissant de protection en termes d'incendie, il s'agirait dans un premier temps de doter Futuna d'un camion feu type 4x4 actuellement ils ne peuvent atteindre les sommets ou même parvenir à certains sites. Futuna étant plus en relief, la débrouillardise et le volontariat de cette population ne pourront pas toujours résorber un incendie surtout de grande ampleur avec des vents forts.

En cas de tsunami, il est urgent de viabiliser les routes à flanc de montagne pour permettre à la population de Futuna qui n'a pas de protection, de pouvoir monter sur les hauteurs à tout moment et de tout temps. Ceci incitera aussi cette population à ne pas continuer à être exposée sur le littoral mais à construire leurs logements sur les hauteurs.

Dans un deuxième temps, il faut effectuer un remplacement du véhicule de feu hors d'usage basé chez les pompiers de Wallis.

A Wallis, une partie de la population a quitté progressivement le littoral pour s'installer sur des terrains dit de « désert » à l'intérieur de l'île mais cela reste des zones sensibles face à des incendies, il est primordial de mettre en place des bouches d'incendie à proximité pour être réactif sachant que ces populations sont très exposées à cette catastrophe.

Là aussi, il est important que des entretiens des engins soient engagés régulièrement et que les personnes soient formées régulièrement pour être toujours à jour s'agissant de l'utilisation du matériel ou de leur responsabilité au quotidien.

La portée actuelle des sirènes de tsunami n'est pas efficace, trop courte. Face à ce constat, la population demande une expertise des moyens d'alerte actuels et le cas échéant de mettre en place d'autres sirènes d'alerte pour le bien de celle-ci. Le réseau MANUIA doit être amélioré au-delà des zones d'ombre, il reste aléatoire face aux intempéries ceci dans plusieurs zones du Territoire.

La pollution à Wallis et Futuna pourrait être catastrophique pour les générations à venir. De ce fait, la population souhaite que des experts soient diligentés pour vérifier la fiabilité de toutes les structures de dépôts qui non seulement ont de l'âge mais associés à une mise en place sans contrôle pourrait être fragile voire dangereux à ce jour. De nombreuses sociétés ou associations sur le Territoire bénéficiant de marchés publics ou offrant des loisirs auprès des populations quelles soient jeunes ou adultes, doivent être soumis à une expertise s'ils utilisent du matériel ou à une réglementation s'agissant de sécurité à la personne. Une agrémentation est à envisager sérieusement.

En ce qui concerne les transports et stockage de matières dangereuses (carburant, explosif ...) il est important de protéger nos populations et d'activer une législation en la matière. Le balisage maritime doit être finalisé au plus tôt avec des moyens d'entretiens et de répressions si ceux-ci étaient vandalisés.

Un rapprochement avec la chefferie sera nécessaire pour notamment réhabiliter des chemins permettant à des populations en zone sensible de regagner en cas d'alerte tsunami les hauteurs (ex : malaetoli/vamalau pour accéder au sanctuaire de St Pierre Chanel ).

A moyen ou long terme ces moyens qu'ils soient matériels ou humains entraîneront notre jeunesse à faire des choix de métiers plus diversifiés car ils pourront approcher et apprécier au quotidien ces corps de métier.

### **Problématique n° 3 – La sécurité routière**

Il est rappelé dans ce domaine que le Territoire des Iles Wallis et Futuna dispose de ses propres bases réglementaires de circulation routière. En effet, le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957, rendu applicable à Wallis et Futuna par l'article 12 de la loi statutaire, confie à l'Assemblée Territoriale la compétence en matière de « Transports terrestres, circulation, roulage » si bien que le Code de la route métropolitain ne s'applique pas en tant que tel. En 2011, un arrêté préfectoral n°2011-469 du 26 décembre 2011 approuve et rend exécutoire la délibération n°42/AT/2011 du 13 décembre 2011 portant adoption du Code Territorial de la route. Ce Code de la route est entré en vigueur le 1er janvier 2013 et a été mis en place en 2016.

La sécurité routière reste un sujet très litigieux pour tout le territoire. Les participants estiment que les infrastructures actuelles sont dans un état désastreux. Il n'est pas souhaité de contraintes réglementaires individuelles supplémentaires qui ne correspondraient pas à l'état des routes actuellement.

A ce titre, les vœux de la population sont clairs en termes de sécurité routière :

- Mise aux normes du réseau routier sur le Territoire ;
- Mise en place de l'éclairage public ;
- Entretien des abords routiers.

Toutefois, il est souligné que les opérations de sensibilisation de la population sont bien appréciées et mériteraient d'être développées encore plus.

### **3. Projets présentés par les ateliers**

Projet n° 1 – Moyen aérien de surveillance de la ZEE

Projet n° 2 – Mise aux normes du réseau routier sur le Territoire

Projet n° 3 – Mise en place de l'éclairage public

Projet n°4 – Fournir moyens supplémentaires aux sapeurs pompiers

Projet n°5 – Station de désalinisation pour le Territoire

Projet n°6 – Mise en œuvre des « chaines SAR »

Projet n°7 – Renforcement des moyens maritimes anti-pollution

Projet n°8 – Équiper le territoire de poteaux incendie

Projet n°9 – Installation de défibrillateurs automatiques



## FICHE THEMATIQUE n°7

### Donner à l'État et aux collectivités les moyens d'engager une véritable politique d'influence

<b>Pilote :</b>	Atoloto MALAU, Pascal NIUTOUA, Lafaele TUKUMULI
<b>Copilote</b>	Romain CHANCELIER, Atonio TAKASI, Ione VAINIPO
<b>Rapporteur(s) :</b>	Sulia FOLOKA, Barbara CREPET, Victor BRIAL, Myriam MUSULAMU, Sylvestre LUAKI

#### 1. Introduction

Il a été rappelé le cadre juridique dans lequel s'inscrit la politique d'influence des collectivités d'outre-mer françaises depuis la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional.

Cependant, l'actuel statut de Wallis et Futuna ne permet pas au territoire de disposer d'une compétence dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie françaises qui ont la capacité de négocier et signer des traités.

Les difficultés soulevées par l'Assemblée territoriale sont également liées à la représentation politique de Wallis et Futuna hors du Territoire, ce qui engendre souvent des relations déséquilibrées entre des pays indépendants dans la région pacifique et une collectivité d'outre-mer française dont l'exécutif revient au Préfet.

Une présentation de la stratégie de développement de la coopération régionale du Territoire est faite en séance.

#### 2. Thèmes abordés

##### 1. La stratégie de l'Assemblée territoriale

###### a- Renforcer les compétences de la collectivité

Points de blocage	statut juridique de Wallis et Futuna
Projets priorités par l'Assemblée territoriale	Formaliser l'accord de principe donné par l'État concernant la représentation de la collectivité assurée par l'Assemblée Territoriale au sein des instances régionales  Donner la capacité juridique dans les dispositions statutaires du Territoire afin qu'il puisse négocier des accords avec des États, des collectivités territoriales et des organisations

	<p>régionales</p> <p>Transformer le rôle des trois délégations à Paris, en NC et en PF afin de disposer de représentations auprès d'États, de territoires et d'organisations régionales (volonté que les délégations du territoire soient distinctes des délégations de l'État)</p>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<p>Que la France permette que le Territoire des Iles Wallis et Futuna la représente afin de faciliter son intégration dans la région, or un transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de moyens notamment pour l'organisation et la réception d'événements et de personnalités.</p> <p>Mettre à profit les programmes régionaux financés par l'Union Européenne et penser au type d'événements qui pourraient être organisés avec les autres PTOM et ACP</p>

### **b- Renforcer les liens avec les collectivités françaises d'outre-mer**

Il y a une volonté, exprimée notamment par la Polynésie française dans le cadre de la programmation du 11ème FED régional, de travailler à la construction d'une stratégie régionale commune des collectivités françaises du Pacifique.

Le fait de présenter une stratégie commune pourrait permettre de mieux négocier notamment l'équivalent fonds vert et de peser davantage dans les discussions post Cotonou.

Points de blocage	<p>Niveaux de développement différents dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique</p> <p>Coût de l'intégration régionale : les organisations régionales prélèvent 30% du budget des projets régionaux pour l'intégration des PTOM</p>
Projets priorités par l'Assemblée territoriale	<p>Signature d'une convention cadre de coopération entre Wallis et Futuna et la Polynésie française (échanges dans le domaine du transport, de l'environnement, de la culture, du tourisme, des ressources primaires et de l'énergie)</p> <p>Organisation d'un sommet des trois collectivités françaises du Pacifique</p>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	

### **c- Création de relations économiques, culturelles et politiques avec les pays voisins**

Points de blocage	<p>statut de territoire d'outre mer de Wallis et Futuna face à des pays indépendants</p> <p>méconnaissance de WF par les pays voisins</p>
-------------------	---

	<p>intérêts et objectifs de l'État peuvent être différents des intérêts du Territoire dans la région</p>
Projets d'initiative locale priorisés par l'Assemblée territoriale	<p>Rejoindre les organisations régionales d'intérêt :</p> <p>Au sein du Forum des îles du Pacifique, WF est observateur, candidature formalisée au statut de membre associé</p> <p>Adhésion prochaine en 2018 à la CPSC (Central Pacific Shipping Commission)</p> <p>Intérêt à rejoindre la SPCA (South Pacific Cruise Alliance)</p> <p>Repenser la politique des visas dans la région pacifique afin de permettre à nos voisins de se rendre à WF plus facilement</p> <p>Identifier différents domaines d'intérêt commun avec les pays et territoires voisins</p> <p>Intégration possible au projet de réouverture de la route du corail de Cook à Fidji par le LPG</p>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<p>Formaliser les demandes d'adhésion faites auprès des instances régionales</p> <p>Penser l'intérêt de la coopération régionale pour WF : jusqu'où veut-on aller ? De quelle marge de manœuvre dispose-t-on ? quels sont les objectifs visés par l'intégration régionale ? quel degré d'intégration ? et à quel prix (coût important des cotisations aux organisations régionales)</p> <p>Mise à profit des domaines d'expertise permettant le rayonnement de la France notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation</p>

### **3. Projets présentés par les ateliers**

Projet n° 1 – Renforcement des capacités de la collectivité dans le domaine de la coopération régionale

Projet n° 2 - Organisation et accueil d'événements régionaux

Projet n° 3 - Création d'un programme de volontariat océanien

Projet n° 4 – Améliorer la desserte du Territoire et donc son intégration régionale



## FICHE THEMATIQUE n°8

### Accompagner l'ensemble des collectivités dans leurs projets et la construction de leur destin

<b>Pilote :</b>	Melina FOTOFILI, Pascal GILLET
<b>Copilote</b>	Sylvain BRIAL
<b>Rapporteur(s) :</b>	Samuele KOLOKILAGI, Esemaela BADIN

#### 1. Introduction

L'état des lieux de l'Atelier n° 8 permet de dégager des freins et des leviers potentiels.

##### a) Les freins

- Environnement juridique, absence de textes :

L'absence de textes ou de documents sur la planification à Wallis et Futuna, le manque d'harmonisation entre les législations européenne, française et locale sont évoqués. La complexité de l'environnement juridique de l'Europe est aussi évoquée comme un frein pour les entreprises locales. La lourdeur administrative est considérée comme une entrave au développement des entreprises locales, notamment pour la maîtrise d'œuvre privée. De plus, il a été observé que le manque d'un environnement juridique et réglementaire local en matière d'urbanisme (absence de documents d'urbanisme type SAR, SCOT, PLU, SIG) est un handicap pour la collectivité mais également pour les bureaux d'études privés et publics.

En effet, l'existence d'un document de planification stratégique au niveau du Territoire permet d'exposer un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipement et de services.

- La problématique des infrastructures routières a été posée. Les besoins exprimés Les besoins exprimés sont l'aménagement et l'entretien des routes, ainsi que la normalisation de la signalisation routière. L'aménagement complètes des routes doit également répondre aux besoins de la mobilité douce et notamment des personnes à mobilités réduites.
- Déficience de communication et d'information :

Aussi, il a été souligné l'incertitude des informations dû à la dispersion des lieux d'informations et parfois au manque de communication. Ainsi, les documents existants (ou ayant existé), renseignant les informations sur les dispositifs d'aide à la construction et à l'habitat, et sur les titres de propriétés (foncière, immobilier, etc.), ne sont pas totalement appréhendés par la population locale, notamment par les porteurs de projets.

- Sur la propriété foncière : quel est le régime des terres coutumières à Wallis et Futuna ?

Les coutumes régissant Wallis et Futuna distinguent trois types de propriétés foncières :

- la propriété publique des autorités coutumières est composée des zones non cultivées, des routes et de la partie du rivage à marée basse.
- la propriété de village appartient à un ou plusieurs propriétaires mais laissée sous la direction du chef de village. Concernant les îlots, seuls trois d'entre eux sont la propriété d'un village : Nukuhifala appartient à Mata'Utu, Nukuhione au village de Liku et Nukutapu au village d'Alele ; les autres îlots sont des propriétés familiales. À Futuna, la propriété de village n'existe pas.
- la propriété familiale, qui confère au groupe familial un droit perpétuel, exclusif et inaliénable sur le sol qu'elle exploite. En règle générale, chaque groupe familial possède un terrain résidentiel dans le village d'origine, un terrain de plantation dans l'intérieur des terres et un terrain de plantation souvent contiguë à son terrain résidentiel. Ainsi, l'essentiel du territoire insulaire est divisé en propriétés familiales.

Certains aspects de la coutume, telle l'inaliénabilité des terres, ne permettraient pas de céder celles-ci à l'État et à la collectivité territoriale pour l'exercice de leurs missions d'intérêts publics et économiques.

A Wallis comme à Futuna, les règles coutumières foncières se fondent sur un principe ancestral selon lequel les rois ont un droit de « haut domaine » sur les biens fonciers privés. Ainsi, ils peuvent procéder à une reprise de terres mais également à des attributions de terres pour des raisons politiques (attribution à des alliés étrangers) ou pour des raisons d'intérêts collectifs (attribution à l'État, à la Mission Catholique, au Territoire).

Juridiquement, la notion de domaine public existe dans la coutume et les droits relatifs à la propriété familiale s'analysent en un démembrement de la pleine propriété dont les rois conservent la nue-propriété. Les propriétés familiales ne portent donc que sur l'usufruit.

#### b) Les leviers potentiels

L'application effective de certaines normes existantes en matière de construction doit renforcer la mise en perspective de projets dans le domaine de l'Habitat et de la Construction ; cela en se conformant aux textes relatifs aux marchés publics conclus par l'État ou pour les marchés passés au nom du Territoire (décret du 22 juillet 1957).

Par ailleurs, un projet d'aménagement et de développement durable doit être pensé et fixera les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports, de développement économique, de protection et de mise en valeur des espaces naturels.

## 2. Thèmes abordés

### **Problématique n°1 abordée : la planification**

Principaux problèmes identifiés :

- absence de documents de planification à Wallis et Futuna de type SAR/SCOT/PLU

- absence de schéma directeur d'assainissement de l'eau. Cependant, un schéma directeur à été prévu dans le XI<sup>ème</sup> FED.

- non existence de SIG actualisé.

- les règles métropolitaines régissant le cadastre ne seraient pas directement transposables à Wallis et Futuna

- l'attribution des terres relève de la tradition et de la coutume en l'absence de tout cadastre. Ces terres sont inaliénables et incessibles ce qui ne favorise pas la prise d'hypothèque et, par voie de conséquence, l'octroi de crédits à l'habitat.

- les constructions sont réalisées sur des terrains en indivision sans délivrance de permis de construire.

- absence de droits réels sur les biens patrimoniaux (pas de titre de propriété, etc.).



## Problématique n°2 abordée : MOA et MOE

Il a été constaté le manque de personnes compétentes pour mener à bien les projets de l'île. De ce fait, il a été pensé de disposer d'un seul intervenant qualifié, chargé de l'instruction et du suivi de chaque projet jusqu'à sa finalisation.

Points de blocage	Pas de structure adaptée et manque d'accompagnement et d'information
Projets d'initiative locale priorités	Création d'une Cellule Europe sur l'île de Futuna (Maîtrise et gestion des outils techniques et financiers accordés par l'UE pour chaque secteur d'activité)
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	Mise en place de moyens financiers et humains Mise sous tutelle de nos jeunes diplômés pour des postes à responsabilité futurs sur nos îles.

Pour une bonne compréhension des participants sur le sujet avant d'aborder le débat, il a été jugé utile de définir ces deux notions.

Sur la maîtrise d'ouvrage (MOA) : le maître de l'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de

l'opération envisagée d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec le maître d'œuvre qu'il choisit, le contrat ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Sur la maîtrise d'œuvre (MOE) : la mission de maîtrise d'œuvre que le maître de l'ouvrage peut confier à une personne de droit privé ou à un groupement de personnes de droit privé doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme du maître d'ouvrage. La mission de maîtrise d'œuvre donne lieu à une rémunération fixée contractuellement. Le montant de cette rémunération tient compte de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

Le problème principal souligné concerne la MOE privée, notamment l'assurance « maître d'œuvre ». Cause du problème : une seule compagnie d'assurance (GAN Assurances) présente sur le Territoire avec des primes d'assurance décennale élevées. Les cabinets d'études en MOE sont confrontés au coût élevé de ces primes d'assurance proposées par la seule compagnie présente localement.

En effet, la responsabilité du maître d'œuvre peut être engagée en cas de dommages sur l'ouvrage et seule une assurance décennale maître d'œuvre est à même de le couvrir.

Points de blocage	Absence de crédit immobilier, primes d'assurance décennale élevée, inexistence de documents d'urbanisme, inapplicabilité du code de la construction à Wallis et Futuna.
Projets d'initiative locale à prioriser	Développer la MOE privée Créer un PLU, un cadastre, un outil de cartographie dédié à l'urbanisme et aux routes Développer le prêt à l'habitat et aux entreprises, ouvrir la concurrence bancaire et assurances
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	Promouvoir une démarche d'aménagement du territoire avec le concours des services de l'État. L'État participera à la création, au fonctionnement et au pilotage d'une future agence d'urbanisme territoriale, qui aura pour rôle de systématiser l'élaboration de schémas directeurs (eau potable, déchets, assainissement, transports en commun,...) et de définir de grands projets structurants. Élaborer des règles générales d'urbanisme. Renforcer les capacités de Maîtrise d'ouvrage du Territoire. Pour cela, la création d'une structure territoriale d'assistance technique qui regroupera des moyens d'expertise et de maîtrise d'ouvrage de l'État mais aussi du Territoire, au bénéfice de tous les maîtres d'ouvrage, est



### Problématique n° 3 la continuité du Territoire entre Wallis et Futuna

Contexte actuel : pour se rendre à Wallis et Futuna, la liaison aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis est la seule voie à emprunter. Cette liaison est assurée par une compagnie aérienne avec des appareils A320.

La même compagnie assure également la liaison entre Wallis et Futuna avec deux Twin-Otter DHC-6, au rythme de trois à quatre passages quotidiens excepté le dimanche. Elle bénéficie d'une subvention d'exploitation de 2,9 millions d'euros par an (environ 350 millions FCFP), prise en charge pour moitié par l'État et pour l'autre moitié par le Territoire de Wallis et Futuna.

Quid d'un transport maritime ?

- Aucune desserte maritime entre les deux îles n'existe actuellement pour le transport de passagers qui doivent s'en remettre à l'avion. La voie maritime est réservée au transport de fret.
- Coûts élevés du fret qui s'expliquent par le fait que le Territoire n'est pas approvisionné directement par bateau mais après un transbordement à Fidji, mais aussi que la marginalité des exportations consiste en renvoi de conteneurs vides.
- Absence de grues fixes sur les ports de Wallis et de Futuna, seuls les navires disposant de leurs propres grues à bord peuvent y mouiller.
- Approvisionnement des deux îles tous les 27-28 jours.
- Tarifs relativement élevés de la manutention portuaire.

Quid du transport aérien ?

#### 1) La desserte inter-île

Le problème récent de l'aérodrome de Futuna où les vols inter-îles ont été annulés en raison de l'indisponibilité des deux pompiers de Futuna a débouché sur une situation de crise obligeant la Préfecture à recourir à la réquisition de pompiers de l'aéroport de Wallis pour assurer la sécurité de l'aérodrome de Vele à Futuna.

Les vols de l'appareil Twin-Otter entre Futuna et Wallis sont dépendants des conditions météorologiques, notamment en cas de vent du Nord.

Le manque de places pour la desserte inter-îles est un handicap.

Dans le cadre d'une convention de services aériens entre le Territoire et la compagnie aérienne, la desserte inter-îles fait l'objet d'une compensation financière au bénéfice du transporteur en vue d'assurer l'équilibre de l'exploitation de la ligne. Problème posé : l'obligation de service public (OSP) est-elle imposée au transporteur ?

#### 2) La desserte externe

La suppression de vols, le mercredi en haute saison pour la liaison Nouméa-Wallis-Nouméa, est mal ressentie par la population d'autant plus que cette liaison est supprimée définitivement en basse saison. Cette suppression ravive la contestation du monopole aérien détenu par la compagnie aérienne sur Wallis et Futuna, aussi bien sur le trafic domestique que sur les liaisons internationales.

Les marchandises transportées par voie aérienne sont minimales par rapport au fret maritime mais représentent généralement une valeur commerciale plus élevée. La compagnie aérienne semble favoriser le fret des marchandises au détriment des produits de santé, notamment l'approvisionnement de l'Agence de Santé en poches de sang en cas de rupture de stock ou d'autres produits jugés vitaux pour les patients présentant des pathologies aiguës.

3) Cette problématique met en exergue une fragilité dans le transport aérien.

Points de blocage	<p>Un seul bateau commercial avec une fréquence de touchée à Wallis et à Futuna tous les 27 à 28 jours (risque de ruptures d'approvisionnement en produits de première nécessité, surtout à Futuna).</p> <p>Coûts élevés du transport aérien.</p> <p>Coûts beaucoup plus élevés du fret maritime entre la Nouvelle-Calédonie / Wallis et Futuna que par rapport à la Métropole / Wallis et Futuna.</p> <p>Absence d'obligation de service public dans l'aérien et le maritime.</p> <p>Limitation de place dans les avions actuels assurant la desserte entre Wallis et Futuna.</p> <p>Problématiques soulevées :</p> <p>vols transits (tarification, franchise bagage restreinte)</p> <p>contraintes environnementales (vent du nord...)</p> <p>évacuations sanitaires domestiques (communications insuffisantes entre l'agence de santé et la population)</p>
Projets d'initiative locale à prioriser	<p>Création d'une liaison maritime entre Wallis et Futuna, et entre Wallis et Futuna et les autres îles de la région environnantes du Pacifique.</p> <p>Création d'une Commission de Régulation des prix.</p> <p>Création d'un organisme chargé de la gestion des ports et aéroports.</p> <p>Normalisation de l'aéroport de Vele (équipement...)</p> <p>Mise à disposition d'un avion de type ATR 42 600</p>
Mesures à prendre pour en assurer la facilitation	<p>Diversifier la desserte aérienne.</p> <p>Envisager un navire mixte pour assurer une liaison maritime</p>

	<p>à plus faible prix entre les îles.</p> <p>Clarifier la réglementation en matière de transport aérien sur le fret passager.</p> <p>Question du foncier : faire évoluer les règles foncières</p> <p>Améliorer les infrastructures portuaires</p> <p>Mesurer l'impact économique sur le budget du Territoire en cas de développement des exportations</p> <p>Reprise des négociations avec les propriétaires fonciers et les personnes concernées par le dossier de l'aéroport de Veleva</p> <p>Demande d'obtention d'une dérogation temporaire (Cf. : ATR 42)</p>
--	--

### **3. Projets présentés par les ateliers**

- Projet n° 1 – Réaménager l'aérodrome de Futuna – Veleva
- Projet n° 2 – Application de la réglementation nationale (loi MOP)
- Projet n° 3 – Cartographie du Territoire
- Projet n°4 – Délivrance de titre de propriété garantie
- Projet n° 5 – Créer une liaison inter-îles entre Futuna et Wallis
- Projet n° 6 – Créer un organisme de gestion des ports et des aéroports du Territoire
- Projet n° 7 – Mettre en place une stratégie territoriale du transport
- Projet n° 8 – Améliorer les routes à Futuna
- Projet n° 9 – Développer le tourisme au sein du territoire



## IV. Fiches projets issues des ateliers

---



Réunion d'un groupe de travail des Assises au Fale de la République.



## I. Grands projets d'infrastructures et de transports



Aérodrome de Futuna Vele – crédit photo : C. Neumüller.





## PROJET N°1

### Stratégie routière et transports collectifs

<b>Objectif</b>	<p><i>Stratégie de gestion des routes</i> Répondre de manière optimale aux besoins et à la sécurité des usagers du réseau routier territorial et définir tous les moyens de mettre en place la qualité dans la gestion des routes du Territoire</p> <p><i>Développement des modes de transports propres pour les services du Territoire et de l'Administration Supérieure</i> Assurer une desserte routière par le biais d'un réseau de transport terrestre collectif public ou privé des grandes structures administratives à Wallis (hôpital, aéroport, Administration Supérieure, centre ville de Mata'utu, etc.) et à Futuna</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Optimiser l'utilisation de matériaux naturels et la réutilisation des déchets inertes dans les techniques de constructions routières</p> <p>Limiter le transport individuel pour en réduire la pollution</p> <p>Réduire le nombre de véhicules sur le Territoire</p>
<b>Porteur du projet</b>	<p><i>Stratégie de gestion des routes</i> Service des Travaux publics</p> <p><i>Modes de transports propres et réseau de transport collectif</i> État, service de l'Environnement et Service des Travaux publics</p>
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2022 pour le développement des modes de transports propres et le réseau de transport collectif</li> <li>○ 2023 pour la Stratégie de gestion des routes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p><i>Stratégie de gestion des routes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mission de base est la <b>connaissance</b> exhaustive de tout le patrimoine routier. Sont concernés :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Tous les ouvrages de génie civil constituant les routes du réseau territorial : ponts, murs, ouvrages de protection de falaise, chaussées, ralentisseurs, panneaux, accotements, assainissement etc... ;</li> <li>2) Tous les interlocuteurs internes doivent s'impliquer pour la mise à jour continue des données de recensement ;</li> <li>3) L'archivage doit devenir une priorité absolue ;                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• La seconde mission est la <b>surveillance</b> des routes:</li> </ul> </li> <li>4) Seraient précisées les responsabilités et les rôles de chacun des acteurs ;</li> <li>5) La liste exhaustive des interventions de surveillance doit être connue et appliquée dans un canevas prédéfini avec un cadre juridique : "le défaut d'entretien normal" ;</li> <li>6) La programmation et l'exploitation des visites de surveillance doivent répondre à une procédure claire et simple                 <ul style="list-style-type: none"> <li>• La troisième mission est la <b>programmation</b> de travaux de réparation:</li> </ul> </li> <li>7) Des visites-programmes doivent définir le contenu des futurs projets de réparation (avec l'utilisation de prix moyens) ;</li> <li>8) Les critères de choix des sections de routes à programmer doivent être clairement arrêtées en prenant en compte des dégradations mais aussi les enjeux socio-économiques des routes.</li> </ol> </li> </ul>

	<p>Des outils pratiques faciles d'utilisation et à disposition de tous, doivent répondre aux trois missions de base de la gestion des infrastructures de génie civil ;</p> <p>9) Une charte qualité encadrera les missions de gestion routière et des procédures seront écrites.</p> <p>10) L'outil informatique devra regrouper l'historique des actes de gestion et permettre l'exploitation des données saisies (projet COROSSOL)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>soutien technique</b> doit permettre de professionnaliser l'action du STP :</li> </ul> <p>11) durant sa visite en septembre 2017, le secrétaire d'État, M Sébastien Lecornu, a envisagé un soutien du CEREMA<sup>8</sup> (force de frappe de l'ingénierie publique du METS) en faveur d'échanges techniques périodiques par le biais de visioconférences. Les apports attendus concernent la recherche de gisement de matériaux, l'expertise géotechnique, la conception routière depuis les terrassements jusqu'à l'assainissement en passant par la géométrie routière.</p> <p><i>Modes de transports propres et réseau de transport collectif</i></p> <p>En lien avec les écoles, les partenaires touristiques et l'Administration, définir une politique de transport en commun afin de vérifier les besoins et de mettre en œuvre des lignes régulières de transports en commun. Renouveler le parc de véhicules 4 roues par l'achat de véhicules électriques.</p> <p>Installer des bornes de rechargement dans toutes les administrations.</p> <p>Création d'une application mobile pour faciliter les déplacements (type UBER)</p>																																
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Les usagers du réseau routier de Wallis et de Futuna L'État, les services du Territoire, la population, les touristes																																
<b>Cofinancement</b>	État, Territoire																																
<b>Coût du projet en k€</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gestion des routes</td> <td></td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Transports propres et collectifs</td> <td></td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td colspan="7" style="text-align: center;"><b>TOTAL k€</b></td> <td><b>1 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	Gestion des routes		100	100	100	100	100	500	Transports propres et collectifs		100	100	100	100	100	500	<b>TOTAL k€</b>							<b>1 000</b>
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL																										
Gestion des routes		100	100	100	100	100	500																										
Transports propres et collectifs		100	100	100	100	100	500																										
<b>TOTAL k€</b>							<b>1 000</b>																										
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	<p>Estimation du coût en € ou en ETP :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gestion des routes*</td> <td>3 ETP</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 ETP</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Recrutement en permanent d'un ingénieur géotechnicien, d'un ingénieur de conception routière et d'un ingénieur en gestion de patrimoine d'infrastructures (pour tout le Territoire).</p>		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Gestion des routes*	3 ETP								3 ETP												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total																								
Gestion des routes*	3 ETP								3 ETP																								
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de kilomètres de route surveillé</p> <p>Nombre de véhicules immatriculés, de passagers transportés sur les lignes régulières</p> <p>Nombre d'abonnés à l'application de transport</p>																																
<b>Remarques</b>	Un point d'attention particulier sera mis sur l'état des routes à Futuna																																

<sup>8</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

## PROJET N°2

### Désenclavement du territoire : rénovation des routes à Futuna, liaison maritime inter-îles, modernisation de l'embarcadère de Vele

<b>Objectif</b>	<p><i>Rénovation des routes à Futuna</i> Permettre le tour de l'île, sans blocage, sur des routes en bon état Garantir les conditions de circulation de la population Améliorer le maillage routier et la qualité d'usage et de sécurité Une circulation qui respecte les transports doux (piétons, cyclistes, ... etc.) Une signalisation routière garantie</p> <p><i>Mise en place d'une liaison maritime inter-îles</i> Compléter la liaison aérienne entre Wallis et Futuna avec extension envisagée jusqu'aux îles Fidji Développer l'économie des îles Wallis et Futuna en permettant des échanges commerciaux inter-îles Promouvoir l'image du territoire</p> <p><i>Moderniser l'embarcadère de Vele</i> Favoriser le travail des pêcheurs de Futuna et des cultivateurs à Alofi</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p><i>Rénovation des routes à Futuna</i> Réduire l'entretien des véhicules, réduire le temps d'accès entre villages, donc la consommation de carburant. Renforcement de l'équité sociale, de l'inclusion sociale de par une réhabilitation des routes en prenant en considération toutes les catégories d'usagers de la route (automobilistes, piétons, cyclistes...etc.)</p> <p><i>Mise en place d'une liaison maritime inter-îles</i> Exportation des produits locaux de Wallis et Futuna vers les îles alentours Un développement économique en se basant sur les produits locaux du territoire Une reconnaissance des îles à travers la valorisation de leurs produits Une réduction du trafic aérien</p> <p><i>Moderniser l'embarcadère de Vele</i> Réduire les rejets de déchets en mer Création d'emplois</p>
<b>Porteur du projet</b>	<p><i>Rénovation des routes à Futuna</i> Assemblée Territoriale et service des Travaux Publics</p> <p><i>Liaison inter-îles</i> AED, pourrait être SWFT</p> <p><i>Moderniser l'embarcadère de Vele</i> État et Assemblée Territoriale</p>
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2021 pour la liaison inter-îles</li> <li>○ 2022 pour la rénovation des routes</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Actions prévues</b></p>	<p><i>Rénovation des routes à Futuna</i> Ré-ouvrir le point bloquant au niveau des pyramides. Canaliser les eaux de pluie pour éviter l'inondation des routes en cas de fortes pluies, et ralentir ainsi les dégradations. Aménager les pistes pour l'accès aux plateaux. L'idée pour ce projet est de remettre en état les routes actuellement présentes sur l'île. Une remise en état des infrastructures routières mais aussi une amélioration de la sécurité des usagers de la route.</p> <p><i>Liaison inter-îles</i> Définir le besoin par la mise en place d'une structure ad hoc afin de réfléchir à la mise en chantier d'un moyen maritime. Acquérir un bateau type « Betico 2 » de Nouvelle-Calédonie (avec une capacité d'emport inférieure). Une option pourrait être l'adossement à la ligne existante Samoa – Tokelau Ouverture une fois par mois d'une liaison Samoa-Wallis-Futuna-Wallis-Samoa (Tokelau) pour 60 passagers + fret.</p> <p><i>Moderniser l'embarcadère de Vele</i> Mettre en place un balisage et un éclairage pour bien définir les passes et sécuriser les lieux pour l'accostage de nuit. Création de pontons coulissants sur pieux en fonction de la marée, pour autoriser l'arrivée de touristes dans de bonnes conditions. Agrandissement de la passe de Vele Aménagement/création d'un accueil pour bateaux et voiliers sur Leava Proposer aux bateaux/voiliers de passage une connexion aux réseaux d'eau et d'électricité voire de WIFI.</p>						
<p><b>Bénéficiaires finaux</b></p>	<p><i>Rénovation des routes à Futuna</i> Les usagers du réseau routier de Wallis et de Futuna L'État, les services du Territoire, la population, les touristes</p> <p><i>Liaison inter-îles</i> Habitants des deux îles, touristes, économie des deux îles.</p> <p><i>Moderniser l'embarcadère de Vele</i> Pêcheurs et cultivateurs de Futuna, tourisme. Secours en mer</p>						
<p><b>Cofinancement</b></p>	<p><i>Liaison inter-îles</i> Contribution des passagers et pour leurs bagages. Cofinancement possible : territoire.</p>						
<p><b>Coût du projet en €</b></p>		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
	Rénovation des routes						A définir
	Liaison inter-îles	300 k€	1 M	1 M	1 M	2 M	5,3M€
	Embarcadère de Vele						A définir
	<b>Total</b>						<b>&gt;5,3 M €</b>
<p>Si l'option de l'adossement à la ligne existante Samoa – Tokelau est retenue, le coût</p>							

	d'affrètement du bateau est de 7 416 000 XPF par voyage (c'est-à-dire par mois). Le modèle financier devra inclure : les frais annexes (vente des billets, chargement et déchargement de bagages) et recettes (vente des billets).
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	A définir
<b>Indicateurs</b>	Des routes en bon état
<b>Remarques</b>	<p>Les projets permettant le désenclavement du territoire favoriseront également le développement du tourisme.</p> <p><i>Rénovation des routes à Futuna</i>  La dégradation des routes de Futuna est une problématique majeure de l'île, soulevée par les habitants depuis des années.  Les infrastructures routières facilitent la mobilité de la population. Elles garantissent la liberté de déplacement des personnes et assurent ainsi le fonctionnement et le développement de l'économie.  Afin d'estimer le financement du projet, il est utile de réaliser un diagnostic des infrastructures routières qui permettra d'étudier et de quantifier les travaux à entreprendre et d'estimer par la suite les coûts.</p> <p><i>Mise en place d'une liaison maritime inter-îles</i>  L'ouverture d'une ligne maritime pourrait susciter des initiatives d'autres acteurs pour créer des liaisons dans le Pacifique, désenclavant Wallis et Futuna.  Avantage : coût réduit par rapport à l'avion ; sécurisation de la liaison ; possibilité de transport de bagage plus important que par avion (export depuis Futuna).  Dans le cadre de la CPSC, il peut être possible d'inclure d'autres destinations dans le parcours, de diminuer les coûts en accroissant les possibilités de coopérations régionales.</p>



## PROJET N°3

### Création d'un port de plaisance à Wallis et à Futuna

Objectif	Développer le tourisme nautique ainsi que l'activité de loisir nautique						
<b>Contribution au développement durable</b>							
<b>Porteur du projet</b>	Le service des Travaux Publics, le Service Territorial de la Jeunesse et des Sports						
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>Date de fin de réalisation du projet : 2021</li> </ul>						
<b>Actions prévues</b>	Étude de faisabilité (Définition des sites) Études détaillées (dont coûts, infrastructures, EIE,.....) Consultations des entreprises Construction Définition de la gestion de l'installation Création d'un port de plaisance						
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Public touristique, plaisanciers...						
<b>Cofinancement</b>	État / territoire / FED						
<b>Coût du projet en €</b>		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
	<b>Port</b>		350 000	500 000	1,15 M		2 000 0000 €
	<b>Total</b>						2 000 000 €
	Éléments du projet port : <ul style="list-style-type: none"> <li>Études diverses</li> <li>Port proprement dit</li> </ul>						
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	A définir						
<b>Indicateurs</b>							
<b>Remarques</b>							





## PROJET N°5

### Aménagement de l'aérodrome de Velev

<b>Objectif</b>	Rendre l'île accessible à plus de personnes de manière régulière Assurer des évacuations sanitaires (EVASAN) de jour comme de nuit, 365 jours par an Permettre à la population l'accès à des services de qualité Renforcer la sécurité des passagers Garantir la pérennisation des infrastructures du site							
<b>Contribution au développement durable</b>	Développer les emplois, le tourisme et assurer un suivi sanitaire de meilleure qualité.							
<b>Porteur du projet</b>	Coordonnateur (à nommer), État, Assemblée Territoriale							
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2023</li> </ul>							
<b>Actions prévues</b>	Mettre en place un éclairage pour les atterrissages de nuit qui autoriserait les EVASAN à tout moment. Sécurisation de la piste pour l'atterrissage d'un avion plus important de type ATR42, et renforcement du parking avion. Reprise du dialogue avec les riverains pour la gestion des expropriations, des indemnités, et la viabilisation des plateaux au-dessus de Velev (eau, électricité). Promesse du Président de la République en 2016 d'améliorer la desserte et les conditions de mise en œuvre de l'aérodrome.							
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Tous les habitants du territoire, le tourisme							
<b>Cofinancement</b>	Europe, État, AT							
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	Coût en M€		2 M€	2 M€	2 M€			6 M€
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	A définir							

<b>Indicateurs</b>	
<b>Remarques</b>	<p>La desserte aérienne de l'île de Futuna est assurée par deux DHC-6 Twin Otter de 19 places. Ces derniers effectuent 1 à 2 vols quotidiens exceptés le dimanche. Revêtu d'une piste de 1 100 mètres, l'aérodrome de Vélé présente des défaillances dont se plaignent de jour en jour la population locale et les instances coutumières. Son lieu d'implantation est contrainte à une moindre brise de vent, notamment si celle-ci est en provenance du Nord. Bien que la Nouvelle-Calédonie soit plus proche géographiquement de Futuna, l'état actuel de l'aérodrome ne permet pas l'atterrissage d'un appareil tel que l'airbus 380 en provenance de la Tontouta. Ainsi, tous les passagers à destination de Futuna doivent obligatoirement passer par Wallis, ce qui les défavorise certainement aussi en termes de coût du billet d'avion.</p> <p>L'accès à l'aérodrome (piste d'atterrissage et bâtiment) n'étant pas sécurisé, les actes de vandalismes ne sont pas contrôlés et sont peu fréquents.</p>

## PROJET N°11

### Création d'un port de pêche hauturière à Wallis et à Futuna

Objectif	Soutenir le secteur primaire à travers l'appui et l'accompagnement au développement de la filière pêche									
<b>Contribution au développement durable</b>	Développer durablement l'économie locale dédiée à la pêche Regrouper le produit de la pêche pour permettre un traitement harmonisé du produit Constituer un point central pour les bateaux de pêche Créer et pérenniser des emplois induits par la pêche Intégrer une démarche écologique sur le traitement des produits et sous-produits Développer le site, assainissement, aménagement, etc.									
<b>Porteur du projet</b>	Le service de l'agriculture et de la pêche, le service des Travaux Publics, la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA)									
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2021</li> </ul>									
<b>Actions prévues</b>	Étude de faisabilité (Définition du site, marché, business plan taille du projet, couts, consultation des partenaires, aménagements annexes) Études détaillées (dont coûts, infrastructures, EIE,.....) Consultations des entreprises Construction Définition de la gestion de l'installation Création de ports de pêche Création d'un lieu de transformation et de stockage des produits issus de la pêche.									
<b>Bénéficiaires finaux</b>	pêcheurs, public touristique, plaisanciers...									
<b>Cofinancement</b>	État / territoire / FED									
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL			
	<b>Port</b>		900 000	7 340 796	1,6 M	1 M	10 840 796 €			
	<b>Total</b>						10 840 796 €			
	Éléments du projet port : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études diverses</li> <li>• Port proprement dit</li> <li>• Unité de transformation de stockage</li> <li>• Unité d'approvisionnement</li> </ul>									
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Coût k€				500	500	500	500	500	2,5 M€
	<b>NB :</b> cette rubrique sera précisée par les études mais il faut tenir compte de la									

	<p>participation prélevée aux pêcheurs et aux bateaux. On peut avancer que le coût de la maintenance et d'entretien sera proche de 500 k€/an à partir de 2021 (début de l'exploitation des infrastructures).</p>
<b>Indicateurs</b>	
<b>Remarques</b>	<p>La création d'un port de pêche ainsi que les infrastructures annexes sont indispensables au développement économique du territoire via la filière de pêche, par conséquent ce projet fait partie des priorités.</p> <p>Le IX<sup>ème</sup> FED devait financer le port commercial et le port de pêche, qui n'a finalement pas été construit. Le document devrait être consulté pour aider à chiffrer ce projet.</p>

## PROJET N°12

### Développement des activités sportives à travers la création d'un parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructures sportives à Futuna, les activités nautiques et la réouverture du golf de Wallis

<b>Objectif</b>	<p>Permettre aux Wallisiens et aux Futuniens notamment à ceux souffrant de maladies chroniques d'accéder aux exercices et de les réaliser en fonction de leur niveau physique</p> <p>Permettre aux jeunes de pratiquer des activités physiques en prenant en main leur progression en toute autonomie par l'utilisation d'un programme personnalisé</p> <p>Développer les activités nautiques, notamment la voile, le Va'a, la pirogue traditionnelle, la plongée, le kite surf et la pêche sportive</p> <p>Créer une filière « golf » sur le territoire permettant l'apprentissage aux jeunes et la détection de talents</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Le projet parcours sportif de santé contribue au développement durable de Wallis par l'installation d'éclairage photovoltaïque, de citernes de récupération d'eau et de toilettes sèches le long du parcours.</p> <p>Préservation des ressources physiques et de l'environnement du golf</p> <p>Création d'un instrument pouvant avoir un effet d'entraînement sur le tourisme et les autres instruments de préservation des ressources du territoire (ex : certification bio...)</p> <p>Les activités sportives contribuent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la bonne santé</li> <li>• au développement de l'offre touristique et donc à l'attractivité du territoire notamment auprès d'un public à haut pouvoir d'achat</li> <li>• au rayonnement sportif du territoire</li> <li>• au développement économique par la création d'emplois durables et de retombées économiques</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	<p>Service Territoriale de la Jeunesse et des Sports</p> <p><i>Réouverture du golf de Wallis</i></p> <p>Porteur à identifier (CCIMA, services jeunesse et sport, affaires économiques, tourisme, porteurs privés...). La fédération française de golf peut être associée.</p>
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2020 pour la création d'un parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna</li> <li>○ 2021 pour le golf</li> <li>○ 2023 pour le développement des activités nautiques</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p><i>Création d'un parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de 6 stations d'exercice physiques (dont 2 <i>street-workout</i>) reliées entre elles par un parcours de marche.</li> <li>- Création d'une piste de course dédiée à Futuna, préalable à la mise en place d'infrastructures plus importantes.</li> </ul> <p><i>Développement des activités nautiques</i></p> <p><u>Résultat 1</u> Développement de l'attractivité de l'intérêt des populations pour les</p>

#### disciplines nautiques

- Recueillir les avis de la population
- Programmer des journées portes ouvertes en regroupant par discipline
- Décentraliser l'organisation de ces journées dans chaque district
- Programmer des journées de découverte des activités nautiques avec les écoles
- Organiser un tournoi inter-service et de JPO à Wallis et à Futuna

#### Résultat 2 Professionnalisation de l'encadrement

- Recenser les besoins de chaque discipline
- Identifier les besoins en encadrant dans chaque structure
- Identifier les futurs encadrant
- Identifier les organismes de formation
- Identifier les stagiaires pour la métropole et les stagiaires pour Nouméa
- Établir les plans de formation et calendrier de chaque stagiaire
- Recherche de financements
- Négocier le financement avec le SITAS
- Établir des conventions avec les différents organismes
- Préparer les réunions de suivis et tutorat des stagiaires

#### Résultat 3 Implantation des structures de proximité

- Identifier les lieux d'implantation des structures
- Identifier les activités en cohérence avec les plans d'eau
- Budgétiser la construction des futures infrastructures
- Budgétiser le fonctionnement de chaque structure
- Construire les infrastructures dans chaque district
- Constituer des dossiers de demande de financements
- Établir un cahier des charges de l'entretien des infrastructures
- Organiser l'utilisation des locaux et de la gestion du matériel
- Fédérer les associations dans chaque district
- Mutualiser l'utilisation de matériels nautiques
- Établir des conventions de partenariats avec les villages et les clubs

#### Résultat 4 Renforcement de l'accessibilité économique

- Identifier les dirigeants de structures
- Établir un plan de formation des dirigeants de structures
- Établir des fiches de postes pour chaque salarié
- Définir des tarifs communs et accessibles à toutes les structures
- Constituer des dossiers de demande de financements
- Organiser des événements annuels (bingo, tombolas, soirées gala) pour compenser les baisses de tarifs
- Rechercher et développer le partenariat sponsoring
- Développer et entretenir la coopération régionale
- Créer des outils et des supports de communication simples
- Créer un site internet

#### *Réouverture du golf de Wallis*

La réactivation de ce projet doit anticiper les difficultés rencontrées précédemment :

- Sécurisation du foncier et définition des contreparties proposées (gestion des services liés au golf : restauration, logement, éducation...)
- Inscription dans la stratégie de tourisme durable pour le territoire ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription dans les stratégies relatives à la jeunesse, aux sports et à l'alimentation</li> <li>- Participation au développement de l'économie circulaire (valorisation de la production locale...)</li> <li>- Inscription du golf dans les circuits internationaux</li> <li>- Définition d'un plan de communication</li> </ul>																																								
<b>Bénéficiaires finaux</b>	<p>La population de Wallis et Futuna, notamment les jeunes, les établissements scolaires, les touristes.</p> <p>Les structures d'hôtellerie, de restauration et l'ensemble de l'économie via le développement du tourisme.</p>																																								
<b>Cofinancement</b>	<p><i>Création d'un parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna</i> Centre national de développement du sport (CNDS)</p> <p><i>Développement des activités nautiques</i> UE (FEI), état, territoire</p> <p><i>Réouverture du golf de Wallis</i> Appels à projets Subvention CTI Défiscalisation Subvention publique</p>																																								
<b>Coût du projet (k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Parcours sportif</b></td> <td>310</td> <td>310</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>620</b></td> </tr> <tr> <td><b>Activités nautiques</b></td> <td>300</td> <td>600</td> <td>600</td> <td>600</td> <td>600</td> <td>300</td> <td><b>3 000</b></td> </tr> <tr> <td><b>Réouverture du golf*</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>1 200</b></td> </tr> <tr> <td colspan="7"><b>TOTAL en k€</b></td> <td><b>4 820</b></td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	<b>Parcours sportif</b>	310	310					<b>620</b>	<b>Activités nautiques</b>	300	600	600	600	600	300	<b>3 000</b>	<b>Réouverture du golf*</b>							<b>1 200</b>	<b>TOTAL en k€</b>							<b>4 820</b>
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL																																	
	<b>Parcours sportif</b>	310	310					<b>620</b>																																	
	<b>Activités nautiques</b>	300	600	600	600	600	300	<b>3 000</b>																																	
	<b>Réouverture du golf*</b>							<b>1 200</b>																																	
<b>TOTAL en k€</b>							<b>4 820</b>																																		
<p>*A préciser en fonction de la taille du golf, du practice. Le projet de golf porté précédemment aurait été évalué à 990 millions de XPF La fédération française de golf estime le coût de construction d'un parcours de 9 trous entre 800 000 et 1,2 millions d'euros. Elle peut accompagner les porteurs de projets dans leur réalisation.</p>																																									

<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	Estimation du coût en k€ ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	parcours sportif	5	5	5	5	5	5	5	5	<b>40</b>
	activités nautiques	10	10	12	12	12	15			<b>71</b>
	Total en k€									<b>111</b>
<b>Indicateurs</b>	Nombre de licenciés, nombre d'emplois créés									
<b>Remarques</b>	<p><i>Création d'un parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna</i>  Les habitants de Wallis et de Futuna, conscients de leur état de santé, pratiquent de plus en plus une activité physique. La marche reste l'activité accessible à tous et peu coûteuse. Pour une facilité de repère, les marches ont majoritairement lieu sur une piste d'athlétisme. Celle-ci est certes adaptée mais elle devient de moins en moins accessible par la présence des clubs sportifs athlétiques sur cet équipement.  La possibilité de pratiquer cette marche, non pas en « circuit fermé », mais en « circuit métré » (aller-retour) serait plus opportune. A Wallis, le front de mer serait alors un cadre agréable favorisant l'exercice. Sur le parcours, la mise en place d'ateliers permettrait d'avoir « une salle de sport en plein air ».  A Futuna, la réalisation d'un équipement sportif de type piste d'athlétisme permettrait une pratique régulière du sport à tous les publics (enfants, personnes adultes, handicapés, personnes âgées).  L'équipement se doit d'être spécifique et être adapté aux gabarits des wallisiens ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.</p> <p><i>Activités nautiques</i>  Ce projet regroupe 6 disciplines nautiques: la voile, le Va'a, la pirogue traditionnelle, la plongée, le kite surf et la pêche sportive.  Le budget ci-dessus tient compte des paramètres suivants: les aménagements structurels, le matériel nautique, la formation des encadrants, les rémunérations.  Les partenaires identifiés sont: les associations nautiques, les fédérations, les établissements scolaires, le vice-rectorat, l'AT, la chefferie, les TP, le SAMPPB, le STE, la CCIMA, le SCOPPD, W&amp;F 1<sup>ère</sup>, le SITAS, le CREPS, le STAC, la population.</p> <p><i>Réouverture du golf de Wallis</i>  La définition du projet nécessite en premier lieu une analyse précise des raisons pour lesquelles le golf existant n'a pas pu poursuivre son activité, en lien avec l'ensemble des acteurs qui pourront concourir à la réalisation du projet.</p>									



## PROJET N°19

### Desservir en eau potable Futuna et Alofi

<b>Objectif</b>	Amener l'eau dans tous les villages et foyers de l'île et la rendre potable Dotation et installation de station de potabilisation							
<b>Contribution au développement durable</b>	Réduire les fuites d'eau et les surconsommations (Parcs à cochons et cultures).							
<b>Porteur du projet</b>	Desservir en eau potable Futuna et Alofi Assemblée Territoriale, TP  Station de potabilisation Administration supérieure, circonscriptions.							
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2018 pour la station de potabilisation</li> <li>○ 2022 Desservir en eau potable Futuna et Alofi</li> </ul> </li> </ul>							
<b>Actions prévues</b>	<p>Desservir en eau potable Futuna et Alofi Desservir en eau les plateaux d'Aletafa, de Maleatane, d'Asoa, de Siku. Rendre l'eau potable. Établir un coût de distribution de l'eau par foyer. Mise en place d'une moto pompe avec une alimentation fournie par une énergie renouvelable à Alofi.</p> <p>Station de désalinisation pour Futuna Achat d'une station de potabilisation sur remorque pour Futuna – secours/potabilité (60 000 € y compris frais de transport) En cas de cyclone sur Futuna, l'île pourrait se retrouver dans une situation où aucun point de ravitaillement d'eau potable ne serait disponible entraînant des risques pour la population et notamment pour les patients de l'hôpital. Cette station de potabilisation doit apporter une réponse permanente à toute crise (cyclone, tsunami, séisme). De plus, la présence de cette station de potabilisation permettra également de suppléer aux problèmes similaires à Wallis en cas de crise majeure (ex : cyclone à St Martin).</p>							
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population, touristes, santé							
<b>Cofinancement</b>	État, Territoire							
<b>Coût du projet (k€)</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
	Desservir en eau potable Futuna							1 130,2
	Station de désalinisation	60						60
	<b>TOTAL en k€</b>							

<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
	Coût	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Indicateurs</b>	Qualité de l'eau distribuée, nombre de villages desservis									
<b>Remarques</b>	<p>Le budget de 1 130 200€ reflète les coûts estimatifs d'installations d'unités de potabilisation d'eau sur l'île de Futuna desservant les villages de Taoo, Malae, Ono, Kolia, Vele, plateau fuga Alo, Kaleveleve, Plateau Fuga Toga (hopital), le Plateau Sisia et college, Tamana et Poï, Tuatafa et Tavai, Leava, Nuku, Vaisei, Fiua et Toloke.</p> <p>Les projets en cours concernant les captages de Fiua et Niku représentent un budget de 294 138€.</p>									

## PROJET N° 23

### Aménagement urbain des villages

#### Modernisation et extension de la halle du marché de Akaaka

#### Faire d'un village un site pilote

<p><b>Objectif</b></p>	<p><i>Aménagement des villages et modernisation du marché de Akaaka</i>          Développer l'activité économique des villages en bord de mer de Mata'Utu, Vaitupu, Gahi et Leava (Futuna)          Développer l'activité économique du secteur primaire sur le territoire par l'extension du marché de Akaaka</p> <p><i>Faire du village de Vaitupu un site pilote</i>          Mettre au cœur de Vaitupu les enjeux du développement durable dans le cadre d'un projet global structurant pour le village et le Territoire</p>
<p><b>Contribution au développement durable</b></p>	<p>Développement durable des secteurs touristique et primaire des villages          Le projet d'extension du marché de Akaaka contribue au développement durable de Wallis par le développement de l'économie du secteur primaire local tel que la vente de produits issus de la pêche, de l'agriculture et autres produits artisanaux.          Contribution structurante permettant de sensibiliser la population aux enjeux du développement durable dans le cadre d'un projet novateur pour le territoire.</p> <p><i>Faire de Vaitupu un site pilote</i>          Mettre la population au cœur des enjeux du développement durable :          En engageant la population dans une démarche de qualité et d'accompagnement du projet de développement et d'entretien durable de son littoral          En mettant à disposition un espace Public (Falefono) aux normes pour les événements coutumiers et les activités culturelles et touristiques          En assainissant le bassin versant, afin de disposer d'eaux de baignade de qualité, en protégeant la Mangrove, la source d'eau douce et le lagon          En protégeant les berges pour lutter efficacement contre la montée des eaux due au réchauffement climatique          En développant les activités sportives de bord de mer pour améliorer la santé et la qualité du cadre de vie          En développant les activités économiques nautiques et de restauration          En sécurisant la circulation routière et les stationnements          En favorisant la promotion d'actions d'éducation au développement durable          L'aménagement durable du littoral de Vaitupu ambitionne de créer plusieurs équipements publics afin de répondre aux différents objectifs fixés ci-dessus</p>
<p><b>Porteur du projet</b></p>	<p><i>Aménagement urbain des villages</i>          Piscine : Le service territorial de la jeunesse et des sports (STJS)          Stations sport santé : STJS          Routes, parking : travaux publics          Assainissements individuels et parcours éco-citoyens : Service de l'Environnement          Déplacement des parcs à cochons dans le cadre du XI<sup>ème</sup> FED : Service ECORU          Aménagements de villages : Circonscription</p> <p>Coordination : gouvernance à définir</p>

	<p><i>Extension du marché de Akaaka</i> La CCMIA et le service de l'agriculture et de la pêche.</p> <p><i>Faire du village de Vaitupu un site pilote</i> Le porteur du projet : Le Chef du Village de Vaitupu et sa population</p> <p>Les partenaires : L'Administration Supérieure L'Assemblée Territoriale La chefferie La Circonscription d'Uvéa Le service de l'environnement Le service de l'économie rurale Le service de la jeunesse et des sports Le service des affaires culturelles Le service des travaux Publics Le vice Rectorat L'agence de santé</p>
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2020 pour l'extension du marché de Akaaka</li> <li>○ 2022 pour l'aménagement des villages</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p><i>Aménagement urbain des villages</i> Aménagement de bord de mer et urbains des villages de Vaitupu, Gahi, Mata'Utu et projet à prévoir à Leava</p> <p><i>Extension du marché de Akaaka</i> Agrandissement des locaux pour étendre l'accueil des commerçants Acquisition d'équipement frigorifique pour stocker et conserver les produits.</p> <p><i>Faire du site de Vaitupu un site pilote</i> Diagnostic AFOM réalisé La Feuille de route est écrite : Accompagnement administratif, technique et financier attendu afin de définir la maîtrise d'ouvrage, valider le programme de l'opération, affiner le plan financier, lancer les consultations et réaliser les travaux</p>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Riverains, touristes, entrepreneurs, commerçants, public acheteur, agriculteurs, Administrés du Village de VAITUPU et du district de HIHIFO, habitants de Wallis et de Futuna
<b>Cofinancement</b>	<p><i>Création d'un parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna</i> Centre national de développement du sport (CNDS)</p> <p><i>Développement des activités nautiques</i> UE (FEI), état, territoire</p>

*Réouverture du golf de Wallis*  
 Appels à projets  
 Subvention CTI  
 Défisicalisation  
 Subvention publique

*Extension du marché de Akaaka*  
 Contrat de développement (CDD)

*Faire du site de Vaitupu un site pilote*  
 L'Administration Supérieure  
 L'Assemblée Territoriale  
 Le ministère des Outre-Mer (Assises des OM)  
 Le ministère de l'écologie et du développement durable  
 Le FED  
 Budget MAAF  
 Budget CNDS  
 Budget FEI

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
<b>Coût du projet (€)</b>	<b>Piscine</b>	50 000	400 000					450 000	
	<b>Station</b>	104 000						104 000	
	<b>Aménagements des villages</b>	100 000						100 000	
	<b>Marché Akaaka</b>	50 000	258 000					308 000	
	<b>Vaitupu</b>	500 k€	1 000 k€	1 000 k€	2 000 k€	500 k€		5 000k€	
	<b>TOTAL</b>								<b>5 962 000</b>
	Autres postes restant à définir dans le cadre des projets de village.								

<b>Coût de maintenance et entretien du projet (€)</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Piscine	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	<b>40 000</b>
	Stations	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	<b>18 000</b>
		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	<b>18 000</b>
	Marché Akaaka	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	<b>40 000</b>
	Vaitupu	50000	50000	100000	100000	200000				<b>500 000</b>
	Total en €									<b>616 000</b>
<b>Indicateurs</b>										
<b>Remarques</b>	<p><i>Faire de Vaitupu un site pilote</i> L'aménagement durable du littoral de Vaitupu constitue une initiative originale et expérimentale pour le Territoire visant au développement local harmonieux entre toutes ses composantes environnementale, économique, sociale et culturelle.</p> <p>La particularité de ce projet est d'affirmer une volonté partagée avec la population, de traiter l'ensemble des pollutions au bénéfice de la qualité de l'eau du lagon, premier vecteur du retour aux activités nautiques et économiques sur le littoral.</p> <p>Enfin, la volonté du chef de village d'engager sa population pour maîtriser le foncier et réaliser l'entretien périodique et l'exploitation durable des nouveaux équipements à installer est une garantie unique pour le maintien de la qualité d'un environnement exceptionnel en matière de biodiversité, d'hygiène et de santé publique.</p> <p>De plus, ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique souhaitée par le village de Vaitupu, de dynamisme intergénérationnel afin que les traditions accompagnent l'évolution souhaité par le village.</p>									

## PROJET N°29

### Construction du lycée « *Tou 'apogipogi* » (lycée « Ton avenir ») sur le site de l'actuel lycée d'État Nouvelles constructions d'espaces de travail et d'accueil avec réhabilitation d'une partie de l'actuel établissement

<b>Objectif</b>	<p>Créer un espace de formations initiales, en alternance et tout au long de la vie : il s'agira d'un centre de formations pluridisciplinaires intégrant les nouvelles technologies dans l'ensemble de ses dimensions.</p> <p>Construction d'un lycée polyvalent intégrant des spécialités des domaines tertiaire, service à la personne, industrielle (notamment dans le domaine du développement durable), agricole, hôtellerie restauration, métiers de la mer. Ce lycée serait doté d'un internat et d'un centre numérique territorial pour la formation des apprenants.</p>							
<b>Contribution au développement durable</b>	Établissement autonome énergétiquement (énergies renouvelables). Lieu permettant des formations dans le secteur des énergies renouvelables.							
<b>Porteur du projet</b>	Le Député. Il s'appuiera sur l'assemblée territoriale des jeunes, et coordonnera le travail de collaboration de la direction de l'enseignement catholique, du vice-rectorat, de l'ensemble des services du Territoire et de la CCIMA							
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates de début de réalisation du projet : 2ème semestre 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : rentrée scolaire 2022</li> </ul>							
<b>Actions prévues</b>	Diagnostic par un bureau d'étude : 2ème semestre 2018 Démarrage des travaux : 2ème semestre 2019 Inauguration de la première tranche : rentrée scolaire 2021 Fin des travaux : rentrée scolaire 2022							
<b>Bénéficiaires finaux</b>	La population des îles Wallis et Futuna							
<b>Cofinancement</b>	État – Europe – Territoire							
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
	<b>Coût en €</b>		3000 k€	6000 k€	6000 k€	2000 k€		<b>17 M</b>
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :							
	<b>Coût</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	<b>Total</b>
			250 k€	250 k€	250 k€	250 k€		<b>1 M</b>

<b>Indicateurs</b>	
<b>Remarques</b>	<p>Ce projet doit permettre de répondre aux besoins en formation nécessaires au désenclavement et au développement socio économique du Territoire. Avec pour devise :</p> <p>"e fiu te matagi lelei ki aé mole na iloi pee folau ki fea"          "Il n'y a de vent favorable que pour ceux qui savent où aller"</p> <p>Ce projet est en lien avec le projet de déploiement d'infrastructures réseau dans les établissements scolaires.</p>



## PROJET N°31

### Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-social

<b>Objectif</b>	<p>Création d'un pôle d'activités sanitaires et médico-sociales. Ce pôle se matérialiserait par la construction d'une structure regroupant les différents services nécessaires au territoire pour permettre, la prise en charge de la vieillesse, du handicap, des personnes les plus démunies et des populations à risque.</p> <p>Ce pôle est la structure la plus à même de répondre de manière coordonnée, aux besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-social de par l'interaction des différents champs d'activités couverts.</p> <p>Le pôle d'activités regrouperait au sein d'une même structure, les services permettant de couvrir les différents besoins du territoire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour la prise en charge de la vieillesse :<ul style="list-style-type: none"><li>- un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 30 lits, dont 10 lits réservés aux personnes handicapées vieillissantes.</li><li>- une structure de type résidence de services avec 20 studios</li><li>- un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)</li></ul></li><li>• Pour la prise en charge du handicap :<ul style="list-style-type: none"><li>- un établissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT)</li><li>- une structure d'accueil de jour autour du handicap (Droit au repos des familles)</li><li>- des locaux pour l'association des handicapés du Territoire.</li></ul></li><li>• Pour la prise en charge des plus démunis et des populations à risque :<ul style="list-style-type: none"><li>- une structure pour les personnes victimes de violences de type centre d'accueil et d'hébergement d'urgence.</li><li>- un centre de coordination de la prévention, de la nutrition et des activités physiques avec en son sein une structure de prise en charge sur le modèle du planning familial.</li></ul></li><li>• Pour la prise en charge des différents types de populations du territoire de Futuna :<ul style="list-style-type: none"><li>- une structure Médico-sociale de type accueil de jour/accueil temporaire dans l'attente d'un transfert vers les structures d'hébergement sur Wallis.</li></ul></li></ul> <p>En complément, la structure permettrait l'accueil du Service Social Territorial ainsi que la mise à disposition de locaux pour les associations en liens avec les différents champs traités.</p> <p>Pensé comme un lieu d'échange et de partage, où des événements culturels et communautaires pourront se dérouler, il permettra de faciliter l'intégration ou la réinsertion des différentes populations prises en charges dans la vie du territoire.</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La construction s'effectuera suivant les dernières normes environnementales de construction</li><li>- Le regroupement des différentes activités sur les volets Santé, Médico-social en un seul lieu permettra de diminuer les déplacements des populations</li></ul>

	<p>concernées sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création de ce pôle permettra à terme la création d'un service de navettes sur la base de véhicule non polluant, pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.</li> </ul>						
<b>Porteur du projet</b>	La Chefferie/ l'Assemblée Territoriale/ L'Administration Supérieure/ l'Agence de Santé/ La Caisse des Prestations Sociales des îles Wallis et Futuna.						
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2022</li> </ul>						
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Assises de l'outre-mer ont permis de mettre la lumière sur des besoins territoriaux déjà exprimés premièrement, dans le cadre du plan de développement économique et social à long terme des îles Wallis et Futuna de 1979 et deuxièmement dans les conclusions de conférence de santé de 2005.</li> <li>- Les différentes structures pensées dans le cadre de la création du pôle d'activités sanitaires et médico-sociales disposent de porteurs de projet identifiés. La seconde étape vise à définir plus précisément les coûts de construction actuellement estimés et dimensionnés sur la base de référentiels nationaux auxquels une majoration a été appliquée pour tenir compte de la situation insulaire (Guide ANAP de la réglementation et des recommandations relatives à la construction et au fonctionnement technique des établissements de santé (oct. 2005) / ANAP - Repères organisationnels et de dimensionnement en surface en EHPAD (nov. 2016)</li> </ul>						
<b>Bénéficiaires finaux</b>	La population des îles Wallis et Futuna						
<b>Cofinancement</b>	<p>La Chefferie (Apport du Foncier)  Ministère des Outre-mer  Ministère de la Santé  Ministère de l'Éducation Nationale  Administration Supérieure  Assemblée Territoriale  Fonds Européens  L'AFD  La Caisse des Prestations Sociales des îles Wallis et Futuna  Groupes Mutualistes</p>						
<b>Coût du projet (Investissement)</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
	<b>Coût en €</b>		5 Millions	10 Millions	10 Millions	2 Millions	<b>27 Millions</b>

Coût de maintenance et entretien du projet  (Exploitation)						
	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
<b>Coût en €</b>	2.7 Millions	3.5 Millions	7.2 Millions	11.6 Millions	<b>24.5 Millions</b>	
<b>Remarques</b>	<p>Ce projet répond aux aspirations du Territoire tant sur les besoins exprimés dans le cadre des assises des Outre-mer sur les volets Santé et Médico-sociale que sur la réalisation des orientations évoquées dans le cadre du plan de développement économique et social à long terme des îles Wallis et Futuna de 1979 et les dernières conclusions de la conférence de santé de 2005.</p> <p>De plus ce projet permettra de combler le retard du territoire sur les différents champs que sont le sanitaire et le médico-social.</p> <p>Pour rappel Wallis et Futuna dispose actuellement d'une dépense moyenne de santé par habitants de 2700 € (Rapport IEOM 2016) contre une dépense moyenne de Santé par habitants de 2935 € pour les pays de l'OCDE, 3300 € pour la France Métropolitaine et de 3600 € pour le Territoire de Saint Pierre et Miquelon.</p> <p>De même, le taux d'équipement territorial est inférieur à la moyenne nationale. Pour exemple, le taux d'équipement global pour les enfants souffrant de handicap s'élève à 0 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, contre 2,8 à La Réunion et 3 en France métropolitaine.</p> <p>Ce projet structurant pour le territoire permettra de rattraper le retard de ces dernières décennies et apportera une solution à long terme aux problématiques sociétales actuelles ou à venir.</p> <p>Ce pôle vise à prioriser la mutualisation des compétences et des moyens humains existants ou à venir et à faciliter le développement du lien intergénérationnel.</p>					



## PROJET N°40

### Doter le Territoire de moyens de secours et de moyens anti-pollution efficaces

<b>Objectif</b>	<b>Développer les capacités d'action en matière de secours à personne et de sécurité civile notamment par l'acquisition de moyens opérationnels complémentaires</b>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Éviter toute propagation importante à la faune et à la flore des deux îles en cas de survenance d'un risque majeur (incendie, pollution d'hydrocarbure, accident d'avion...).</p> <p>Réduire le temps de réaction face à des situations de « catastrophe » ou de détresse en mer, sur terre pour Wallis et Futuna.</p> <p>Éviter le pillage de la ressource par les pêches illégales à travers le contrôle des quotas de pêche</p> <p>Éviter une pollution maritime dans le lagon ou aux abords de Futuna.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Administration supérieure, Circonscription, Assemblée Territoriale.
<b>Échéancier</b>	<p>Date de début de réalisation du projet: février 2018</p> <p>Date de fin de réalisation du projet: décembre 2022</p>
<b>Actions prévues</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Moyens de secours : <ul style="list-style-type: none"> <li>Achat d'un camion feu type 4x4 pour le centre de secours de Futuna (450 000 € y compris frais de transport)</li> <li>Achat d'un engin incendie pour le centre de secours de Wallis, inexistant à ce jour (450 000 € y compris frais de transport)</li> </ul> <p>La fourniture de ce matériel nécessaire à la sécurité de la population permettrait in fine d'avoir un équipement couvrant tous les risques sur Futuna et sur Wallis et de répondre ainsi à la demande de la population d'être mieux protégé contre les aléas.</p> </li> <li>2. Installation de défibrillateurs automatiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Achat et installation d'une dizaine de défibrillateurs sur tout le Territoire.</li> </ul> </li> <li>3. Renforcer les moyens d'interventions des pompiers en cas d'incendie : <ul style="list-style-type: none"> <li>A ce jour aucun maillage territorial n'existe, en cas d'incendie de maison il pourrait être difficile d'avoir accès à l'eau. Il est nécessaire d'installer des poteaux incendie sur tout le Territoire.</li> </ul> </li> <li>4. Mise en œuvre des « chaînes SAR » <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir une optimisation des recherches en mer dans un temps limité, sécuriser et porter secours aux personnes sur le Territoire.</li> <li>A ce jour, s'il existe bien un moyen de secourir des bateaux ou des marins à la dérive dits « chaînes SAR » moyen de projection et de récupération des personnes, elles ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de l'absence de formation du personnel au sol et du personnel navigant des compagnies présentes sur le Territoire.</li> </ul> </li> </ol>

Afin de répondre aux objectifs de secours à personne, une remise à niveau des chaînes SAR ainsi que des formations des équipes concernées devront avoir lieu.

Sans ce dispositif et en raison de l'absence de moyen maritime à grande portée, aucun secours ne pourra être effectué.

De plus, ce dispositif apportera une assurance supplémentaire aux marins dans l'optique du développement de la pêche à Wallis et à Futuna.

#### 5. Renforcement des moyens maritimes anti-pollution

Doter le Territoire d'un remorqueur permettant d'utiliser efficacement les barrages acquis par la SWAFEP ou environnement.

S'il existe un barrage léger de anti-pollution sur le Territoire, celui-ci est insuffisant en cas de marée noire majeure due au bateau ravitailleur ou aux dépôts de carburants qui sont présents en bord de mer tant à Wallis, qu'à Futuna.

Achat d'un bateau capable de remorquer les boudins anti-pollution ;

Achat de boudins anti-pollution ;

Définition d'une structure ad hoc de gestion du secours en mer en lien avec les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, le service de l'environnement.

#### 6. Créer une unité de secours en mer avec une embarcation.

A l'image de la SNSM en métropole, il pourrait être intéressant de créer une base de volontaire tant à Wallis qu'à Futuna avec la fourniture de deux bateaux. Ce service se tiendrait sur la base de volontaires près à secourir les personnes en mer. Coût est à déterminer.

#### 7. Acquérir une station de désalinisation

Achat d'une station de potabilisation sur remorque pour Futuna – secours/potabilité (60000 € y compris frais de transport)

En cas de cyclone sur Futuna, l'île pourrait se retrouver dans une situation où aucun point de ravitaillement d'eau potable ne serait disponible entraînant des risques pour la population et notamment pour les patients de l'hôpital.

Cette station de potabilisation doit apporter une réponse permanente à toute crise (cyclone, tsunami, séisme). De plus, la présence de cette station de potabilisation permettra également de suppléer aux problèmes similaires à Wallis en cas de crise majeure (ex : cyclone à St Martin).

#### 8. Assurer une meilleure surveillance de la ZEE

Faire une demande de renforcement de la gendarmerie auprès de l'État dans le but d'assurer la surveillance et la sécurité en mer (personnel qualifié, équipements, etc.) Création à Wallis et à Futuna d'un corps de gendarmerie maritime doté d'un navire genre « Garde-côte »

Création à Wallis d'une petite base militaire aérienne dotée d'au moins un hélicoptère ayant une autonomie de vol d'un minimum de 3 à 4 heures. Ceci pourra venir en renfort sur la surveillance de la zone économique exclusive mais aussi un moyen important dans les secours en mer ou sur terre. Ce moyen permettra d'intervenir à Futuna par tout temps et de nuit.

Acquisition d'un remorqueur pour sécuriser les accostages ou passage de passe des navires à Wallis et à Futuna évitant ce risque de pollution maritime auquel le Territoire est exposé à chaque touché des navires (cargo, butanier ou pétrolier).

<p><b>Bénéficiaires finaux</b></p>	<p>9. Créer une salle de gestion de crise à Futuna  Afin de coordonner au mieux la gestion de crise sur Futuna en lien avec l'Administration supérieure à Wallis, il paraît nécessaire de créer une salle opérationnelle rattachée auprès du délégué.  Population de Wallis et Futuna</p>																																																																													
<p><b>Cofinancement</b></p> <p><b>Coût du projet + coût de maintenance</b></p>	<p>État, Territoire</p> <table border="1" data-bbox="480 674 1437 1518"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourniture de moyens de secours (2 camions - 400 000 € à l'achat, 50 000 € de transport)</td> <td>450 000</td> <td>450 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>900 000</b></td> </tr> <tr> <td>Maintenance des moyens roulants</td> <td></td> <td></td> <td>5 000</td> <td></td> <td>5 000</td> <td><b>10 000</b></td> </tr> <tr> <td>Défibillateurs (+ maintenance)</td> <td>10 000</td> <td>2 000</td> <td>1 000</td> <td>1 000</td> <td>1 000</td> <td><b>10 000</b></td> </tr> <tr> <td>Station de potabilisation</td> <td>60 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>60 000</b></td> </tr> <tr> <td>Installation de poteaux incendie</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td>20 000</td> <td><b>100 000</b></td> </tr> <tr> <td>Formation navigants utilisation chaînes "Search and Rescue"</td> <td>25 000</td> <td>25 000</td> <td>5 000</td> <td>5 000</td> <td>5 000</td> <td><b>65 000</b></td> </tr> <tr> <td>Renforcement des moyens maritimes antipollution (bateaux + boudins anti-pollution)</td> <td>500 000</td> <td>500 000</td> <td>500 000</td> <td></td> <td></td> <td><b>1 500 000</b></td> </tr> <tr> <td>Améliorer surveillance ZEE</td> <td>70 000</td> <td>2 000 000</td> <td>2 000 000</td> <td>2 000 000</td> <td></td> <td><b>6 070 000</b></td> </tr> <tr> <td>Créer une salle opérationnelle Futuna</td> <td></td> <td>200 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>200 000</b></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></td> <td><b>8 915 000</b></td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	Fourniture de moyens de secours (2 camions - 400 000 € à l'achat, 50 000 € de transport)	450 000	450 000				<b>900 000</b>	Maintenance des moyens roulants			5 000		5 000	<b>10 000</b>	Défibillateurs (+ maintenance)	10 000	2 000	1 000	1 000	1 000	<b>10 000</b>	Station de potabilisation	60 000					<b>60 000</b>	Installation de poteaux incendie	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	<b>100 000</b>	Formation navigants utilisation chaînes "Search and Rescue"	25 000	25 000	5 000	5 000	5 000	<b>65 000</b>	Renforcement des moyens maritimes antipollution (bateaux + boudins anti-pollution)	500 000	500 000	500 000			<b>1 500 000</b>	Améliorer surveillance ZEE	70 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000		<b>6 070 000</b>	Créer une salle opérationnelle Futuna		200 000				<b>200 000</b>	<b>TOTAL</b>						<b>8 915 000</b>
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL																																																																								
Fourniture de moyens de secours (2 camions - 400 000 € à l'achat, 50 000 € de transport)	450 000	450 000				<b>900 000</b>																																																																								
Maintenance des moyens roulants			5 000		5 000	<b>10 000</b>																																																																								
Défibillateurs (+ maintenance)	10 000	2 000	1 000	1 000	1 000	<b>10 000</b>																																																																								
Station de potabilisation	60 000					<b>60 000</b>																																																																								
Installation de poteaux incendie	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	<b>100 000</b>																																																																								
Formation navigants utilisation chaînes "Search and Rescue"	25 000	25 000	5 000	5 000	5 000	<b>65 000</b>																																																																								
Renforcement des moyens maritimes antipollution (bateaux + boudins anti-pollution)	500 000	500 000	500 000			<b>1 500 000</b>																																																																								
Améliorer surveillance ZEE	70 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000		<b>6 070 000</b>																																																																								
Créer une salle opérationnelle Futuna		200 000				<b>200 000</b>																																																																								
<b>TOTAL</b>						<b>8 915 000</b>																																																																								
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Remarques</b></p>	<p>Nombre de défibrillateurs installés, nombre d'exercices par an, nombre de formation aux gestes qui sauvent, jours d'utilisation de la station de potabilisation.</p>																																																																													





## II. Projets industriels et commerciaux



Réunion de travail d'un atelier au fiale de la République.



## PROJET N°4

### Création d'une structure d'appui à l'investissement privé et de développement du Territoire : PROMOWF

<b>Objectif</b>	<p>Appuyer le développement économique sur le territoire de Wallis et Futuna</p> <p>Développer l'appui à la création d'entreprises à Wallis et à Futuna</p> <p>Développer les services d'appui aux entreprises par la création d'une structure intégrée regroupant les services de la CCIMA et les services d'appui aux entreprises qui manquent sur le Territoire</p> <p>Développement du secteur économique : Accompagner des professionnels Assurer la visibilité de la CCIMA</p> <p>Accompagner des porteurs de projet pour favoriser la création d'emplois</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	Contribuer à la constitution d'un tissu économique îlien en favorisant l'initiative privée.
<b>Porteur du projet</b>	La CCIMA, la CPSWF
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2020</li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des infrastructures territoriales (création de pôles par secteur d'activité)</li> <li>- Création d'une société d'investissements et de financement pour renforcer le développement durable de filières économiques</li> <li>- Création de 6 structures dans un même lieu : siège de la CCIMA, centre de formalité des entreprises, centre de gestion agréé, office du tourisme, pépinière d'entreprises</li> <li>- Création d'un guichet unique à Futuna permettant de centraliser les demandes et favorisant la création d'entreprise à Futuna.</li> <li>- Création d'un guide de l'entrepreneur</li> <li>- Création d'une « maison des TPE »</li> <li>- Création du CFE (Centre de Formalités des Entreprises) et du CGA (Centre de Gestion Agréé)</li> <li>- Création d'un portail d'appui au TPE</li> </ul>

<b>Bénéficiaires finaux</b>	Les porteurs de projet pour la création d'entreprises, CCIMA, entreprises				
<b>Cofinancement</b>	État, Territoire				
<b>Coût du projet en €</b>		2018	2019	2020	TOTAL
	<b>Création d'une structure d'appui aux entreprises</b>	152 900	700 000	300 000	<b>1 152 900</b>
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	A déterminer				
<b>Indicateurs</b>	État de réalisation du guide, état de financement de la société d'investissement, nombre de bénéficiaires.				
<b>Remarques</b>	Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable 2016-2030				

## PROJET N°10

### Le pavillon français de Wallis et Futuna

Objectif	Promouvoir auprès des armateurs le choix du pavillon français de Wallis et Futuna
<b>Contribution au développement durable</b>	L'immatriculation de nouveaux navires permettra à la fois des retombées économiques à travers les rentrées fiscales ainsi que des débouchés professionnels pour les Wallisiens et Futuniens dans plusieurs corps professionnels recherchés par les compagnies maritimes (hôtellerie, restauration, mécanique...)
<b>Porteur du projet</b>	Sosefo Suve, Conseiller économique social et environnemental au niveau national
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li><li>• Date de fin de réalisation du projet : 2021</li></ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Le recrutement prochain d'un chargé de mission tourisme qui aura pour tâches :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- établir un état des lieux de la situation à savoir quels sont les principaux pavillons dans le monde avec des statistiques d'immatriculations (nombre de navires) et les avantages et inconvénients des différents pavillons</li><li>- animer une vitrine du territoire servant au lobbying pour l'immatriculation au pavillon de Wallis et Futuna, notamment auprès des compagnies de croisières à travers la participation aux salons nautiques (deux par an en métropole et à l'international)</li><li>- être le conseiller du Territoire lorsque des projets d'ordonnances sont établis pour promulgation par l'Administration Centrale. Son rôle majeur étant de veiller à l'attractivité du Pavillon tout en étant en adéquation avec la réglementation en vigueur.</li><li>- créer les outils de communication nécessaires à la promotion du pavillon de Wallis et Futuna, notamment un site internet</li><li>- promouvoir le territoire de Wallis et Futuna comme destination touristique</li><li>- participer à l'organisation des escales, et notamment cerner les besoins des clientèles afin de les traduire en activités sur le territoire (promotion de la case traditionnelle, des jardins, des mets locaux)</li></ul>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	<p>Le territoire de Wallis et Futuna à travers les rentrées fiscales assurées grâce à l'immatriculation de nouveaux navires au pavillon.</p> <p>Les Wallisiens et Futuniens qui pourront profiter des débouchés économiques ainsi créés.</p> <p>Ce projet ne peut que renforcer le rôle des services instructeurs du Territoire, notamment le suivi des marins prévu dans le cadre de la convention n°185 OIT relative aux pièces d'identité.</p>

Coût du projet		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	Salaire du chargé de mission tourisme	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
	Participation salon nautique (deux par an) <sup>9</sup>	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
	Adhésion et cotisation annuelle à la SPCA et participation au South Pacific Cruise Forum	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	18 000
	<b>TOTAL</b>						<b>343 000</b>
Coût de maintenance et entretien du projet	Estimation du coût en € ou en ETP :						
	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
Coût			33 600 +1ETP	33 600 +1ETP	33 600 +1ETP	<b>100 800 +1ETP</b>	
Indicateurs	Nombre de bateaux immatriculés au pavillon de Wallis et Futuna.						
Remarques	<p>Il convient de rappeler qu'au titre du décret N° 60-600 du 22 juin 1960 portant règlement d'administration publique et relatif aux navires immatriculés dans les territoires d'outre-mer de la République, le navire doit être immatriculé dans un port où il est exploité, c'est-à-dire, sauf dérogation accordée par décision conjointe du Ministre chargé des Territoires d'Outre-mer et du Ministre chargé de la marine marchande, dans un port touché par le navire au moins une fois par semestre et où l'armement a son siège ou une agence.</p> <p>De plus, les navires appartenant à des sociétés ne peuvent être francisés que sous les conditions suivantes:</p> <p>a) La société propriétaire doit avoir son siège social dans un État de la Communauté.</p> <p>b) Le cas échéant, le conseil d'administration ou de surveillance doit comprendre une majorité de citoyens de la Communauté : le président du conseil d'administration ou de surveillance, le directeur général, s'il y en a un, et le ou les gérants doivent être citoyens de la Communauté.</p> <p>c) S'il s'agit d'une société en nom collectif, les apports des citoyens de la Communauté doivent représenter au moins 50 p. 100 du capital social.</p> <p>En d'autres termes, les compagnies maritimes tierces à la Communauté, ne répondant pas aux critères précités, ne peuvent obtenir la francisation ce qui réduit le champ des possibilités.</p>						

<sup>9</sup> Montant estimatif consacré à la participation annuelle pour les missions lors des deux salons nautiques comprenant les frais de mission et de représentation

## PROJET N°14

### Développement des initiatives locales pour une production respectueuse de l'environnement

Objectif	<p>L'ensemble des projets ont pour <u>objectifs communs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ La création d'emplois pérenne et l'insertion des jeunes dans le monde du travail</li><li>→ L'essor du secteur privé</li><li>→ La création de petites entreprises</li><li>→ L'économie circulaire</li><li>→ Le développement et la croissance du secteur primaire sur le territoire</li></ul> <p>Les différents projets ont également des <u>objectifs spécifiques</u> :</p> <p><i>Gestion et valorisation des déchets agricoles</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réduire les impacts environnementaux en proposant des systèmes nouveaux pour le territoire</li><li>→ Traiter et valoriser les déchets organiques</li></ul> <p><i>Production et vente de granulés alimentaires pour l'élevage porcin</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Produire des granulés alimentaires de qualité ainsi que d'autres aliments (ensilage de manioc par exemple) à partir des produits locaux</li><li>→ Diminuer la dépendance des éleveurs locaux vis-à-vis des granulés importés ce qui permettra de réduire les prix pour les consommateurs lors de l'achat des aliments</li><li>→ Développer une activité permettant de répondre à une forte demande locale</li></ul> <p><i>Usine locale de production en agroalimentaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Fabriquer et fournir nos éleveurs locaux (porcins, volailles,...) des aliments de qualité et qui répondent à leurs besoins et surtout à des prix abordables</li></ul> <p><i>Pépinière</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Fournir des plants de différentes espèces d'arbres pour assurer les reboisements et/ou le maintien de surfaces boisées, dont celles dédiées à l'agroforesterie : espèces ligneuses d'intérêt pour la production de bois d'œuvre : Pins des caraïbes et feuillus locaux; espèces d'intérêt pour l'artisanat (colliers de fleurs, sculptures ...); espèces d'arbres fruitiers, cocotiers.</li><li>→ Préservation des ressources forestières et développement de l'agroforesterie sur Wallis</li></ul> <p><i>Projets aquacoles</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Créer des élevages</li><li>→ Réensemencer le milieu naturel</li></ul> <p><i>Micro-brasserie</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Création d'une nouvelle filière (culture des matières premières, fabrication, transport, etc.)</li></ul>
----------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité des produits cultivés</li> <li>- Formation brasseur</li> </ul> <p><i>Briques en terre compressées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire et vendre des briques en terre compressées pour la construction et rénovation de maisons et bâtiments</li> </ul> <p><i>Miellerie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une filière économique à forte valeur ajoutée pour le territoire</li> <li>- Exporter des produits fabriqués permettant le rayonnement d'un savoir-faire territorial et le « made in Wallis »</li> <li>- Biodiversité du produit</li> </ul> <p><i>Fonderie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la filière de valorisation de l'aluminium et l'acier</li> <li>- Réduire le volume des ordures ménagères en valorisant non seulement les cannettes mais aussi les boîtes de conserves et aérosols qui constituent une majeure partie des déchets ménagers. La transformation de ces déchets en plaques d'acier ou d'aluminium rendra leur exportation moins onéreuse pour le territoire et plus attractive pour les sociétés de recyclages.</li> </ul> <p><i>Étude juridique et d'impact sur les carrières à Wallis et à Futuna</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la fourniture de matériaux de carrières sans rupture et en intégrant la notion de développement durable</li> <li>- Assurer l'approvisionnement des chantiers à venir sur Futuna</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement durable</b></p>	<p>La <i>Gestion et la valorisation des déchets agricoles</i> contribuera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des déchets</li> <li>- Lutte contre les pollutions pour la préservation des ressources naturelles</li> <li>- Préservation de la fertilité des sols</li> <li>- Développement de l'agro-écologie</li> <li>- Développement des énergies renouvelables</li> </ul> <p>La <i>Production et la vente de granulés alimentaires pour l'élevage porcin</i> permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production de matières premières locales pour la fabrication d'aliments</li> <li>- L'exploitation des nombreux terrains en friche du territoire</li> </ul> <p>La <i>pépinière</i> contribuera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la biodiversité terrestre</li> <li>- Conservation des ressources phylogénétiques locales</li> <li>- Protection de la ressource en eau</li> <li>- Protection des sols</li> <li>- Gestion durable des forêts</li> <li>- Soutien au développement de la filière bois locale</li> <li>- Contribution au développement de l'agroforesterie sur le territoire</li> </ul> <p>La production de plants via la pépinière présente divers intérêts complémentaires pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement des cocoteraies, actuellement en état de</li> </ul>



	<p>dépérissement, et maintien de la filière de production d'huile de coco, récemment développée (Ouverture de l'huilerie artisanale en 2017) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des surfaces boisées contribuant à la protection des sols et de la ressource en eau ;</li> <li>- Gestion durable des ressources forestières et développement de la filière bois locale ;</li> <li>- Préservation de la biodiversité terrestre et conservation des espèces locales ;</li> <li>- Contribution au développement de l'agroforesterie et à une agriculture durable.</li> </ul> <p><i>Le Développement de projets aquacoles participera à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repeuplement du milieu naturel</li> <li>- Sécurité alimentaire</li> </ul> <p><i>Micro-brasserie participera :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des importations et diminution de l'empreinte carbone du territoire</li> <li>- Utilisation de bouteilles en verres consignées (réduction des déchets du territoire et création d'une filière nouvelle)</li> </ul> <p><i>Production et vente de briques de terre compressées à Wallis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'un matériau naturel local, recyclable à 100% avec une faible consommation d'énergie</li> <li>- Utilisation des énergies renouvelables, alimentation par énergie photovoltaïque</li> <li>- Réduction de la consommation d'énergie, et la pollution pour la fabrication, l'importation des matériaux utilisés habituellement</li> <li>- Lutter contre les prélèvements de sable de mer entraînant l'érosion littorale et la dégradation des milieux naturels littoraux</li> <li>- La brique en terre crue compressée régule d'hygrométrie du bâtiment, offre une plus forte inertie thermique que le parpaing</li> <li>- Recherche d'une architecture adaptée au climat, d'inspiration moderne et /ou traditionnelle</li> <li>- Développement de l'éco-construction et d'une architecture plus respectueuse de l'environnement, plus esthétique, s'insérant dans le paysage</li> </ul> <p><i>Création d'une miellerie traditionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des importations et diminution de l'empreinte carbone du territoire</li> <li>- Participation à la préservation de la biodiversité du territoire</li> </ul> <p><i>Fonderie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les ressources naturelles, et au niveau local</li> <li>- Réduire les volumes de stockage</li> </ul> <p><i>Étude juridique et d'impact sur les carrières à Wallis et à Futuna</i></p>
<p><b>Porteurs du projet</b></p>	<p><i>Gestion et la valorisation des déchets agricoles</i>  Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, Service de</p>

	<p>l'environnement, associations villageoises, chefferie</p> <p><i>Production et vente de granulés alimentaires pour l'élevage porcin</i> Uga et Nicolas Fotofili</p> <p><i>Réalisation d'une Usine Locale de Production en Agroalimentaire</i> Alefosio Tialetagi</p> <p><i>Installation d'une pépinière</i> Leone Kolotolu, accompagné et appuyé techniquement par la Direction des services de l'agriculture</p> <p><i>Briques de terre compressées</i> Pipiena Keletaona</p> <p><i>Miellerie</i> Adam Vaamei</p> <p><i>Fonderie</i> service de l'environnement – Territoire</p> <p><i>Etude juridique et d'impact sur les carrières à Wallis et à Futuna</i> Service des Travaux publics</p>
<p><b>Échéancier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2019 pour les projets miellerie et production de nourriture destinée à l'élevage</li> <li>○ 2020 pour l'installation d'une pépinière, le développement de l'aquaculture et la production de <i>briques de terre compressées</i></li> <li>○ 2022 pour la valorisation des déchets agricoles, la fonderie et l'étude juridique et d'impact sur les carrières à Wallis et à Futuna</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Actions prévues</b></p>	<p><i>Valorisation des déchets agricoles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de systèmes de valorisation des déchets issus du secteur primaire <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude Socio Eco sur mise en place de PME</li> <li>- Soutien financier de projet à vocation commerciale de valorisation des déchets et des lisiers</li> </ul> </li> <li>- Actions de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étendre la pratique du compostage dans les villages</li> <li>- Journées à thèmes dans les villages et au lycée professionnel agricole</li> <li>- Plaquette technico-économique afin de faire du transfert agricole</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Gestion et valorisation des déchets organiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire de la ressource en déchets organiques</li> <li>- expérimentation d'une micro-unité de méthanisation pour une production d'énergie propre et de compost à partir de déchets organiques (acquisition et installation d'un méthaniseur de petit format)</li> <li>- acquisition d'équipements pour la valorisation des déchets verts (déchiqueteur gros format, broyeur à végétaux, tractopelle et camion)</li> </ul>

avec benne basculante)

- mobilisation de ressources humaines
- sensibilisation sur la réalisation du compost et éducation à l'environnement et au développement durable

#### *Production et vente de granulés alimentaires pour l'élevage porcin*

- Plantation de la matière première pendant toute l'année 2018
- Optimiser les formules pendant la 1<sup>ère</sup> année en les testant sur des porcs déterminés
- Production continue et commercialisation des aliments dès la 2<sup>ème</sup> année sur Wallis.
- Augmentation de la production de matière première dès la 2<sup>ème</sup> année afin de croître l'activité et la création d'emploi
- Prévoir une extension de la commercialisation des aliments vers Futuna dès la 3<sup>ème</sup> année.

#### *Réalisation d'une Usine Locale de Production en Agroalimentaire*

- Mise en place et formation de l'usine avec le fabricant
- Élaboration des formules de mélange avec notre partenaire/fournisseur calédonien « SIKA » et les éleveurs potentiels locaux.
- Sensibilisation les clients pour l'utilisation des différents produits afin de garantir la bonne santé des animaux pour la vente et pour l'utilisation à la coutume
- Établissement des fiches de prévention et de maintenance pour l'usine avec une entreprise locale
- Acquisition d'un système en coopérant avec les acteurs locaux dans le secteur primaire (CCIMA, Service de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, éleveurs, pêcheurs et les agriculteurs) pour intégrer leurs produits locaux dans la production
- Réduction de l'importation des matières premières en professionnalisant et en imposant des quotas aux acteurs du secteur primaire.

#### *Installation d'une pépinière à Wallis :*

- production de plants d'espèces ligneuses qui pourront être achetés par le Service de l'agriculture dans le cadre des programmes de reboisements menés sur le territoire et qui s'inscrivent dans divers programmes tels que le PPDSPP ou encore le 11ème FED.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, la production de la pépinière sera diversifiée pour produire les autres plants (cocotiers, arbres fruitiers, espèces ornementales...) en fonction de l'analyse de la demande.

Les activités de la pépinière pourront être diversifiées :

- travaux de plantation et entretien des parcelles plantées ;
- valorisation des déchets végétaux à travers la production de compost à partir des déchets de la filière bois, de la lutte contre les espèces envahissantes, de l'agriculture (charbon et sciure de bois, broyage, bourre de coco, déchets des élevages porcins et avicoles ...).

A partir des différents travaux menés dans le cadre de ce projet, des fiches techniques seront rédigées afin d'assurer la capitalisation et la diffusion des connaissances acquises.

#### *Développement de projets aquacoles*

- Nurseries
- Parcs
- Transformation

#### *Brasserie*

- Finalisation du Business Plan (Décembre 2017)
- Formation brasseur (Décembre 2017)
- Étude de marché (Janvier à Mars 2018)
- Calibrage du prix de vente (Janvier à Mars 2018)
- Acquisition et importation du matériel nécessaire (Avril-Juin 2018)
- Plan de communication (Juillet à Aout 2018)
- Mise en vente des premiers lots (Aout-Septembre 2018)

#### *Production et vente de briques de terre compressées à Wallis :*

- Financement d'une formation à Wallis pour un nombre de personnes à déterminer
- Création de l'entreprise (démarches administratives)
- Acquisition de 5 machines permettant la réalisation de briques en terre crue compressée utilisables pour la construction et la rénovation de bâtiments
- Importation des machines de métropole à Wallis, taxes livraison à Wallis
- Tests et réalisations en démonstration (murets, bâtiments, ...)
- Partenariat avec les professionnels locaux : architecte, BTP, producteur de bois d'œuvre et mobilier (bois local), etc.

#### *Miellerie*

- Finalisation du Business Plan (Janvier 2018)
- Acquisition et importation du matériel nécessaire (Avril- Juin 2018)
- Mise en vente des premiers lots (Janvier 2019)

#### *Création d'une fonderie d'aluminium et d'acier*

- étude de dimensionnement d'une fonderie (site, équipements adaptées aux volumes importés de ce type de déchets)
- Intégrer les boîtes de conserves et aérosols au tri sélectif (sensibilisation)
- Tri du casier déchets métalliques pour récupérer éventuellement des matériaux en alu ou en acier qui pourront alimenter la fonderie.
- Acquisition des équipements (fours et broyeurs....)
- Acquisition d'un camion poubelle pour la collecte et équipement de l'atelier de tri du CET
- Ressources humaines pour le fonctionnement et la maintenance de la fonderie (collecte, conditionnement, exportation)

#### *Étude juridique et d'impact sur les carrières à Wallis et à Futuna*

- Prendre un cabinet d'étude afin de vérifier les conditions d'exploitations à Wallis et de vérifier la capacité de mise en œuvre d'une carrière à Futuna.

<p><b>Bénéficiaires finaux</b></p>	<p>Population de Wallis et Futuna, entrepreneurs, les agriculteurs et les acteurs de la filière bois à Wallis et plus largement la population de Wallis dans son ensemble Population de Wallis et Futuna et possibilité d'export à horizon 3 ans pour la miellerie et la brasserie Les éleveurs porcins, les personnes en recherche d'un emploi Les personnes souhaitant louer leur terrain suite à une croissance d'activités <i>Étude juridique et d'impact sur les carrières à Wallis et à Futuna</i> : service des travaux publics, les entreprises de construction, l'économie locale</p>
<p><b>Cofinancement</b></p>	<p><i>Valorisation des déchets agricoles :</i> XI<sup>ème</sup> FED, Contrat de développement <i>Gestion et valorisation des déchets organiques :</i> CDD, cofinancement potentiel ADEME</p> <p><i>Production et vente de granulés alimentaires pour l'élevage porcin</i> CTI : Si acceptation par la Commission, le CTI peut financer jusqu'à 40% du montant des investissements. ADIE : Demande de trésorerie de 500 000 FCFP maximum.</p> <p><i>Réalisation d'une Usine Locale de Production en Agroalimentaire</i> Appels à projets Subvention CTI Prêt avec l'Adie</p> <p><i>Installation d'une pépinière:</i> XI<sup>ème</sup> FED, Accords Particuliers, CDD 2019-2023, États Généraux sur l'Alimentation, BEST 2.0</p> <p><i>Briques de terre compressées :</i> Cofinancement du projet à rechercher : - CTI<sup>10</sup> WF : dossier à déposer en 2018, pour financement maximum de</p>

<sup>10</sup> Dispositif d'aide incitatif aux entreprises par le Code territorial des investissements (CTI) :

Le Territoire de Wallis et Futuna a instauré un dispositif d'aide à la création ou au développement des entreprises locales : le Code Territorial des Investissements (CTI). Avantages concédés :  
1) L'aide à l'investissement est accordée pour les dépenses d'investissement relevant des comptes de la classe 2 du plan comptable général (PGC) au taux de 40% du montant total du projet et plafonnée à 4 millions de francs CFP (33 520,00 €).

2) Les aides à l'exploitation sont constituées par :  
- l'aide à la création d'emplois qui consiste au remboursement à l'employeur des charges patronales pendant deux ans.  
- l'aide fiscale qui fait bénéficier le promoteur d'un abattement de 50% sur les taxes d'importation des matériels destinés au projet. Ces taxes d'importations sont composées de la taxe d'entrée (TE), des droits de douane (DD) et du droit proportionnel (DP). Le taux de ce dernier est de 2 % et est appliqué sur la valeur en douane des marchandises, matériaux et matériels d'équipements importés.  
- l'aide de trésorerie qui consiste pour le CTI à prendre en charge 30% des intérêts du prêt contracté par le promoteur pour réaliser son projet (remboursement maximum 300 000 FCFP, soit 2 514,00 €).

40% du projet jusqu'à 33 520 €.  
 - ADIE microcrédit maximum de 10 000 €

*Développement de projets aquacoles :*  
 territoire, État, Porteurs de projets

*Brasserie :*  
 Montant de l'emprunt pour le matériel 150 000 euros Taux : 5% Durée : 60 mois

*Miellerie :*  
 Fonds propres  
 Dépôt de dossier auprès de la CCIMA pour dossier d'aide à la création d'entreprise

*Fonderie :*  
 Potentiellement PROE stratégie Cleaner Pacific, ADEME

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
<b>Valorisation des déchets agricoles</b>							<b>220</b>
Journées à thème		10	10	10	10	10	50
Plaquette			20			10	30
Actions dans les villages		8	8	8	8	8	40
Soutenir un projet professionnel		50			50		100
<b>Gestion et Valorisation des ...</b>		25	520	25	25	25	<b>620</b>
<b>Production et vente de ...</b>		100					<b>100</b>
<b>Réalisation d'une Usine de ...</b>		125,7					<b>125,7</b>
<b>Installation d'une pépinière</b>							<b>14</b>

**Coût du projet (k€)**

Matériel et équipement 8k€							
Accompagnement technique, entretien des plantations 4k€		8	3	3			
Fiches techniques							
<b>Développement de projets aquacoles</b>		100					<b>100</b>
<b>Micro-brasserie</b>	25	250	25				<b>300</b>
Matériel Micro-Brasserie		173,35					
Conditionnement et transport		76,65					
<b>Production de briques de terre compressées</b>			9,19	35			<b>44,19</b>
Formation			9,19				
Achat des machines pour la réalisation de briques en terre				25			
Importation des machines				10			
<b>Miellerie</b>		165	25				<b>190</b>
<b>Fonderie</b>	100	250	100	100	100		<b>650</b>
<b>Etude juridique et d'impact sur les carrières</b>		30					<b>30</b>
<b>TOTAL en k€</b>							<b>2 393,89</b>

Pour le projet miellerie :

Importation du matériel de production par l'acheminement d'un container spécifique de 40 pieds.

L'exploitation familiale actuelle compte 35 ruches (dont la production ne suffit pas à répondre à la demande locale), le projet vise à acquérir 150 ruches supplémentaires.

Le business plan et les devis réalisés auprès des fournisseurs et transporteurs peuvent être communiqués.

	Estimation du coût en k€ ou en ETP :									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	<b>Gestion et valorisation des déchets organiques</b>		5	5	6	6	7			29
	<b>Production et vente de granulés pour l'élevage</b>	10	10	10						30
	<b>Réalisation d'une Usine de Production Agro-alimentaire</b>	54,2	53,53	53,53						161,26
	<b>Développement de projets aquacoles</b>		35	35	30					100
	<b>Miellerie</b>	100	100	100						300
	<b>Fonderie</b>			50	50	50	50	50	50	300
	<b>TOTAL</b>									<b>920,26</b>
<b>Indicateurs</b>	Nombre de kg de compost produit									
<b>Remarques</b>	<p><b>Gestion et valorisation des déchets organiques</b> Les déchets organiques seront traités dans l'unité de méthanisation ou directement par le compostage. Ce projet s'adresse aux déchets d'élevage, végétaux mais aussi permettra d'accompagner un programme de lutte contre les espèces végétales envahissantes et les chutes de scierie. Une partie de ce projet sera réalisée avec des villages pour un projet communautaire. A terme, les équipements pourront être mis à disposition d'associations ou de petites entreprises qui souhaiteront s'investir dans ce domaine et tirer un revenu de la production de compost.</p> <p><b>Production et vente de granulés pour l'élevage</b> Les granulés alimentaires pour l'élevage porcin représentent le 1<sup>er</sup> produit le plus importé en volume pour le Territoire de Wallis et Futuna.</p> <p><b>Réalisation d'une usine de Production Agroalimentaire</b> Le bâtiment d'exploitation et de vente est déjà réalisé et dispose d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup>.</p> <p><b>Développement de projets aquacoles</b> Se référer aux projets réalisés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Envisager des échanges avec les autres territoires français du Pacifique dans le cadre de l'Accord particulier avec la NC et de la convention cadre en cours de création avec la PF. Une participante de la DSA a partagé une étude, réalisée en 2009, concernant le potentiel de développement de l'aquaculture à Wallis et</p>									



Futuna. Un projet pilote d'élevage en cage en lagon, nécessiterait 200 000€ (investissement et fond de roulement pour 3 ans).

### **Micro-brasserie**

Les importations de bières en 2015 représentent environ 75 millions de FCP en valeur pour 540 000 litres. En 2016, 77 millions de FCP de valeur pour 520 000 litres. Ce marché représente une formidable opportunité de développement, la demande locale étant forte.

Il est estimé que le marché permettrait un transfert de la consommation à hauteur de 20% sur un produit local sous condition d'assurer une production de qualité et un prix compétitif. Ce transfert pourrait atteindre 35% à terme, en remplissant ces conditions qualitatives. Le compte d'exploitation a été réalisé sur la base d'un transfert de 20%

La **Production de briques de terre compressées** nécessite :

- Une première analyse de terre de Wallis sera financée par le porteur de projet, pour un diagnostic précis des dosages et matériaux complémentaires à utiliser pour un résultat optimal,
- Assurer la disponibilité de la matière première : la terre, en quantité et qualité suffisante pour développer le projet,
- Réaliser une évaluation financière / projection,
- Vérifier la possibilité de construction avec la brique de terre compressée aux normes anticycloniques,
- Créer l'entreprise (effectuer toutes les démarches administratives)
- Prévoir des créations d'emplois,

Le développement de l'activité est à prévoir en trois phases :

- Achat des équipements pour la production de briques 32 400 € HT + 10 000 € Taxes livraison à Wallis (devis transporteur)
- Achat d'un camion 24 400 € (CTI/ADIE)

Achat d'un tractopelle 125 700 € (CTI/ADIE/Banque ?)

### **Miellerie**

Dans le cadre de l'implantation de la première unité de *production de miel* sur le territoire de Wallis et Futuna, il est fondamental de rappeler l'impact de ce projet sur les domaines suivants :

- Création de 3 emplois directs dans la continuité d'un savoir faire familial
- Cette première implantation sera un élément moteur pour l'économie locale et le rayonnement d'un savoir-faire territorial. Ce produit est l'un des seuls produits de terroir permettant ce rayonnement de par son potentiel d'exploitation.

### **Fonderie**

Le casier actuellement exploité à Vailepo est sur le point d'être engorgé en majorité par les déchets métalliques. La fonderie permettrait de traiter également le métal de Futuna.



### III. Projets numériques



Réunion de travail d'un atelier – Futuna.



## PROJET N°6

### Déploiement d'infrastructures réseau

#### dans tous les établissements scolaires du territoire

<b>Objectif</b>	Déployer des réseaux Wifi dans les établissements du territoire pour permettre d'ouvrir les élèves au monde et de les former aux usages du numérique via leur utilisation en classe.
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Le déploiement des réseaux pédagogiques dans les établissements scolaires permet l'usage du numérique en classe avec les élèves. Ainsi ceux-ci (et donc la population de demain) pourront être formés efficacement au numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éducation à la citoyenneté numérique : Permettre à tous les enfants du territoire de devenir des adultes responsables face aux enjeux des données personnelles et aux usages des réseaux sociaux par exemple.</li><li>- Valoriser la culture locale en découvrant le monde : l'accès au numérique dans les établissements scolaires permettra de faire découvrir les différentes cultures du monde à chaque enfant du territoire, et par comparaison, de valoriser la culture locale pour leur donner envie de revenir s'installer sur le territoire à la suite de leurs études.</li><li>- Apporter aux enfants du territoire une compétence numérique de haut niveau : Cela permet de différencier et valoriser leur parcours scolaire à Wallis et Futuna auprès des organismes de formations à l'extérieur du territoire, de faciliter leur admission en poursuite d'études. Cela permet aussi d'avoir des adultes plus efficaces sur le marché du travail où l'utilisation du numérique est devenue transverse et incontournable.</li><li>- Faire germer des idées auprès des jeunes : L'utilisation régulière du numérique permettra d'ouvrir l'esprit des enfants du territoire et donc de faire germer des idées, des projets sources de développement pour la population de demain.</li></ul>
<b>Porteur du projet</b>	Vice-rectorat
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li><li>• Date de fin de réalisation du projet : 2022</li></ul>
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tirage de dorsales en fibre optique entre les différents bâtiments dans les établissements scolaires et écoles.</li><li>- Câblage interne des bâtiments et installation des équipements (switchs et bornes Wifi) pour obtenir une couverture sans fil dans tout l'établissement</li><li>- Installation de serveurs de filtrage internet pour la protection des mineurs</li></ul>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Tous les élèves du territoire
<b>Cofinancement</b>	Les ETP sont fournis par le vice-rectorat pour la réalisation des études, la configuration, le déploiement et l'exploitation des équipements. Seuls les matériels et la pose des fourreaux et câblages restent à financer.

	A ce jour le financement du volet équipements de ce projet n'est pas acquis et reste à trouver. L'obtention d'un financement exceptionnel dans le cadre des assises de l'outremer permettrait de le réaliser.								
<b>Coût du projet</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>		
	<b>Coût en k€</b>	80	80	80	80	80	<b>400</b>		
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	<b>Total</b>
	<b>Coût en k€</b>				20	20	20	20	<b>80</b>
<b>Indicateurs</b>	Taux de couverture des écoles, taux d'équipement des écoles en moyen informatique.								
<b>Remarques</b>	<p>Il faut faire de la petite taille du territoire un avantage dans ce projet. En effet cela permet de fournir des équipements numériques de grande qualité à tous les élèves pour des sommes modestes. Ce genre de projet de déploiement 100% numériques en établissement scolaire est impossible à financer pour de gros territoires et donc cela permettra à Wallis et Futuna d'avoir un avantage compétitif et une attractivité supplémentaire par rapport aux territoires métropolitains ou régionaux.</p> <p>Ce projet est en lien avec le projet de construction du lycée.</p>								

## PROJET N°7

### Réduire les zones d'ombre pour la téléphonie, internet, la VHF et la télévision à Futuna

<b>Objectif</b>	Donner à chaque foyer la possibilité d'accéder aux réseaux, aux nouvelles technologies et à la télévision.						
<b>Contribution au développement durable</b>							
<b>Porteur du projet</b>	Service des Postes et Télécommunication, Assemblée Territoriale.						
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2021</li> </ul>						
<b>Actions prévues</b>	<p>Pour les villages de la côte Ouest, étudier la mise en place sur Alofi d'émetteurs en point haut à Futuna.</p> <p>Recherche d'un point stratégique pour la couverture réseaux des habitants la côte Est.</p> <p>Augmenter la capacité du réseau.</p> <p>Étendre la couverture des réseaux.</p> <p>Renforcer l'architecture de soutien des réseaux de télécommunications.</p>						
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population, Tourisme, structures de secours						
<b>Cofinancement</b>	État, Territoire						
<b>Coût du projet</b>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	Augmentation capacité réseau	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1,5M €
	Extension de couverture	370 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	1,85 M
	Augmentation de capacité du réseau mobile	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0,75 M
	Renforcement architecture	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	1,1 M €
	<b>TOTAL</b>						
<b>Coût de maintenance et</b>	A définir.						

<b>entretien du projet</b>	
<b>Indicateurs</b>	Taux de couverture de Futuna, Taux de couverture de Wallis.
<b>Remarques</b>	



## PROJET N°13

### Création d'une plateforme de recherche d'emploi

<b>Objectif</b>	<p>Considérant l'absence de canaux officiels de distribution des offres d'emploi du territoire et la difficulté de recensement des profils disponibles sur le territoire et hors territoire (expatriés). Il semble essentiel de créer une plateforme de l'emploi spécifique du Territoire de Wallis et Futuna. Cette plateforme se nommerait « Ma'u » = « Trouver » en wallisien</p> <p>Le principe de cette plateforme est de recenser toutes les offres d'emploi du Territoire et de permettre leur affichage pour une prise de connaissance élargie.</p> <p>En parallèle, cette plateforme permettra la constitution d'une CV thèque permettant une relation facilitée entre les employeurs en recherche de profils spécifiques et les personnes à la recherche d'un emploi.</p> <p>La plateforme permettra également aux wallisiens expatriés de pouvoir postuler plus facilement aux offres du territoire et envisager ainsi un retour.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Création de nouveaux services tournés vers les ressources humaines</li><li>➤ Favoriser la création et la recherche d'emplois</li><li>➤ Insertion des jeunes dans le monde du travail</li><li>➤ Permettre le recensement des compétences du territoire</li><li>➤ Permettre un retour facilité des compétences de jeunes expatriés</li></ul>
<b>Contribution au développement durable</b>	Réduction des déplacements au sein du territoire avec une mise en ligne des offres et une recherche d'emploi facilitée
<b>Porteur du projet</b>	Personnes privées, CPSWF
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Date de début de réalisation du projet : 2018</li><li>- Date de fin de réalisation du projet : 2018</li></ul>
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Finalisation du Business Plan (Décembre 2017)</li><li>- Convention de partenariat avec les différents partenaires potentiels publics et privés (Mars-Avril 2018)</li><li>- Plan de communication (Juillet à Août 2018)</li><li>- Mise en ligne des premières offres d'emploi (Août à Septembre 2018)</li></ul>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population de Wallis et Futuna et population expatriée originaire du territoire
<b>Cofinancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds propres</li><li>- Labellisation Bleu dans le cadre des assises des Outre-mer</li></ul>

		2018	2019	2020	2022	TOTAL												
<b>Coût du projet</b>	<b>Coût en xpf et €</b>	6 000 000 xpf 50 000 €	1 500 000 xpf 12 500€	1 500 000 xpf 12 500€	1 000 000 xpf 8 000€	<b>83 k€</b>												
	<p>Les coûts de ce projet sont avant tout orientés vers le développement de la plateforme et sa mise en ligne. Un partenariat technique est d'ors et déjà prévu avec la société Wix afin de faciliter la conception et la sécurisation de la plateforme « Ma'u ».</p> <p>A terme, le développement de services plus qualitatifs en lien avec la gestion administrative des ressources humaines et l'aide au recrutement permettront d'atteindre des objectifs plus commerciaux permettant la rentabilité du projet qui se veut avant toute chose d'intérêt général.</p>																	
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	<p>Les coûts de maintenance sont exclusivement orientés vers la sécurisation de la plateforme et son hébergement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2022</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Coût</b></td> <td>600 000 xpf 5000 €</td> <td>600 000 xpf 5000 €</td> <td>600 000 xpf 5000 €</td> <td>600 000 xpf 5000€</td> <td><b>2 400 000 xpf 20 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>							2018	2019	2020	2022	Total	<b>Coût</b>	600 000 xpf 5000 €	600 000 xpf 5000 €	600 000 xpf 5000 €	600 000 xpf 5000€	<b>2 400 000 xpf 20 000 €</b>
	2018	2019	2020	2022	Total													
<b>Coût</b>	600 000 xpf 5000 €	600 000 xpf 5000 €	600 000 xpf 5000 €	600 000 xpf 5000€	<b>2 400 000 xpf 20 000 €</b>													
<b>Indicateurs</b>																		
<b>Remarques</b>	<p>Description précise du produit (ou du service concrétisant l'idée)</p> <p>Création d'une plateforme Internet listant l'ensemble des offres d'emploi privés et publics du territoire.</p> <p>Création d'une CV thèque territoriale recensant les profils disponibles sur le territoire et hors territoire souhaitant envisager un retour sur Wallis et Futuna et mettre ainsi en relation les employeurs du territoire avec les profils spécifiques</p> <p>Permettre une adéquation simplifiée des ressources sur le territoire avec les défis à venir (vieillesse de la population, spécialisation numérique et technique, etc.)</p> <p>A terme :</p> <p>Proposer une offre d'accompagnement au recrutement.</p> <p>Proposer une offre de service de gestion des ressources humaines externalisée (Gestion des Bulletin de salaire, gestion des déclarations, etc.)</p> <p>Le marché : le territoire de Wallis et Futuna ainsi que les personnes expatriées soucieuses de vouloir offrir leur service en envisageant un retour sur le Territoire.</p>																	

## PROJET N°32

### Création d'un identifiant territorial unique et amélioration du recensement des populations sensibles

<b>Objectif</b>	Création d'un identifiant territorial unique permettant l'échange d'information anonymisé ainsi qu'une base de partage territoriale sur les populations nécessitant un suivi. Améliorer le recensement de l'existant en termes quantitatifs (retraité, handicapé et les plus démunis) et qualitatifs (niveau de handicap, catégorisé la notion de plus démunis etc.)						
<b>Contribution au développement durable</b>	Moins d'édition en privilégiant le format numérique						
<b>Porteur du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assemblée Territoriale</li> <li>- La CPSWF</li> <li>- Le service des statistiques du Territoire</li> </ul>						
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2020</li> </ul>						
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser l'utilisation d'un identifiant territorial unique sur la base de l'identification d'ors et déjà délivrée par la CPSWF.</li> <li>- Cette généralisation devra s'accompagner de la mise en place d'un comité de pilotage définissant le cadre d'utilisation de cet identifiant territorial par les acteurs territoriaux et les possibles évolutions de l'utilisation de cet identifiant en dehors du territoire.</li> <li>- Renforcer le service des statistiques du Territoire pour traiter l'ensemble des données transmises, permettant à terme une vision exhaustive de la situation sur la vieillesse, le handicap et les plus démunis ainsi que la parution d'une veille sociale publique, à un rythme qu'il conviendra de définir.</li> <li>- Ce renforcement devra s'accompagner de la mise en place d'un comité de pilotage d'analyse des données constitué des acteurs contributifs (Vice rectorat, Agence de santé, DEC, SITAS, CPSWF etc.....) et des acteurs locaux nécessaires.</li> </ul>						
<b>Bénéficiaires finaux</b>	- Les Administrés du Territoire, les administrations et les services territoriaux						
<b>Cofinancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assemblée Territoriale</li> <li>- La Sécurité Sociale</li> <li>- La CPSWF</li> </ul>						
<b>Coût du projet</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>

	<b>Création d'un identifiant territorial*</b>							<b>100 000</b>
	<i>Investissement informatique pour la modification des bases existantes</i>	50 000	50 000					
	<b>Recensement des populations</b>							<b>2 500 €</b>
	<i>Coût d'édition de la veille sociale du territoire*</i>	500	500	500	500	500		
	<b>TOTAL</b>							<b>102 500€</b>
	<i>*Le format numérique restant à être privilégié.</i>							
<b>Coût de maintenance et entretien du projet en €</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>	
	<b>Création d'un identifiant territorial*</b>							
	<i>1ETP pour le suivi de ce projet et son interaction possible avec d'autres bases informatiques</i>		25 000	25 000	25 000	25 000		100 000
	<b>Recensement des populations sensibles</b>							
	<i>1 ETP permettant de prendre en charge les données sociales issues de l'Administration et des services du territoire pour éditer annuellement une veille sociale territoriale</i>	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500		12 500
	<b>TOTAL</b>							<b>112 500</b>
<b>Remarques</b>	<p>L'identifiant territorial unique permettra l'échange d'information anonymisé et la constitution d'une base de partage territoriale et extraterritoriale sur les populations nécessitant un suivi.</p> <p>Plus globalement le numéro d'identification territoriale unique, permettant à terme un suivi facilité tant quantitatif, que qualitatif de la population du territoire.</p> <p>Ce projet est essentiel pour mieux appréhender les enjeux de société du territoire et répertorier au mieux les populations sensibles du territoire.</p>							

## PROJET N°33

### Éditer un guide des prestations

Objectif	Améliorer la communication des dispositifs territoriaux pour la prise en charge du Handicap et de la vieillesse																				
<b>Contribution au développement durable</b>	- Moins d'édition en privilégiant le format numérique																				
<b>Porteur du projet</b>	- SITAS / CPSWF / Circonscription																				
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2019</li> </ul>																				
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centraliser les informations relatives aux dispositifs existants dans un guide à l'attention des administrés du territoire et faciliter sa distribution pour que les dispositifs soient connus de tous.</li> <li>- Envisager une traduction du guide</li> <li>- Accompagner la rédaction de ce guide par la mise en place d'un comité de pilotage des dispositifs existants constitué des acteurs contributifs (AT, SITAS, CPSWF, Circonscription....) et les acteurs locaux nécessaires.</li> </ul>																				
<b>Bénéficiaires finaux</b>	- Les Administrés du Territoire																				
<b>Cofinancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration Supérieure</li> <li>- Assemblée Territoriale</li> <li>- CPSWF</li> </ul>																				
<b>Coût du projet</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #D9E1F2;"> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #0070C0; color: white;"> <th>Coût en €</th> <td>4000</td> <td>4000</td> <td>4000</td> <td>4000</td> <td>4000</td> <td><b>20 000</b></td> </tr> </tbody> </table>							2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	Coût en €	4000	4000	4000	4000	4000	<b>20 000</b>	- Coûts nécessaires à la conception du guide, sa traduction et son édition
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL															
Coût en €	4000	4000	4000	4000	4000	<b>20 000</b>															
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Sans objet																				
<b>Indicateur</b>																					



## PROJET N°44

### Création de [www.eGreenBook.org](http://www.eGreenBook.org)

#### Plate-forme interactive d'expertises, de connaissances et de compétences en développement durable, d'accès gratuit

<b>Objectif</b>	<p>Partager des expériences, des données « vertes », des bonnes pratiques ayant fait leurs preuves et des réglementations adaptées aux milieux tropicaux et/ou insulaires.</p> <p>Proposer un libre accès aux données gratuites et vérifiées pour tous les types de publics (citoyens, chercheurs, entreprises, administrations...) et sur tous types de supports numériques : Smartphone, ordinateur, tablette,</p> <p>Archiver tous les types de données liées au développement durable (données sur les 3 piliers du DD et leurs interactions)</p> <p>Créer un outil collaboratif de promotion de la démocratie participative en permettant et en offrant la transparence de ces données « vertes » aux citoyens insulaires (notamment DOMTOM), de recherche intelligente et d'accès à l'éducation verte</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- partage de données, d'expertises</li><li>- formation et sensibilisation au DD</li><li>- coopération régionale et internationale</li><li>- fertilisation croisée des idées, des savoirs et des projets favorables au DD</li><li>- utilisation d'internet comme outils du DD</li></ul>
<b>Porteur du projet</b>	Territoire, CPS
<b>Échéancier</b>	<p>Date de début de réalisation du projet : 2018</p> <p>Date de fin de réalisation du projet : 2022</p>
<b>Actions prévues</b>	<p>ÉTAPE 1 : Démarrage du projet – écoute, étude d'opportunité multilatérale,</p> <p>ÉTAPE 2 : Conception de la plate-forme interactive <a href="http://www.eGreenBook.org">www.eGreenBook.org</a> avec les partenaires du Pacifique Sud dans un premier temps en site pilote sur 2 ans puis avec les autres Outre-mer sur les 3 années suivantes,</p> <p>ÉTAPE 3 : Développement informatique et publication de la plate-forme interactive sur internet,</p> <p>ÉTAPE 4 : Phase de saisie de données « vertes » par les contributeurs locaux, et de rédaction des méthodes déployées dans le cadre des projets RESCUE et INTEGRE</p> <p>ÉTAPE 5 : phase de communication et de valorisation des démarches entreprises,</p> <p>ÉTAPE 6 : Phase de gestion courante et pérennisation de la plate-forme interactive,</p> <p>ÉTAPE 7 : Processus d'évaluation et d'amélioration continue du projet avec les partenaires et bénéficiaires finaux des données, projets, outils de travail collaboratifs mis en ligne.</p>

<b>Bénéficiaires finaux</b>	Tout public, administrations, organisations régionales et internationales							
<b>Cofinancement</b>	A voir avec la CPS pour le temps de travail de ses agents spécialistes de sites							
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
	<b>Coût en €</b>							<b>500 000</b>
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>								
<b>Remarques</b>								



#### IV. Projets de protection et de valorisation de l'environnement – énergie



Vue du Lac Lalolalo à Wallis.



## PROJET N° 16

### Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et notamment le financement d'ampoules LED pour les foyers de Wallis et Futuna

<b>Objectif</b>	<p>Réduire la dépendance du Territoire par rapport aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables (50% en 2030, puis 100% en 2050)</p> <p>Réduire les consommations en énergie des foyers donc baisser la production des centrales électrique, réduction des pics de charge des stations ; donc moins de consommation d'énergie fossile ; et moins de stockage électrique dans le cas des énergies renouvelables.</p> <p>Récupérer les ampoules incandescentes et autres : fluo compacte, halogène afin d'éviter la pollution locale</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emploi pérenne</li> <li>- Réduction du coût de l'énergie</li> <li>- Production énergétique propre</li> <li>- Lutte contre le réchauffement climatique</li> <li>- Réduction des émanations de gaz à effets de serre</li> <li>- Réduction de la production énergétique</li> <li>- Exportation des ampoules usagées pour leur traitement : pas de pollution locale</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	<p>Territoire des îles Wallis et Futuna</p> <p>EEWF et/ou Environnement pour le financement d'ampoules LED</p>
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2022</li> <li>• Entre 2019 et 2020 pour financement d'ampoules LED</li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la demande énergétique (sensibilisation aux économies d'énergie en partenariat avec EEWF, et ADEME)</li> <li>- Programme d'attribution d'ampoules LED à chaque foyer (distribution de 10 ampoules LED par foyer en échange des anciennes ampoules)</li> <li>- Éclairage public avec des dispositifs autonomes PV dans les villages (3,5 millions € pour équipement d'environ 35 km)</li> <li>- Installation de fermes solaires sur du foncier attribué par la chefferie (1 ferme solaire par paroisse ou toitures bâtiments administratifs avec puissance installée en fonction de la surface attribuée 0.1-1 MWc) et stockage (environ 3.5 MW)</li> <li>- Eco-mobilité (acquisition de 10 véhicules électriques pour les administrations, mise en place de bornes de recharge en énergie solaire ou centrale solaire avec injection dans le réseau pour compenser l'électricité consommée par les voitures électriques, étude de faisabilité pour l'équipement des transports scolaires en bus électriques)</li> <li>- Formation de 20 jeunes sur les métiers liés au développement des énergies renouvelables</li> <li>- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments administratifs ou établissements recevant du public (sensibilisation sur l'utilisation de la climatisation et des équipements de bureau, et mise en place de panneaux PV sur les toits des bâtiments administratifs pour les consommations journalières)</li> </ul>

<b>Bénéficiaires finaux</b>	population de Wallis et Futuna							
<b>Cofinancement</b>	Cofinancement potentiel ADEME-Territoire A voir pour le financement des ampoules LED État / Territoire							
<b>Coût du projet (k€)</b>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
	Économie d'énergie	5	5	5			<b>15</b>	
	Ampoules LED		350				<b>350</b>	
	Éclairage public autonome		1000	1000	1000	500	<b>3 500</b>	
	Fermes photovoltaïques		100	1300	700		<b>2 100</b>	
	Véhicules électriques	50	150	200	200		<b>600</b>	
	Transport scolaire		40		300	300	<b>640</b>	
	Formations		60		60		<b>120</b>	
	Climatisation scolaire	60	100		200		<b>360</b>	
<b>TOTAL</b>							<b>7 685</b>	
<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Coût 1 technicien + fonctionnement	70	70	70	70	70	70	420
	Maintenance pour le traitement / exportation des anciennes ampoules	100						100
<b>TOTAL</b>							<b>520</b>	
<b>Indicateurs</b>	kWh produit, puissance installée en ENR, CO <sup>2</sup> évité, TEP évité							
<b>Remarques</b>	<p>Cette fiche projet rassemble quelques actions en rapport avec la PPE du Territoire. Chaque action prévue peut faire l'objet d'un projet indépendant mais toutes concourent aux mêmes objectifs.</p> <p>En ce qui concerne les fermes photovoltaïques, le financement devra comprendre de l'investissement privé ouvert à des investisseurs locaux également.</p>							

## PROJET N°17

### Mise en place d'un plan de modernisation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Vailepo et traitement des déchets métalliques

<b>Objectif</b>	<p>La modernisation du CET de Vailepo permettra une meilleure gestion des déchets La création d'une unité de dépollution pour Véhicules Hors d'Usage (VHU) et Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la filière des déchets de l'automobile et des équipements électriques et électroniques.</li> <li>Réduire le stock de déchets métalliques et de plastiques divers (VHU, Encombrants, DEEE), en favorisant des ateliers de traitement (réparation, dépollution, récupération de pièces détachées, broyage des carcasses). Le broyage de ces déchets rendra leur exportation moins onéreuse pour le territoire et plus attractive pour les sociétés de recyclages.</li> </ul>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Lutte contre les pollutions pour la préservation des ressources naturelles Gestion et valorisation des déchets</p> <p>Le traitement des déchets métalliques s'inscrit dans l'évolution vers la transition énergétique et plus particulièrement l'économie circulaire qui favorise le réemploi des biens de consommation et non l'usage systématique de biens neufs. La création d'un marché d'occasion notamment grâce à internet, est une manière de concilier transition énergétique et pouvoir d'achat. Ce projet permettra en outre de créer des emplois locaux.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Service territorial de l'environnement - Territoire
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>Date de fin de réalisation du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>2020 pour la modernisation du CET</li> <li>2022 pour la création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Modernisation du CET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation d'études préalables</li> <li>réhabilitation et fermeture du casier actuel</li> <li>création d'un nouveau casier aux normes (expérimentation de la méthode FUKUOKA)</li> <li>acquisition d'équipements adéquats pour la gestion des déchets</li> <li>aménagement d'un espace d'accueil et d'orientation des apports volontaires</li> <li>mise en place de filières de tri, de traitement et de valorisation des déchets</li> <li>sensibilisation sur la toxicité des déchets et éducation à l'environnement et au développement durable</li> </ul> <p>Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>construction d'un entrepôt pour les équipements et les activités de démontage, dépollution, stockage (pièces détachées etc.)</li> <li>acquisition des équipements: un broyeur d'objets métalliques, un broyeur de pneus, un broyeur de plastiques type pvc, compacteur,</li> <li>acquisition d'un camion grue et ou de remorquage</li> <li>ressources humaines pour le démontage, la dépollution, le broyage et des</li> </ul>

	<p>formations sur les équipements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation au réemploi et création d'un marché d'occasion instantané sur internet ou diffusé sur réseaux sociaux.</li> <li>○ Contracter avec des sociétés de recyclages pour la valorisation des broyats produits</li> </ul>																												
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population de Wallis																												
<b>Cofinancement</b>	Modernisation du CET : Cofinancement potentiel ADEME, Contrat de développement 2012-2018, Territoire Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE : Potentiellement un cofinancement par le PROE avec la stratégie CLEANER PACIFIC 2025																												
<b>Coût du projet (k€)</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Modernisation du CET</td> <td></td> <td>1 500</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 500</td> </tr> <tr> <td>Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE</td> <td>200</td> <td>1 000</td> <td>100</td> <td>600</td> <td>100</td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total en k€</td> <td>3 500</td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	Modernisation du CET		1 500				1 500	Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE	200	1 000	100	600	100	2 000	Total en k€						3 500
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL																							
Modernisation du CET		1 500				1 500																							
Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE	200	1 000	100	600	100	2 000																							
Total en k€						3 500																							
<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	<p>Estimation du coût en k€ ou en ETP :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Modernisation du CET</td> <td></td> <td>300</td> <td></td> <td></td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE</td> <td colspan="4">Ces coûts concernent le fonctionnement de l'unité, entretien des équipements et ETP : 100 000€/an les 5 premières années, puis 50 000 € les 5 suivantes et autonome ensuite.</td> <td>750</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">Total en k€</td> <td>1 050</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	2022	Total	Modernisation du CET		300			300	Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE	Ces coûts concernent le fonctionnement de l'unité, entretien des équipements et ETP : 100 000€/an les 5 premières années, puis 50 000 € les 5 suivantes et autonome ensuite.				750	Total en k€					1 050				
	2019	2020	2021	2022	Total																								
Modernisation du CET		300			300																								
Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE	Ces coûts concernent le fonctionnement de l'unité, entretien des équipements et ETP : 100 000€/an les 5 premières années, puis 50 000 € les 5 suivantes et autonome ensuite.				750																								
Total en k€					1 050																								
<b>Indicateurs</b>																													
<b>Remarques</b>	<p>Le site du CET de Wallis (Vailepo) est le seul endroit de dépôt des déchets. Le casier en service actuellement est en fin de capacité et il convient d'en réaliser un nouveau pour envisager la fermeture de ce dernier. De même, le centre reçoit des déchets de diverse nature et l'aménagement adapté du site pourra permettre une gestion rationalisée pour n'enfouir que les déchets ultimes et valoriser les déchets recyclables.</p> <p>Ce projet permettra une meilleure gestion des déchets et favoriser en premier lieu la préservation de la lentille d'eau douce et de la biodiversité.</p>																												

**PROJET N°18**  
**Schéma directeur d'assainissement**  
**Récupération des eaux de pluie et mise en œuvre d'un réseau de bassins de**  
**décantation**

<b>Objectif</b>	<p style="text-align: center;"><i>Schéma directeur d'assainissement</i></p> <p>Le territoire de Wallis et Futuna souhaite pouvoir se doter de données lui permettant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action et d'une réglementation sur la mise en conformité des bases de conception, d'implantation, de dimensionnement, les caractéristique techniques, les conditions de réalisation et d'entretien des dispositifs d'assainissement, ainsi que le choix du mode et le lieu du rejet en adéquation avec le contexte local. En effet les résultats des différentes analyses d'eau de sources, de puits, et des eaux littorales révèlent une forte contamination fécale. Devant une telle situation, la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement est une priorité.</p> <p>Le travail envisagé devrait se focaliser sur deux études complémentaires, bien connaître la situation actuelle de l'assainissement en complétant une étude déjà effectuée et la proposition du schéma directeur d'assainissement avec sa réglementation.</p> <p style="text-align: center;"><i>Récupération des eaux de pluie et mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation</i></p> <p>Réduire la pression sur la ressource en eau  Réduire les consommations et les coûts d'énergie  Réduire les apports terrigènes et de polluants dans les eaux littorales</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Préserver la ressource en eau, la biodiversité littorale et marine  Améliorer et préserver la qualité des eaux littorales  Préserver les ressources des milieux et le cadre de vie</p>
<b>Porteur du projet</b>	Territoire, services de l'environnement, service des travaux publics, les chefferies
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2019</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2019 pour le schéma directeur d'assainissement</li> <li>○ 2020 pour le réseau de bassins de décantation</li> <li>○ 2022 pour la récupération des eaux de pluie</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Le projet de <i>schéma directeur d'assainissement</i> se ferait en 3 phases</p> <p><u>Phase 1</u>: remise à jour de l'État des lieux actuel en matière d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une cartographie informatique des infrastructures de Wallis et Futuna</li> <li>- Reprise et poursuite des enquêtes domiciliaires déjà amorcées par le Service Territoriale de l'Environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et relevés des caractéristiques du logement et de la parcelle</li> <li>- Identification et relevé des contraintes de site</li> <li>- Caractéristiques de la filière de traitement autonome</li> <li>- Bilan de fonctionnement de la filière</li> </ul> </li> </ul>

	<p>RAPPORT DE L'ETAT DES LIEUX : présentation détaillée d'une cartographie des zones prioritaires en vue de la préservation du milieu récepteur (notamment zones littorales), tableaux de synthèse présentant les principales conclusions des enquêtes par village.</p> <p><u>Phase 2</u>: mise en place du Schéma Directeur d'Assainissement  Cette phase aura pour objectif de transformer la phase 1 en plan d'actions détaillée et concret, en tenant compte de l'aptitude du sol à l'épuration et à la dispersion dans les différents secteurs du territoire.  Les travaux envisagés devront être en cohérence avec le contexte local, et apporter de vraies solutions pour l'avenir.</p> <p><u>Phase 3</u>: réglementation en matière d'assainissement sur Wallis et Futuna</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit de la réglementation actuelle de l'assainissement sur Wallis et Futuna</li> <li>- Identification des textes de références applicables sur le territoire</li> <li>- Recherche de solutions mises en place sur d'autres archipels dans un contexte similaires à celui de Wallis et Futuna</li> <li>- Rédaction d'un projet de texte de loi réglementant l'assainissement sur Wallis et Futuna, en collaboration avec un juriste spécialisée en droit public et de l'environnement.</li> </ul> <p><i>Récupération des eaux de pluie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipement des foyers, des exploitations agricoles et des établissements publics en réservoirs d'eau</li> </ul> <p><i>Mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation des eaux pluviales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des sites privilégiés d'emplacement des ouvrages</li> <li>- Étude des volumes par bassin versant et Définition du format</li> <li>- Définition design des exutoires</li> <li>- Mise en œuvre</li> </ul>																					
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Le Territoire et la population																					
<b>Cofinancement</b>	Participation du Service de l'environnement aux études de terrains (logistiques complémentaires, analyses...)																					
<b>Coût du projet</b>  (en k€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Schéma directeur d'assainissement</b></td> <td>50,28</td> <td>45,52</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>95,8</b></td> </tr> <tr> <td><u>Phase 1</u> Mise à jour de l'État des lieux actuel en matière d'assainissement</td> <td>50,28</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>50,28</td> </tr> </tbody> </table>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	<b>Schéma directeur d'assainissement</b>	50,28	45,52				<b>95,8</b>	<u>Phase 1</u> Mise à jour de l'État des lieux actuel en matière d'assainissement	50,28					50,28
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL																
<b>Schéma directeur d'assainissement</b>	50,28	45,52				<b>95,8</b>																
<u>Phase 1</u> Mise à jour de l'État des lieux actuel en matière d'assainissement	50,28					50,28																



	<p><u>Phase 2</u> Mise en place du Schéma Directeur d'Assainissement</p> <p><u>Phase 3</u> Réglementation en matière d'assainissement</p> <p><b>Récupération des eaux de pluie</b></p> <p><b>Réseau de bassins de décantation des eaux</b></p> <p>TOTAL</p>		33,52					33,52	
			12					12	
			200	200	200	200		<b>800</b>	
		60	60	60				<b>180</b>	
		110,28	305,52	260	200	200		<b>1075,8</b>	
<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	Estimation du coût en k€ ou en ETP :								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Récupération des eaux de pluie								
	Réseau de bassins de décantation des eaux pluviales			10	10	10	10	10	50
	Total			10	10	10	10	10	50
<b>Indicateur</b>	<p>Nombre de maisons équipées en reervoirs</p> <p>Nombre de m<sup>3</sup> pompés évités</p> <p>Économie d'énergie</p>								
<b>Remarques</b>	<p><i>Schéma directeur d'assainissement</i></p> <p>Cette étude est un préalable pour une mise en œuvre d'actions dans le cadre du 11ème FED régional à partir 2019.</p> <p>Concernant la <i>récupération des eaux de pluie</i>, une évaluation sera préalablement réalisée pour comparer l'importation et la création d'une unité de fabrication de contenants sur place, avec des possibilités de formation et de création d'emplois.</p> <p>La récupération d'eau de pluie permet son utilisation pour des besoins ne nécessitant pas l'usage d'eau traitée (nettoyage, toilettes, jardin, agriculture, etc.). Elle réduit ainsi le pompage et la pression exercée sur la nappe phréatique ou celle sur l'eau courante, les traitements, d'où des économies. Elle participe également à réduire les écoulements vers le lagon.</p> <p>La pluviométrie du territoire est importante (3 m/an en moyenne) et le volume d'eau de ruissellement lors des pluies, ajouté à l'imperméabilisation des routes et les aménagements anarchiques concourent à une quantité importante d'eau souillée de fines et de polluants qui se déverse dans les eaux littorales. Ces dernières présentent alors un degré de contamination qui rend la baignade dangereuse pour la santé notamment, et participe à la pollution des écosystèmes lagunaires (risque de mortalité des herbiers et coraux, pullulation</p>								

de micro algues à cytotoxines, pollution des organismes alimentaires).  
Il s'agit donc à la fois de freiner le déversement des eaux d'écoulement et de retenir le plus de polluants et d'éléments terrigènes par la mise en œuvre de bassins de décantation le long des routes et de dispositifs de filtration aux exutoires.

## PROJET N° 20

### Suivi physico-chimique et biologique et stratégie de gestion de l'environnement marin et des zones clés de biodiversité de Wallis et Futuna

<b>Objectif</b>	<p>Protéger le milieu marin (contrôle des pollutions, dégradation du milieu, protection des espèces, etc.) et préserver les zones terrestres d'intérêt écologique, la biodiversité</p> <p>Connaître l'état de la ressource et établir des plans de gestion</p> <p>Optimiser la gestion des zones côtières</p> <p>Restaurer les milieux</p> <p>Aider les riverains à s'approprier un espace commun en vue d'une gestion concertée et gérer les conflits d'utilisation de l'espace liés à la pratique des différentes activités humaines qui s'exercent au sein de l'espace maritime concerné (plongée, pêche, surf, etc.)</p> <p>Favoriser l'exploitation durable et raisonnée des ressources marines (poissons, crustacés, etc.)</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Ce projet contribue au suivi, à la protection et à la gestion durable des écosystèmes marins</p> <p>Développement économique et touristique durable</p> <p>Levée d'un pré-requis au développement</p> <p>Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité</p>
<b>Porteur du projet</b>	Service de l'environnement et Service Météo
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 pour le suivi physico-chimique et biologique de l'environnement marin</li> <li>- 2021 pour l'étude des ressources terrestres et marines utilisées dans l'artisanat local</li> <li>- 2022 pour les plans de gestion des zones clés de biodiversité</li> <li>- 2023 pour la stratégie de gestion du milieu marin</li> </ul> </li> </ul>
	<p>Suivi physico-chimique et biologique de l'environnement marin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Acquisition d'appareillage de mesures de paramètres bio physicochimiques : un Système de Mesure Instrumenté Littoral pour l'Environnement (5 bouées SMILE) pour le lagon et 5 bouées météorologiques pour la ZEE proche</li> <li>○ Formation sur l'utilisation et la maintenance du système, ainsi qu'à l'exploitation des données</li> </ul> <p>Étude des ressources terrestres et marines utilisées dans l'artisanat local</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Étude des organismes marins de l'artisanat</li> <li>○ Étude des organismes et espèces terrestres de l'artisanat</li> <li>○ Plans de gestion et sensibilisation</li> </ul> <p>Élaboration de plans de gestion des zones clés de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaboration de plans de gestion sur la base des zones clés de biodiversité prédéfinies et réglementation)</li> <li>○ Soumis pour modification et/ou validation par la population</li> <li>○ Soumis pour validation par les autorités via un arrêté</li> <li>○ Mise en application des plans (balisage des zones clés de biodiversité ou</li> </ul>

	<p>Aires Marines Protégées, sensibilisation, information, suivi scientifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de comités de gestion et de suivi</li> </ul> <p>Connaissance et stratégie de gestion de l'environnement marin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse stratégique régionale et recommandations de plan de gestion de la zone maritime dans une perspective de conservation patrimoniale et de gestion durable des ressources</li> <li>○ Réseau de stations de suivi de la santé du lagon et des récifs coralliens et réseau d'évaluation du niveau et de l'évolution des ressources halieutiques</li> <li>○ Étude de la biodiversité et du potentiel exploitable durablement des stocks de poissons dans les écosystèmes des hauts fonds marins</li> </ul>							
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population de Wallis et Futuna, Artisanas							
<b>Cofinancement</b>								
<b>Coût du projet en k€</b>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
	Suivi physico-chimique et biologique de l'environnement marin						<b>300</b>	
	Étude des ressources terrestres et marines utilisées dans l'artisanat local	60	60	30	30		<b>180</b>	
	Élaboration de plans de gestion des zones clés de biodiversité						<b>60</b>	
	Connaissance et stratégie de gestion de l'environnement marin						<b>1530</b>	
	Analyse stratégique régionale	50	100	100			250	
	Réseau de suivi	40	40				80	
	Évaluation Biodiversité et potentiel halieutiques hauts fonds	100	200	900			1 200	
<b>TOTAL (k€)</b>							<b>2 070</b>	

<b>Coût de maintenance et entretien du projet en k€</b>	Estimation du coût en k€ ou en ETP :							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Suivi physico-chimique et biologique de l'environnement marin	10	10	10	10			<b>40</b>
	Élaboration de plans de gestion des zones clés de biodiversité				30	30	30	<b>90</b>
	TOTAL en k€							<b>130</b>
	30 k€ annuel ETP pour l'élaboration de plans de gestion des zones clés de biodiversité							
<b>Remarques</b>	<p>Concernant le <i>suivi physico-chimique et biologique de l'environnement marin</i>, il s'agit de suivre plusieurs paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des eaux, pH, turbidité, O<sup>2</sup> dissous, salinité, T°, etc.</li> <li>- Météorologie : vent, pluie, pression, etc.</li> <li>- Acoustique, vidéo, photos, etc.</li> </ul> <p>Ce dispositif permet de fournir les données précises de notre zone</p> <p>Concernant <i>l'étude des ressources terrestres et marines utilisées dans l'artisanat local</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'artisanat est une activité qui permet à beaucoup de personnes d'avoir un revenu d'appoint ou un revenu principal. Cependant, il apparaît que la ressource est en danger par la surexploitation ou par l'absence de programme de replantation ou de gestion pour certaines espèces.</li> <li>- Les études doivent permettre de faire un diagnostic et mettre en œuvre un plan de gestion ou un programme de relance (replantation notamment) afin de préserver la ressource.</li> </ul> <p>Concernant <i>l'application des plans de gestion des zones clés de biodiversité</i>, elle se fait au moyen des brigades environnementales (ou brigade vertes) et les comités de gestion.</p> <p>Concernant <i>la connaissance et stratégie de gestion de l'environnement marin</i>, l'analyse stratégique régionale (ASR) a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic spatialisé des écosystèmes profonds, pélagiques et coralliens et des espèces associées situés dans l'espace maritime de Wallis et Futuna ;</li> <li>- Proposer des orientations stratégiques sur cette base afin de répondre aux enjeux de gestion et d'acquisition de connaissances et permettre à Wallis et Futuna de s'inscrire dans des dynamiques à l'échelle régionale et internationale (Pacific Oceanscape, Objectif de Développement Durable/SDG 14 et démarche EBSA de la Convention sur la diversité biologique...)</li> </ul> <p>Cette ASR est d'abord basé sur les connaissances existantes mais qu'il faut rassembler et exploiter pour les rendre accessibles. Ce point permet aussi d'envisager des études ciblées sur les secteurs manquants notamment celui des hauts fonds dont la connaissance est indispensable au regard du développement de la pêche. Le montant indiqué pour cette opération est tout à fait indicative</p>							

car les campagnes d'études doivent mobiliser des moyens humains (équipes pluridisciplinaires) et matériels (navire type Alis, analyses spécifiques) importants. En ce qui concerne l'évaluation du potentiel halieutique, les instituts IFREMER et IRD seront sollicités pour assurer un appui et une expertise technique.

La mise en place d'un réseau de stations de suivi permet d'une part de constituer une base de données sur la santé du lagon et des récifs coralliens et aussi vérifier l'impact des actions sur terre ou leur efficacité. Il ne faut pas oublier que le lagon à Wallis et les zones frangeantes et récifales sur Futuna sont les zones d'approvisionnement prioritaires en produits de la mer pour la consommation des familles. En matière de suivi de l'évolution de la ressource sur les hauts fonds, il est proposé l'installation d'un réseau permanent composé de quelques stations placés sur les hauts-fonds identifiés comme pertinents et équipées de moyens de détection pour recueillir des données chiffrées quantitatives et qualitatives.

## PROJET N° 21

### Programme de communication, sensibilisation, animations tous publics sur le développement durable (environnement – changement climatique – santé – alimentation – culture – développement économique) spécifiques à Wallis et à Futuna et réalisation de sentiers éducatifs (pédagogiques) botaniques

<b>Objectif</b>	<p><b>Sensibiliser la population :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. à la préservation de l'environnement, de la biodiversité, des milieux naturels marins, littoraux et terrestres, du cadre de vie</li> <li>2. à l'utilisation durables et bénéfiques des ressources naturelles (lien nature – santé – culture – économie)</li> <li>3. à la lutte et à l'adaptation au changement climatique</li> <li>4. au changement des comportements alimentaires et des mentalités en valorisant une alimentation à base de produits locaux</li> </ol> <p><b>Valoriser les sites remarquables du patrimoine naturel (sources, tarodières, zones forestières et littorales) et les écosystèmes associés riches en biodiversité</b></p>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Réduction des pollutions (domestiques, agricoles, activités professionnelles, activités de loisirs, festivités et rassemblements de population)</p> <p>Réduction des pressions anthropiques sur la biodiversité (aménagement, pratique agricoles, pêche, artisanat, etc.), réduction de la dégradation – préservation – restauration des milieux naturels (littoral, récifs, forêts, lacs, rivières, etc.)</p> <p>Compréhension de l'impact des activités humaines sur l'environnement, des enjeux du changement climatique et de l'adaptation nécessaire, des gestes et comportements préservant l'environnement et le cadre de vie</p> <p>Responsabilisation individuelle, compréhension de l'intérêt général, de la responsabilité collective, de l'intérêt de l'exemplarité</p> <p>Responsabilisation du consommateur, compréhension des choix de consommation, de mode de vie</p> <p>Promotion d'une alimentation saine et locale, d'un mode de vie sain et respectueux de l'environnement et de la culture notamment à travers le développement d'une production locale plus respectueuse de l'environnement, du bien-être des populations et génératrice d'emplois</p> <p>Participation individuelle et collective à la préservation et la gestion de la biodiversité, de ses usages traditionnels et modernes, au développement d'activités durables</p> <p>Entretien permanent des sources et des tarodières contribuant à la protection de la ressource en eau et à la bonne santé des milieux humides</p> <p>Site de visite touristique et pédagogique</p>

	Préservation et valorisation de la biodiversité et des milieux associés
<b>Porteur du projet</b>	<p>Porteur de projet - coordinateur : Service de l'environnement, Participants : Service de l'environnement, Agence de santé, services agriculture – pêche, Vice-rectorat, DEC, Chefferies, CCIMA, associations, villages, etc.</p> <p>Concernant le volet alimentation : Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en partenariat avec l'agence de santé, les structures de restauration collective, les associations de femmes, les associations villageoises, le vice-rectorat, Wallis Première</p> <p>Concernant les sentiers éducatifs botaniques : Associations de protection de l'environnement – Service de l'environnement- STARP – Affaires culturelles - STJS</p>
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>- Date de fin de réalisation du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2019 pour les sentiers éducatifs botaniques</li> <li>o 2021 pour le programme de sensibilisation</li> <li>o 2022 pour le volet alimentation</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Création – édition – large diffusion des outils de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spots, reportages, documentaire radios et tv, clips, musique, chanson, pièce de théâtre, etc.</li> <li>- Plaquettes, dépliants, posters, livrets,</li> <li>- Livres pour enfants, CD rom interactif</li> <li>- Journal, feuille numérique périodique en ligne,</li> <li>- Jeux pédagogiques tous âges, jeux de société en famille,</li> <li>- Maquettes démonstratives</li> <li>- Simulation 3D et visites virtuelles</li> <li>- Usage du français, wallisien, futunien</li> </ul> <p>Formation à la réalisation, à l'utilisation des outils de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents administratifs, associations, Chefferies, professionnels, femmes artisanes, enseignants, etc.</li> </ul> <p>Élaboration et mise en œuvre de plans de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- via les médias : site, pages internet, réseaux sociaux, tv, radio, en français, wallisien et futunien</li> <li>- réunions publiques au sein des villages, avec associations, professionnels, femmes artisanes,</li> <li>- vers les Chefferies, associations, pour relais dans la réalisation des actions</li> </ul> <p>Programmes d'activités scolaires et tous publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Scolaires : animations, concours, expositions, sorties terrain, visites, conférences, événements, journées à thèmes, concerts, théâtre, atelier d'apprentissage, jeux, reportage, participation à la réalisation des outils de communication, etc.</li> </ul> <p>Coordination avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Chefferies, villages, associations, pour l'implication des responsables en relais, acteurs de communication, sensibilisation</li> <li>- Ressources humaines : recrutement 1 chargé de communication (cadre), 2 animateurs haut-niveau multi-publics (cdd), 1 traducteur (cdd)</li> </ul>



	<p>Aménagement et équipement d'un espace numérique multimédia temporaire et/ou itinérant (réalité virtuelle, modélisation 3D, casques audio wifi, etc.)</p> <p>Pour le volet <i>alimentation favorable à la santé</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de gouvernance : création d'un comité territorial de la prévention, présidé par le Préfet, et regroupant l'ensemble des parties intéressées par la prévention sur le territoire, en incluant la chefferie et les chefs de village. Ce comité est en charge de la définition des besoins et des programmes, de la programmation, du suivi et de la validation des actions</li> <li>- Actions de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en place de campagne d'information avec production de supports (spots, émissions...)</li> <li>o Journée annuelle de l'alimentation à Wallis et à Futuna</li> <li>o Organisation de conférence « alimentation-santé », journées de l'alimentation</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions sur des repas « 100% locaux » en restauration collective. Au moins un chaque année : hôpital, cantines scolaires, internat</li> </ul> <p>Pour les <i>sentiers éducatifs botaniques</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de sites à valoriser et pouvant recevoir les sentiers</li> <li>- Mise en place des sentiers</li> <li>- Élaboration de panneaux pédagogiques et de matériels pour la construction d'un parcours aménagé sur les sites définis à Wallis et à Futuna</li> <li>- Mise en place de zone de repos et de contemplation</li> <li>- Mise en place de convention avec le village pour l'entretien et la surveillance du sentier</li> <li>- Animation de visites</li> <li>- Sensibilisation des écoles sur la protection de la biodiversité, et éducation des jeunes et de la population à la protection de l'environnement et au développement durable</li> </ul>																																								
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population de Wallis et Futuna																																								
<b>Cofinancement</b>	Cofinancement à rechercher Sentiers éducatifs botaniques : appels à projets																																								
<b>Coût du projet en k€</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Programme de sensibilisation développement durable</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>540</b></td> </tr> <tr> <td>Outils</td> <td></td> <td>10</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>20</td> <td></td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>RH</td> <td></td> <td>40</td> <td>150</td> <td>150</td> <td></td> <td></td> <td>340</td> </tr> <tr> <td>3D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>100</td> <td></td> <td></td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	<b>Programme de sensibilisation développement durable</b>							<b>540</b>	Outils		10	30	40	20		100	RH		40	150	150			340	3D				100			100
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL																																		
<b>Programme de sensibilisation développement durable</b>							<b>540</b>																																		
Outils		10	30	40	20		100																																		
RH		40	150	150			340																																		
3D				100			100																																		

		Volet alimentation favorable à la santé						270
		Gouvernance par le comité territorial de la prévention			6	6	6	6
Conférences					60			60
Journée alimentation				10	10	10	10	10
Spots / communication				8	8	8	8	8
Repas				6	6	6	6	6
Sentiers éducatifs botaniques			25	25	25	25	25	125
<b>TOTAL</b>								<b>935</b>
Outils :								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spots 20 000 €, reportages, documentaire ? radios et tv, clips, musique, chanson, pièce de théâtre, etc.</li> <li>- Plaquettes, dépliants, posters, livrets, 10 000</li> <li>- Livres pour enfants 20 000, CD rom interactif 30 000</li> <li>- Journal, feuille numérique périodique en ligne,</li> <li>- Jeux pédagogiques tous âges, jeux de société en famille, 30 000/jeu</li> <li>- Maquettes démonstratives 5 à 10 000</li> <li>- Simulation 3D et visites virtuelles 100 000</li> <li>- Usage du français, wallisien, futunien 10 000</li> </ul>								
RH : 150 000/an								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé communication cadre 50 000 € /an</li> <li>- 1 animateur haut niveau 40 000/an</li> <li>- 1 animateur 30 000/an</li> <li>- 1 traducteur 30 000/an</li> </ul>								
Coût de maintenance du projet en k€			2018	2019	2020	2021	2022	Total
		Sentiers éducatifs botaniques		5	5	10	15	35
		<b>TOTAL</b>						

<b>Indicateurs</b>	Nombre de matériaux de sensibilisation produits Nombre de personnes sensibilisées ou participantes
<b>Remarques</b>	L'entretien du sentier éducatif botanique sera assuré par les villageois ou les associations



## PROJET N° 22

### Application du code de l'environnement et création d'une brigade verte à Wallis et à Futuna

<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et compléter le code local de l'environnement</li> <li>- Mettre en application le code de l'environnement</li> <li>- Sensibiliser, Informer et/puis Sanctionner</li> <li>- Protéger nos milieux et nos ressources</li> </ul>									
<b>Contribution au développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'emploi pérenne sur chaque île et un/une juriste de l'Environnement</li> <li>- gestion et préservation de l'environnement</li> </ul>									
<b>Porteur du projet</b>	Service territorial de l'environnement/Territoire/DSA									
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2020 pour la création de la brigade verte</li> <li>○ 2022</li> </ul> </li> </ul>									
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation d'un juriste environnemental pour la révision du code de l'Environnement par le juriste avec mise en place de sanction</li> <li>- Approbation par les chefferies coutumières</li> <li>- Recrutement d'agent sensible à la protection de l'Environnement</li> <li>- Équipement en moyen écologique : VTT et voitures électrique</li> <li>- Mise en place d'une brigade environnementale avec formation et moyens d'interventions</li> <li>- Sensibilisation sur la réglementation en vigueur en matière de protection de la nature sur le Territoire</li> </ul>									
<b>Bénéficiaires finaux</b>	- population de Wallis et Futuna									
<b>Cofinancement</b>	BT, 11 <sup>ème</sup> FED, CD, ... Financement non acquis									
<b>Coût du projet en k€</b>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL			
	Code de l'env.		60	120	60	60	300			
	Brigade verte	100	100				200			
	TOTAL							500		
<b>Coût de maintenance et entretien du projet en k€</b>	Estimation du coût en k€ ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Code		50	50	50	50	50	50	50	<b>350</b>
Brigade		100	100	100	100	100	100	100	<b>700</b>	

	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0056b3; color: white;">verte</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;"><b>1 050</b></td> </tr> </table> <p>Coût de maintenance correspond à la masse salariale annuelle 50 000€/an Juriste 100 000€ (2 W et 2 F) : agents brigade environnementale, assermentés et commissionnés pour les constats et verbalisations</p>	verte										TOTAL									<b>1 050</b>
verte																					
TOTAL									<b>1 050</b>												
<b>Indicateurs</b>																					
<b>Remarques</b>	Le code de l'environnement date de 2007, son application est lacunaire car il convient de le mettre à jour et le compléter. Il s'agit donc aussi pour son application de disposer de ressources humaines compétentes et de quelques moyens. L'application de ce code participe à la protection de l'environnement et réduit les comportements irresponsables.																				

## PROJET N°24

### Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie à Wallis et Futuna

<b>Objectif</b>	<b>Assurer à Wallis et à Futuna le renouvellement par voie de plantation des cocoteraies sénescentes et/ou dépérissantes et lutter par voie préventive et curative contre l'Oryctès Rhinocéros</b>						
<b>Contribution au développement durable</b>	Les formations agro-forestières à base de cocotiers sont un élément majeur de la biodiversité agro-écologique et des paysages des îles Wallis et Futuna. Socialement et culturellement, elles sont également un constituant très fort de l'identité wallisienne et futunienne. Par ailleurs, les divers produits du cocotier sont susceptibles de générer un artisanat générateur d'emploi durable.						
<b>Porteur du projet</b>	Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, chefferies, communautés villageoises						
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2022</li> </ul>						
<b>Actions prévues</b>	Acquisition de moyens de lutte contre l'oryctès, déploiement de ces moyens sur le terrain, (1 campagne par an) Création de pépinières de cocotiers (3 à 6 à Wallis, 2 à Futuna) Mise en place des plants de cocotiers (1 campagne de plantation/an)						
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Communautés villageoises, particuliers, agriculteurs vivriers						
<b>Cofinancement</b>	XI <sup>ème</sup> FED						
<b>Coût du projet</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
	acquisition et déploiements moyens de lutte orvctés	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
	création de 8 pépinières	80 000					
	accompagnement technique à la mise en place et au 1 <sup>er</sup> entretien des plants		40 000	40 000	40 000		
	<b>TOTAL</b>	100 000	60 000	60 000	60 000	/	<b>280 000</b>
	2019 à 2021 : Accompagnement technique à la mise en place et au 1 <sup>er</sup> entretien des plants (25 000 € à Wallis, 15 000 € à Futuna)						

<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	T
	Coût		/	/	/	/	/			
<b>Remarques</b>	L'entretien courant des plantations et des pépinières est à la charge des bénéficiaires.									



## PROJET N° 25

### Protection et valorisation du littoral

<b>Objectif</b>	Sécuriser les habitants du bord de mer et les établissements recevant du public Préserver le trait de côte et lutter contre l'érosion Préserver le cadre de vie et la biodiversité littorale							
<b>Contribution au développement durable</b>	Mesures d'adaptation au changement climatique							
<b>Porteur du projet</b>	Territoire des îles Wallis et Futuna							
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2020</li> </ul>							
<b>Actions prévues</b>	<p>- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement, de protection et de valorisation du littoral comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un volet de sensibilisation de la population sur les risques majeurs de submersion marine en cas d'événements majeurs et préparation à une translation vers des zones à moindre risques</li> <li>- la réalisation d'aménagements de protection des zones littorales à risques (enrochements, remblais de confortement, végétalisation, épis, etc.)</li> <li>- la valorisation de ces espaces aménagés à utilité communautaire (végétalisation en essences protectrices, décoratives et utiles)</li> <li>- la préservation d'un espace interdisant la construction sur les zones sensibles ainsi que l'extraction du sable</li> </ul>							
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population de Wallis et de Futuna							
<b>Cofinancement</b>	FEI, AFB, Territoire							
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	<b>Coût en M€</b>			2		1,5		<b>3,5</b>
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	<i>Estimation du coût en k€ ou en ETP :</i>							
		2018	2019	2020	2021	2022	Total	
	<b>Coût en k€</b>	100	100	100	100	100	<b>500</b>	
<b>Indicateur</b>	Linéaire protégé							
<b>Remarques</b>	Cette fiche projet vise des actions d'adaptation au changement climatique, pour la protection des populations et des infrastructures publiques en zone littorale à risque. Elles permettent également de préserver l'intégrité des deux îles.							



## PROJET n° 26

### Élaboration du plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique

Objectif	Planifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique							
<b>Contribution au développement durable</b>	Priorisation des actions suivant les secteurs							
<b>Porteur du projet</b>	Service de l'environnement / Territoire							
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>Date de fin de réalisation du projet : 2019</li> </ul>							
<b>Actions prévues</b>	Avec l'aide de consultants spécialistes et d'experts, élaboration participative du plan d'actions							
<b>Bénéficiaires finaux</b>	population de Wallis et Futuna							
<b>Cofinancement</b>	Si les actions peuvent être cofinancées, préciser le(s) programme(s) et leurs modalités, si financement acquis ou non							
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
	<b>Coût en €</b>		30 000	30 000				<b>60 000</b>
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	A définir							
<b>Indicateurs</b>								
<b>Remarques</b>	<p>La stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire a été validée en 2017. Il convient d'élaborer le plan d'actions, qui permet de faire la synthèse des actions déjà en cours et celles à mettre en œuvre, de les prioriser et de définir les secteurs prioritaires et les actions transversales.</p> <p>Ce plan d'actions permettra également une meilleure mobilisation des ressources.</p>							



## PROJET N° 27

### Diagnostic ICPE sur les activités à risques sur l'ensemble du territoire

<b>Objectif</b>	Prévenir les risques que présentent certains établissements pour l'environnement et la santé Responsabiliser les exploitants sur les dangers que peuvent représenter leurs activités									
<b>Contribution au développement durable</b>	Préservation de la biodiversité									
<b>Porteur du projet</b>	Service de l'environnement									
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :</li> </ul>									
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et catégoriser chaque type d'installations susceptibles d'être classés</li> <li>• Charger un expert pour le diagnostic ICPE<sup>11</sup> des installations concernées (Carrière, garages, Distributeurs de carburants)</li> <li>• Charger un cabinet d'étude pour contrôler périodiquement la conformité de ces ICPE aux prescriptions réglementaires (HSE<sup>12</sup>, TGAP<sup>13</sup>)</li> </ul>									
<b>Bénéficiaires finaux</b>	La population de Wallis et Futuna									
<b>Cofinancement</b>										
<b>Coût du projet</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>			
	<b>Coût en €</b>	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000	<b>130 000</b>			
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Coût									
<b>Remarques</b>	<p>Le cabinet de contrôle intervient au maximum deux fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une première fois pour les prescriptions, un contrôle et formation d'agents inspecteurs</li> <li>- une deuxième fois pour confirmer l'efficacité des contrôles.</li> </ul>									

<sup>11</sup> Installations classées pour la protection de l'environnement

<sup>12</sup> Hygiène sécurité environnement

<sup>13</sup> Taxe générale sur les activités polluantes



## PROJET N° 28

### Stations de surveillance météorologique

Objectif	Compléter les données météorologiques								
<b>Contribution au développement durable</b>	Base de données pour surveillance changement climatique								
<b>Porteur du projet</b>	Service de Météo France / Territoire								
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>Date de fin de réalisation du projet : 2019</li> </ul>								
<b>Actions prévues</b>	Installation de petites stations numériques afin de compléter le réseau de suivi du territoire sur plusieurs paramètres climatologiques donc différents capteurs associés (Sonde de température, hygromètre, pluviomètre, pyranomètre, humectomètre,), communication des données par suivant protocole RANDOME, alimentation panneau solaire...								
<b>Bénéficiaires finaux</b>	population de Wallis et Futuna / recherche								
<b>Cofinancement</b>	Si les actions peuvent être cofinancées, préciser le(s) programme(s) et leurs modalités, si financement acquis ou non								
<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>	
	<b>Coût en k€</b>		15	15				<b>30</b>	
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :								
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	<b>TOTAL</b>
	<b>Coût en k€</b>	20	2	2	2	2	2	2	<b>32</b>
<b>Remarques</b>	Ces petites stations complémentaires permettent de couvrir le territoire et avoir des données d'autres zones que les seules stations météo de Hihifo à Wallis et Maopoopo à Futuna.								





## V. Culture



Vue du fort tongien à Wallis.



## PROJET N° 30

### Assemblée territoriale des jeunes

Objectif	Permettre aux jeunes de mieux découvrir et mieux s'approprier le fonctionnement des institutions et de l'assemblée territoriale Faire émerger les problématiques qui intéressent la jeunesse Faire des propositions ou formuler des vœux dans des domaines bien précis										
<b>Contribution au développement durable</b>	- Une jeunesse mieux préparée pour être les leaders du Territoire de demain.										
<b>Porteur du projet</b>	- Assemblée territoriale en collaboration avec le vice-rectorat, le service d'État de l'agriculture, de la Forêt et de la Pêche, et les établissements concernés.										
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : Mai 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : Avril 2020</li> </ul>										
<b>Actions prévues</b>	Identifier les problèmes qui les concernent Proposer des délibérations pour prendre les mesures qui s'imposent.										
<b>Bénéficiaires finaux</b>	La jeunesse et la population. Le territoire										
<b>Cofinancement</b>	- Territoire										
<b>Coût du projet</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #D9E1F2;"> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #0070C0; color: white;"> <th>Coût en €</th> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>				2018	2019	TOTAL	Coût en €	0	0	0
	2018	2019	TOTAL								
Coût en €	0	0	0								
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center; margin-top: 10px;"> <thead> <tr style="background-color: #D9E1F2;"> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #0070C0; color: white;"> <th>Coût en €</th> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>				2019	2020	TOTAL	Coût en €	0	0	0
	2019	2020	TOTAL								
Coût en €	0	0	0								
<b>Indicateurs</b>	Nombre de réunion de l'Assemblée Territoriale des Jeunes, Nombre de projets présentés à l'Assemblée Territoriale, Nombre de projets retenus par l'Assemblée Territoriale.										
<b>Remarques</b>											



## PROJET N°34

### Délibération relative au Code du Patrimoine des îles de Wallis et Futuna

<b>Justification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté commune de protéger l'authenticité des cultures locales face au phénomène de mondialisation (tourisme et autres apports extérieurs)</li><li>• Vide juridique dans le domaine culturel</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Recrutement</li><li>• D'un VSC juridique expert dans le domaine culturel, ou alors<ul style="list-style-type: none"><li>• d'un cabinet juridique expert dans la législation culturelle, ou alors<ul style="list-style-type: none"><li>• de jeunes étudiants diplômés d'un master en droit que l'on peut envoyer en formation 40 cadre dans le domaine de la protection juridique des cultures régionales et/ou polynésiennes.</li></ul></li></ul></li><li>➤ Rédaction de la Délibération en collaboration avec le STAC, l'Assemblée territoriale, l'Administration Supérieure et les Chefferies.</li></ul>
<b>Porteur(s)</b>	Les autorités coutumières, le Territoire
<b>Bénéficiaire(s)</b>	La population, les chefferies, les services administratifs
<b>Dates de mise en œuvre</b>	2018
<b>Coût et source du financement</b>	Source : Budget territorial ; C.D.D 2018-2022 Coût : à estimer



## PROJET N°35

### Développement de la culture à Futuna

<b>Objectif</b>	<p>Mise en place de l'académie des langues de Futuna :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Doter Futuna d'une structure d'académie propre à la langue et la culture futunienne capable de veiller à l'intégrité de la langue futunienne et d'œuvrer à sa valorisation et à son entrée dans le XXIe siècle, en un mot de relever les défis de la modernisation dans le domaine de l'enseignement, de la communication, de l'identitaire et du culturel</li><li>-Veiller à la sauvegarde, à la promotion, à l'enrichissement et à la transmission de la langue futunienne.</li><li>- Dresser un état des lieux de la langue en recensant les usages (état de dénaturation, phénomène d'emprunt, etc.), les besoins (création lexicale dans le domaine technologique, traductions administratives, etc.) et les manques (outils pédagogiques). Utiliser le futunien comme langue d'enseignement et créer de plus en plus d'outils pédagogiques sur la culture et la langue</li><li>- Chargée de codifier, normaliser et promouvoir la langue, elle s'emploie à l'élaboration d'ouvrages didactiques et pédagogiques (grammaires scolaires, cahiers d'activités, manuels de textes, etc.)</li><li>- Établir des relations et opérations de partenariat avec tout organisme (CNRS, IRD, IFREMER, associations chargées du recensement et de la protection des espèces animales et végétales, etc.) poursuivant des activités de recherche, d'enseignement, de diffusion et de création.</li></ul> <p><u>Mise en place de l'école des arts et métiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sauvegarder et transmettre les techniques et savoir faire des arts et des métiers traditionnels futuniens</li><li>- Offrir des formations professionnelles qualifiantes à haute valeur ajoutée (Art du patrimoine)</li></ul> <p><u>Mise en place d'un centre culturel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Collecter les traditions orales de Futuna, entretenir les sites archéologiques et historiques</li><li>- Diffuser divers documents sur la culture (par exemple documents vidéo sur les fêtes coutumières, etc.)</li><li>- Travailler sur la transmission des traditions, de l'animation, et de la création culturelle</li><li>- Doter le territoire d'un lieu répondant aux désirs des Futuniens, à savoir sauvegarder et faire vivre leur culture traditionnelle fortement menacée par les changements de mode de vie qui mettent en danger la transmission des valeurs culturelles, des rituels, des savoir-faire et des traditions orales.</li><li>- Assurer la diffusion et le rayonnement du patrimoine culturel vers les îles du Pacifique, la France métropolitaine et l'Europe (participation à des festivals culturels, expositions, séminaires, etc.).</li></ul>
<b>Contribution au</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation et sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel</li><li>- Gestion réfléchie des ressources humaines et matérielles</li><li>- Préservation de l'environnement avec le recours aux techniques et savoir faire traditionnel</li></ul>

<b>développement durable</b>	<p>Centre culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du coût de l'électricité en mettant en place des panneaux solaires</li> <li>- utilisation de matériaux locaux (toiture en fibre végétale) pour l'isolation thermique</li> <li>- Sauvegarde du patrimoine (préservation des espèces endémiques, des forêts primaires, des sites archéologiques, etc.)</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	Service culturel de Futuna et l'enseignement (Vice rectorat de Futuna-et-Wallis)
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : Janvier 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : Janvier 2022</li> </ul> <p>Échéancier pour école des arts et métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> phase : 2019 : Accueil et formation de jeunes non diplômés et diplômés (CAP / BAC PRO) et chefs d'entreprise → certification – certification complémentaire</li> <li>- 2<sup>ème</sup> phase : 2020 : Accueil et formation de jeunes scolarisés en CAP et BAC PRO, des apprentis – obtention d'une certification complémentaire / convention avec l'Éducation nationale et les CFA</li> <li>- 3<sup>ème</sup> phase : 2021 : Accueil et formation de jeunes issus de la classe de troisième – diplômés nationaux de niveaux V et IV (CAP – BAC PROFESSIONNEL)</li> </ul> <p>Échéancier centre culturel : 2020 à 2022</p>
<b>Actions prévues</b>	<p>Mise en place de l'académie des langues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Adoption du statut et du budget pour la construction des infrastructures et du fonctionnement de l'académie</li> <li>-Décision des chefferies de Futuna du lieu d'implantation de la structure.</li> <li>-Inauguration de l'académie début 2019</li> </ul> <p>- Mise en place d'un partenariat entre le vice rectorat, le territoire et les autorités coutumières</p> <p>- Conventions avec les entreprises, les centres de formations et les établissements d'enseignements professionnels de Wallis et Futuna et de Nouvelle Calédonie</p> <p>- Mise en place d'une convention avec l'UNESCO (sauvegarde du patrimoine immatériel)</p> <p>Mise en place de l'école des arts et métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes issus du cursus scolaire sans qualification</li> <li>- Jeunes diplômés (CAP, BAC PRO)</li> <li>- Apprentis</li> <li>- Chefs d'entreprise notamment dans le domaine du bâtiment, de l'aménagement intérieur, etc.</li> <li>- réhabilitation de l'école de Poi et utilisation des locaux</li> </ul>



	<p>Centre culturel :</p> <p>1- Mise en place du statut du centre culturel</p> <p>2 - Choix de l'emplacement de la structure et des partenaires</p> <p>3 - Réalisation des infrastructures</p> <p>4 - Inauguration du centre culturel</p>								
<b>Bénéficiaires finaux</b>	La population de Futuna-et-Wallis, l'enseignement de langue et de la culture futunienne, les étudiants qui seront intéressés par la langue et la culture de Futuna et tous les chercheurs.								
<b>Cofinancement</b>	Le territoire de Futuna-et-Wallis peut cofinancer le projet.								
<b>Coût du projet (k€)</b>		2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
	<b>Académie des langues</b>							<b>140</b>	
		Bâtiment							83
		Équipement							14
		Fonctionnement							43
	<b>Maisons des arts et métiers</b>							à définir	
	<b>Centre culturel</b>							<b>809</b>	
		Devis du centre							625
		Équipement							17
		Fonctionnement et personnel							167
		<b>TOTAL</b>							<b>949</b>
	<p>Maisons des arts et métiers (à définir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement tripartite : État, Territoire, Circonscriptions</li> <li>- Convention UNESCO</li> <li>- Taxe professionnelle</li> </ul>								
<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	A définir.								

<b>Remarques</b>	Pour faciliter la création de l'École des Arts et Métiers traditionnels de Futuna, les concepteurs du projet proposent une mise en œuvre progressive avec trois paliers. L'adhésion effective des différents partenaires assurerait la pérennité de l'école. La participation des élèves aux différents festivals polynésiens et l'exportation des savoir faire traditionnels au travers des jeunes amenés à travailler à l'extérieur feraient de cet établissement une vitrine vivante du patrimoine matériel et immatériel de Futuna.
<b>Indicateurs</b>	Taux de réalisation des équipements culturels Dépôt de dossier à l'UNESCO Nombre de participants à l'académie de langue Nombre d'inscrits au centre culturel

## PROJET N°36

### Développer les services à vocation culturelle sur le Territoire

<b>Objectif</b>	<p>Enrichissement scientifique de l'histoire de Wallis à travers les fouilles archéologiques.</p> <p>Nécessité de doter le Territoire des îles Wallis et Futuna d'un Service d'archives; Patrimoine documentaire en « danger »</p> <p>Nécessité de doter le Territoire des îles Wallis et Futuna d'un Musée en vue de la richesse de son patrimoine mobilier.</p>
<b>Contribution au développement durable</b>	
<b>Porteur du projet</b>	Territoire (Affaires culturelles), État
<b>Échéancier</b>	<p>Début de l'opération : 2018</p> <p>Fin de l'opération : 2022</p>
<b>Actions prévues</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bureau de l'archéologie</li> </ol> <p>Recrutement d'un jeune local spécialisé dans l'archéologie.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Création d'un service des archives</li> </ol> <p>Rédaction d'une délibération réglementant les archives territoriales;</p> <p>Lancer un appel d'offre pour le recrutement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'une maîtrise d'ouvrage,</li> <li>-d'un maître d'œuvre;</li> </ul> <p>Construction de deux bâtiments pour les archives dont un sur Wallis et un sur Futuna;</p> <p>Achat du matériel nécessaire;</p> <p>Recrutement du personnel nécessaire.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Création d'un musée</li> </ol> <p>Recrutement d'un jeune étudiant spécialisé dans la conservation du patrimoine,</p> <p>Rédaction d'une délibération réglementant le domaine muséal sur le Territoire,</p> <p>Lancer un appel d'offre pour le recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>- d'un maître d'œuvre</li> </ul>

<b>Bénéficiaires finaux</b>	<p>Construction de deux bâtiments pour le Musée dont un sur Wallis et un sur Futuna.</p> <p>Territoire, Population, services techniques et administratifs, secteur privé</p>
<p><b>Cofinancement</b></p> <p><b>Coût du projet + coût de maintenance</b></p> <p><b>Indicateurs</b></p>	<p>Territoire, Mécénat privé, Ministère de la Culture / Contrat de développement / Territoire</p> <p>Le coût du projet est à finaliser, une étude préalable sera à mener.</p> <p>Coût estimatif : - AMO : 200 000 euros - Construction : à estimer - Fonctionnement : à estimer</p> <p>Taux de financement par le mécénat privé, Nombre d'expositions projetés</p>
<b>Remarques</b>	

## PROJET N°37

### Développer les infrastructures de spectacle

<p><b>Objectif</b></p>	<p>Forte demande des acteurs culturels concernés sur la mise en place d'un espace d'expression culturel et artistique.</p> <p>Renforcement et/ou remise en place de l'organisation traditionnelle des jeunes « Fale uvo ».</p> <p>Rénover le paysage architectural traditionnel.</p> <p>Développer des activités culturelles par l'enseignement et l'animation. Rassembler la population intéressée autour de conférences thématiques.</p> <p>Accueillir des spectacles locaux et/ou des artistes de l'Extérieur (de la région et d'ailleurs). Lutter contre l'oisiveté et la dérive dans la délinquance (abus d'alcool et usage de produits illicites).</p> <p>Échanger dans un lieu qui leur est dédié et développer des activités culturelles telles que la musique, la danse, etc.</p>
<p><b>Contribution au développement durable</b></p>	<p>Ces possibilités multiples favorisent l'enrichissement intellectuel et spirituel des jeunes et de la population en général. Une population éclairée dans la tourmente de la globalisation trouvera la sérénité et l'harmonie et donnera un champ favorable au développement durable.</p>
<p><b>Porteur du projet</b></p>	<p>Territoire (Affaires culturelles), État.</p>
<p><b>Échéancier</b></p>	<p>Début de l'opération : 2018 Fin de l'opération : 2022</p>
<p><b>Actions prévues</b></p>	<p>1. Salle polyvalente :</p> <p>Lancer un appel d'offre pour le recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une maîtrise d'ouvrage</li> <li>- d'un maître d'œuvre</li> </ul> <p>Construction du bâtiment, Recrutement du personnel nécessaire.</p> <p>2. Le renouveau culturel :</p> <p>Campagne de sensibilisation sur la disparition de ces patrimoines, Redonner goût aux constructions traditionnelles,</p>

<p><b>Bénéficiaires finaux</b></p>	<p>Directives émanant de la chefferie pour mieux sensibiliser la population.</p> <p>3. Centre culturel :</p> <p>Lancer un appel d'offre pour le recrutement :  - d'une maîtrise d'ouvrage  - d'un maître d'œuvre</p> <p>Construction du bâtiment,  Recrutement du personnel nécessaire.</p> <p>4. Maisons communes pour les jeunes :  Identifier un bâtiment à aménager ou construire un nouveau bâtiment par district doté de 4 salles pour diverses activités culturelles (salle de réunion pour conférences et/ou débats, salles pour des cours de musique, danses, arts plastiques, lecture ou autres...);  Équiper d'instruments de musique, de matériel informatique, projection, livres... ;</p> <p>Recruter des jeunes pour la gestion et l'animation des lieux.</p> <p>5. Podium de spectacle</p> <p>Montage du projet de demande de crédits pour l'achat des podiums,</p> <p>Montage du projet de demande de crédits pour l'achat du matériel de sonorisation et de lumière,</p> <p>Recrutement d'un agent.</p> <p>Territoire, Population, Jeunesse</p>								
<p><b>Cofinancement</b></p> <p><b>Coût du projet + coût de maintenance</b></p>	<p>Coût prévisionnel pour la maison des jeunes, les autres coûts seront à définir :</p> <table border="1" data-bbox="480 1715 1283 1839"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Coût en €</b></td> <td>550 000,00 €</td> <td>550 000,00 €</td> <td><b>1 100 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	TOTAL	<b>Coût en €</b>	550 000,00 €	550 000,00 €	<b>1 100 000,00 €</b>
	2019	2020	TOTAL						
<b>Coût en €</b>	550 000,00 €	550 000,00 €	<b>1 100 000,00 €</b>						
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>Durée de la campagne de mobilisation, nombre de spectacles organisés, jours d'utilisation des podiums.</p>								

## PROJET N°38

### La carte professionnelle des artistes locaux

<b>Justification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une richesse artistique variée</li><li>• La reconnaissance des professions artistiques à Wallis et Futuna</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	Rédaction d'une délibération qui prend en compte à la fois les activités artistiques traditionnelles et contemporaines : les arts visuels et graphiques, les arts audio et sonores ; les arts multidisciplinaires et interdisciplinaires et les arts du spectacle. Une manière également de conserver les pratiques artistiques traditionnelles et d'accompagner les jeunes artistes dans cette évolution constante de l'art.
<b>Porteur(s)</b>	Le territoire, les associations
<b>Bénéficiaire(s)</b>	La population, les artistes locaux, les services administratifs
<b>Dates de mise en œuvre</b>	2018
<b>Coût et source de financement</b>	Coût à estimer





## PROJET N°39

### La politique linguistique à Wallis et Futuna

Justification de l'action	<p>Une volonté commune des autorités sur la mise en place de l'Académie locale</p> <p>La sauvegarde et pérennisation du patrimoine linguistique de Wallis</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Un espace de stockage numérique et physique des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un espace de conservation et de consultation au sein des locaux de l'Académie</li> <li>• Achat de matériel bureautique</li> </ul> <p>Un bureau d'édition ou d'impression</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un espace de travail</li> <li>• Achat du matériel</li> </ul> <p>Langue : composant majeur de l'identité culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude sociolinguistique et culturel sur le territoire</li> <li>• Programme de sensibilisation</li> <li>• Spot audiovisuel sur France Télévisions 1ère</li> <li>• Renforcement de l'événementiel culturel au sein de l'enseignement (journée territoriale du patrimoine prévu pour 2018, classe patrimoine...)</li> </ul> <p>Valorisation du bilinguisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalétique publique en français et en wallisien</li> </ul> <p>La parité horaire en bilinguisme additif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un enseignement à parité linguistique depuis la maternelle jusqu'au lycée</li> <li>• Faire du wallisien une langue d'enseignement</li> </ul> <p>Titularisation des enseignements vernaculaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du CAPES wallisien et futunien bivalent (saisir le président, les parlementaires, le préfet pour présenter le vœu au Ministère de l'Enseignement)</li> </ul>
<b>Porteur(s)</b>	Territoire, Académie des langues, l'A.T, le STAC
<b>Bénéficiaire(s)</b>	La population ; l'enseignement
<b>Dates de mise en œuvre</b>	2017
<b>Coût et source de</b>	Source : CDD, Territoire, État ... Coût : à définir

<b>financement</b>	
--------------------	--

## VI. Tourisme



Vue du Nord d'Alofi.



**PROJET N° 8**  
**Développement du tourisme à Wallis-et-Futuna**  
**Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO**

<b>Objectif</b>	Favoriser le développement d'un tourisme raisonné créateur de richesses et le développement des filières de produits locaux issus de l'artisanat local Améliorer l'image touristique du territoire en définissant une stratégie d'embellissement des espaces publics Préserver le patrimoine environnemental et culturel de cette île Protéger nos milieux et nos ressources naturelles : biodiversité
<b>Contribution au développement durable</b>	Le développement du secteur touristique contribue à la croissance économique et permet la création d'emploi, ce qui permet de réduire la pauvreté. Il contribue également à l'attractivité de Wallis-et-Futuna, à la promotion des activités artisanales et à la préservation du patrimoine culturel en valorisant l'identité du territoire et notamment la coutume. Le tourisme peut également participer à freiner l'exil des jeunes, à alléger les déséquilibres sociaux ainsi qu'à la mise en place de nouveaux services pour la population.  <i>Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO</i> Protection des milieux marin et terrestre, Préservation de la biodiversité et des ressources
<b>Porteur du projet</b>	Chargé tourisme, futur office du tourisme, le Territoire, la CCIMA, les circonscriptions, les chefferies, le diocèse <i>Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO</i> Service des affaires culturelles, Service de l'environnement, Service de la DSA
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2021</li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Structurer l'offre touristique (activités, hébergement, restauration, transport)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter un chargé de mission Tourisme dont les missions seraient : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ organiser et coordonner le secteur touristique et centraliser les informations (accueil, hébergement, activités et loisirs)</li> <li>○ appuyer les structures du Territoire pour l'élaboration du dossier de création d'un office de tourisme et la recherche de subventions</li> <li>○ promouvoir la destination Wallis et Futuna</li> <li>○ appuyer le développement des filières locales de production et de vente des produits artisanaux</li> <li>○ créer et mettre à jour une plateforme internet "Tourisme à Wallis et Futuna" et "Promotion et vente en ligne de produits de l'artisanat local" avec l'acquisition des noms de domaine internet</li> <li>○ promouvoir le pavillon de Mata'Utu et du tourisme de croisière</li> </ul> </li> <li>- Créer un office du tourisme à Futuna avec dans un premier temps la nomination d'un coordonnateur</li> <li>- Structurer l'offre de produits et d'expériences touristiques <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recensement des offres pouvant se combiner et constituer un centre d'intérêt pour le tourisme de découverte, culturel, historique</li> <li>○ Établir une cartographie culturelle de chaque île</li> </ul> </li> </ul>

- Établir entre les acteurs les conditions d'accueil (notamment sanitaires), coordination, calendrier, facturation
  - Alimenter le catalogue-produits
  - Formuler les offres en français et en anglais
  - Aménager des sites d'accueil et touristiques: balisage, signalétique, aménagements
    - Sélectionner les sites devant être aménagés ou balisés
    - Aménager les sites (sentiers d'accès, panneaux explicatifs en français et en anglais, toilettes, bancs, signalisation, etc....)
  - Embellir les espaces publics du territoire
    - Créer une pépinière sur la base TP de Wallis et Futuna servant à l'embellissement des espaces publics. Ces opérations seront confiées à des acteurs économiques privés
  - Mettre en valeur les fonds marins futuniens
    - Acquisition de bateaux aux coques transparentes (bateaux à moteur, kayak de mer...) permettant la vision sous-marine
  - Définir des référentiels pour les activités touristiques
  - Accompagner au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement
    - Recensement précis de l'offre d'hébergement
    - Mise au point en partenariat avec la CCI de Nouvelle-Calédonie de la définition d'un cahier des charges des différents modes d'hébergement, notamment l'hébergement typiquement Wallisien ou Futunien.
    - Appui pour la préparation des projets de création, extension ou d'amélioration d'hébergements (gîtes ruraux, par exemple)
    - Délivrance d'un certificat de qualité aux projets conformes au cahier des charges pour faciliter les subventions (CTI) ou les financements.
    - Création d'une instance de contrôle, d'hygiène, de qualification pour les hôtels et restaurant
  - Maintenir une offre hôtelière en capacité et en qualité (labels)
  - Relancer une étude du transport maritime de passagers
- A partir des études précédentes notamment l'Étude de 2014 sur la desserte maritime et aérienne de la CPS, le chargé Tourisme devra :
- Vérifier auprès des opérateurs du tourisme l'existence et la taille de la demande de ce type de transport.
  - Étudier les opportunités auprès des compagnies maritimes représentées dans le Territoire
  - Vérifier les règlements portuaires applicables à Mata'Utua et à Leava
  - Rédiger un état des lieux / note d'opportunité du transport maritime pour le secteur du tourisme à Wallis et Futuna.
- Organiser la visite des croisiéristes du Ponant en septembre 2018
    - Établir un comité d'organisation actif dans chaque île, interlocuteur du Ponant
    - Élaborer le programme détaillé des animations proposées lors des escales le 26 Septembre 2018 à Futuna et les 27 et 28 septembre à Wallis, en concertation avec la compagnie le Ponant (prix, réservation, ...)
    - Escale si possible à quai

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visites guidées culturelles, historiques, architecturales ; Visites guidées de sites (agricoles, innovations, métiers traditionnels remarquables...)</li> <li>○ Manifestations sportives, religieuses, théâtrales, fêtes, repas avec cuisine traditionnelle</li> <li>○ Conférence culturelle ou historique (sur le bateau)</li> <li>○ Conférence sur l'attractivité économique et fiscale du Territoire</li> <li>○ Organisation des transports (autocars, taxis)</li> <li>○ Mobilisation de guides et de traducteurs Anglais-Français</li> <li>○ Guichet unique administration / formalités / renseignements</li> <li>○ Propreté des villages et des propriétés ; programme jardin fleuri</li> <li>○ Brochures EN/FR,</li> <li>○ Points de vente des produits artisanaux (marchés éphémères); Organisation du change (EUR, USD, AUD) et des prix dans ces monnaies ;</li> <li>○ Mobilisation des services de sécurité, santé, secours, banque</li> <li>- Appui aux financements du secteur touristique <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseiller et aider les porteurs de projets dans la préparation de leur projet, en relation avec le CFE</li> <li>○ Vérifier la faisabilité commerciale : quelles sont les perspectives de clientèle future ?</li> <li>○ Délivrer une attestation en vue de faciliter l'accès aux financements</li> </ul> </li> <li>- Faire de chaque acteur un ambassadeur et un accueillant</li> </ul> <p>Communication pour la recherche de clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un plan d'actions pour chercher les clientèles</li> <li>- Créer un site de découverte, de vente, d'information et de réservation</li> <li>- Élaborer le catalogue-produit de la destination Wallis et Futuna <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recensement des offres d'accueil, hébergement, activités, loisirs, culture avec les éléments de confort, dates, et prix =&gt; élaboration, impression et diffusion de brochures puis tout support d'information</li> <li>○ Les rubriques à présenter sont<sup>14</sup> : Présentation de la destination Wallis et Futuna ; Comment y aller ; Hébergement et restauration ; Culture et patrimoine vivant ; Patrimoine historique ; Les activités de loisirs, de pleine nature, ilots et forêts ; Idées de séjour ; adresses utiles</li> <li>○ Une version en français et une version en anglais</li> </ul> </li> <li>- Créer un outil d'observation de la fréquentation touristique</li> </ul> <p><i>Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude préliminaire de spécialiste à réaliser et concertation avec la population</li> <li>- Créer un groupe de coordination de la candidature</li> <li>- Assurer un soutien régional de la demande</li> <li>- Obtenir l'appui du gouvernement</li> </ul>
--	---

<sup>14</sup>

Annexe 3 de l'étude Atout France : « Wallis et Futuna : préconisations pour un développement touristique intégré et respectueux des deux îles sœurs »

<b>Bénéficiaires finaux</b>	<p>Le Territoire, les entreprises existantes d'hôtellerie, de restauration, de transport notamment le Ponant, les artisans et producteurs locaux, la clientèle touristique potentielle</p> <p><i>Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO</i></p> <p>Population de Wallis et Futuna dans le cadre d'un développement d'un tourisme écologique. Toute la région autour de Futuna, rayonnement dans le cadre de l'intégration régionale.</p>						
<b>Cofinancement</b>	État, territoire						
<b>Coût du projet en k€</b>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	Recruter un chargé de mission Tourisme	60	60				120
	Aménager des sites d'accueil et touristiques	10	3				13
	Embellir les espaces publics du territoire	50	50	50	50	50	250
	Structurer l'offre de produits et d'expériences touristiques	1	3				4
	Définir des référentiels pour les activités touristiques*						
	Accompagner au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement	1	1				2
	Maintenir une offre hôtelière en capacité et en qualité (labels) *						
	Relancer une étude du transport maritime de passagers	2					2
	Organiser la visite des croisiéristes du Ponant en septembre 2018	14					14
	Appui aux financements du secteur touristique	52					52
	Faire de chaque acteur un ambassadeur et un accueillant*						
	Développer un plan d'actions pour chercher les clientèles*						
	Créer un site de découverte, de vente, d'information et de réservation*						



	Élaborer le catalogue-produit de la destination Wallis et Futuna	1	3							4
	Créer un outil d'observation de la fréquentation touristique*									
	Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO		20							20
	<b>TOTAL</b>									<b>481</b>
	*Ces actions à moyen terme rejoignent les missions traditionnelles d'un office de tourisme et ne pourront se réaliser que lorsqu'une telle structure aura été créée ou un chargé de mission embauché durablement									
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Coût									
<b>Remarques</b>	<p>Plusieurs activités sont reprises de l'étude Atout France réalisée en décembre 2015 : « Wallis et Futuna : préconisations pour un développement touristique intégré et respectueux des deux îles sœurs » notamment l'accompagnement au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement, action n°12 de l'étude, en y incluant la capacité d'hébergement en hôtel qu'il convient d'étendre et de renforcer, surtout à Futuna. La clientèle visée est surtout touristique, mais peut également concerner</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hébergement des familles de Wallisiens et de Futuniens en visite</li> <li>- l'hébergement adapté aux attentes des créateurs d'entreprises désireux de s'implanter dans le Territoire une fois que l'internet à très haut débit aura été déployé</li> </ul> <p>Des financements existent dans le Territoire sous forme de subvention (CTI), aide aux fonds propres ou garantie de crédits bancaires, et de nouvelles formes d'appui aux financements sont à l'étude. Le chargé de Tourisme, en collaboration avec le CFE (Centre de formalités des entreprises) en projet, pourra orienter les porteurs de projets vers les financements adéquats et aider à la constitution des dossiers.</p> <p>Le Territoire pourrait créer un fonds pour abonder le financement des projets touristiques augmentant les capacités et/ou la qualité d'hébergement. Fort impact sur la création de richesses et les emplois durables.</p> <p>Le Projet d'embellissement des espaces publics s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable 2016-2030.</p> <p>Concernant l'étude du transport maritime de passagers, l'ouverture du transport maritime accompagne et renforce le désenclavement numérique (internet très haut débit) et l'ouverture des lignes aériennes.</p>									

	<p>Les îles concernées sont Wallis, Futuna, Fidji et Samoa.</p> <p>Le transport maritime peut être mixte (passagers et fret) et profiter à toute la population et à l'ensemble des secteurs économiques du Territoire.</p> <p>NB : Il s'agit d'une étude préliminaire, qui vise essentiellement à mettre en lumière les évolutions et perspectives récentes. Elle ne couvre pas l'étude de faisabilité qui sera réalisée par les organismes professionnels spécialisés.</p>
--	---

## VII. Dossier institutionnel



Réunion du comité local d'orientation à Wallis.



**PROJET N°9**  
**Clauses spécifiques locales pour les marchés publics**

Objectif	Intégrer des clauses spécifiques locales dans les marchés publics
<b>Contribution au développement durable</b>	Développer l'exploitation des ressources locales au travers de clauses spécifiques définies dans les marchés publics
<b>Porteur du projet</b>	Service de l'Environnement, Travaux Publics, SRE
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2022</li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Les acteurs économiques locaux
<b>Cofinancement</b>	
<b>Coût du projet en k€</b>	Néant
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	
<b>Indicateurs</b>	
<b>Remarques</b>	



## SITUATION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU TERRITOIRE

### (SYNTHÈSE – Fiche projet n° 15)

**Réserves :** Les ateliers sur la situation juridique et institutionnelle du Territoire se sont tenus séparément, un à Wallis et un autre à Futuna. Aussi, dans un souci d'harmonisation des propositions en matière d'évolution statutaire, les participants – et plus particulièrement – les chefs coutumiers, souhaitent rencontrer leurs homologues de Futuna afin d'aboutir sur une position commune dépassant le simple cadre des Assises des Outre-mer. En effet, il s'agit d'un sujet important pour l'avenir institutionnel des deux îles et il apparaît primordial aux autorités du Territoire de s'accorder sur un certain nombre de sujets. **Ce document ne reflète que les discussions des ateliers sur les institutions.**

DISPOSITIONS DE LA LOI STATUTAIRE	PROPOSITIONS (Groupe de travail)	RECOMMANDATIONS (Atelier)
<p><b>Article 2 (Statut juridique des personnes)</b> Les originaires du Territoire des îles Wallis et Futuna ont la nationalité française. Ils jouissent des droits prérogatives et libertés attachées à la qualité de citoyen français et sont soumis aux mêmes obligations. Ceux d'entre eux qui n'ont pas le statut de droit commun conservent leur <u>statut personnel</u> tant qu'ils n'y ont pas expressément renoncé.</p>	<p>*Définition du statut de droit personnel (cf. 4° de l'article 40 du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 : <i>possibilité de définition par délibération de l'AT</i>).</p>	<p>*L'arrêté n°351 du 13 mars 1962 relatif à l'organisation, à Wallis et Futuna, d'un État-civil des originaires du Territoire possédant le statut de droit civil personnel s'est limité à la création du registre d'État-civil pour les personnes de droit personnel.</p> <p>Le texte doit être repris, complété et présenté sous forme de délibération de l'assemblée territoriale, en application de l'article 40, 4° du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957.</p> <p><u>Délai estimé</u> : 6 mois à 1 an.</p>
<p><b>Article 5 (Juridictions droit commun et droit local)</b> Il est institué sur le Territoire des îles Wallis et Futuna une juridiction de droit commun comprise dans le ressort de la cour d'appel de Nouméa et une juridiction de droit local. À charge d'appel, la juridiction de droit local est compétente au premier degré : 1° Pour les contestations entre citoyens régis par un statut de droit local et portant sur l'application de ce statut ; 2° Pour les contestations portant sur les biens détenus suivant la coutume. Toutefois, les parties justiciables de la juridiction de droit local peuvent, d'un commun accord, réclamer le</p>	<p>*Actualisation des dispositions de l'arrêté n° 2063 du 20 septembre 1978 du Haut commissaire de la République dans l'océan pacifique portant organisation de la juridiction de droit local.</p> <p><i>Contenu du texte :</i></p> <p><i>Création de 3 tribunaux du 1<sup>er</sup> degré :</i> – 1 à Uvéa avec 1 président et 6 assesseurs ; – 1 à Alo avec 1 président et 4 assesseurs ; – 1 à Sigave avec 1 président et 4 assesseurs ;</p> <p><i>Création d'un tribunal de 2e degré présidé par le président du TPI et comportant 2 sections :</i> – une section à Uvéa avec 4 assesseurs ; – une section à Futuna avec 4 assesseurs dont 2 pour Alo et 2 pour</p>	<p>*L'arrêté du Haut Commissaire n'a jamais été appliqué du fait qu'il ne correspond pas à la pratique coutumière de la justice. Il est donc proposé de le modifier afin de l'adapter à la procédure existante en matière de justice coutumière.</p> <p><u>Délai estimé</u> : 6 mois à 1 an.</p>

<p>bénéfice de la juridiction de droit commun ; en ce cas, il leur est fait application des usages et coutumes les régissant.</p> <p>Les jugements rendus en dernier ressort par la juridiction de droit local peuvent être attaqués devant une chambre d'annulation près la cour d'appel de Nouméa, pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi.</p> <p>Un décret en Conseil d'État règle l'organisation de la juridiction de droit commun. À dater de la promulgation de ce décret dans le Territoire, les dispositions des articles 1ers à 16 du décret du 8 août 1933 sont abrogées.</p> <p><u>Un arrêté de l'administrateur supérieur organise la juridiction de droit local.</u></p>	<p><i>Sigave ;</i></p> <p><i>Pourvoi devant la chambre d'annulation de la CA de Nouméa présidée par le président de la CA et assisté de 2 magistrats et 2 assesseurs originaires du Territoire ; le délégué à Nouméa assiste à titre consultatif.</i></p> <p><b>**Compléter le dernier alinéa de l'article 5 de la loi statutaire, après « la juridiction de droit local », par les dispositions suivantes : « après accord de l'autorité coutumière ».</b></p>	<p><b>**Objet de cette proposition : associer l'autorité coutumière à la rédaction de l'arrêté, ceci pour permettre l'adoption d'un texte visant à institutionnaliser la justice coutumière sans pour autant la dénaturer.</b></p> <p><u>Délai estimé</u> : application immédiate.</p>
<p><b>Article 8 (Autorité de la République)</b></p> <p>L'administrateur supérieur du Territoire, nommé par décret en conseil des ministres, dépositaire des pouvoirs de la République, représente chacun des membres du Gouvernement. Il a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois. Il exerce les pouvoirs conférés aux gouverneurs par les lois et les règlements, notamment <u>la loi du 29 mai 1874 sur la naturalisation et le séjour des étrangers</u> et le code de la défense, ainsi que ceux conférés au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie par le <u>décret du 12 décembre 1874</u> relatif au <u>Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie</u>, et le <u>décret modifié du 13 juillet 1937 portant réglementation de l'admission des citoyens français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie</u> et ceux</p>	<p>*Actualisation des textes en matière d'entrée et séjour des étrangers à Wallis et Futuna (<i>référence à code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile / ordonnance n° 2000 – 371 du 26 avril 2000 et décret d'application n° 2001 – 634 du 17 juillet 2001</i>).</p> <p>**Abrogation du décret du 25 juin 1934 relatif au transfert des propriétés immobilières à Wallis et Futuna (<i>possibilité de transposition des dispositions du texte à la situation locale</i>).</p> <p>***Prévoir la nomination du Secrétaire général par décret (<i>remplacement du Préfet en cas d'absence ou d'empêchement</i>).</p>	<p>*Actualisation nécessaire.</p> <p><u>Délai estimé</u> : application immédiate / modification proposée dans le cadre des assises.</p> <p>**Le décret du 25 juin 1934 est contraire aux règles coutumières applicables en matière foncière / il doit être abrogé rapidement.</p> <p><u>Délai estimé</u> : application immédiate / modification proposée dans le cadre des assises.</p> <p>***Proposition ajournée.</p>



<p>reconnus au gouverneur de la Polynésie française par le <u>décret modifié du 25 juin 1934 relatif au transfert des propriétés immobilières à Wallis et Futuna.</u></p> <p>L'administrateur supérieur assure l'ordre public et concourt au respect des libertés publiques et des droits individuels et collectifs dans les îles Wallis et Futuna. Il prend les mesures relatives au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique. Il exerce, par analogie, les attributions qui sont conférées au maire en matière de police administrative.</p> <p>À charge d'en rendre compte au Gouvernement de la République par l'intermédiaire du ministre chargé des Territoires d'outre-mer, l'administrateur supérieur peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– prendre en cas d'épidémie toutes mesures d'ordre sanitaire ou phytosanitaire, nécessitées par la situation particulière du Territoire ;</li> <li>– prendre en toutes matières les mesures qu'il juge devoir être prises d'urgence et être nécessaires à la bonne marche des institutions locales, à la protection des citoyens et de leurs biens, à la sauvegarde des personnes, de l'économie locale ou des libertés.</li> </ul> <p>Il dirige les services de l'État à Wallis-et-Futuna à l'exclusion des organismes à caractère juridictionnel et sous réserve d'exceptions limitativement énumérées par décret.</p> <p>Il assure, au nom de l'État, dans les conditions prévues par la législation ou la réglementation en vigueur, le contrôle des organismes ou personnes publics ou</p>		
---	--	--

<p>privés bénéficiant des subventions ou contributions de l'État.</p> <p>L'administrateur supérieur est habilité à engager l'État envers le territoire des îles Wallis et Futuna et à s'exprimer au nom de l'État devant l'assemblée territoriale.</p> <p>L'administrateur supérieur anime et coordonne la politique de prévention de la délinquance et l'ensemble du dispositif de sécurité intérieure dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code de la sécurité intérieure, dans sa rédaction résultant du 4° de l'article L.157-2 du même code.</p>		
<p><b>Article 9 (Institution territoriales)</b></p> <p><u>L'administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna exerce les fonctions de chef du Territoire.</u></p> <p><u>Il prend, après avis du conseil territorial, tous actes réglementaires propres à assurer l'exécution des délibérations de l'assemblée territoriale et tous actes réglementaires qui relèvent de sa compétence de chef de Territoire aux termes des lois, décrets et règlements.</u></p> <p><u>Il prend, par voie de décision, toutes mesures individuelles ressortissant à ses attributions de chef de Territoire.</u></p> <p><u>Il représente le Territoire en justice et dans tous les actes de la vie civile.</u></p> <p><u>L'administrateur supérieur est ordonnateur du budget du Territoire. Il peut déléguer ses pouvoirs d'ordonnateur à des fonctionnaires ou à des agents exerçant des fonctions de chef de service relevant de son autorité, à l'exception du pouvoir de</u></p>	<p>*Transfert de l'exécutif à des élus locaux (<i>modalités d'organisation de gouvernance à déterminer</i>).</p> <p><i>Cf. propositions 2001 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>toiletage de la loi statutaire ;</i></li> <li>– <i>proposition intermédiaire ;</i></li> <li>– <i>transfert exécutif (collégial) ;</i></li> </ul> <p><b>**Autre possibilité : renforcement des pouvoirs du président AT (ex : représentation extérieure ; possibilité de contestation devant le TA ou le CE des actes du préfet qui outrepasseraient son champ de compétences).</b></p>	<p>*Avis favorable sur le principe de transférer l'exécutif à une autorité locale.</p> <p>Les participants à l'atelier reconnaissent cependant la difficulté, voire l'impossibilité de présenter des propositions concrètes dans le cadre des assises des outre-mer compte tenu de la brièveté des délais et de la complexité du sujet.</p> <p>Il est donc proposé de continuer le travail de réflexion, avec l'appui des services du ministère des outre-mer, afin de déterminer le futur cadre juridique (<i>structure, organisation, place de l'autorité coutumière...</i>) d'un exécutif adapté à la situation institutionnelle du Territoire.</p> <p><u>Délai estimé : 1 à 2 ans.</u></p> <p><b>**Proposition non retenue.</b></p>

<p><u>réquisition.</u>  <u>Il rend exécutoires, par arrêté, les délibérations de l'assemblée territoriale et en assure la publication officielle.</u>  <u>Les infractions aux arrêtés du chef de territoire pourront être sanctionnées par les tribunaux selon une échelle de peines établie par l'administrateur supérieur. Ces peines ne pourront dépasser les maxima établis pour les peines de simple police.</u></p>		
<p><b>Article 11 (Assemblée territoriale)</b>  Il est institué dans le Territoire des îles Wallis et Futuna une assemblée territoriale qui siège au chef-lieu du Territoire.  Le nombre des membres de cette assemblée est fixé conformément au tableau ci-après :  :: MUA : 6 :  :: Hahake : 4 ;  :: Hihifo : 3 :  :: Alo : 4 :  :: Sigave : 3 :  :=====  TOTAL : 20  L'assemblée se renouvelle intégralement.</p>	<p>*Modification du nombre d'élus et des circonscriptions électorales.  « <b>Article 11 (Assemblée territoriale)</b>  <i>Il est institué dans le Territoire des îles Wallis et Futuna une assemblée territoriale qui siège au chef-lieu du Territoire.</i>  <i>Le nombre des membres de cette assemblée est fixé conformément au tableau ci-après :</i>  :: Wallis : 14 :  :: Futuna : 7 ;  :=====  TOTAL : 21  L'assemblée se renouvelle intégralement ».</p>	<p>*Il s'agit d'une modification nécessaire qui pourrait être mise en œuvre dès les opérations électorales de 2022. L'option pour un nombre impair permettra d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée territoriale, notamment lors de l'élection des membres de son bureau (<i>le recours à la règle du candidat le plus âgé en cas d'égalité des voix ne sera plus nécessaire</i>). S'agissant du choix du nombre 21, il est simplement motivé par des raisons d'ordre budgétaire.  <u>Délai estimé</u> : application immédiate / modification proposée dans le cadre des assises.</p>
<p><b>Article 12 (Assemblée territoriale)</b>  Sous réserve des aménagements qui seraient rendus nécessaires par l'organisation du territoire et qui feront, le cas échéant, l'objet d'un décret en Conseil d'État, les règles relatives à l'élection et au mode de fonctionnement, ainsi que la compétence de l'assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna sont déterminées par les textes ci-après relatifs à l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie :  – articles 3 à 12 de la loi modifiée n° 52-1310 du 10</p>	<p>*Abrogation du 7° de l'article 40 du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 « (7° Aménagement du régime des biens et droits fonciers, sous réserve des dispositions du code civil) ».  **Mise en place d'un cadastre.  ***Actualisation des compétences de l'assemblée (<i>possibilité d'insertion de compétences nouvelles ; ex : représentation extérieure / droit à l'emploi local</i>).</p>	<p>*Après discussion, il a été proposé de maintenir cette disposition en l'état (<i>afin d'éviter tout vide juridique dans ce domaine</i>) et de compléter l'article 40 du décret de 1957 par l'ajout d'un alinéa (<i>à la fin de l'article</i>) rédigé comme suit : «<i>Les délibérations de l'Assemblée territoriale dans les matières définies aux 4°, 5°, 6° et 7° sont prises après accord de l'autorité coutumière</i> ».  **Ajournement : ce point sera traité dans le cadre d'une réflexion générale sur le foncier à Wallis et Futuna.  ***Ajournement : ce point sera traité dans le cadre d'une réflexion générale sur la clarification des compétences de l'Assemblée territoriale. Il est effectivement primordial de clarifier des domaines de compétences confus et</p>

<p>décembre 1952 ;  – articles 7, 9, 15 à 23 du décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946 ;  – article 40, à l’exception des paragraphes 2°, 3°, 28°, 35°, et 36°, de l’hygiène et de la santé publique et de la réglementation de l’état civil, articles 41, 43 et 44, 45, à l’exception du second alinéa du paragraphe a, articles 46 et 47, 49, à l’exception des paragraphes d, e et i, article 50 du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 ;  – articles 2, 25 à 34, 49, 50, 56 à 73 et 78, 1°, de l’arrêté modifié n° 1081 du 1er décembre 1944 du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>L’assemblée territoriale peut décider qu’une indemnité de fonction, payée mensuellement, est allouée à ses membres.</p> <p>Cette indemnité, dont le montant est fixé par délibération de l’assemblée territoriale, ne peut excéder un maximum fixé par décret, par référence au traitement d’une catégorie de fonctionnaires en service dans le territoire.</p> <p>Elle ne peut se cumuler avec l’indemnité allouée aux membres de l’Assemblée nationale, du Sénat ou du Conseil économique et social, avec le traitement de fonctionnaire ou d’agent des services publics en activité de service ou en service détaché.</p> <p>Toutefois, lorsque le montant de l’indemnité de fonction est supérieur au traitement ou indemnité reçus par les membres de l’assemblée territoriale auxquels s’appliquent les dispositions de l’alinéa précédent, ceux-ci peuvent, sur leur demande, recevoir la</p>	<p>****Définition d’un statut de l’élu.</p> <p>*****Modification des dispositions de l’arrêté n° 1081 du 1er décembre 1944 du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie :</p> <p>« <u>art 25. l’ouverture de chaque session est faite par l’administrateur supérieur ou, en cas d’empêchement, par son délégué. Aussitôt après l’ouverture de la session qui suit le renouvellement général de l’assemblée territoriale, les conseillers se réunissent sous la présidence du doyen d’âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire et nomme au scrutin secret et à la majorité absolue son président, son vice-président et ses secrétaires. Leurs fonctions durent jusqu’au prochain renouvellement général de l’assemblée territoriale</u> ».</p> <p><u>Autre possibilité :</u></p> <p>« <u>art 25. l’ouverture de chaque session est faite par l’administrateur supérieur ou, en cas d’empêchement, par son délégué. Aussitôt après l’ouverture de la session qui suit le renouvellement général de l’assemblée territoriale, les conseillers se réunissent sous la présidence du doyen d’âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire et nomme au scrutin secret et à la majorité absolue son président, son vice-président et ses secrétaires. Leurs fonctions durent jusqu’à la session administrative qui suit la 2e session budgétaire de l’assemblée territoriale</u> ».</p>	<p>potentiellement dangereux pour le Territoire, cette confusion ne résultant pas uniquement des textes, mais aussi de la pratique qui en a été faite.</p> <p>****L’Assemblée territoriale a voté, lors de sa dernière session, une délibération relative à l’extension du régime territorial de retraite et de prestations sociales à ses membres. Elle a également émis le vœu tendant à l’adoption d’une disposition organique qui lui conférerait la capacité de définir le statut de ses membres. Le dossier étant bien avancé, il convient d’attendre la réponse du Ministère.</p> <p>*****Accord sur le principe de fixer la durée du mandat du bureau à 2 ans et demi.</p> <p>Il est donc proposé de modifier l’article 25 de l’arrêté n° 1081 du 1er décembre 1944 :</p> <p>« <u>art 25. l’ouverture de chaque session est faite par l’administrateur supérieur ou, en cas d’empêchement, par son délégué. Aussitôt après l’ouverture de la session qui suit le renouvellement général de l’assemblée territoriale, les conseillers se réunissent sous la présidence du doyen d’âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire et nomme au scrutin secret et à la majorité absolue son président, son vice-président et ses secrétaires. Leurs fonctions durent jusqu’à la session administrative qui suit la 2e session budgétaire de l’assemblée territoriale</u> ».</p> <p><u>Délai estimé :</u> application immédiate / modification proposée dans le cadre des assises. Cette modification peut entrer en vigueur dès le prochain renouvellement de l’Assemblée territoriale en 2022.</p>
--	--	---

<p>différence à titre d'indemnité de fonction. Les membres de l'assemblée territoriale ont droit à des indemnités de déplacement. Une indemnité de séjour est en outre allouée :  À ceux des membres de l'assemblée territoriale qui ne reçoivent aucune indemnité de fonction ;  À tous les membres de l'assemblée territoriale lorsque l'indemnité de fonction n'est pas instituée. Les conditions d'attribution et les taux maxima des indemnités de déplacement et de séjour sont fixés par décret.</p>		
<p><b>Article 14 (Assemblée territoriale)</b>  L'assemblée peut émettre des avis tendant à l'établissement, pour les matières qu'elle régleme, de sanctions fiscales et pénales. Les peines sanctionnant les infractions aux délibérations à caractère réglementaire seront instituées par arrêtés de l'administrateur supérieur. En matière pénale, elles ne pourront excéder trois mois d'emprisonnement et une amende de <u>3 000 NF métropolitains</u>.</p>	<p>*Actualisation du montant de l'amende (<i>en FCFP ou en euro</i>).</p>	<p>* Aligement nécessaire sur les dispositions du code pénal applicables aux peines de simple police.   <u>Délai estimé</u> : application immédiate.</p>
<p><b>Article 16 (Assemblée territoriale)</b>  Les délibérations de l'assemblée territoriale et de sa commission permanente, autres que celles relatives au programme du fonds d'investissement pour le développement économique et social du territoire et que celles intervenues en matière douanière, ne sont définitives <u>qu'après approbation par l'administrateur supérieur</u>.</p>	<p>*Modification nécessaire en cas de transfert de l'exécutif.</p>	<p>*Modification obligatoire en fonction de la nouvelle structure de l'exécutif.</p>
<p><b>Article 18 (Circonscriptions)</b></p>		

<p><b>territoriales)</b></p> <p>Ces circonscriptions sont dotées de la personnalité morale. Elles peuvent disposer d'un budget dans des conditions précisées par décret. Elles sont organisées par des arrêtés de l'administrateur supérieur pris après avis de l'assemblée territoriale et du conseil territorial qui fixe leurs institutions et détermine les pouvoirs de celles-ci dans les limites définies par les lois et décrets.</p> <p>L'administrateur supérieur exerce à Wallis les fonctions de chef de circonscription. Le délégué de l'administrateur supérieur à Futuna est le chef des circonscriptions de son ressort.</p> <p>Le chef de circonscription représente la circonscription dans tous les actes de la vie civile. Il dispose du pouvoir réglementaire. Il est, le cas échéant, ordonnateur du budget de la circonscription.</p> <p>Chaque circonscription est dotée d'un conseil de circonscription dont les membres sont élus dans les conditions prévues par la coutume.</p> <p>Le président du conseil de circonscription est celui des vice-présidents du conseil territorial (Hau ou Sau) appartenant à la circonscription. Il représente la circonscription en justice.</p> <p>Le nombre des membres du conseil de la circonscription est fixé par un arrêté de l'administrateur supérieur, chef du territoire.</p>	<p>*Renforcement des compétences des conseils de circonscriptions (<i>modification de l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964</i>) ;</p> <p>**Compétence de la chefferie en matière foncière à préciser sur l'arrêté n° 19 du 20 mai 1964.</p> <p>***Institutionnalisation de l'autorité coutumière (<i>modalités pratiques à définir</i>) ;</p> <p>****Établissement de contrats État – circonscriptions (<i>à l'instar des contrats État-Régions</i>)</p>	<p>*Il est proposé de réécrire l'arrêté 19 du 20 mai 1964 avec une nouvelle organisation des circonscriptions administratives et une redéfinition des attributions des conseils de circonscriptions.</p> <p>**Ce point sera traité lors de la réflexion générale sur le foncier.</p> <p>***Cette proposition doit recueillir l'avis favorable des trois rois. En cas d'avis favorable, elle sera examinée lors des prochaines réunions sur le statut.</p> <p>****Il s'agit d'un souhait des circonscriptions territoriales concernant le financement de leurs projets d'investissements ; l'objectif étant d'obtenir plus d'autonomie administrative et financière par le biais des conseils de circonscriptions.</p> <p>Le travail sur les points relatifs à l'article 18 doit se poursuivre dans les mois à venir.</p>
---	---	--

I. Propositions ayant recueillies l'adhésion des participants :

- art. 8 : abrogation du décret du 25 juin 1934 relatif au transfert des propriétés immobilières à Wallis et Futuna.
- art.11: modification du nombre d'élus et des circonscriptions électorales (*21 élus et deux circonscriptions électorales*).
- art.12 : modification de l'article 25 de l'arrêté n° 1081 du 1er décembre 1944 pour porter la durée du mandat du bureau de l'Assemblée territoriale à 2 ans et demie.

Ces recommandations peuvent être intégrées dans la synthèse territoriale des assises des outre-mer. Il en est de même pour celles qui suivent et qui portent, soit sur des compléments nécessaires de certaines dispositions de la loi statutaire, soit sur des mesures utiles d'ajustements :

- art. 5 : mention de l'accord de l'autorité coutumière préalablement à la signature de l'arrêté portant organisation de la juridiction de droit local ;
- art. 8 : mention en référence des textes actuellement en vigueur sur le Territoire en matière de naturalisation, entrée et séjour des étrangers à Wallis et Futuna ;
- art. 12 : ajout d'un alinéa supplémentaire à l'article 40 du décret n° 57 – 811 du 22 juillet 1957 ;
- art. 14 : actualisation du montant de l'amende relative aux peines sanctionnant les infractions aux délibérations de l'Assemblée territoriale.

#### II. Propositions réalisables mais devant faire l'objet de séances supplémentaires de travail :

- art. 2 : définition du statut de droit personnel des originaires du Territoire ;
- art. 5 : actualisation des dispositions de l'arrêté du 20 septembre 1978 relatives à la juridiction de droit local ;
- art.9 : transfert de l'exécutif à une autorité locale ;
- art. 12 : clarification des compétences de l'Assemblée territoriale / clarification des compétences en matière foncière ;
- art. 18 : modification de l'arrêté du 20 mai 1964 portant organisation des circonscriptions.

L'idée de la signature d'un accord cadre entre l'État et les autorités du Territoire, à l'instar des accords conclus avec les autorités de la Nouvelle – Calédonie, a été évoquée et soutenue par la quasi-totalité des participants. Ce projet d'accord permettrait, d'une part, de cadrer précisément les domaines concernés par la réflexion statutaire et, d'autre part, de prendre acte de l'engagement des parties signataires dans le cadre de cette réflexion.

#### III. Autonomie administrative et financière de Futuna :

Les discussions au sein de l'atelier de Futuna font apparaître un besoin de clarification de la situation administrative et juridique de Futuna au sein du Territoire des Iles Wallis et Futuna. Les participants appellent de leurs vœux une décentralisation du pouvoir à Futuna et la mise en œuvre d'une réflexion globale qui pourrait permettre une autonomie vis-à-vis de Wallis avec la mise en œuvre d'une véritable administration. Il paraît souhaitable que la population puisse être interrogée quant à ce choix vis-à-vis de Wallis.

#### IV. Conclusion :

La réflexion sur une possibilité d'évolution statutaire n'est toujours pas chose facile à Wallis et Futuna. La peur de la nouveauté, la crainte d'une altération des prérogatives coutumières, la peur de la mondialisation mais, surtout, le constat d'une stabilité sociale acquise depuis l'adoption de la loi du 29 juillet 1961, sont autant de facteurs qui rendent la population locale quelque peu réservée à l'égard de toute tentative d'évolution statutaire.

Par ailleurs, le délai imparti pour l'organisation et le déroulement des assises (*3 ateliers prévus initialement avec une date de clôture fixée au 21 décembre 2017*) est largement insuffisant pour un sujet aussi complexe et important que la loi statutaire.





## PROJET N°42

### Organisation et accueil d'événements régionaux par le Territoire

Objectif	Favoriser et Renforcer les liens et relations entre le territoire et la région Pacifique Faire mieux connaître et rayonner le territoire									
<b>Contribution au développement durable</b>	Mobilisation des compétences techniques, culturelles et organisationnelles de la population du territoire, Création de partenariat Opportunités économiques									
<b>Porteur du projet</b>	Territoire de Wallis et Futuna									
<b>Échéancier</b>	Date de début de réalisation du projet : 2018 Date de fin de réalisation du projet : 2022									
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un festival polynésien des arts et de la culture</li> <li>- Organisation d'une conférence des jeunes océaniens sur le réchauffement climatique en préparation de la COP 25</li> <li>- Accueil d'une conférence annuelle d'une des organisations régionales (FIPD, PROE, CPS, autres)</li> <li>- Accueil de réunions ou conférences techniques ou scientifiques diverses thématiques des organisations régionales, internationales y compris l'OCTA, ONG (recherche, culture, genre, environnement, tourisme, politique, transport, etc.)</li> <li>- Accueil de visite de dignitaires des pays de la région</li> <li>- Accueil du comité directeur du Fonds Pacifique pour l'année 2019 ou 2020</li> </ul>									
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Territoire et entreprises, Région Pacifique, France									
<b>Cofinancement</b>	Cofinancement en relation avec les organisations, Territoire									
<b>Coût du projet (k€)</b>	Coût en €	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>			
			130 000	130 000	130 000	130 000	<b>520 000</b>			
	Estimation d'une enveloppe de base de 100 000 €/an et par événement									
<b>Coût de maintenance et entretien du projet (k€)</b>	Estimation du coût en € ou en ETP : 30 000 €/par événement pour prestataires organisateurs d'événements ou équipe locale organisatrice ou consultant.									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Coût									

<b>Indicateurs</b>	Nombre d'événements à envergure régionale organisés sur le territoire
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble polynésien aspire à se regrouper pour former un groupe d'influence sur divers domaines dans le jeu diplomatique océanien, une des rencontres des leaders est possible sur le Territoire,</li> <li>- Un rassemblement de délégations de jeunes de la région pour faire le point sur des points et formuler des préoccupations et recommandations ;</li> <li>- Le fait de savoir que l'on a une possibilité d'organiser ou d'accueillir des événements régionaux est important pour porter la candidature du territoire lorsque l'opportunité présente notamment pour le représentant du territoire lors de réunions.</li> </ul>

## PROJET N°43

### Création d'un programme de volontariat océanien à Wallis-et-Futuna en partenariat avec France volontaires

<b>Objectif</b>	Faciliter l'engagement volontaire des jeunes des Outre-mer dans la zone de coopération régionale des collectivités territoriales. Les jeunes bénéficient ainsi d'une expérience riche en termes d'ouverture citoyenne au monde et de développement d'aptitudes. Les collectivités territoriales quant à elles renforcent leur rayonnement régional au travers de la mobilisation de leur jeunesse.												
<b>Contribution au développement durable</b>	Les volontaires sont intégrés à des structures d'accueil pour des missions ayant pour objet la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030												
<b>Porteur du projet</b>	Services de l'État et du territoire												
<b>Échéancier</b>	Date de début de réalisation du projet: 2018 Date de fin de réalisation du projet:2021												
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consultation publique</li> <li>○ Création du partenariat avec France Volontaires</li> <li>○ Élaboration d'un plan priorisant des domaines de coopération stratégiques pour le territoire</li> <li>○ Recherche des structures d'accueil et des candidats aux missions de volontariats</li> </ul>												
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Les jeunes Wallisiens et Futuniens												
<b>Cofinancement</b>	Dans le cas des Volontariats de Solidarité Internationale, l'État français soutient la structure d'envoi par une participation forfaitaire aux coûts de couverture sociale et de gestion des volontaires, une aide forfaitaire aux coûts de formation avant départ, une aide forfaitaire pour l'appui au retour des volontaires, une indemnité de réinstallation (sous conditions ; versée directement au volontaire), une prime forfaitaire de réinsertion professionnelle (sous conditions ; versée directement au volontaire).												
<b>Coût du projet</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white;"><b>Coût en € du programme</b></td> <td></td> <td>72 000</td> <td>72 000</td> <td>72 000</td> <td><b>216 000</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Budget établi pour le départ de 5 volontaires par an à partir de l'année 2019. Le coût moyen pour affecter un volontaire se situe entre 1000 à 1200€ par mois, soit entre 12 000 et 14 400 €/an/volontaire ; ce budget couvre le billet AR du domicile du volontaire à son lieu de mission, son indemnité mensuelle,</p>		2018	2019	2020	2021	TOTAL	<b>Coût en € du programme</b>		72 000	72 000	72 000	<b>216 000</b>
	2018	2019	2020	2021	TOTAL								
<b>Coût en € du programme</b>		72 000	72 000	72 000	<b>216 000</b>								

<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	sa couverture sociale, l'assurance rapatriement sanitaire, sa formation au départ, son suivi en mission etc....									
	Estimation du coût en € ou en ETP :									
<b>Indicateurs</b>	Nombre de missions de volontariat pourvues									
<b>Remarques</b>	La plateforme France Volontaires a ouvert des programmes à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie et affiche son ambition d'ouvrir à d'autres PTOM les possibilités offertes par les volontariats. France Volontaires dispose d'une antenne en Nouvelle-Calédonie ayant permis à plus de 200 jeunes de bénéficier du programme depuis 2013.									

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Coût k€					72	72	72	72	288

## PROJET N°45

### Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna

<b>Objectif</b>	<b>Structurer la maîtrise d'ouvrage (ci-après désignée MOA) et la maîtrise d'œuvre (ci-après désignée MOE) des constructions publiques pour viser la performance de la dépense publique</b>
<b>Contribution au développement durable</b>	Seule une MOA structurée pourra conduire des projets de bâtiment ou de génie civil intégrant des objectifs de performance environnementale
<b>Porteur du projet</b>	Travaux Publics, SCOPPD, Cellule des marchés publics
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2019</li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Éléments de contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éparpillement des compétences en matière de suivi et coordination financière, de programmation budgétaire et de conduction d'opération entre des services plus spécialisés (TP et SCOPPD) et les autres services du Territoire ou de l'État</li> <li>- Impossibilité matérielle d'appliquer la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) à l'État du fait de l'absence de structuration de la MOA et inapplicabilité juridique de cette loi au Territoire du fait du principe de spécialité législative.</li> <li>- l'absence de structuration de la MOA empêche également la mise en place d'une démarche qualité sur le bâti et donc a fortiori d'une démarche d'amélioration de la performance environnementale du bâti.</li> <li>- La structuration de la loi MOP nécessite des compétences particulières en matière de MOA, de MOE, de contrôle technique du bâtiment et des ouvrages de génie civil ainsi que de coordination santé et protection sécurité (CSPS) qui sont largement insuffisantes sur le Territoire ou pas représentées</li> </ul> <p>La structuration de la maîtrise d'ouvrage est donc un préalable à la mise en œuvre réelle des standards de la loi mop et d'une démarche qualité comprenant la dimension environnementale.</p> <p>Actions :</p> <p>Étape 1 : (NB : peut être réalisée partiellement en temps masqué avec l'étape 2) recensement des compétences présente dans les différents services dans le cadre d'un audit RH externe. Cet audit devra notamment déterminer quels agents (exprimés en ETP, voir tableau exemple en annexe) disposent de compétences ou de prérogatives en matière de : coordination et planification financière, coordination technique, OPC (ordonnancement pilotage et coordination) pour les projets de travaux, conduite d'opération, contrôle extérieur des travaux, maîtrise d'œuvre de conception, gestion contractuelle et marchés publics.</p> <p>Étape 2 : Réflexion interservices sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage, de la conduite de projets/opérations et de la MOE. Quels agents devront faire l'objet d'une mobilité ? Quelles formations éventuelles sont à envisager ?</p> <p>Étape 3 : structuration de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite d'opérations et projets sur le modèle d'une direction générale (ex : DGA (direction générale</p>

	<p>d'administration) par rapport à une direction générale des services DGS). Cette direction générale pourrait, dans un premier temps être définie à périmètre constant juste en mobilisant les compétences idoines et les ETP correspondants qui sont jusqu'alors disséminés dans les services. Elle pourrait être composée des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination, planification financière et évaluation (recentrage du SCOPPD)</li> <li>- Coordination technique : conduite d'opérations et OPC (Service des TP et compétences disséminées dans les services du Territoire et du Vice-Rectorat)</li> <li>- Gestion et planification contractuelle (cellule des marchés publics)</li> <li>- Gestion du patrimoine (TP partiellement mais il faudra que cette compétence permette une coordination centrale de la gestion des patrimoines de chaque service) (projet Corossol comme préalable nécessaire à cette gestion)</li> <li>- Maîtrise d'œuvre intégrée par la reconstitution d'une ingénierie publique sur le Territoire (nécessité de créer des postes adéquats sur ce point)</li> </ul> <p>Si une telle Direction devait se mettre en place, le service des travaux publics deviendrait une régie des travaux publics exécutant une partie des prestations identifiées par la mission de surveillance du Patrimoine qu'aurait cette Direction.</p>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Les acteurs économiques locaux
<b>Cofinancement</b>	État / territoire
<b>Coût du projet en k€</b>	50 k€ afin de financer les formations
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	
<b>Remarques</b>	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équilibre des rôles entre les services opérationnels et cette « DGA » à mettre en place</li> <li>- Ce projet peut être réalisé à périmètre constant mais nécessitera des recrutements si une ingénierie publique doit être construite en intégrant un bureau d'études en régie</li> <li>- Il serait souhaitable que la compétence MOA du Vice-Rectorat s'intègre dans ce projet. Il convient d'ailleurs à ce titre de relever qu'une part substantielle des projets et opérations de construction du Vice-Rectorat sont financés par le contrat de développement (CDD) qui pour l'instant dépend du SCOPPD.</li> <li>- Des logiciels de gestion adéquats devront être prévus. Certaines applications participant à la démarche qualité ont déjà été développées comme l'application ALAMAPA sous « Access » qui permet de rédiger les</li> </ul>

	marchés publics à partir de formulaires pré-remplis.
<b>Indicateurs</b>	





**PROJET N°41**  
**Renforcer les capacités de la collectivité dans le domaine**  
**de la coopération régionale**

Objectif	Mener des actions extérieures et une politique de coopération dans le Pacifique
<b>Contribution au développement durable</b>	Le renforcement des liens diplomatiques, économiques, techniques, sportifs et culturels avec les pays et collectivités du Pacifique contribue au désenclavement du territoire, à la baisse du coût de la vie, à la création d'opportunités économiques et au rayonnement du Territoire et de la France dans le Pacifique.
<b>Porteur du projet</b>	Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2017</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet : 2030</li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– modification des dispositions statutaires afin de conférer au Territoire des îles Wallis et Futuna la compétence pour négocier et signer des accords avec des collectivités territoriales ou des États du Pacifique, intégrer des organisations régionales et se doter de représentations extérieures ;</li> <li>– adhésion ou évolution statutaire du Territoire au sein des organismes régionaux de la zone Pacifique (Forum des îles du Pacifique, Forum de développement des îles du Pacifique, Commission des Transports du Pacifique central, South Pacific Cruise Alliance, etc.) ;</li> <li>– actions de coopération avec les pays et collectivités du Pacifique dans des domaines d'intérêts communs (transport, environnement, culture, tourisme, gestion des ressources primaires, énergie, éducation et formation professionnelle) ;</li> <li>– accueil de délégations d'État et collectivités du Pacifique ;</li> <li>– création d'organes de représentation du Territoire à l'extérieur (Fidji, Bruxelles)</li> </ul>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population des îles Wallis et Futuna
<b>Cofinancement</b>	<p>Cofinancement État/Territoire</p> <p>Les relations extérieures du Territoire doivent être assurées par l'État, en application de la loi statutaire. Le transfert d'une partie de ces compétences au Territoire appelle un transfert de ressources.</p> <p>Plus de 235 000€ sont déjà inscrits sur le budget primaire 2018 du Territoire pour l'intégration régionale. Des financements supplémentaires sont susceptibles d'être attribués dans le cadre du budget supplémentaire, qui sera voté entre le 31 avril et le 31 juin 2018.</p>

<b>Coût du projet</b>		2017	2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>		
	<b>Coût en €</b>	160 K	235 K	380 K	495 K	675 K	855 K	<b>2840 K</b>		
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	<b>Total</b>
<b>Coût en €</b>	235 K	380K	495K	675K +2 etp	855K +2 etp	855K	855K	855K	5205K	
<b>Remarques</b>	<p>Montant estimatif consacré à l'intégration régionale dans le budget principal 2018 : 240 000 € : 85 000 € (contributions dans le cadre des organisations régionales) + 35 000 € (agent chargé de l'intégration régionale à l'Assemblée territoriale) + 120 000 € (accueil et déplacement des délégations) ;</p> <p>Budget estimé pour l'adhésion aux organisations régionales du Pacifique : entre 5000 € et 50 000 € selon l'organisation ;</p> <p>Budget estimé pour une délégation à l'étranger (un cadre+une secrétaire+location et fourniture) : 80 000 €/an par délégation</p> <p>Budget annuel consacré aux actions de coopération : 90 000 à 400 000 €/an</p> <p>L'Assemblée territoriale a déjà entamé des démarches pour une évolution statutaire au sein de la CPSC et du FIP.</p> <p>Des conventions cadres de coopération sont en cours de signature avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Dans le cadre de la convention avec la Polynésie française, un comité de pilotage et des comités techniques se réuniront alternativement sur chacun des deux territoires.</p> <p>Un forum des trois collectivités du Pacifique est également en cours de mise en place. Il devrait se réunir annuellement.</p> <p>Des délégations du Forum des îles du Pacifique, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et du gouvernement des Samoa sont attendues à Wallis et Futuna en 2018.</p> <p>Un chargé de mission « intégration régionale » a été recruté en octobre 2018 par l'Assemblée territoriale.</p>									

# Annexes

---

Annexe n° 1 – Membres du comité local d'orientation

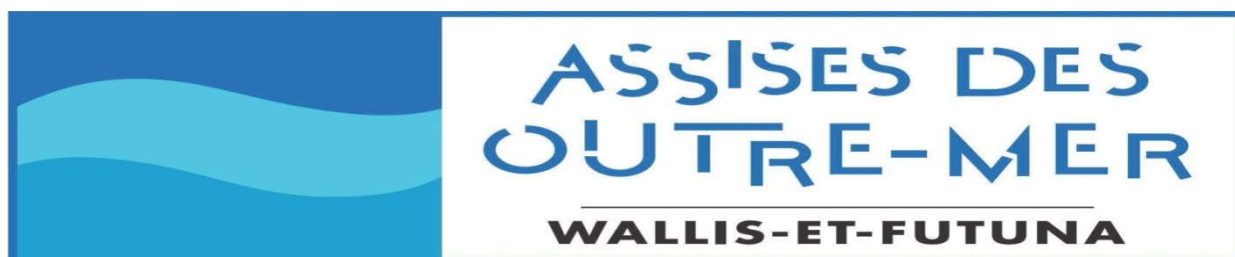
Annexe n° 2 – Formulaire de consultations des 45 projets des Assises

Annexe n°3 – Tableau de classement des 45 projets des Assises

Annexe n° 2 - Synthèse des États Généraux de l'Alimentation

## Annexe 1 - Liste des membres du comité local d'orientation

M. Jean-François TREFFEL, Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;  
M. Robert LAUFOAULU, Sénateur des îles Wallis et Futuna ;  
M. Sosefo SUVE, Conseiller Économique et Social et Environnemental ;  
M. David VERGÉ, Président de l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna ;  
Un représentant de LAVELUA , M. Patalione KANIMOA TAKUMASIVA AISAKE, Roi d'Uvea ;  
Un représentant de TUIAGAIFO, M. Filipino KATOA, Roi d'Alo ;  
Un représentant de KELETAONA, M. Eufenio TAKALA, Roi de Sigave ;  
M. Sylvain BRIAL, Conseiller territorial ;  
M. Napole POLUTELE, Conseiller territorial ;  
M. Stéphane DONNOT, Secrétaire général des îles Wallis et Futuna ;  
Mgr Ghislain de RASILLY, Évêque de Wallis et Futuna  
M. Gérard GUILLAUME, Directeur régional de Wallis et Futuna 1ère  
M. Christian VAAMEI, Président du CCESE ;  
Mme Lauriane VERGÉ, Présidente de la CCIMA ;  
Mme Paula RUOTOLO, Hôtière « Lomipeau » ;  
M. Richard TUFFERY, Directeur des Finances publiques ;  
Mme Annick BAILLOU, Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna ;  
M. Pascal DEC, Délégué du Préfet à Futuna par intérim, Chef de la Circonscription d'Uvéa ;  
M. Alain MARIE-SAINTE, Adjoint au Chef de la Circonscription d'Uvéa ;  
Mme Sulia FOLOKA, Cheffe du SCOPPD ;  
M. Gaël ROUSSEAU, Chef des services du cabinet du Préfet.



## Classez vos 45 projets – notice explicative des critères.

Le classement des projets repose sur 5 critères, soit une note globale sur 50, note sur 10 sur chacun des critères.

Explication des critères :

1. Facilité et rapidité d'exécution : Selon vous le projet peut-il être réalisé dans les 4 ans ?

Si la réponse est oui, l'on mettra 10/10. Si le projet commencera dans les 4 ans mais n'aboutira pas complètement, il est préférable de mettre 5/10. Si le projet ne peut pas être réalisé dans les 4 ans, la note sera de 0/10.

2. Importance stratégique pour le territoire : selon vous le projet présenté est-il d'une importance stratégique pour le territoire ?

Si la réponse est oui, l'on mettra 10/10. Si vous estimez que le projet présenté est d'une importance stratégique moyenne, la note sera de 5/10. Si vous estimez que le projet présenté n'est pas d'une importance stratégique importante, la note sera de 0/10.

3. Durabilité : le projet présenté est-il durable selon vous ?

Si le projet a une durabilité supérieure ou égale à 10 ans, la note sera de 10/10. Si la durabilité est supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans, la note sera de 5/10. Si la durabilité du projet est inférieure à 5 ans, la note sera de 0/10.

4. Plus value environnementale : le projet présenté apporte-t-il, selon vous, une plus value environnementale ?

Si la plus value environnementale est importante, la note sera 10/10. Si la plus value environnementale est moyenne, la note sera de 5/10. Si la plus value environnementale est nulle, la note sera de 0/10.

5. Création d'emploi : le projet présenté est-il créateur d'emploi ?

Si le projet présenté est source importante d'emploi, la note est de 10/10. Si le nombre d'emploi créé paraît moyen, la note sera de 5/10. Si aucun emploi n'est créé, la note est de 0/10.


- Pour consulter les projets rendez-vous sur le site :

[www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr) - Rubrique Politiques-publiques -> Les Assises des Outre Mer -> 45 projets pour Wallis et Futuna

- Vous pouvez les classer sur papier mis à votre disposition ou sur le site internet précité.

Pour toute question, une seule adresse :  
[assises-outremer@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:assises-outremer@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)



N°		Coût prévis.	Facilité et rapidité d'exécution	Importance stratégique pour le territoire	Durabilité	Plus valeur environnementale	Création d'emplois	Note / 50
			0 à 10	0 à 10	0 à 10	0 à 10	0 à 10	
fiche	Opérations projetées							
THEME 1 : MOBILISER L'INVESTISSEMENT PUBLIC AU SERVICE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE								
1	Stratégie des routes territoriales Répondre de manière optimale aux besoins et à la sécurité des usagers du réseau routier territorial et définir tous les moyens de mettre en place la Qualité dans la gestion des routes du Territoire	500 k€ +3ETP						
	Développement des modes de transports propres et collectifs Assurer une desserte routière par le biais d'un réseau de transport terrestre collectif	500 k€						
2	Désenclavement du territoire	à estimer >5 M€						
	Rénovation des routes et pistes de Futuna Permettre le tour de l'île, sans blocage, sur des routes en bon état. Favoriser le tourisme	à estimer						
	Liaison inter-îles	5 M€						
	Moderniser l'embarcadère de Vele	à estimer						
3	Port de plaisance	2 M €						
4	Création d'une structure d'appui regroupant la CCIMA et les services d'appui aux entreprises Développer l'appui à la création d'entreprises	1,152 M€						
5	Aménagement de l'aérodrome de Vele Développer les emplois, le tourisme et assurer un suivi sanitaire de meilleure qualité	6 M€						
6	Déploiement d'infrastructures réseau dans les établissements scolaires Déployer des réseaux Wifi dans les établissements du territoire pour permettre d'ouvrir les élèves au monde et de les former aux usages du numérique via son utilisation en classe	480k€						
7	Réduire les zones d'ombre pour la téléphonie, internet, la VHF et la télévision Donner à chaque foyer la possibilité d'accéder aux réseaux, aux nouvelles technologies et à la télévision	5,2 M€						
8	Développer l'attractivité touristique de Wallis et à Futuna Favoriser le développement d'un tourisme raisonné créateur de richesses et le développement des filières de produits locaux issus de l'artisanat local Améliorer l'image touristique du territoire en définissant une stratégie d'embellissement des espaces publics	481 k€ 461 k€						
	Prospective de Classement Alofi patrimoine mondial UNESCO Protéger milieux et ressources naturelles : biodiversité et préserver le patrimoine environnemental et culturel de cette île	20 k€						
9	Intégrer des clauses spécifiques locales dans les marchés publics Développer l'exploitation des ressources locales au travers de clauses spécifiques définies dans les marchés publics	0						
10	Pavillon de Wallis et Futuna Promouvoir auprès des armateurs le choix du pavillon français de Wallis et Futuna	343 k€						
11	Port de pêche hauturière Appuyer et accompagner le développement de la filière pêche	8 M €						
12	Développement des activités sportives	4,82 M€						
	parcours sportif de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna	620 k€						
	activités nautiques	3 M€						
	golf	1,2 M€						

THEME 2 : DEFINIR UN CADRE STABLE, PLUS LISIBLE, EN FAVEUR DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI								
13	Créer une plateforme de l'emploi spécifique au Territoire Recenser toutes les offres d'emploi du Territoire et de permettre leur affichage pour une prise de connaissance élargie	83 k€						
14	Développement des initiatives privées pour une production locale respectueuse de l'environnement Création d'emplois et appui au secteur privé	2,4 M€						
15	Situation juridique et institutionnelle du territoire Suivi des recommandations de l'atelier	0						
THEME 3 : FAIRE DES OUTRE-MER DES REFERENCES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE								
16	Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et notamment le financement d'ampoules LED pour les foyers de Wallis et Futuna Réduire la dépendance du Territoire par rapport aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables notamment: éclairage public ferme photovoltaïque	7,685 M€  3,5 M€ 2,1 M€						
17	Mise en place d'un plan de modernisation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) et traitement des déchets métalliques Modernisation du CET Unité de dépollution pour VHU et DEEE	3,5 M€  1,5 M€ 2 M€						
18	Etudes préalables pour le déploiement d'un schéma directeur d'assainissement et récupération des eaux de pluie et mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation Schéma directeur d'assainissement Récupération des eaux de pluie Réseau de bassins de décantation	1,0758 M€  95,8 k€ 800 k€ 180 k€						
19	Desservir en eau potable Futuna et Alofi Desserte en eau potable Futuna et Alofi Station de désalinisation à Futuna	à définir à définir 60 k€						
20	Suivi physico-chimique et biologique et stratégie de gestion de l'environnement marin et des zones clés de biodiversité Suivi physico-chimique et biologique de l'environnement marin Etude des ressources terrestres et marines utilisées dans l'artisanat local Zones clés de biodiversité Changement des comportements alimentaires Connaissance et stratégie de gestion de l'environnement marin	2,1 M€  300 k€  180 k€ 60 k€ 270 k€ 1,29 M€						
21	Sensibilisation sur le développement durable et réalisation de sentiers éducatifs (pédagogiques) botaniques Sensibiliser la population à la préservation de l'environnement Valoriser les sites remarquables du patrimoine naturel (sources, taridières, zones forestières et littorales) et les écosystèmes associés riches en biodiversité	665 k€  540 k€  125 k€						
22	Application du code de l'environnement et création d'une brigade verte Actualiser et compléter le code local de l'environnement Mettre en application le code de l'environnement	500 k€  300 k€ 200 k€						

23	Aménagement urbain Aménagement des villages de Mata'Utu, Vaitupu, Gahi et Leava Développer l'activité économique des villages en bord de mer Extension marché Akaaka Modernisation et extension de la halle du marché de Akaaka	5 962 k€ 654 k€  308 k€						
	Faire de Vaitupu un site pilote du développement durable L'aménagement durable du littoral de Vaitupu ambitionne de créer plusieurs équipements publics	5 M€						
24	Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie à Wallis et Futuna Assurer à Wallis et à Futuna le renouvellement par voie de plantation des cocoteraies	280 k€						
25	Protection et valorisation du littoral Sécuriser les habitants du bord de mer et les établissements recevant du public Préserver le trait de côte et lutter contre l'érosion Préserver le cadre de vie et la biodiversité littorale	3,5 M€						
26	Elaboration du plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique Planifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 k€						
27	Diagnostic ICPE sur les activités à risques sur l'ensemble du territoire Prévenir les risques que présentent certains établissements pour l'environnement et la santé Responsabiliser les exploitants sur les dangers que peuvent représenter leurs activités	130 k€						
28	Stations de surveillance météorologique Compléter les données météorologiques	30 k€						
<b>THEME 4 : REpondre aux aspirations de la jeunesse et mieux protéger les plus démunis</b>								
29	Construction du lycée « Tou 'apoginogi » (lycée « Ton avenir ») sur le site de l'actuel lycée d'Etat Nouvelles constructions d'espaces de travail et d'accueil avec réhabilitation d'une partie de l'actuel établissement	17 M€						
30	Assemblée territoriale des jeunes Permettre aux jeunes de mieux découvrir et mieux s'approprier le fonctionnement des institutions et de l'assemblée territoriale	0						
31	Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-Social Construction d'une structure regroupant les différents services nécessaires au territoire pour permettre, la prise en charge de la vieillesse, du handicap, des personnes les plus démunies et des populations à risque	27 M€						
32	Création d'un identifiant territorial unique Echange d'information anonymisé base de partage territoriale sur les populations nécessitant un suivi Améliorer la prise en charge des populations sensibles	215 k€						
33	Editer un guide des prestations sociales	20 k€						



THEME 5 : FAIRE DES CULTURES ULTRAMARINES UN VECTEUR D'INCLUSION SOCIALE								
34	Délibération relative au Code du Patrimoine des îles de Wallis et Futuna Volonté commune de protéger l'authenticité des cultures locales face au phénomène de mondialisation (tourisme et autres apports extérieurs) Vide juridique dans le domaine culturel	0						
35	Développement de la culture à Futuna Académie des langues de Futuna Ecole des arts et métiers Centre culturel	>949 k€ 140k€ à définir 809 k€						
36	Développer les services à vocation culturelle sur le Territoire Enrichissement scientifique de l'histoire de Wallis à travers les fouilles archéologique Doter le Territoire d'un Service d'archives; Patrimoine documentaire en « danger » Doter le Territoire d'un Musée	à estimer						
37	Développer les infrastructures de spectacle Développer des activités culturelles par l'enseignement et l'animation	1,1 ME						
38	Carte professionnelle des artistes locaux Reconnaissance des professions artistiques sur Wallis et Futuna	à estimer						
39	Politique linguistique à Wallis et Futuna Mise en place de l'Académie locale Sauvegarde et pérennisation du patrimoine linguistique de Wallis	à estimer						
THEME 6 : GARANTIR A TOUS LES ULTRAMARINS LE DROIT FONDAMENTAL A LA SECURITE								
40	Doter le Territoire de moyens de secours et de moyens anti-pollution efficaces 2 camions moyens de secours maintenance moyens roulants défibrillateurs station de potabilisation poteaux incendie formation navigants moyens maritimes anti-pollution surveillance ZEE salle opérationnelle à Futuna	8,915 M € 900 k€ 10 k€ 10 k€ 60 k€ 100 k€ 65 k€ 1,5 ME 6,07 ME 200 k€						
THEME 7 : DONNER A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES LES MOYENS D'ENGAGER UNE VERITABLE POLITIQUE D'INFLUENCE								
41	Renforcer les capacités de la collectivité dans le domaine de la coopération régionale Mener des actions extérieures et une politique de coopération dans le Pacifique	2,84 ME						
42	Organisation et accueil d'événements régionaux par le Territoire Faire mieux connaître et rayonner le territoire	520 k€						
43	Création d'un programme de volontariat océanien à Wallis-et-Futuna en partenariat avec France volontaires Faciliter l'engagement volontaire des jeunes des Outre-Mer dans la zone de coopération régionale des collectivités territoriales	216 k€						
44	Création d'egreenbook Plateforme interactive d'expertises, de connaissances et de compétences en développement durable, d'accès gratuit	500 k€						
THEME 8 : ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PROJETS ET LA CONSTRUCTION DE LEUR DESTIN								
45	Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna Structurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des constructions publiques pour viser la performance de la dépense publique	50k€						

## Annexe 3 – Tableau de classement des projets des Assises des Outre-mer

Sous-domaine	N°	Mots-clés	Cohérence	Cohérence globale	Portée	THÈME 1 : MOBILISER L'INVESTISSEMENT PUBLIC AU SERVICE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ					Total des critères de sélection / 90 (pondération numérique)	Pondération	Classement																																																																																																																																																											
						2018	2019	2020	2021	Évaluation globale des réalisations				Facilité et rapidité d'accès au financement (1.2)	Importance économique pour le territoire (1.2)	Diversité (1.1)	Convergence avec stratégie / plan d'action (1.1)	Pour valoriser l'investissement (1.1)	Création d'emplois (1.1)	Tous projets éligibles (1.1)																																																																																																																																																				
Infrastructures pour Noël	44	Soutien de nos territoires Réguler de manière optimale nos besoins et à la sécurité des usagers de l'espace routier territorial et définir nos modes de mobilité en place le Qualité dans le gestion des modes de l'outre-mer Développement des modes de transports propres et collectifs Assurer une desserte routière par le bus et un réseau de transport terrestre collectif	Oui	-500 UE -13ETP	X	X	X	X	X	X	16	16	8	10	8	7	10	75	2	17																																																																																																																																																				
						<b>Observatoire de territoire</b> Régulation des modes et plans de l'outre-mer Promouvoir le bus de l'île, sans véhicule sur des routes en bon état, favoriser le tourisme Liaison inter-îles Moderniser l'entretien de l'île Développement des ports de plaisance à Wallis et Futuna	à estimer >5 ME	à estimer	à estimer	à estimer											16	18	9	10	8	8	8	0	0	0	0	0	0	0	5	41																																																																																																																																				
																																					Création d'une structure d'appui regroupant la CCMA et les actions d'appui aux entreprises Développer l'appui à la création et l'entreprises	1,152 ME	X	X	X	X	14	12	6	0	6	5	10	5	10	50	4	31																																																																																																																		
																																																							Aménagement de l'infrastructure de l'outre-mer à Wallis et Futuna	6 ME	X	X	X	X	14	18	9	10	9	9	10	10	83	1	1																																																																																																	
																																																																								Déploiement d'infrastructures réseaux dans les établissements scolaires Équipement des réseaux Wifi dans les établissements de l'outre-mer pour permettre d'avoir les élèves au niveau de la formation aux usages du numérique via son utilisation en classe	400 UE	X	X	X	X	14	14	7	10	6	6	10	10	67	3	22																																																																																
																																																																																									Réduire les coûts d'entretien pour la hiéramphie, internet, la VHF et la télévision Passer à chaque fois le possible à accéder aux réseaux, aux services technologiques et à la sécurité	52 ME	X	X	X	X	22	12	6	0	5	5	10	50	4	30																																																																
																																																																																																									Développer l'attractivité touristique de Wallis et Futuna Favoriser le développement d'un tourisme innovant créateur de richesses et le développement des filières de produits locaux sous de l'outre-mer local Améliorer l'image touristique de l'outre-mer en définissant une stratégie d'investissement des espaces publics	401 UE 401 UE	X	X	X	X	16	18	8	10	8	8	10	76	2	13																																																
																																																																																																																									Prospective de l'Investment Aidé par le monde L'INSECO Pratiquer analyses et ressources matérielles : moderniser et préserver le patrimoine environnemental et culturel de cette île	20 UE	X	X	X	X	16	10	6	0	5	5	0	38	5	45																																
																																																																																																																																									Intégrer des données spécifiques locales dans les marchés publics	0	X	X	X	X	22	10	6	0	5	5	0	38	5	45																
																																																																																																																																																									Pratiquer l'analyse des ressources locales au travers de données spécifiques définies dans les marchés publics	341 UE	X	X	X	X	16	16	8	10	8	10	10	76	2	13

Séquence	N°	Mesures	Economie	Coût prévis.	Bénéfice Etat	THÈME 2: BEHAVER EN CURE STABLE, MAIS INSTABLE EN VUE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI					Correspondance article plus d'infos		Plus d'infos		Coût de l'opération		Total descriptif		Prévalence	Classement																																																																																																																																																															
						2018	2019	2020	2021	2022	Evolution Indicateurs de performance	Facteur d'efficacité	Importance stratégique pour le territoire	Durabilité	Coût de l'opération	Plus d'infos	Coût de l'opération	Prévalence			Classement																																																																																																																																																														
Economie	11	Développer le pêche hauturier à moyen et long terme. Développement de la filière pêche. Développement des activités sportives (parcs sport de santé à Wallis et d'infrastructure sportive à Futuna. Activités nautiques. Activités bancaires. Golf.	Oui	10 ME	X	X	X	X	X	X	13	18	9	0	9	8	10	22	2	19																																																																																																																																																															
																					13	Reconstruire tous les offices d'emploi de l'Etat et le remettre sur pied à l'échelle pour une prise de conscience élargie.	83 ME	X	X	X	X	X	X	X	14	12	7	10	5	5	10	43	3	23																																																																																																																																											
																																									14	Développement des initiatives privées pour une production locale respectueuse de l'environnement. Création d'un pôle de pilotage au secteur privé.	24 ME	X	X	X	X	X	X	X	13	18	9	10	9	9	10	43	1	1																																																																																																																							
																																																													15	Situation juridique et institutionnelle du territoire. Suivi des recommandations de l'Etat.	0	X	X	X	X	X	X	X	15	18	9	10	9	3	10	40	1	7																																																																																																			
																																																																																	THÈME 3: FAVORISER DES OUVRIERS, SÉRIENNES EN VUE DE LUTTE CONTRE LE CLIMAT ET LA PRÉSERVATION DE L'ARBORESCENCE																																																																																																		
																																																																																	Politique énergétique et énergies renouvelables	16	Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et notamment le financement d'impulsions LED pour les lycées de Wallis et Futuna. Réduire la dépendance de l'énergie par rapport aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables. Recyclage. Échange public. Énergie photovoltaïque.	Oui	2,3 ME	X	X	X	X	X	X	15	16	8	10	8	10	26	2	13																																																																															
																																																																																																					17	Mise en place d'un plan de modernisation du Centre d'Enseignement Technique (CET) et traitement des déchets ménagers. CET. Modernisation du CET. Lutte de pollution pour l'EAU et DEEE.	3,5 ME	X	X	X	X	X	X	X	15	18	9	10	9	10	43	1	5																																																												
																																																																																																																								18	Étude préalable pour le déploiement d'un système de gestion d'assainissement et récupération des eaux de pluie et mise en œuvre d'un réseau de bus de distribution. Système directeur. Assainissement. Récupération des eaux de pluie. Réseaux de bassins de décaissage.	1,078 ME	X	X	X	X	X	X	X	15	20	9	10	9	9	10	43	1	1																																								
																																																																																																																																												19	Devenir en eau potable Futuna et Alofi. Desservir en eau potable Futuna et Alofi. Station de désalinisation Futuna.	à définir à définir 60 ME	X	X	X	X	X	X	X	13	20	9	10	9	9	0	25	2	17																				
																																																																																																																																																																20	Sécheresse. Sécurité alimentaire et biologique et stratégie de gestion de l'environnement marin et des aires de biodiversité. Santé physique et biologique et l'environnement marin. Faute des ressources humaines et autres utilisés dans l'artisanat local. Zones clés de biodiversité. Connaissance et stratégie de gestion de l'environnement marin.	2,07 ME	X	X	X	X	X	X	X	15	26	8	10	9	8	10	27	2	12

VF	Eche	publie	Coût prévisionnel	Particip. Etat	2018	2019	2021	2011	2011	Evolution équilibre en dépenses	Facilité relative d'accès	Importance relative	Durabilité	Coût moyen d'action	Nombre d'actions	Coût d'implication	Etat-pays impliqués	Tout les citoyens	Prévis. %	Courant																						
Sensibilisation	Sensibilisation sur le développement durable et promotion de services écolodis (pédagogiques)	925 KE	540 KE	X	X	X	X	X	X	13	18	8	10	3	9	20	20	22	1	7																						
																					21	Sensibiliser la population à la sécurité de l'environnement	270 KE																			
																					21	Changement des comportements alimentaires	125 KE																			
																					21	Valoriser les lieux remarquables du patrimoine naturel (sites touristiques, zones touristiques d'intérêt et les associations associatives locales et nationales)	500 KE																			
																					21	Application du volet de l'environnement et création d'une boutique verte	270 KE	X	X	X	X	X	X													
																					21	Actualiser et compléter le cahier de l'environnement	270 KE																			
																					21	Mettre en application le code de l'environnement	270 KE																			
																					21	Aménagement des villages de Marat'Uga, Vailupia, Gahi et Larua	520 KE																			
																					21	Aménagement des villages de Marat'Uga, Vailupia, Gahi et Larua	654 KE																			
																					Secteur primaire	Sécurité et renouveau des infrastructures (M. Williams et Associés à Wallis et Futuna) le renouveau par voie de création des coopératives	230 KE	308 KE	X	X	X	X	X	X	14	20	9	0	10	3	9	20	20	26	2	13
21	Protection et valorisation du littoral	270 KE																																								
21	Sécurité des habitations du bord de mer et des établissements	35 KE	X	X	X	X	X	X																																		
21	Préserver et améliorer l'habitat existant	130 KE																																								
21	Préserver et améliorer le habitat existant	130 KE	X	X	X	X	X	X																																		
21	Préserver et améliorer le habitat existant	130 KE	X	X	X	X	X	X																																		
21	Préserver et améliorer le habitat existant	130 KE	X	X	X	X	X	X																																		
21	Préserver et améliorer le habitat existant	130 KE	X	X	X	X	X	X																																		
21	Préserver et améliorer le habitat existant	130 KE	X	X	X	X	X	X																																		
21	Préserver et améliorer le habitat existant	130 KE	X	X	X	X	X	X																																		
Adaptation au changement climatique	Elaboration de plan d'actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE	12	7	10	7	5	5	20	20	24	3	20	54	1	20	54	3	20	54																						
																					21	Planifier les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
																					21	Appuyer les actions à mener en matière de climat de la stratégie d'adaptation au changement climatique	60 KE																			
Education	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE	14	18	9	10	9	3	20	20	28	2	21	78	2	21	78	2	21	78																						
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
																					21	Construction du lycée «Zoa» (géographie - lycée «Toua» (anglais) sur le littoral, l'Institut Vailupia de l'Environnement, construction d'un centre de santé et d'accueil pour les personnes âgées de l'île de l'Est, établissement d'un centre de formation professionnelle	170 KE																			
Culture	Assemblée territoriale des jeunes	0	0	X	X	X	X	X	X	14	12	7	0	5	5	20	20	27	4	21																						
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			
																					21	Assemblée territoriale des jeunes	0																			

TABLEAU 14 - RENSEIGNEMENTS AUX ASSEMBLÉES TERRITORIALES DES JEUNES ET AUX PROFESSEURS DES PLUS DÉMUNES



N°	Titre	police	THEME 7: DOMAINE LOCAL ET AGRICULTURES LES MOYENS D'ACCROître UN VERTUEUX POLYNÉSIAIS																
			Coût M€	Pré- 2011 M€	2011- 2013 M€	2013- 2015 M€	2015- 2017 M€	2017- 2019 M€	2019- 2021 M€	2021- 2023 M€	2023- 2025 M€	2025- 2027 M€	2027- 2029 M€	2029- 2031 M€	Total M€	2011- 2031 M€			
41	Renforcer les capacités de la collectivité dans le domaine de la coopération régionale	00	2,50 M€	X	X	X	X	X		12	12	6	10	6	3	0	21	4	31
42	Organisation et accueil d'événements régionaux par le Territoire Faire un concert et organiser une soirée		520 M€	X	X	X	X	X		12	12	6	10	5	5	0	30	4	31
43	Création d'un programme de volontariat orienté à Wallis-et-Futuna en partenariat avec l'armée volontaire française et l'association régionale des jeunes des Caraïbes à Wallis-et-Futuna Création d'un programme de volontariat des collectivités		20 M€		X	X	X	X		12	12	5	0	5	5	0	30	5	41
44	Création d'un observatoire Mettre au point des outils de communication et de concertation avec les collectivités locales et sans front		50 M€	X	X	X	X	X		12	14	6	0	7	5	0	45	5	38
<b>THEME 8: ACCROître L'IMPACT DES COLLECTIVITES DANS LES PROJETS ET LA CONSTRUCTION DE L'INDUSTRIE</b>																			
45	Mettre à disposition et soutien financier à Wallis-et-Futuna Soutien financier à la mise en œuvre des opérations publiques pour leur performance de la zone d'activité		50 M€							12	14	6	0	6	5	0	41	5	39

## Annexe 4 – Synthèse des états généraux de l'alimentation



**ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION :**  
**Les ateliers de Wallis et Futuna**  
**Novembre 2017**

## L'ALIMENTATION A WALLIS ET FUTUNA PRODUCTION-DISTRIBUTION-CONSOMMATION

### 1. CONTEXTE

Territoire français le plus éloigné de la métropole, situé dans l'Océan Pacifique, le Territoire de Wallis et-Futuna est composé de deux groupes d'îles. De par sa taille très limitée (142 km<sup>2</sup>), sa faible population (environ 11 000 habitants en 2014, en baisse de plus de 25 % par rapport à 2004), le territoire pâtit plus particulièrement des faiblesses des petites économies insulaires : faiblesse du marché intérieur, importance des importations et surcoût du transport.

L'économie du Territoire se caractérise par son aspect traditionnel, marqué par une forte autoconsommation : celle-ci représente plus d'un quart du PIB local.

Selon l'IEOM (Institut d'Émission d'Outre-mer), la fragilité de l'économie locale tient tout particulièrement à trois facteurs :

- la faiblesse des revenus qui peuvent être issus de l'activité dans le secteur primaire n'incite pas les populations les plus jeunes à travailler dans ce secteur ;
- le Territoire est sujet à des phénomènes climatiques qui peuvent être violents (cyclones en particulier), ce qui fragilise les exploitations locales ;
- le Territoire s'appuie fortement sur l'importation, là où la production locale est insuffisante. De plus, l'absence d'ateliers de transformation (pour la production animale en particulier) empêche l'apport de valeur ajoutée aux produits – alors que celle-ci permettrait d'assurer un complément de revenu significatif.

Au-delà de ces aspects économiques, le développement dans l'archipel est aussi marqué par des enjeux sociaux, éducatifs et sanitaires importants. En effet, le lien entre les thématiques agriculture-alimentation-santé est fort et on constate la présence significative des maladies non transmissibles (obésité, diabète, hypertension), en relation avec l'évolution des comportements alimentaires.

Les enjeux éducatifs pèsent aussi sur le développement local malgré des taux d'encadrement élevés (ratios enseignants/élèves). La professionnalisation dans le domaine agricole reste très récente avec la création du lycée agricole seulement depuis 2011.

4 ateliers principaux ont été retenus :

#### ***Atelier A : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé***

Le lien évident entre l'explosion de MNT à Wallis et Futuna et le changement dans l'alimentation a fait de la thématique « santé en lien avec une bonne alimentation » une question de santé publique.

#### ***Atelier B : Préparer l'avenir, renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation***

La fuite du territoire par la jeunesse est une question primordiale à enrayer sur notre territoire. Les débats se sont concentrés sur une thématique principale qui est le renforcement de l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes.

#### ***Atelier C : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs***

Les problématiques principales sont de savoir comment mettre en place la transformation sur le territoire, s'il existe un besoin et/ou une volonté de le faire.

#### ***Atelier D : Développer les initiatives locales et créer des synergies***

En tant que pays insulaire, la pollution et la gestion ou la manière d'endiguer ces problèmes est une question clé du territoire. Son thème principal choisi pour cet atelier est le recoupement des questions sur l'alimentation, la production du point de vue des enjeux environnementaux.

### 2. APPROCHE PARTICIPATIVE : ÉTAT GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION



L'organisation des ateliers sous forme d'approche participative de la population sur la problématique de l'alimentation à Wallis et Futuna est une approche novatrice au niveau des institutions. Les plans d'actions sont élaborés à partir de propositions de la population, et mis en place par la suite par les services. La démarche participative permet une plus grande pérennité et stabilité des projets menés, et elle est grandement appréciée par les participants des ateliers ainsi que par les coutumiers.

### **3. LES ATELIERS**

#### **Atelier A : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé**

Les temps de discussion ont permis de faire un état des lieux de la situation sur le territoire, de proposer des objectifs pour répondre à la problématique posée, et de suggérer des actions à mettre œuvre pour atteindre ces objectifs.

##### ***État des lieux partagé :***

L'état de santé global de la population Wallisienne et Futunienne se dégrade depuis plusieurs années. L'agence de santé a constaté une explosion des maladies non transmissibles (MNT) qui ont un effet délétère sur la mortalité et la morbidité dans le Pacifique (40% maladie et 70% décès).

La consommation d'aliments hautement transformés, mais apportant peu de nutriments essentiels est l'un des principaux facteurs de la pandémie d'obésité et de diabète.

Un retour à la consommation de produits frais locaux est un très bon moyen de prévenir et de contrôler les maladies chroniques qui incluent le diabète et l'obésité.

Des actions de communication et d'information ont déjà été mises en place depuis 2010 ; notamment des actions de prévention sur le terrain depuis 2014. Pourtant, il n'y a pas eu suffisamment d'améliorations observées sur la santé globale de la population.

Les participants soulignent un manque de communication par rapport aux actions menées par les Services, aux soutiens qu'ils peuvent apporter (techniques, financiers).

La problématique de la qualité des aliments importés a été soulevée. Cela fait des années que la population wallisienne demande la révision des produits homologués sur le territoire (accent mis sur les sodas trop sucrés, certains produits en provenance de Taïwan ou de la Chine dont on ne connaît pas bien la composition).

La question de l'alcool et des cigarettes a également été posée. Leur consommation pose problème sur le territoire, comment y remédier ?

Les besoins des consommateurs changent en fonction de différents facteurs, notamment :

- La génération ; les 35ans et plus consomment encore beaucoup de produits locaux et de recettes traditionnelles. Les jeunes sont plus attirés par les produits importés ;
- Le niveau de vie des consommateurs.

Un autre point clé qui a été évoqué est le prix des produits frais (fruits et légumes), qu'ils soient importés ou issus des productions locales. Les personnes présentes précisent également qu'il y a eu une évolution dans les habitudes alimentaires ces dernières décennies, qu'auparavant la population consommait moins de viande et moins de produits industriels transformés. Aujourd'hui, ils font partie de l'alimentation quotidienne d'un grand nombre de Wallisiens et Futuniens.

Le dernier aspect évoqué est le poids de la culture. Il est de mise de toujours avoir une table bien garnie, et de ne pas lésiner sur les quantités. L'excès est considéré comme une richesse, et il est très difficile de défendre un discours allant dans le sens de la réduction des quantités consommées par personne lors d'un repas.

##### ***Objectifs Dégagés :***

Afin de mettre en place des méthodes plus efficaces pour œuvrer à l'amélioration de la santé des habitants, des objectifs ont été dégagés.

- Changer le comportement alimentaire de la population ;
- Rendre accessible à la population locale des produits de qualité ;

- Obtenir des produits sains plus accessibles aux consommateurs ;
- Mettre en place une stratégie de communication efficace et pérenne :
  - o Améliorer la communication et le partage d'informations au sujet des Services, de ce qu'ils peuvent apporter et des actions qu'ils mènent sur le territoire ;
  - o Améliorer la communication et l'information sur la nutrition et l'alimentation en lien avec la santé ;
  - o Faire évoluer les mentalités des habitants au sujet de leur alimentation.

**Propositions d'Actions concrètes :**

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 1 : changer les comportements alimentaires et les mentalités en valorisant une alimentation à base de produits locaux</b>	
<b>Résultat 1.1</b>	1.1.1 Campagne d'information sur les bienfaits des produits locaux
<i>Réhabiliter l'image des produits locaux</i>	1.1.2 Vulgarisation des informations (production affiches et autres) 1.1.2.1 Production supports (affiches et autres)
<b>Résultat 1.2</b>	1.2.1 Mise en place de centres de collecte
<i>Adapter les produits locaux au mode de consommation actuel</i>	1.2.2 Mise en place de structures de transformation

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 2 : Rendre accessibles les fruits et légumes à toute la population</b>	
<b>Résultat 2.1</b>	2.1.1 Diminuer le prix de revient de la production locale en développant une politique de détaxation
<i>Fournir des fruits et des légumes locaux à des prix abordables</i>	2.2.1 Diminution du coût du transport de marchandises (commandes groupées ? Concurrence des transports ?)
<b>Résultat 2.2</b>	2.2.2 Mise en place d'un contrôle des prix
<i>Fournir des produits importés de qualité à des prix abordables</i>	

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 3 : obtenir une qualité nutritionnelle adaptée aux besoins de santé</b>	
<b>Résultat 3.1</b>	3.1.1 Décourager l'utilisation des engrais chimiques et pesticides sur les cultures
<i>Préservation des pratiques agricoles actuelles dites « biologiques »</i>	3.1.2 Encourager le développement des engrais verts (former, soutenir, détaxer...) 3.1.3 Développer et encourager le compostage
<b>Résultat 3.2</b>	3.2.1 Identification ou création d'un service responsable du suivi et du contrôle des produits importés
<i>Lutter contre les produits importés de</i>	

*mauvaise qualité ou ne répondant pas aux normes NF*

3.2.2 Mise en place d'une réglementation sur la qualité nutritionnelle des aliments importés (taux de sucre, taux de sel, provenance douteuse)

3.2.3 Mise en place de réglementation avec contrôle

**Résultat 3.3**

*Avoir une alimentation saine utilisant des produits locaux*

3.3.1 Recruter un/e diététicien(ne)

3.3.2 Utiliser la restauration collective comme vitrine en dépassant le problème des coûts

3.3.3 Utiliser les produits locaux (diversification, consommation de plus de poisson...)

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 4 : Renforcer la sensibilisation de la population</b>	
<b>Résultat 4.1</b>  <i>Sensibilisation et implication des acteurs de la société civile</i>	4.1.1 Fédérer les acteurs susceptibles de participer aux actions de communication (ADS, DSA, CCIMA, Vice rectorat, chefferie...)
	4.1.2 Organisation de campagnes de communication conjointes pour la promotion d'une alimentation saine
	4.1.2.1 Sensibilisation dans les Écoles primaires
	4.1.2.2 Utilisation de tous les médias (spots télévisés, internet...)
	4.1.2.3 Création de supports vulgarisés
	4.1.2.4 Atelier cuisine dans les villages
	4.1.2.5 Faire de la restauration collective une vitrine pour la mise en œuvre d'une alimentation saine avec des produits locaux
	4.1.3 Création d'espaces de concertation, d'information, de débat public
	4.1.4 Organisation de séminaires, événements
4.1.5 Identification de personnes relais (chefs coutumiers,...)	

**Atelier B : Préparer l'avenir et renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation**

La problématique a été abordée selon deux grands axes :

- La formation agricole
- L'image du secteur agriculture/élevage/pêche et les leviers potentiels pour l'améliorer

Les temps de discussion ont permis de faire un état des lieux de la situation sur le territoire, de proposer des objectifs pour répondre à la problématique posée, et de suggérer des actions à mettre œuvre pour atteindre ces objectifs.

**État des lieux partagé :**

Les jeunes voient les métiers de l'agriculture comme une punition, la dernière voie à suivre si on a échoué partout ailleurs. Réussir aujourd'hui à Wallis, c'est avoir un emploi dans une administration. Les métiers de la terre sont pénibles.

Les jeunes étudiants n'ont pas beaucoup de recul sur ce qu'ils voudraient faire, ne se posent pas toujours beaucoup de questions. Il leur manque un peu de maturité pour pouvoir bien choisir leur voie.

Le suivi des étudiants qui sortent du Lycée Professionnel Agricole de Wallis n'est pas suffisant. Aucun n'est revenu s'installer sur le territoire pour y développer une activité agricole. Ils complètent leur formation à l'étranger car n'ont pas toutes les clés en main à l'issue de leur formation pour s'installer et ne reviennent pas.

D'autre part, l'adéquation entre les formations disponibles sur le territoire et les besoins, les possibilités de débouchés n'est pas forcément idéale. Un jeune ayant suivi un baccalauréat professionnel en agroéquipement a peu de chances de trouver un emploi en lien avec sa formation sur le territoire. En revanche ce diplôme lui ouvre des portes pour participer à des concours et à accéder à d'autres types de postes. L'objectif d'un Lycée Professionnel Agricole n'est pas de former exclusivement des agriculteurs.

La question a été posée d'une formation sur la pêche et les milieux et ressources marines du territoire. Beaucoup de Wallisiens sont pêcheurs, mais il n'existe pas de formation dédiée à ces pratiques et ils ont une connaissance assez partielle du milieu marin de leur territoire.

Un autre facteur explicatif de leur non retour est l'inexistence d'un marché pour commercialiser leurs productions. Dans tous les cas, les coûts de production sont élevés sur le territoire, ce qui explique que les productions locales soient chères, plus chères que les produits importés, ce qui n'aide pas à encourager leur vente.

A cela s'ajoute la difficulté d'accéder à des financements pour investir, ce qui est d'autant plus handicapant que le coût de la vie est très élevé. Il n'y a pas d'accès au crédit.

Les constats et observations relevés sont globalement les mêmes que ceux du groupe précédent. Le métier d'agriculteur a une mauvaise image auprès de la jeunesse car il est pénible. De plus, il n'est pas très rémunérateur car il est difficile pour un producteur de se défaire de la coutume, qui fonctionne principalement sur une logique d'échanges et de dons. Ces pratiques sont difficiles à concilier avec une logique marchande et l'optimisation des coûts. De plus, les jeunes Wallisiens et Futuniens ont trop peu d'exemples concrets de réussite sur le territoire pour les inciter à suivre cette voie. La pêche, en revanche, a une meilleure image car elle est plus rémunératrice.

### **Objectifs Dégagés :**

Ces observations permettent de formuler des objectifs :

- Limiter la fuite des jeunes
- Changer les mentalités et valoriser la perception des métiers de la terre et la mer
- Constituer un marché sur le territoire pour des productions agricoles
- Améliorer l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins sur le territoire
- Améliorer l'image de ces métiers
- Mieux présenter ces métiers à la jeunesse
- Mettre en place des systèmes d'appui pour les jeunes qui veulent s'installer

### **Propositions d'Actions concrètes :**

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 1 : Améliorer l'image du secteur primaire à Wallis et Futuna – acteur de développement et de valorisation du Territoire (environnement et paysage)</b>	
<b>Résultat 1.1</b>	1.1.1 Réaliser des événements au LPA et inviter chefferie et chefs de villages

<i>Faire évoluer l'approche culturelle des métiers du secteur primaire</i>	1.1.2 Impliquer la chefferie dans la communication sur ces métiers
	1.1.3 Encourager les familles à ne plus utiliser les activités dans les champs comme punitions pour les jeunes
<b>Résultat 1.2</b> <i>Diminuer la pénibilité des travaux du secteur primaire</i>	1.2.1 Favoriser le développement et l'accès à de l'outillage adapté et à la mécanisation (mise en commun de matériel ? CUMA ?)
	1.2.2 Favoriser l'innovation technique et sa vulgarisation
<b>Résultat 1.3</b> <i>Améliorer la communication sur les activités relatives au secteur primaire sur le territoire</i>	1.3.1 Communiquer davantage sur les actions menées par le LPA, la DSA, la CCIMA et sur les services accessibles à la population (mise en place de journées dédiées)
	1.3.2 Rendre plus visible des exemples de réussite
	1.3.2.1 Valoriser les producteurs qui développent une activité à Wallis et Futuna
	1.3.2.2 Identifier 1 ou 2 jeunes du LPA et les accompagner (long terme 3 à 5 ans) dans un projet d'installation d'exploitation agricole
<b>Résultat 1.4</b> <i>Améliorer les revenus générés par les activités du secteur primaire</i>	1.4.1 Mettre en place un système de régulation des prix du marché local

Résultats attendus	Actions proposées
--------------------	-------------------

**Objectif 2 : Structurer les filières du secteur (production, transformation, distribution)**

<b>Résultat 2.1</b> <i>Mise en place d'infrastructures</i>	2.1.1 Création d'ateliers de transformation dédiés au végétal
	2.1.2 Mise en place d'un abattoir
	2.1.3 Mise en place d'un Port de pêche
	2.1.4 Mise en place d'un atelier pour les produits de la mer

Résultats attendus	Actions proposées
--------------------	-------------------

**Objectif 3 : Améliorer l'accès aux financements**

<b>Résultat 3.1</b> <i>Meilleure connaissance des possibilités d'aide financière</i>	3.1.1 Communiquer sur les possibilités d'aide
	3.1.2 Aide à l'élaboration des projets et l'obtention des aides
<b>Résultat 3.2</b> <i>Mettre en place des systèmes de subvention et d'accompagnement</i>	3.2.1 Continuer les aides aux professionnels
	3.2.2 Mise en place d'aide à l'installation des jeunes et première installation
	3.2.3 Accompagnement sur le long terme des porteurs de projets
<b>Résultat 3.3</b> <i>Améliorer la communication sur les financements et appuis déjà existants</i>	3.3.1 Impliquer la chefferie dans le relais d'informations

Résultats attendus	Actions proposées
--------------------	-------------------

**Objectif 4 : Faciliter l'accès aux connaissances techniques et les améliorer**

<b>Résultat 4.1</b> <i>Développer la formation continue</i>	4.1.1 Mettre en place des partenariats entre les différents acteurs du secteur
	4.1.2 Renforcer les cours ponctuels pour adultes (LPA) sur des thématiques identifiées avec les bénéficiaires potentiels
<b>Résultat 4.2</b> <i>Renforcer la formation initiale</i>	4.2.1 Favoriser la coopération régionale
	4.2.2 Développer une formation sur la pêche

**Atelier C : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs**

Cette question a été abordée selon deux grands axes :

- Les besoins et attentes des consommateurs ;
- Les besoins et attentes des producteurs.

Les temps de discussion ont permis de faire un état des lieux de la situation sur le territoire, de proposer des objectifs pour répondre à la problématique posée, et de suggérer des actions à mettre œuvre pour atteindre ces objectifs.

***État des lieux partagé :***

La production locale suffit à répondre aux besoins de la coutume, mais pas aux besoins de la population au quotidien. La vente de produits locaux est insuffisante aujourd'hui pour répondre à la demande. Ce qui manque principalement est la présence de filières structurées permettant la commercialisation des productions locales. Il est également souligné que la nouvelle génération montre un manque de dynamisme comparativement aux générations précédentes. Auparavant, la chefferie était derrière les activités agricoles et la population s'impliquait plus dans la production. A présent, avec les changements de comportements (fainéantise, arrivée d'internet), ces activités sont moins présentes.

Le maillon de la transformation des produits est un maillon manquant sur le territoire. Les participants relèvent également des freins liés à la dimension culturelle. Il existe un marché à Akaaka à Wallis, mais les producteurs n'osent pas aller y vendre leurs produits. La culture basée sur le troc et l'échange est encore dominante et l'emporte de loin sur la logique marchande. La question des prix des produits est également relevée. Les produits locaux commercialisés sont presque systématiquement plus chers que leurs homologues importés (exemple des œufs). D'autre part, un commerçant peut à sa guise choisir le prix de vente de ses produits, ce qui ne va pas dans le sens de mise sur le marché de produits à un prix juste à Wallis. A Futuna, les prix des produits maraîchers sont décidés collégialement entre les producteurs et la CCIMA, aussi bien pour la vente directe que pour la vente aux distributeurs afin de leur garantir une viabilité minimale de leur activité.

Pour les producteurs (maraîchers notamment), le coût de la vie est élevé à Wallis et Futuna. Il est donc difficile pour eux de fixer un prix qui semble raisonnable aux consommateurs puisque les charges sont très élevées et l'objectif de la production commerciale est de dégager une marge. Pour les tubercules locaux, il faudrait développer la transformation (qui augmente aussi la valeur ajoutée du produit).

Pour beaucoup, la transformation existe déjà sur le territoire par le simple biais de la préparation des plats traditionnels. Il faudrait cependant développer une vision plus professionnelle des produits et de la transformation.

Des freins soulevés pour le développement de la transformation sont le manque de connaissances techniques, et plus encore la vision du Wallisien et du Futunien, qui ne raisonnent pas selon une logique économique, marchande, professionnelle dans leurs pratiques.

**Objectifs Dégagés :**

Ces observations permettent de préciser quelques objectifs :

- Augmenter la vente des produits locaux sur le territoire et les rendre plus accessibles
- Aider les producteurs locaux et développer la production locale ainsi que la transformation
- Faire évoluer les mentalités et rendre l'acte de commercialisation plus commun
- Fixer des prix justes pour les produits locaux sur l'ensemble du territoire et s'assurer que les commerçants respectent ces prix
- Permettre aux producteurs de proposer des prix compétitifs sur le marché local avec leurs produits
- Protéger les productions locales
- Professionnaliser la production et la transformation

**Propositions d'Actions concrètes :**

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 1 : Encourager la production locale (diversité, régularité, quantité, qualité...)</b>	
<b>Résultat 1.1</b>  <b>Motiver l'agriculture familiale</b>	1.1.1 Montrer l'intérêt financier pour les exploitations familiales
	1.1.2 Incitations financière
	1.1.3 Appuis techniques
	1.1.4 Mise à disposition du tracteur LPA ou autre (pour des actions collectives – conventionnement avec la DSA)

	1.1.5 Développer les cultures de kava et de tabac à Futuna
	1.1.6 Développer la production de plantes médicinales à Futuna
<b>Résultat 1.2</b> <i>Sensibilisation au système marchand</i>	1.2.1 Mise en place campagne d'information (affiches, brochures) et information de proximité et sur le terrain
	1.2.2 Mise en place de colporteurs

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 2 : améliorer de la connaissance des points de vente des produits locaux</b>	
<b>Résultat 2.1</b> <i>Développer des moyens de communication sur les sites de vente</i>	2.1.1 Mise en place de sites ou cartes de repérage des lieux de vente ( Loïna, Face book, application Smartphone ...)
	2.1.2 Identification des échoppes et lieux de vente de produits locaux
	2.1.3 Mise en place de structures de vente dédiées

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 3 : Avoir une production constante de produits transformés sur le territoire – développer la transformation</b>	
<b>Résultat 3.1</b> <i>Favoriser la transformation de produits</i>	3.1.1 Mise en place d'expérimentation sur les secteurs en besoin de technique novatrice
	3.1.2 Aide financière aux porteurs de projet
<b>Résultat 3.2</b> <i>Proposer et pérenniser plus de produits transformés</i>	3.2.1 Identifier les besoins compte tenu du marché et des importations (Enquête)
	3.2.2 Étude de prix et de rentabilité sur la mise en place de ces structures
	3.2.3 Encouragement financier des secteurs prioritaires
	3.2.4 Étudier la possibilité de création d'une huilerie à Futuna

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 4 : proposer des produits locaux au prix juste</b>	



<b>Résultat 4.1</b>  <i>Diminuer les prix des produits locaux</i>	4.1.1 Mise en place d'un système de contrôle des prix
	4.1.2 Mettre en place une méthode de calcul des prix admise par tous
	4.1.2.1 Mettre en place une grille de prix par produit
	4.1.2.2 Informer les consommateurs et les producteurs sur cette grille

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 5 : Préserver la production locale par rapport aux importations (réglementation, commande publique, aides...)</b>	
<b>Résultat 5.1</b>  <i>Protection du marché local</i>	5.1.1 Mise en place d'un mécanisme de régulation d'importation en fonction des prévisions de production
	5.1.2 Mise en place d'une aide d'équilibrage des prix pour les agriculteurs pour s'aligner au prix de l'importation
	5.1.3 Mise en place d'une grille de prix par produit
<b>Résultat 5.2</b> <i>Valorisation des produits locaux</i>	5.2.1 Valorisation des produits locaux
	5.2.2 Campagne médiatique sur qualité et prix juste

#### **Atelier D : Développer les initiatives locales et créer des synergies**

Cette question a été abordée selon deux grands axes :

- L'impact environnemental des pratiques en œuvres sur le territoire et les leviers existants pour les réduire en utilisant la coopération des différents secteurs de la filière agro-alimentaire
- Comment réduire et/ou valoriser les déchets ?

Les temps de discussion ont permis de faire un état des lieux de la situation sur le territoire, de proposer des objectifs pour répondre à la problématique posée, et de suggérer des actions à mettre œuvre pour atteindre ces objectifs.

#### ***État des lieux partagé :***

Les participants ont relevé plusieurs pratiques associées aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ayant un impact négatif sur l'environnement.

- Les effluents des parcs à cochons (pollution de l'eau)
- La déforestation et les systèmes d'abattis-brûlis
- Le rejet des piles dans l'eau du lagon par les pêcheurs de nuit à la torche
- La pêche nocturne à la torche et la pêche à la dynamite (bien qu'en diminution *a priori*) qui nuisent à la ressource halieutique
- La pêche fantôme (abandon de filets de pêche dans le lagon, qui continuent à capturer des animaux)

Les personnes présentes sont conscientes de ces menaces sur l'environnement et sont désireuses d'y remédier. Le groupe a formulé plusieurs propositions de solutions, bien qu'ils aient également relevé des freins qui expliquent la difficulté d'action dans plusieurs cas.

Le principal constat fait par les participants est le lien entre la quantité de déchets ménagers et la quantité de produits importés. Les déchets sont peu valorisés et sont tous centralisés au centre d'enfouissement technique.

**Objectifs Dégagés :**

Ces observations ont permis de proposer des objectifs :

- Limiter l'impact des effluents d'élevage sur la qualité de l'eau de la nappe
- Limiter les systèmes d'abattis-brûlis
- Stopper le largage de piles en mer
- Limiter les pratiques de pêche à la dynamite et de pêche nocturne à la torche
- Mettre fin à l'abandon des filets non utilisés en mer
- Réduire les déchets
- Valoriser les déchets

**Propositions d'Actions concrètes :**

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 1 : Diminuer les impacts environnementaux</b>	
<b>Résultat 1.1</b>  <i>Le renforcement de la collaboration entre les coutumiers / la préfecture / Assemblée territoriale</i>	1.1.1 Mettre en place des lieux de concertation sur des actions communes dans l'application des interdictions
	1.1.2 Contrôler les méthodes de pêche employées pour les poissons commercialisés dans des centres de vente
	1.1.2.1 Instaurer l'assermentation des agents de contrôle
	1.1.3 Utiliser les médias – communiquer
<b>Résultat 1.2</b>  <i>Accentuer l'implication de la chefferie dans la mise en place de méthodes alternatives</i>	1.2.1 Favoriser le développement et l'accès à de l'outillage adapté et à la mécanisation
	1.2.2 Favoriser l'innovation technique et sa vulgarisation
	1.2.3 Mettre en place des sites pilotes de démonstration des bienfaits des méthodes alternatives aux pratiques destructrices (pêche, abattis brûlis....)
<b>Résultat 1.3</b>  <i>Améliorer l'intervention des chefferies au niveau de la population</i>	1.3.1 Octroyer des fonds dédiés au déplacement des parcs à cochons à risque
	1.3.2 Identifier avec les services les parcs à cochons à risque
	1.3.3 S'assurer de l'appui de la chefferie afin d'inciter la population aux bonnes pratiques
	1.3.4 Élaborer et diffuser un guide sur l'assainissement des parcs à cochons

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 2 : Valoriser les déchets afin de réduire l'impact</b>	

<b>Résultat 2.1</b>  <i>Mise en place de systèmes de valorisation des déchets issus du secteur primaire</i>	2.1.1 Mise en place de systèmes d'expérimentation
	2.1.2 Transfert des techniques vers les professionnels et vers la population
	2.1.2.1 Création de supports vulgarisés (fiche technique)
	2.1.2.2 Mise en place de stages de formation (LPA, Village...)
	2.1.3 Utilisation des médias

Résultats attendus	Actions proposées
<b>Objectif 3 : Développer les initiatives locale</b>	
<b>Résultat 3.1</b>  <i>Mettre en place de nouveaux procédés</i>	3.1.1 Développer de nouvelles filières basées sur la valorisation des déchets
	3.1.1.1 Mobiliser davantage la collecte des déchets verts et autres
	3.1.1.2 Fabrication de compost pour la vente
	3.1.2 Financer prioritairement ces projets

#### 4. CONCLUSION

Les participants recensent plusieurs obstacles principaux à surmonter pour atteindre les objectifs identifiés :

- Manque d'engagement, de volonté et de soutien de la gouvernance locale
- Mobilisation générale autour de la problématique de santé publique
- Mobilisation de la chefferie et de la population

#### *Les résultats à court, moyen termes :*

Lors de ces ateliers nous pouvons identifier 3 thèmes transversaux communs aux 4 ateliers. Ces objectifs, sont de trois ordres :

- gouvernance,
- communication,
- soutien à des projets particuliers.

**Les actions peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre localement.**

Tableau de synthèse des actions à mettre en œuvre à l'échelle locale				
		Projet	Communication	Gouvernance
<b>Atelier A</b> <b>« Santé »</b>	<b>Priorité</b> <b>1</b>	Organisation d'une conférence « alimentation-santé » avec la CPS	Journées annuelles de l'alimentation	Création d'un comité de prévention (ex

	<b>Priorité 2</b>	Une action sur un repas dans une cantine scolaire	Émission et spots télé et/ou radio réguliers	objectif : 70 % alimentation locale en restauration collective)
<b>Atelier B « Formation installation »</b>	<b>Priorité 1</b>	Installation d'au moins un jeune par an sur le territoire	Journées à thèmes dans les villages et au LPA	Parcours « Installation »
	<b>Priorité 2</b>	Au moins 2 actions de formation continue	Suivi personnalisé des élèves du LPA	Plateforme « formation - vulgarisation » au LPA
<b>Atelier C « Production »</b>	<b>Priorité 1</b>	Soutenir au moins 1 projet de valorisation/an	Support sur les aides et les outils de financement	Avis des commissions pour tous les soutiens publics
	<b>Priorité 2</b>	Fixer des prix de référence avec les partenaires	Actions décentralisées dans les villages	
<b>Atelier D « Environnement »</b>	<b>Priorité 1</b>	Étendre la pratique du compostage dans les villages	Journées à thèmes dans les villages et au LPA	Travail avec le Conseil de l'environnement
	<b>Priorité 2</b>	Soutenir au moins un projet à vocation commerciale de valorisation des déchets et des lisiers	Plaquette technico-économique	

---

## Remerciements :

Le référent local des Assises des Outre-mer pour Wallis et Futuna tient à remercier l'ensemble des participants qui ont œuvré et permis la réalisation de ces travaux et de la synthèse territoriale :

L'ensemble des participants aux Assises à Futuna et à Wallis,

Lavelua et la chefferie d'Uvea,

Tui'Agaifo et la chefferie d'Alo,

Keletaona et la chefferie de Sigave,

L'ensemble des pilotes des ateliers,

L'ensemble des copilotes des ateliers,

L'ensemble des rapporteurs des ateliers,

Les membres du comité local d'orientation,

L'ensemble de l'équipe des Assises des Outre-mer.